



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DU PROGRAMME ET COMITÉ FINANCIER

**Cent deuxième session du Comité du Programme et
cent vingt-huitième session du Comité financier**

Rome, 27 – 31 juillet 2009

**PROJET DE PLAN À MOYEN TERME 2010-13 ET
PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2010-11**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent document, qui complète le Cadre stratégique 2010-19, contient des propositions relatives au Plan à moyen terme 2010-13 (PMT) et au Programme de travail et budget 2010-11 (PTB) qui doivent être examinées par les Organes directeurs. Si le Cadre stratégique et le PMT/PTB constituent des documents distincts, conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de juin 2009, ils n'en sont pas moins étroitement liés en tant que moyens tendant vers des finalités. Cela est conforme aux attentes figurant dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), relatives à une "famille" redynamisée de documents de planification ayant des horizons temporels différents, mais s'appuyant sur les mêmes principes de gestion axés sur les résultats. Les propositions figurant dans le PMT/PTB sont le bras "opérationnel" du vaste projet d'action que représente le Cadre stratégique.

Dans l'avant-propos au Cadre stratégique, l'accent était mis sur les débats extrêmement approfondis qu'avaient mené les Membres eux-mêmes – avec un appui actif du Secrétariat, selon les besoins – pour déterminer la meilleure combinaison d'objectifs stratégiques et fonctionnels de haut niveau en vue de leur approbation finale par la Conférence de la FAO en novembre 2009. Allant bien au-delà de l'évolution progressive des "éléments", qui ont été soumis à la dernière Conférence, le présent document offre pour la première fois aux Membres la possibilité de prendre connaissance d'un ensemble pleinement détaillé, prenant en compte l'aspect critique des ressources et d'y réagir.

Deux principaux signaux constituent le contexte très particulier de la formulation des présentes propositions. Le premier est la très mauvaise nouvelle de la reprise de la progression de la faim, le nombre estimatif de personnes souffrant de malnutrition dépassant le milliard. Le deuxième est que les Membres et le personnel de la FAO peuvent être grandement encouragés par le fait que l'agriculture est revenue au premier plan.

Il est en effet très gratifiant – et peut-être la FAO n'y est-elle pas étrangère – d'observer la sensibilité beaucoup plus grande à tous les niveaux (international, régional et dans les pays) à la nécessité d'agir d'urgence pour trouver des solutions à l'inacceptable progression de la faim. La récente Déclaration commune de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale témoigne d'une réorientation positive et encourageante des politiques, celles-ci consistant maintenant à aider les pauvres et les personnes souffrant de la faim à produire leurs propres aliments. Et le Sommet sur la sécurité alimentaire, qui se tiendra immédiatement avant la Conférence, va indéniablement aider à cristalliser davantage cette volonté d'agir.

Mais la faim et la malnutrition ne constituent que le défi le plus incontournable auquel sont confrontés les Membres dans les domaines relevant du mandat de la FAO. Le Cadre stratégique présente une analyse complète des tendances, défis et autres principaux facteurs ayant une incidence sur la FAO à moyen et à long termes, et dont il a été tenu compte dans la formulation des objectifs et des résultats de l'Organisation sur lesquels il s'appuie.

Comme le préconise le PAI, et afin d'établir un lien clair entre les résultats qui doivent être obtenus et les ressources nécessaires, le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget sont, pour la première fois, présentés dans un document commun. Le Plan à moyen terme met l'accent sur la formulation de cadres de résultats des Objectifs stratégiques et fonctionnels, accompagnés d'indicateurs et de cibles pour l'obtention des résultats, que l'Organisation s'engage à obtenir pendant les quatre prochaines années. La formulation de ces cadres nous a tous aidés, les uns et les autres à commencer à focaliser et à classer par ordre de priorité les travaux de l'Organisation, ce que nous poursuivrons pendant le prochain exercice.

La partie consacrée au PTB, par ailleurs, indique les ressources qui seront nécessaires – qu'elles proviennent des contributions

ordinaires ou de contributions volontaires – pendant les deux premières années du Plan à moyen terme. Le processus de formulation a été particulièrement complexe, le PTB 2010-11 constituant en effet un ensemble complet de réformes et un programme de travail. Sur la base des propositions qu'il contient, les Membres devraient être en mesure de veiller à ce que l'Organisation puisse opérer sur une base solide à partir du début du prochain exercice.

Parmi les principaux aspects, les incidences des réformes de grande ampleur en cours à la FAO dans le cadre du PAI et des résultats de l'Examen détaillé doivent être prises en compte comme il convient; une nouvelle structure organisationnelle au Siège doit être mise en place en temps utile et avec méthode; les problèmes de longue date que connaît l'Organisation en ce qui concerne les mécanismes financiers essentiels et les réserves n'ont pas disparu et nécessitent toujours l'attention des Membres en vue d'identifier ou de mettre en œuvre des solutions viables; la nouvelle approche fondée sur les résultats doit être incorporée avec toutes ses ramifications. Comme il est également précisé dans le PAI, une présentation plus intégrée des ressources a été opérée, introduisant notamment les contributions volontaires de base.

Par conséquent, des changements considérables sont maintenant en jeu et doivent apparaître dans ce PTB, et en particulier dans la Résolution relative aux ouvertures de crédits budgétaires qui doit être adoptée par la Conférence.

Au moment de la rédaction du présent document, le CoC-EEI examine encore le concept de "réforme dans la croissance" et il présentera ses conclusions directement à la Conférence. Le Secrétariat ne peut pas et ne souhaite pas préjuger de ces conclusions. Il est cependant confronté à un grave dilemme. D'une part, la Direction et le personnel peuvent-ils renoncer à un sens profond du

devoir qui les conduit à souhaiter que la FAO ait les moyens de faire face aux responsabilités que la communauté internationale souhaitera peut-être lui confier à la suite des discussions relatives aux politiques de haut niveau visant à lutter contre l'insécurité alimentaire? D'autre part, alors que la crise économique et financière mondiale n'est pas encore terminée, peut-on ignorer les difficultés exceptionnelles que connaissent la totalité ou presque des pays en ce qui concerne les budgets publics nationaux?

Le présent PTB envisage un programme intégré et les ressources totales nécessaires pour le prochain exercice sont de l'ordre de 2 300 millions d'USD. Cependant, en ce qui concerne la part de ce montant total issue des contributions ordinaires des Membres, la proposition est limitée à un budget dit "de maintenance", défini comme le montant qui maintient le pouvoir d'achat par la prise en compte des augmentations de coûts estimatives et des besoins supplémentaires pour les dépenses d'équipement et de sécurité.

À l'intention de limiter le plus possible l'appel à contributions correspond la conviction que les signaux positifs actuels concernant des contributions volontaires de diverses sources de financement se confirmeraient à l'avenir. La récente approbation d'un programme substantiel d'aide aux pays vulnérables par l'Union européenne devant être exécuté sous les auspices de la FAO témoigne de la confiance renouvelée faite à l'Organisation.

La Direction et le personnel réaffirment naturellement leur engagement à mettre en œuvre avec la diligence requise les directives des Organes directeurs qui découlent de leur examen de ces propositions du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget et des débats y afférents.

Jacques Diouf
Directeur général

Table des matières

<i>Ce qu'il faut savoir sur le document regroupant le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget</i>	4
Plan à moyen terme 2010-13	5
A. Contexte Global	6
B. L'Approche fondée sur les résultats de l'Organisation	8
C. Formulation de Cadres fondés sur les résultats	11
D. Cadres de résultats pour les Objectifs stratégiques et fonctionnels	16
<i>Objectifs stratégiques A – L</i>	17–83
<i>Objectifs fonctionnels X et Y</i>	84–93
Programme de travail et budget 2010-11	97
I. A. Présentation intégrée des ressources	98
II. Incidence des réformes de l'Organisation	101
A. Mise en œuvre du Plan d'action immédiate (y compris des recommandations convenues dans l'Examen détaillé)	101
B. Nouvelle structure du Siège	103
C. Évolution des postes	107
D. Programme de coopération technique (PCT)	109
E. Réseau des Bureaux décentralisés	109
F. Services linguistiques	112
G. Économies et gains d'efficience	112
III. Autres dimensions financières et budgétaires essentielles	114
A. Besoins supplémentaires pour exécuter le Programme de travail	114
<i>(1) Augmentations de coûts prévus</i>	114
<i>(2) Dépenses d'équipement et dépenses de sécurité</i>	120
B. Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO	121
C. Synthèse des demandes	128
D. Structure par Chapitre et projet de Résolutions de la Conférence	131
IV. Programme de travail biennal	138
<i>Objectifs stratégiques A – L</i>	139–165
<i>Objectifs fonctionnels X et Y</i>	167–170
<i>Programme des Représentants de la FAO</i>	172
<i>Programme de coopération technique</i>	173
<i>Dépenses d'équipement</i>	174
<i>Dépenses de sécurité</i>	177
Annexes:	
I. Dimensions régionales	178
II. Proposition de budget 2010-11 par Objectif stratégique/fonctionnel et par source de financement	179
III. Proposition de budget 2010-11 par Objectif stratégique/fonctionnel et par Résultat de l'Organisation	181
IV. Proposition de budget 2010-11 par Objectif stratégique/fonctionnel et par département	189
V. Proposition de budget 2010-11 par Objectif stratégique/fonctionnel et par région	194
VI. Proposition de budget 2010-11 par Unité organisationnelle	195
VII. Ouvertures de crédits nets par unité organisationnelle 2008-09	200
VIII. Vue d'ensemble des ressources totales disponibles (compte non tenu des augmentations des coûts)	203
IX. Organigrammes du Siège et des Bureaux décentralisés	205
X. Effectifs par Groupe de classes et par Unité organisationnelle	207
XI. Crédits budgétaires nets par résultat de proposition de budget 2010-11 par Objectif stratégique/fonctionnel et par Résultat de l'Organisation avant et après les augmentations de coûts	210

Ce qu'il faut savoir sur le document regroupant le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget

1. Dans la partie intitulée « Réforme de la programmation et de l'établissement du budget et suivi fondé sur les résultats (par. 33 et suivants), le PAI décrit de façon générale la place et la portée du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) dans la famille redynamisée des documents de planification prospective, aux côtés du Cadre stratégique à plus long terme.
2. Le Plan à moyen terme doit avoir un horizon temporel de quatre ans, être examiné à chaque exercice biennal et porter sur les éléments suivants:
 - Objectifs stratégiques à atteindre avec l'appui que la FAO reçoit des États Membres et de la communauté internationale, énoncés dans le Cadre stratégique;
 - Cadre (réalisations) des Résultats de l'Organisation – au maximum, environ 80, y compris les Objectifs fonctionnels, contribuant à la réalisation des Objectifs stratégiques par les États Membres et par la communauté internationale;
 - Les domaines d'action prioritaires (DAP) qui fournissent un outil de communication et de plaidoyer permettant d'orienter la mobilisation des ressources et les efforts d'établissement de partenariats pour l'obtention des groupes de résultats prioritaires;
 - Les fonctions essentielles de la FAO;
 - Les Objectifs fonctionnels qui sous-tendent les processus organisationnels et les travaux d'administration en vue de l'amélioration du cadre fondé sur les résultats.
3. Le PTB doit porter sur un seul exercice biennal, le budget étant réparti entre un budget administratif et un budget du programme alimentés par des contributions ordinaires et des ressources extrabudgétaires estimatives présentées dans un cadre fondé sur les résultats et contenant:
 - le cadre (réalisations) des Résultats de l'Organisation découlant du Plan à moyen terme, avec indication de la responsabilité organisationnelle de chaque résultat;
 - une quantification des coûts pour tous les résultats de l'Organisation et toutes les obligations;
 - un calcul des augmentations de coûts et des gains d'efficacité prévus;
 - l'indication des obligations à long terme, des obligations insuffisamment financées et des fonds de réserve;
 - un projet de Résolution relative aux ouvertures de crédits devant être approuvé par la Conférence. Dans ce cas, deux projets de Résolutions relatives aux ouvertures de crédit sont présentés en tant qu'options possibles aux Membres pour examen, étant donné la nouvelle structure des Objectifs, tout en tenant compte d'importants points issus des Résolutions précédentes relatives aux ouvertures de crédits.
4. À sa cent trente-sixième session, en juin 2009, le Conseil de la FAO a adopté la recommandation du Comité du Programme et du Comité financier selon laquelle le Cadre stratégique et les propositions du PMT/PTB seraient présentés sous la forme de deux documents distincts.
5. Le présent projet de document regroupant le PMT et le PTB est conforme aux attentes précitées des Organes directeurs. Tout en ayant des finalités distinctes énoncées dans le PAI, les parties consacrées au PMT et au PTB doivent être considérées comme pleinement complémentaires. Leurs contenus ont été configurés de façon que chaque partie soit relativement indépendante.

Plan à moyen terme 2010-13

Plan à moyen terme 2010-13

A. CONTEXTE GLOBAL

Tendances et défis

6. Lors de la formulation du Plan à moyen terme, il est important de tenir compte des tendances fondamentales auront une incidence sur l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial, national et local dans la décennie à venir. Leurs effets seront particulièrement sensibles dans les pays en développement, en particulier parce qu'ils sont moins bien armés pour faire face à ces défis. La situation est en outre aggravée par la crise financière et économique mondiale actuelle.

7. Le principal défi de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural mondiaux est le nombre important et croissant de personnes sous-alimentées dans le monde et la perspective de la montée des inégalités et les problèmes d'accès à la nourriture des populations les plus vulnérables. Il y a aussi d'autres importantes préoccupations:

- a) la croissance de la population - Bien qu'elle se soit ralentie dans le monde pris dans son ensemble, elle reste élevée dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA); selon les projections actuelles (UN 2006) la population mondiale passera de 6,5 milliards d'habitants (chiffre de 2005) à près de 9,2 milliards d'habitants en 2050. La totalité de l'augmentation, soit 2,7 milliards d'habitants, sera le fait des pays en développement et la part des pays développés et des pays en phase de transition économique ira en s'amenuisant;
- b) l'insécurité alimentaire préoccupante, au niveau mondial, qui continue à faire peser une grave menace sur l'humanité. La faim dans le monde n'a pas diminué, puisqu'il y a encore un « noyau dur » de près de 850 000 personnes sous-alimentées que la communauté mondiale n'a pas réussi à réduire. Près de 150 millions de personnes s'y sont récemment ajoutées sous l'effet combiné de la flambée des prix alimentaires et de la crise économique et financière mondiale si bien qu'au moment où nous rédigeons ce document, on dénombre dans le monde environ 1 milliard de personnes qui souffrent chroniquement de la faim - soit environ 15 pour cent de la population de la planète;
- c) le vieillissement rapide de la population dans les pays développés et dans les pays en développement relativement avancés ainsi que l'urbanisation croissante dans toutes les régions en développement. L'exode rural atteindra une telle ampleur que les zones urbaines devront absorber environ 3,9 milliards de personnes d'ici à 2030. Tout porte à croire que les zones rurales demeureront le principal noyau de la faim dans le monde, et abriteront la majorité (51 pour cent) de la population du monde en développement au moins jusqu'à la fin 2015. La jeunesse de la population pourrait rester une caractéristique marquante des zones rurales d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, en particulier parmi les pauvres;
- d) les changements massifs des modes de production et de consommation alimentaires, notamment l'incidence croissante du « double fardeau » de la malnutrition (co-existence de la sous-alimentation et de la suralimentation). L'urbanisation croissante aura une forte incidence sur la localisation de la production alimentaire ainsi que sur les volumes et la composition des échanges nationaux et internationaux et des filières de distribution des produits alimentaires. Le secteur alimentaire sera plus industrialisé, car il faudra rentabiliser les transports et prolonger la durée de conservation des produits. Parallèlement, on prévoit une augmentation de la demande de denrées de meilleure qualité et sans danger pour la santé. L'industrialisation du secteur alimentaire s'accompagnera de changements rapides dans l'organisation et la structure des marchés et des services agricoles, notamment: importance croissante du secteur moderne du commerce de détail, coordination des chaînes de valeur, pratiques de passation des marchés spécialisées, certification et étiquetage des produits, et passation de contrats;

- e) l'augmentation de la demande d'aliments, par suite de l'allongement de l'espérance de vie et d'une amélioration de l'état nutritionnel. Avec une population mondiale de 9,2 milliards d'habitants en 2050, la production alimentaire (venant de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi des pêches et des forêts) devra pratiquement doubler par rapport aux niveaux atteints en 2000. Cette augmentation, qui devra principalement se vérifier dans les pays en développement, suppose de mettre en culture de nouvelles terres et de parvenir à concilier les différentes utilisations concurrentielles des terres, des ressources en eau et de la biodiversité connexes, mais aussi et surtout d'accroître la productivité des ressources agricoles existantes (terres, eau, ressources zoo et phytogénétiques), en intensifiant leur exploitation et en les utilisant de manière plus efficace;
 - f) l'augmentation des échanges internationaux et la mobilité croissante du capital et du travail aussi bien à l'intérieur des pays qu'au-delà des frontières. L'augmentation du commerce devra s'accompagner d'une attention plus grande pour les questions de sécurité sanitaire et de biosécurité des aliments, y compris les ravageurs et les maladies transfrontières. Dans ce contexte en évolution rapide, il faudra mettre en place des politiques commerciales et des mesures de soutien bien articulées, en prêtant attention à la compétitivité, aussi bien à l'exportation que sur les marchés intérieurs et régionaux, et en identifiant les opportunités offertes par la demande accrue;
 - g) les inégalités persistantes entre les sexes et les différentes couches sociales, en ce qui concerne l'accès aux ressources productives et aux services, en particulier les discriminations à l'encontre des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les zones rurales, qui les rendent plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté. Des efforts particuliers seront nécessaires pour offrir des opportunités décentes aux 450 millions de travailleurs agricoles qui vivent dans la pauvreté (60 pour cent de l'effectif mondial de ce secteur) notamment en améliorant les conditions de santé et de sécurité au travail, en soutenant les organisations et les syndicats d'agriculteurs et de travailleurs, en garantissant une couverture sociale de base et en réduisant le travail des enfants dans les domaines de la transformation après-récolte, du transport, de la commercialisation et des agro-industries;
 - h) les pressions considérables sur des ressources naturelles telles que la terre, l'eau et la biodiversité, qui pourraient aussi alimenter des conflits. L'agriculture sera également de plus en plus sollicitée, pour fournir non seulement des aliments destinés à la consommation animale et humaine, mais aussi des produits destinés à la production d'énergie et à d'autres usages. Des systèmes plus intégrés de production aliments-énergie et la gestion durable des ressources naturelles devraient être mis en place;
 - i) le changement climatique et la gravité et la fréquence accrues de ses effets sur la production alimentaire, avec une multiplication des situations d'urgence et des catastrophes. Ces changements nécessitent des investissements supplémentaires pour renforcer les capacités d'adaptation. En outre, les méthodes de production agricole devront être ajustées pour atténuer l'impact global du changement climatique. Les efforts de lutte obligeront aussi à investir davantage, ce qui constituera un fardeau supplémentaire pour les pays en développement;
 - j) l'incidence persistante des crises alimentaires et agricoles, dues à des causes naturelles ou à l'activité de l'homme, qui ont généralement des conséquences dramatiques sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des pauvres, des personnes vulnérables et des populations tributaires de l'agriculture. La préparation aux urgences, les interventions mises en place pour y répondre et les activités de relèvement doivent être adaptées besoins spécifiques des populations vivant de l'agriculture.
8. D'autres faits nouveaux ayant une incidence sur l'action de la FAO à moyen terme et au-delà, offrent des possibilités de remédier à ces problèmes, notamment:
- a) l'évolution continue du rôle principal des pays, consistant à fournir des cadres de politique et de réglementation propices à un développement durable;
 - b) le nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, et la dépendance accrue à l'égard de groupements régionaux et sous-régionaux;

- c) les mécanismes de gouvernance mondiale pour traiter des problèmes communs à tous les pays, tels que l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité (en particulier l'érosion des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture), le changement climatique, la déforestation, la dégradation des terres et des eaux, et les maladies émergentes;
- d) l'élargissement de la base de gouvernance pour prendre pleinement en compte les rôles et les intérêts du secteur privé, des ONG, des organisations économiques régionales, des banques régionales de développement et d'autres institutions;
- e) la sensibilisation accrue du grand public aux dimensions environnementales, sanitaires et de développement de la production, du commerce et des systèmes de consommation des produits alimentaires, qui incite les gouvernements, la société civile et le secteur privé à prendre des mesures pour que les chaînes de l'offre des produits alimentaires soient plus respectueuses de l'environnement, plus attentives à la santé des consommateurs, et plus favorables aux pauvres;
- f) les opportunités offertes par les innovations scientifiques et technologiques, conjuguées à la diffusion rapide de technologies d'information et de communication abordables, facilitant le partage mondial de l'information et des connaissances;
- g) l'augmentation constante de la rétribution des services environnementaux dans les pays en développement;
- h) un regain d'intérêt pour le réinvestissement dans le secteur de l'agriculture, qui était négligé depuis plusieurs décennies;
- i) l'évolution des contextes financiers et institutionnels, en particulier dans le milieu humanitaire (avec par exemple une augmentation du niveau et de la diversification des financements des activités d'urgence et de relèvement, ainsi que des regroupements aux niveaux mondial et national);
- j) l'évolution du rôle et des performances du système des Nations Unies, dans un contexte de réformes généralisées en particulier au niveau des pays, et l'impact de la Déclaration de Paris sur l'harmonisation, l'alignement et la prévisibilité de l'aide.

B. L'APPROCHE FONDÉE SUR LES RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

9. Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (session spéciale) en novembre 2008, jette les bases d'une approche améliorée fondée sur les résultats de la planification et de la mise en œuvre du Programme dans l'Organisation. Il est associé à un processus intergouvernemental révisé et plus ouvert d'examen des priorités et des propositions de programme et budget.

10. Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes des principaux éléments de l'approche fondée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:

- **Les Objectifs globaux**, représentant les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les États Membres visent à atteindre;
- **Les Objectifs stratégiques**, qui contribuent à la réalisation des Objectifs globaux;
- **Les Objectifs fonctionnels** qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- **Les résultats de l'Organisation**, qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif stratégique et fonctionnel;
- **Les fonctions essentielles**, moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats.

11. Les onze Objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils expriment l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les Membres sur la base d'interventions de la FAO à valeur ajoutée. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre fondé sur les résultats, des Objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des Objectifs stratégiques (voir *Figure 1*).

12. Dans le cadre des Objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les États Membres et les partenaires de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique également aux Objectifs fonctionnels.

13. Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

14. Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, reflétant les priorités de fond retenues par les Membres.

15. Les autres outils visant à être à la base du développement et à contribuer à la réalisation des résultats de l'Organisation et des Objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement identifiés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des Commissions régionales spécialisées;
- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires.

Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO**Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

Les trois Objectifs mondiaux:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- A. Intensification durable de la production agricole.
- B. Accroissement de la production animale durable.
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles.
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire.
- E. Gestion durable des forêts et des arbres.
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence.
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- I. Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture.
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.
- L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

Objectifs fonctionnels

- X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes.
- Y. Administration efficiente et efficace.

Fonctions essentielles

- a. Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes.
- b. Collecte et fourniture d'informations, connaissances et statistiques.
- c. Élaboration d'instruments internationaux et de normes.
- d. Options et avis en matière de politique et de législation.
- e. Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités.
- f. Sensibilisation et communication.
- g. Interdisciplinarité et innovation.
- h. Partenariats et alliances.

C. FORMULATION DE CADRES FONDÉS SUR LES RÉSULTATS

16. En adoptant le Plan d'action immédiate (PAI) en novembre 2008, la Conférence de la FAO a approuvé l'application de nouveaux principes de gestion fondés sur les résultats (PGR) et précisé le mode de présentation des objectifs stratégiques et fonctionnels et des résultats de l'Organisation sous-jacents dans le Plan à moyen terme. Les mesures relatives à l'application des PGR préconisées dans le PAI, sont le fruit des réflexions conduites durant l'année 2008 par le Comité de la Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO (CoC-EEI) et ses Groupes de travail, sur la base d'un certain nombre de documents analytiques préparés par la Direction.

17. Sur cette base, les cadres des résultats liés aux objectifs stratégiques et aux objectifs fonctionnels ont été préparés pour les soumettre à l'approbation des membres dans le Plan à moyen terme. Les projets de ces cadres des résultats ont été examinés en plusieurs occasions par le CoC-EEI et son Groupe de travail 1 (GT1) et des avis ont été donnés par les Comités techniques du Conseil à leurs sessions du début de l'année 2009, ainsi que par le Comité du programme et le Comité financier à leurs sessions qui se sont tenues du 11 au 15 mai 2009.

Processus de formulation

18. Les dirigeants (Sous-Directeurs généraux et Chefs de bureaux) ont été chargés de formuler des cadres des résultats pour chaque objectif stratégique et fonctionnel. À cette fin, ils ont constitué des Équipes interdépartementales chargées de la stratégie, comprenant du personnel des bureaux décentralisés ainsi qu'un fonctionnaire principal pour diriger l'équipe. Les activités auxiliaires ont inclus une série de réunions d'information, de stages de formation et des événements novateurs tels un « Forum des résultats » pour mettre en commun les formulations de cadres de résultats et les bonnes pratiques des Objectifs stratégiques, du personnel et des Membres. Un relais d'information a été établi dans le cadre du système de planification PIRES de l'Organisation reposant sur l'Internet afin de permettre à tout le personnel d'avoir accès au matériel de formation et d'information, de même qu'aux cadres de résultats pour chaque objectif stratégique et fonctionnel au fur et à mesure de leur évolution.

19. Conformément à l'action 3.79 du PAI, *Veiller à ce que les Sous-Directeurs généraux / Représentants régionaux participent pleinement à la programmation et à l'établissement du budget*, on a organisé des consultations horizontales au sein des régions/sous régions pour définir les priorités, sur la base des projets de cadres de résultats disponibles, ainsi que des consultations verticales avec les Équipes chargées de la stratégie. L'un des principaux défis était le temps disponible pour préparer les documents de planification 2009 qui était plus court que pour le prochain cycle complet qui commencera en 2010. Par conséquent, les contributions régionales n'ont pu bénéficier des indications relatives aux priorités régionales données par les Conférences régionales. Il est également prévu d'élaborer des domaines d'action prioritaires régionaux et sous-régionaux pour les soumettre à l'attention des Conférences régionales, en 2010.

20. Étant donné qu'il y a un mélange d'Objectifs stratégiques sectoriels et transversaux, les Membres ont souligné l'importance d'une intégration appropriée des Objectifs stratégiques et de leurs résultats de l'Organisation afin de faire en sorte que les domaines de travail couverts soient complémentaires les uns des autres et clairement délimités, de façon à éviter les chevauchements. Le Groupe de travail 1 du CoC-EEI a souscrit aux principes de promotion de cette intégration, notamment: i) la nécessité d'incorporer dans les résultats de l'Organisation sectorielle des liens clairement identifiables vers des domaines essentiellement transversaux; ii) la spécification de la valeur interdisciplinaire supplémentaire que des résultats de l'Organisation intersectorielle apporteraient à la mise en oeuvre de l'ensemble des Objectifs stratégiques; et iii) les mécanismes de coordination interdisciplinaire à l'appui des approches intégrées.

21. Les Équipes chargées de la stratégie ont eu recours à une analyse axée sur la méthode du cadre logique pour valider la façon dont les résultats de l'Organisation proposés cadrent les problèmes clés et pour repérer les omissions et chevauchements éventuels. La détermination des domaines dans lesquels la FAO est dans une position privilégiée pour intervenir, en tant qu'étape de l'établissement de priorités, a été guidée par les critères énoncés dans le PAI: résultats passés au sein de l'Organisation; capacité technique existante, et notamment en ce qui concerne l'interdisciplinarité;

intégration des points forts dans le plaidoyer, les travaux normatifs et la coopération technique; disponibilité d'autres sources et évitement des chevauchements; possibilité de partenariats. Au niveau du résultat de l'Organisation, les équipes ont formulé des indicateurs de résultats comportant des cibles et des moyens de vérification; identifié les hypothèses et les risques clés associés à chaque indicateur ainsi que les stratégies d'atténuation appropriées; et validé les principaux outils – les produits et les services que la FAO devra fournir – en tenant compte des points forts de la FAO en ce qui concerne l'application des fonctions essentielles et les critères notés plus haut.

22. Les premiers projets de cadres de résultats ont été examinés par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts. Les Comités ont émis des observations au sujet de la substance des cadres pour lesquels ils avaient compétence et le Conseil a demandé qu'ils poursuivent l'établissement des priorités à leurs sessions suivantes. Le Conseil a également observé que la réalisation de progrès ultérieurs en matière d'établissement des priorités nécessiterait des engagements à long terme des Membres et de la Direction.¹

Contributions des équipes chargées de la stratégie

23. Les Équipes chargées de la stratégie ont facilité la discussion et la consultation au sein des unités et entre elles tant au siège que dans les bureaux décentralisés et veillé à la mise en application de l'approche axée sur les résultats. Elles disposaient d'orientations générales relativement à leurs fonctions et leur composition (personnel directement responsable de résultats constitutifs, personnels provenant d'autres disciplines pertinentes, bureaux décentralisés participants). Ce type d'arrangement a contribué à garantir le caractère multidisciplinaire des discussions et des travaux analytiques (un tiers environ des membres de l'équipe proviennent de l'extérieur du département chef de file), qui facilite l'adoption d'une méthode holistique pour la formulation des résultats et la sélection des Principaux outils.

24. Le rôle et la responsabilité des équipes seront encore élaborés et officialisés, afin de leur donner le pouvoir de jouer un rôle actif dans le suivi de la mise en œuvre et l'établissement des rapports. Cela est essentiel pour faire en sorte que les budgets et les plans de travail plus détaillés des unités contribuant à chacun des résultats de l'Organisation soient pleinement alignés sur les grandes lignes tracées dans la planification à moyen terme. Cela permettra également aux équipes de coordonner le suivi et l'établissement de rapports sur les résultats attendus exprimés par l'intermédiaire des indicateurs des résultats de l'Organisation.

Indicateurs

25. La formulation d'indicateurs de résultats spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assortis de délais, est au cœur du nouveau cadre de planification de la FAO et sera un facteur de succès crucial pour le système de gestion fondé sur les résultats. La préparation du PMT a été ardue dans la mesure où la capacité du personnel à formuler et sélectionner des indicateurs de la qualité voulue est généralement inégale et doit être renforcée. La méthode de formulation itérative permet des améliorations progressives dans ce domaine, ayant les finalités suivantes: i) formuler des indicateurs capables de mesurer les résultats qualitatifs plutôt que les produits; ii) être en mesure d'étalonner, de mesurer et d'assurer le suivi des indicateurs en continu à partir de données de référence et de sources de données (moyens de vérification); iii) réduire encore le nombre d'indicateurs clés pour chaque résultat de manière à permettre un suivi dans le cadre de niveaux de ressources prévisibles; et iv) renforcer la cohérence de la phraséologie.

26. Cette formulation a pour principale caractéristique de permettre de poser des jalons et d'évaluer périodiquement les progrès accomplis – grâce à l'identification des valeurs de référence et des cibles. La valeur de référence d'un indicateur est sa valeur au début de la période - ici, au début de l'année 2010 – ou la valeur courante, si la valeur de 2010 n'est pas connue. La cible d'un indicateur est sa valeur au bout de deux ans (PTB) et de quatre ans (PMT), c'est-à-dire le résultat que l'on se propose d'atteindre au cours de ces périodes.

¹ CL 136/REP par. 65.

27. Par exemple, l'indicateur "*Nombre de pays qui ont adopté les techniques de l'insecte stérile (TIS) de la FAO pour la lutte anti-acridienne*", avait une valeur de référence de 5 pays et une cible de 10 pays dans deux ans, et de 15 pays dans quatre ans. Au bout de deux ans, l'objectif est d'avoir 10 pays qui ont adopté les techniques de l'insecte stérile (les 5 pays compris dans la valeur de référence plus 5 autres pays). De même, au bout de quatre ans, il y aura 15 pays - les 5 pays compris dans la valeur de référence, plus les 5 autres pays qui auront adopté ces techniques durant les deux premières années, plus cinq autres pays qui les adopteront au cours des deux années suivantes.

28. Pour établir de la valeur de référence d'un indicateur, il faut en principe de réaliser une analyse ou une étude. Lors de la préparation du projet de PMT actuel, il n'a donc pas été possible de déterminer immédiatement les valeurs de référence des indicateurs dans les cas où l'analyse requise n'avait pas été effectuée. On a alors indiqué que la valeur de référence était « à déterminer » et de ce fait, les cibles provisoires mentionnées dans le texte devront très probablement être ajustées en fonction des valeurs de référence.

Cadre des responsabilités

29. Des responsabilités claires en matière de gestion pour l'ensemble du cycle de préparation, de mise en oeuvre et d'évaluation doivent être attribuées pour chaque Objectif stratégique, Objectif fonctionnel, résultats de l'Organisation, fonctions essentielles et domaine d'action prioritaire. Les fonctionnaires, quel que soit leur lieu d'affectation, seront responsables des progrès effectués, non seulement en ce qui concerne la fourniture de produits et services, mais encore pour de ce qui est des résultats obtenus.

30. En pratique, les hauts fonctionnaires (Sous-Directeur général ou Chef de bureau) se sont vus confier la responsabilité de chaque Objectif stratégique et fonctionnel, fonction essentielle et domaine d'action prioritaire. Ces hauts fonctionnaires ont la responsabilité générale de veiller au caractère approprié et à la coordination des travaux dans toute l'Organisation pour l'obtention des résultats dans chaque domaine. Les diverses unités seront tenues responsables de l'alignement des plans de travail et ressources pour l'obtention de contributions spécifiques convenues concernant l'ensemble des objectifs de l'Organisation (régionaux, sous-régionaux et nationaux). La quantification du comportement professionnel, qu'il s'agisse des responsables ou du personnel renforcera l'alignement des responsabilités individuelles et l'obtention des résultats souhaités.

Application des fonctions essentielles

31. Lors de la conception d'une intervention, la Direction doit décider de l'ensemble approprié d'outils primaires - c'est-à-dire des biens et des services à fournir aux parties prenantes – qui permettra de démultiplier au mieux les avantages comparatifs de l'Organisation. Pour ce faire, la FAO dispose d'une "trousse à outils" très efficace – les moyens d'action critique définis dans les fonctions essentielles de l'Organisation. Le PAI a reconnu l'importance critique de huit fonctions essentielles, qui sont indiquées à la *Figure 2* et détaillées dans le Cadre stratégique.

Figure 2: Fonctions essentielles de la FAO

- a) Fournir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation des tendances en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de pêches et de forêt.
- b) Stimuler l'établissement, la dissémination et l'application d'informations et connaissances, y compris des statistiques.
- c) Négocier des instruments internationaux, établir des normes et directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et favoriser leur mise en oeuvre.
- d) Élaborer des options et avis en matière de politiques et stratégies.
- e) Fournir un appui technique pour:
 - favoriser le transfert de technologies;
 - servir de catalyseur du changement;
 - renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales.
- f) Procéder à un plaidoyer et à des communications pour mobiliser la volonté politique et promouvoir la reconnaissance mondiale des actions requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.
- g) Favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires et novatrices intégrées dans les travaux techniques de l'Organisation et dans les services d'appui.
- h) Travailler dans le cadre de partenariats et d'alliances vigoureux lorsqu'une action conjointe est nécessaire.

32. Afin d'aider les Membres à mieux comprendre la question, l'application des fonctions essentielles dans le cadre de la mise en oeuvre des Objectifs stratégiques est présentée sous forme de tableau dans le cadre des résultats présenté ci-dessous dans la *Section D*.

Domaines d'action prioritaires

33. Dans le Plan d'action immédiate, la stratégie de mobilisation des ressources prévoit une intégration étroite entre les ressources extrabudgétaires prévues et les contributions ordinaires dans le nouveau processus d'élaboration du programme et budget, pour appuyer les Objectifs stratégiques approuvés. Il a mis en avant des Domaines d'action prioritaires (DAP), pour orienter l'effort de mobilisation des ressources et de partenariat vers les groupes prioritaires de résultats de l'Organisation de manière transversale ou au sein des objectifs stratégiques, faisant office de « phares » et fournissant un outil de communication et de plaidoyer. Les domaines d'action prioritaires contribuent aussi à améliorer la gouvernance et la supervision des ressources extrabudgétaires.

34. Le PMT présente l'élaboration complète de sept domaines d'action prioritaires, résumés dans la *Figure 3* et détaillés dans l'*Annexe web XII*. Les formulations du PAI comprennent notamment une description générale du PAI, c'est-à-dire sa justification et son thème principal; les résultats de l'Organisation appuyés; et les partenariats qui contribueront au PAI. L'accent a été mis sur l'identification de partenariats significatifs, notamment les efforts visant à assurer des contributions de partenaires externes importants sous des formes qui ne se traduisent pas nécessairement par des ressources financières, mais sont néanmoins essentielles à la réalisation des résultats de l'Organisation concernée. Les ressources mobilisées par l'intermédiaire des domaines d'action prioritaires contribueront directement à la réalisation des résultats de l'Organisation.

Figure 3: Domaines d'action prioritaires**Soutien à la mise en œuvre du Cadre global d'action – production alimentaire des petits exploitants et systèmes mondiaux d'information et de contrôle (DAP-CGA)**

Le Cadre global d'action de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale fournit aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales un ensemble de politiques et de mesures dont ils peuvent s'inspirer pour donner des réponses appropriées aux besoins, aux capacités et aux contextes des régions et des pays. Le but des domaines d'action prioritaires et du Cadre global d'action est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien fourni par l'Organisation en vue de l'obtention des résultats du Cadre global d'action: “*Maintien de la croissance de la production alimentaire des petits exploitants*”, et “*Renforcement des systèmes mondiaux d'information et de contrôle*”.

Menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES)

EMPRES appuie l'élaboration de systèmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux pour la surveillance, l'identification des sources de menaces potentielles imminentes, la détection des foyers de maladies, l'alerte précoce, la réponse rapide, la recherche contributive et le relèvement visant à reconstruire en mieux après des poussées de maladies animales et des invasions de ravageurs transfrontières, des plantes et des incidents graves pour la sécurité sanitaire des aliments. Le DAP s'attachera à renforcer les systèmes nationaux, notamment dans les pays en développement, de façon à identifier plus tôt les menaces transfrontières et y réagir plus rapidement, réduisant ainsi le risque que ces menaces se propagent à l'intérieur des pays et gagnent les pays voisins, puis les partenaires commerciaux; il protégera la production nationale, garantira la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans l'ensemble de la chaîne alimentaire et réduira les risques sanitaires et environnementaux.

Renforcement des moyens de base pour la gestion durable des forêts (DAP-GDF)

Dans de nombreux pays, les informations disponibles sur les forêts et les arbres sont rarement mises à profit lorsqu'il s'agit d'appliquer des méthodes efficaces pour améliorer leur gestion et leur conservation. Le DAP se concentre sur le renforcement des capacités nationales, de manière à surveiller et évaluer les forêts et les arbres, l'utilisation des terres et la bonne application des politiques forestières, les méthodes responsables fondées sur des données fiables et le transfert de connaissances, faire rapport à ce sujet et valider les informations. Il renforcera aussi les capacités pour contribuer à la formulation des politiques internationales et à la préparation des rapports mondiaux exigés par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et l'instrument du FNUF, non contraignant sur le plan juridique, sur tous les types de forêts.

Renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (DAP-CCPR)

Ce domaine d'action prioritaire appuie la promotion de la gestion durable du secteur des pêches et de l'aquaculture aux niveaux national, régional et mondial, la priorité étant donnée au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable, de l'Accord d'application et des Plans d'action internationaux associés.

Faire face à la pénurie de ressources hydriques et foncières (DAP-WALS)

La pénurie de ressources hydriques et foncières, aggravée dans certaines régions par les effets du changement climatique, figure parmi les principaux défis à relever pour doubler la production alimentaire mondiale d'ici à 2050 et garantir l'approvisionnement alimentaire aux niveaux local, national et mondial tout en préservant la base de ressources naturelles. Le secteur agricole devra accroître la productivité des terres et des eaux de façon durable et négocier en priorité les allocations en eau avec d'autres usagers. Ce domaine d'action prioritaire contribuera à atteindre les objectifs stratégiques dans lesquels l'eau est un agent environnemental et productif fondamental, et mettra l'accent sur la rareté des ressources naturelles dans le cadre de ces objectifs, pris individuellement ou en commun, compte tenu notamment du changement climatique et de la concurrence entre les secteurs. Il servira de plate-forme de mobilisation des ressources visant à intensifier les réponses opérationnelles en matière de gestion de l'eau et de l'agriculture, afin de résoudre les problèmes de concurrence et de

réduire les menaces que représente la pénurie d'eau et de terre pour la production agricole mondiale.

Renforcement des capacités pour améliorer la qualité des informations et des statistiques en vue de prises de décisions à l'appui de la gestion durable de l'agriculture, des ressources naturelles, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté (DAP-RCIS)

La FAO joue un rôle décisif dans la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion d'informations et de statistiques sur la nutrition, l'alimentation et les ressources agricoles, forestières et halieutiques. Les problèmes de qualité expliquent en grande partie la volonté d'améliorer les statistiques préparées par la FAO, comme l'a indiqué clairement l'évaluation indépendante des statistiques de la FAO (2008). Le but du domaine d'action prioritaire est d'élargir la portée et d'améliorer le ciblage du soutien que la FAO accorde pour améliorer la qualité fondamentale des données fournies par les États Membres, notamment ceux qui ont un besoin prioritaire de ces données pour évaluer l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires.

Établissement de normes mondiales et application des normes dans les politiques et les législations nationales (DAP-NLN)

L'élaboration et l'application efficaces des normes internationales reconnues, des accords et des plans d'action adoptés par les organes statutaires et les commissions de la FAO, notamment pour satisfaire aux exigences des Accords de l'OMC, dépendent des capacités nationales et de l'appui du Secrétariat. Le DAP s'attachera à renforcer les capacités nationales et mondiales d'élaboration et de mise en œuvre de réglementations et de normes, en mettant l'accent sur les capacités et la participation des pays en développement (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, ressources génétiques).

D. CADRES DE RÉSULTATS POUR LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET FONCTIONNELS

35. On trouvera ci-après la présentation complète du cadre de résultats pour chaque Objectif stratégique et Objectif fonctionnel, qui comprend les éléments suivants:

- le titre de l'objectif, à savoir les avantages ou changements dont l'obtention est prévue dans un délai de dix ans au sein des institutions du pays, de la communauté internationale ou des partenaires du développement;
- l'énoncé des problèmes et défis, à savoir le ou les problèmes à régler, notamment les facteurs et tendances démographiques, environnementaux et macro-économiques importants; il met en exergue les principaux besoins d'intervention pour le développement en privilégiant les possibilités d'intervention de la FAO, par l'intermédiaire de résultats de l'Organisation ciblés et d'outils principaux;
- les hypothèses et risques associés à la réalisation de l'objectif, en supposant que les résultats de l'Organisation soient obtenus. Les hypothèses concernent les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'avancement ou la réussite d'une intervention de développement;
- la liste récapitulative de l'application des fonctions essentielles à la réalisation de chacun des résultats de l'Organisation;
- les résultats de l'Organisation, à savoir les réalisations ou effets attendus sur une période de quatre ans, de la mise à jour et de l'utilisation des produits et services de la FAO;
- les indicateurs, à savoir les facteurs ou variables quantitatifs ou qualitatifs qui fournissent un moyen simple et fiable de mesurer la réalisation, de prendre en compte les changements liés à une intervention ou d'aider à évaluer les prestations d'un acteur du développement;
- la base, à savoir la valeur de l'indicateur mesuré au début de la période – en l'occurrence, le début de 2010;
- enfin, les cibles, à savoir la valeur du même indicateur à la fin du PTB (deux ans) et du PMT (quatre ans) reflétant donc les réalisations attendues pendant cette période, sur la base du niveau de ressources (contributions ordinaires et volontaires) figurant dans le PTB.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A - INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Problèmes et défis

Pour assurer une utilisation plus efficace des ressources et renforcer la sécurité alimentaire, le développement rural et les moyens d'existence, il est essentiel d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des cultures, grâce à des pratiques durables reposant sur des bases scientifiques. Au niveau mondial, environ 1,4 milliard d'hectares de terres arables sont destinés à la production agricole et 2,5 milliards au pâturage. Ensemble, ces terres procurent la plupart des aliments (pour la consommation humaine et animale) et des fibres de la planète. Le monde, qui en 2050 aura besoin de deux fois plus de nourriture pour les 9,2 milliards d'habitants attendus qu'il ne lui en fallait en 2000, doit également compter avec une diminution des terres disponibles (la surface par habitant reculera, passant de 4,3 hectares en 1961 à 1,5 hectare en 2050), une croissance ralentie de la productivité agricole (le taux de croissance annuel des principales céréales tombera de 3 à 5 pour cent en 1980 à environ 1 pour cent en 2050), des contraintes liées au changement climatique (intensité et incidence accrues des sécheresses, des inondations et des ravageurs) et une érosion des services écosystémiques. Par ailleurs, l'urbanisation et la hausse des revenus alimentent la demande de produits agricoles améliorés, quant à la variété, la qualité et la sécurité sanitaire.

À la lumière en particulier des enjeux mondiaux actuels, tels la croissance démographique et le changement climatique, des approvisionnements alimentaires suffisants et de la qualité requise exigeront des systèmes de production plus efficaces et solides, reposant sur de bonnes pratiques agricoles assurant une utilisation efficace de la base de ressources naturelles, et s'inscrivant dans un cadre politique et institutionnel porteur. L'amélioration de la productivité et la diversification doivent être soutenues par des moyens d'existence durables, une sécurité alimentaire renforcée et des approches fondées sur la chaîne de valeur.

Pour relever ces défis, l'Objectif stratégique recommande une intensification de la production agricole fondée sur une approche écosystémique, y compris une assistance technique et aux politiques dans quatre directions clés:

- a) Accroître la **productivité agricole** grâce à une meilleure utilisation des ressources, afin d'obtenir de meilleurs rendements tout en favorisant la durabilité des systèmes agricoles et le passage d'une exploitation de subsistance à une agriculture à vocation commerciale, appuyée notamment par l'agriculture de conservation et la gestion intégrée des éléments nutritifs.
- b) Encourager la **protection durable des cultures** grâce à la protection intégrée contre les ravageurs et à la mise en œuvre au niveau national d'instruments acceptés dans le monde entier, comme par exemple la Convention internationale pour la protection des végétaux et la Convention de Rotterdam, pour réduire au minimum les problèmes de ravageurs, les abus de pesticides et la pollution de l'environnement.
- c) Gérer la **biodiversité et les services écosystémiques**, grâce à l'identification et l'utilisation de mécanismes permettant de valoriser la biodiversité agricole et les services écosystémiques, et à des pratiques agronomiques rationnelles (gestion efficace des cultures, du sol, des nutriments et de l'eau); et
- d) Renforcer les **moyens d'existence** grâce aux bénéfices tirés d'une meilleure productivité et d'une diversification accrue au sein de la chaîne de valeur, notamment en fournissant les conditions d'accès aux connaissances et bonnes pratiques agricoles, à des semences de qualité, aux techniques après récolte et de transformation agricole, aux systèmes de sécurité sanitaire des aliments, aux marchés et au crédit.

Ce cadre englobe également les instruments, les traités, les conventions et les codes mondiaux et régionaux par lesquels la coopération internationale agit pour renforcer les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, et pour réduire les risques que les menaces transfrontières font peser sur la production, l'environnement et la santé humaine, et en améliorer la gestion, face à une mondialisation croissante.

Pour être effective, l'intensification de la production agricole requiert un environnement politique et institutionnel porteur, accompagné d'un renforcement des capacités. Cela demandera une analyse sous-sectorielle de l'agriculture, des données et des statistiques sous-sectorielles à jour pour étayer le processus de développement, ainsi que des informations concernant l'interaction entre les cultures et l'environnement, l'incidence des ravageurs transfrontières des cultures, l'importance et l'impact des cultures bioénergétiques, et les services écosystémiques.

- Hypothèse: que la croissance de la demande de produits alimentaires (pour la consommation humaine et animale) et de fibres se poursuive au rythme prévu ou à un taux supérieur, et que les États Membres s'emploient à élaborer des politiques favorables à une intensification durable de la production agricole.
- Hypothèse: que le changement climatique continue d'affecter la production agricole, rendant ainsi nécessaires des stratégies, des techniques et des politiques appropriées d'adaptation et d'atténuation de ses effets.
- Hypothèse: que les pays, en partenariat avec les parties prenantes, investissent dans le développement et l'adoption de techniques et de politiques d'intensification de la production agricole selon une approche écosystémique, favorisant ainsi un élargissement du choix et de la diversité des systèmes de production que les agriculteurs peuvent utiliser pour améliorer les revenus et la santé.
- Hypothèse: que les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale mettent en place les mesures techniques, institutionnelles, politiques et juridiques nécessaires pour que le secteur agricole puisse contribuer de manière effective, sûre et équitable, à la réalisation des objectifs nationaux établis; que la FAO soit dotée des moyens nécessaires pour les soutenir dans cet effort; et que les États Membres soient à même de mettre en œuvre les normes et les accords négociés au niveau international.
- Risque: que la volatilité croissante du marché de l'énergie et des intrants ne perturbe l'agriculture et, en raison des liens croissants entre le prix des intrants et celui des produits énergétiques, n'affaiblisse la rentabilité du secteur en l'absence de réponses appropriées.
- Risque: que des événements politiques et économiques dans les pays vulnérables ne ralentissent considérablement le transfert des innovations et leur adoption.
- Risque: que le coût et la disponibilité de l'eau ne deviennent une entrave majeure à l'intensification des cultures.
- Risque: que certains pays n'aient pas les capacités suffisantes pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et échanger des informations et des données, conformément aux normes internationales, et faciliter ainsi véritablement la prise de décision.

[illegible]

Résultat de l'Organisation A1- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 1.1 Des politiques, des stratégies ou des programmes nouveaux ou renforcés sur la sécurité alimentaire, l'intensification durable et la diversification de la production agricole, y compris des réponses au changement climatique	À déterminer pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole 16 programmes nationaux de sécurité alimentaire 4 programmes régionaux de sécurité alimentaire	10 pays ayant des politiques ou des stratégies d'intensification durable de la production agricole 33 programmes nationaux de sécurité alimentaire 8 programmes régionaux de sécurité alimentaire 8 pays avec des politiques, des stratégies ou des programmes de diversification des cultures	<i>3 pays ayant des politiques/ /stratégies/programmes d'intensification durable de la production agricole</i> <i>27 programmes nationaux de sécurité alimentaire</i> <i>6 programmes régionaux de sécurité alimentaire</i> <i>2 pays ayant des politiques, stratégies ou programmes de diversification des cultures</i>
A 1.2 Les instances intergouvernementales, dont le Comité de l'agriculture (COAG), la Commission internationale du riz (CIR) et la Commission du développement durable (CDD), fournissent des orientations en matière d'intensification durable de la production agricole	COAG, CDD, CIR	COAG, CDD, CIR et d'autres instances intergouvernementales	COAG, CDD, CIR
A 1.3 Nombre de pays ayant des politiques, des programmes, des stratégies ou des projets destinés à essayer, documenter et adopter des pratiques qui gèrent la biodiversité agricole et les services écosystémiques et préservent la biodiversité, notamment par l'application du concept de paiement des services environnementaux dans les paysages de production agricole	À déterminer	5	2

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Avis technique aux décideurs encourageant l'intégration de la production agricole durable dans une perspective de sécurité alimentaire et de nutrition plus vaste.
2. Cadre pour l'intensification durable de la production agricole par le biais de l'approche écosystémique incluant des principes directeurs, des listes de contrôle et des études de cas à utiliser pour l'élaboration de politiques, de programmes et de projets.
3. Documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification durable de la production agricole.
4. Renforcement des capacités, formation, diffusion d'informations et sensibilisation grâce à des lignes directrices, des manuels et des méthodologies.
5. Stratégies pour la production et la diversification agricoles, y compris l'introduction de technologies nouvelles et adaptées (par exemple, pour les cultures horticoles, l'agriculture urbaine et périurbaine, les fourrages, etc.).
6. Meilleure utilisation de l'information et des plateformes intergouvernementales, des instances, du travail en réseau et des outils de gestion des connaissances.
7. Mesures de référence et suivi des parcours et des pâturages afin de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement de la résistance au climat.
8. Analyse des systèmes agricoles, directives et appui aux projets visant à établir des liens entre les agriculteurs et les marchés.
9. Stratégies nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.
10. Avis techniques liés au paiement des services environnementaux dans les paysages agricoles sélectionnés.
11. Production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables liées à la production agricole.

Résultat de l'Organisation A 2 - Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 2.1 Adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP), de ses suppléments et annexes, des traitements phytosanitaires et des protocoles de diagnostic et mise en œuvre appropriée des normes internationales par les pays en développement	45 normes internationales 55 pays en développement appliquent correctement les normes internationales	57 normes internationales 65 pays en développement appliquent correctement les normes internationales	51 normes internationales 60 pays en développement appliquent correctement les normes internationales
A 2.2 Pourcentage de pays affectés par le criquet pèlerin ou d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes recevant des prévisions et d'autres informations concernant notamment les stratégies de lutte	À déterminer	100% des pays affectés par le criquet pèlerin ou d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes	100% des pays affectés par le criquet pèlerin ou d'autres importants ravageurs transfrontières des plantes

A 2.3 Nombre de plans nationaux d'intervention d'urgence formulés pour des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les plantes adventices et ligneuses	0	12	2
A 2.4 Nombre de pays et de sous-régions ayant recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile (TIS)	Nombre de pays à déterminer pour le criquet pèlerin 12 pays utilisent la TIS pour lutter contre la mouche des fruits et certains lépidoptères	24 pays concernant le criquet pèlerin 15 pays utilisent la TIS	12 pays concernant le criquet pèlerin 13 pays utilisent la TIS

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et des Commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin.
2. Avis techniques et conseils aux décideurs qui favorisent l'intégration de la protection des plantes dans la production agricole durable dans une perspective plus vaste de sécurité alimentaire.
3. Cadre pour les programmes de protection durable des plantes grâce à la mise en application de la CIPV à l'utilisation des normes internationales.
4. Renforcement des capacités, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies.
5. Fourniture, et meilleure utilisation, d'une tribune neutre et échange d'informations, y compris en tant qu'élément clé du système phytosanitaire mondial de gouvernance pour les échanges commerciaux.
6. Mesures de référence des besoins en matière de renforcement des capacités et l'élaboration d'un cadre international pour faciliter la mise en œuvre des NIMP.
7. Collaboration pour la planification des interventions d'urgence et l'alerte rapide concernant les ravageurs et les maladies transfrontières, notamment dans le cadre du programme EMPRES et de la CIPV.
8. Stratégies nucléaires visant à élaborer des outils pour la gestion des ravageurs et des maladies des plantes.
9. Mesures de la vulnérabilité des moyens d'existence grâce à des données sur la vulnérabilité émanant de sources diverses comme le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), Unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité (VAM) du PAM, le Réseau du système d'alerte précoce contre la famine d'USAID et les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité (SICIAV) pour les pays affectés.
10. Mécanismes destinés à garantir efficacement la collaboration et la communication sur les risques, la coopération et la coordination interinstitutions entre les pays et les régions sur la prévention des ravageurs et des maladies transfrontières des plantes et la lutte contre ceux-ci.
11. Instruments et ressources opérationnels dans les domaines clés d'appui administratif au financement, à l'achat et à la logistiques, et gestion des ressources humaines afin de mener efficacement les interventions d'urgence.
12. Production et utilisation en temps voulu d'informations et de statistiques fiables liées à la production agricole et aux ravageurs et maladies.

Résultat de l'Organisation A 3 - Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 3.1 Nombre de pays ayant adopté des mesures visant à améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement	10	30	20
A 3.2 Pays améliorant le contrôle réglementaire de la distribution et de l'utilisation des pesticides conformément aux codes et conventions internationales	10	30	20
A 3.3 Pays mettant en place ou élargissant les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire le recours aux pesticides	20	60	40
A 3.4 Nombre de pays ayant adhéré à la Convention de Rotterdam sur la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, ou pris des mesures visant à sa mise en œuvre	28 parties contractantes en 2009. De nombreuses parties contractantes qui sont des pays en développement doivent encore prendre des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam.	140 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam 20 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam	<i>134 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam</i> <i>10 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention de Rotterdam</i>
<i>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</i> 1. Exécution efficace des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides dans les aliments (JMPPR), sur les spécifications des pesticides (JMPS) et sur la gestion des pesticides (JMPPM). 2. Directives techniques concernant l'application du Code de conduite et la gestion des ravageurs et des pesticides dans les situations d'urgence. 3. Élaboration et mise en application d'une initiative spéciale destinée à réduire l'utilisation des pesticides particulièrement dangereux dans les pays. 4. Programmes de protection intégrée établis ou renforcés pour réduire le recours aux pesticides. 5. Directives pratiques disponibles sur le suivi des pesticides dans l'environnement et leurs effets sur la santé humaine pour orienter les politiques et les activités. 6. Renforcement des capacités, formation, diffusion des informations et sensibilisation, par le biais de lignes directrices, manuels et méthodologies. 7. Mise en place d'un système de gestion améliorée des pesticides et triangulation des pesticides dans les situations d'urgence.			

8. Programmes et projets destinés à aider les pays dans le domaine de la quantification, de la réduction des risques, de l'élimination ou de la prévention des stocks de pesticides périmés et de la contamination aiguë découlant des pesticides.
9. Stratégies, avis techniques et orientations fournis aux pays concernant les approches intégrées de la gestion des ravageurs et des pesticides conformément au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, à la Convention de Rotterdam et à d'autres instruments internationaux.
10. Programmes et projets destinés à renforcer les capacités aux niveaux des régions, des pays et des communautés d'agriculteurs encourageant une approche intégrée de la gestion des ravageurs et des pesticides.
11. Collaboration régionale et harmonisation des approches, dont la coopération Sud-Sud pour l'application des normes et instruments internationaux ainsi qu'un meilleur usage de l'information, des plateformes, des tribunes et des outils de gestion des connaissances.
12. Production et utilisation d'informations et de statistiques fiables et disponibles en temps voulu sur les pesticides.

Résultat de l'Organisation A 4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
A 4.1 Nombre de pays adhérant au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA), ou ayant adopté des réglementations nationales aux fins de sa mise en application	121 parties contractantes (2009). La plupart des parties contractantes n'ont pas institué de réglementations nationales aux fins de la mise application du TI-RPGAA	130 pays ont adhéré au Traité international sur les RPGAA 10 pays ont adopté des réglementations et politiques nationales	<i>125 pays ont adhéré au TI-RPGAA</i> <i>5 pays ont adopté des réglementations/politiques nationales</i>
A 4.2 Nombre de pays ayant élaboré des stratégies/politiques en matière de RPGAA et des mécanismes nationaux de partage de l'information visant à renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, conformément au <i>Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	10 pays en développement 55 mécanismes nationaux de partage de l'information visant à suivre l'application du TI-RPGAA	5 pays en développement 18 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du Plan d'action mondial	<i>2 pays en développement</i> <i>9 pays mettent à jour leur mécanisme de partage de l'information pour surveiller l'application du Plan d'action mondial</i>
A 4.3 Nombre de pays bénéficiant de capacités techniques et d'informations dans le domaine de la conservation, de la sélection végétale, des systèmes	À déterminer pour les pays 1 sous-région	10 pays 2 sous-régions	<i>5 pays</i> <i>1 sous-région</i>

semenciers, des biotechnologies et de la biosécurité, et des techniques nucléaires, et nombre de sous-régions ayant harmonisé et adopté des cadres réglementaires en matière de semences			
A 4.4: Nombre de pays dotés de programmes communautaires pour la gestion des RPGAA et de la production de semences dans les exploitations, notamment par le biais d'outils de gestion des risques de catastrophe visant à répondre aux risques et défis environnementaux	À déterminer	10 pays 10 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophe	5 pays <i>5 pays appliquent des outils de gestion des risques de catastrophes</i>

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Exécution des fonctions convenues de Secrétariat à l'appui de l'exécution du Traité international pour les RPGAA, notamment préparation et diffusion d'orientations et appui à l'application du programme de travail adopté par l'organe directeur.
2. Conseils en matière de politiques et avis techniques concernant le Plan d'action mondial pour les RPGAA en vigueur et mis à jour par le biais du Groupe de travail sur les RPGAA de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture; encourager la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action mondial pour les RPGAA, y compris dans ses rapports avec les instruments internationaux pertinents.
3. Appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de conservation et d'utilisation durable, y compris les systèmes semenciers, aux niveaux national et régional.
4. Création, gestion et diffusion de connaissances, de données, d'outils, de technologies pour le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de conservation, de sélection végétale, d'élaboration de systèmes semenciers et dans les domaines interdisciplinaires apparentés.
5. Assistance technique et orientations pour les communautés, les petits exploitants et les agriculteurs afin de leur permettre de gérer de façon durable la diversité des espèces cultivées et les systèmes semenciers.
6. Renforcer les partenariats et les alliances avec les organisations pertinentes afin de garantir que les décisions sont prises en connaissance de cause et que les meilleures pratiques sont appliquées pour la gestion des RPGAA en vue d'une production agricole durable.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE

Problèmes et défis

Le secteur de l'élevage assure actuellement 43 pour cent de la production agricole mondiale en valeur. Pour faire face à la croissance continue qui est prévue pour la demande de produits d'origine animale, il faudra améliorer notablement l'efficacité de l'utilisation des ressources, accélérer le développement et adopter des technologies appropriées.

Le secteur mondial de l'élevage se caractérise par une dichotomie croissante entre i) un grand nombre de petits exploitants et de pasteurs et ii) une production animale commerciale intensive à grande échelle. Si les systèmes d'élevage traditionnels contribuent aux moyens d'existence de 70 pour cent des ruraux pauvres dans le monde, un nombre croissant de grands élevages faisant appel à des technologies complexes, utilisant des aliments importés et ayant recours à la génétique animale approvisionnent les marchés en plein essor de la viande, du lait et des œufs et les exploitations familiales de taille moyenne risquent d'être progressivement évincées des marchés officiels en expansion.

L'apparition des maladies animales et leur propagation, y compris celle des agents pathogènes qui se transmettent des animaux aux humains (zoonoses), sont très étroitement liées à l'évolution de l'environnement de la production et aux interactions croissantes entre l'élevage et la faune sauvage.

Une des conséquences graves de l'expansion de la production à grande échelle et des pressions qui s'exercent sur l'élevage traditionnel de petites dimensions est la perte de diversité génétique animale. Les derniers chiffres montrent que 20 pour cent des espèces recensées sont menacées d'extinction.

Le secteur de l'élevage occupe un quart de la surface émergée de la planète sous forme de pâturages et il met à contribution un tiers des terres arables mondiales pour la production de céréales fourragères, contribue à l'évolution des prix des céréales, mais en subit aussi les effets. Alors que la concurrence pour l'utilisation des terres se fait de plus en plus vive, le coût des aliments pour animaux, de l'eau, de l'énergie et de la main-d'œuvre sont en augmentation et la production animale fondée sur le pâturage extensif est mise à rude épreuve par les aléas du changement climatique et les pressions socioéconomiques.

La forte expansion du secteur de l'élevage, son importance croissante pour la sécurité alimentaire et la nutrition et la santé humaines et les changements structurels qu'il a récemment subis requièrent que la communauté internationale exerce une gouvernance mondiale rigoureuse. Compte tenu des effets positifs et négatifs très importants du secteur sur les objectifs dans le domaine social et environnemental et en matière de santé publique, l'élaboration et la négociation d'un « Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable » sont suggérées dans le cadre de cet Objectif stratégique.

Il existe des opportunités viables pour atténuer une grande partie des risques associés à l'expansion du secteur de l'élevage et pour développer pleinement son potentiel. L'accroissement de la productivité permettra un usage plus efficace des intrants et des ressources naturelles, disponibles en quantités limitées; les avancées des techniques d'élevage et de l'alimentation et de la sélection du bétail, ainsi que de la prévention et du contrôle des maladies animales amélioreront la productivité et le bien-être des animaux, tout en réduisant le risque d'apparition de zoonoses. Pour cela, il faudra créer et adopter de nouvelles technologies et développer les institutions, y compris améliorer la collaboration intersectorielle (par exemple Un monde –Une seule santé) grâce à un environnement politique et réglementaire favorable.

L'augmentation de la production animale durable dépend aussi d'informations et de statistiques mises à jour et fiables pour appuyer le processus de développement et assurer son soutien par des politiques pertinentes et appropriées.

Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle la demande de produits d'origine animale (qui sont de plus en plus transformés) plus nombreux, de bonne qualité et sains continue d'être forte. Le rôle du secteur de l'élevage pour la sécurité alimentaire mondiale va donc s'intensifier et les partenariats innovants entre le public et le privé encourageront les investissements dans la recherche et la formation continue pour le développement et le renforcement des capacités et institutions nationales et régionales.
- Hypothèse selon laquelle, dans un avenir prévisible, l'élevage restera important et demeurera, en particulier dans les zones pastorales, le seul soutien aux moyens d'existence d'un grand nombre de gens.
- Hypothèse selon laquelle les autorités nationales, les organisations régionales (ou sous-régionales) et la communauté internationale établiront les mesures techniques, institutionnelles, politiques et juridiques nécessaires pour que le secteur de l'élevage atteigne de manière efficace, sûre et équitable ses objectifs et selon laquelle la FAO se verra accorder le mandat de concevoir et de négocier ces mesures.
- Hypothèse selon laquelle les États membres disposeront des capacités suffisantes pour collecter, vérifier, analyser, diffuser et échanger des informations et des données, en utilisant les normes internationales, pour faciliter effectivement la prise de décision.
- Risque qu'en l'absence d'une surveillance efficace complète, d'une meilleure collaboration intersectorielle et d'une gouvernance attentive, la forte croissance du secteur de l'élevage ne cause du tort à la société (par exemple, marginalisation des petits exploitants), à la santé publique (par exemple, apparition ou réapparition des zoonoses) et aux ressources naturelles, à l'environnement et au climat (par exemple, appauvrissement de la diversité génétique du bétail, pollution, émissions de gaz à effet de serre, empiètement sur les habitats naturels).
- Risque que la volatilité croissante du secteur des céréales et de l'énergie ne perturbe les exploitations d'élevage et, à cause des liens croissants entre les céréales et les produits énergétiques, ne réduise la rentabilité du secteur de l'élevage en l'absence de réponses appropriées.
- Risque que le changement climatique ne menace les systèmes de production animale fondés sur les pâturages et par voie de conséquence les moyens d'existence d'un grand nombre de ménages vulnérables.
- Risque que les investissements dans la recherche-développement n'arrivent pas à produire les technologies permettant de relever les défis d'un secteur en évolution rapide.

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
B1	X	X		X	X	X	X	X
B2	X	X	X	X	X	X	X	X
B3	X	X	X	X	X	X	X	X
B4	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat de l'Organisation B1: Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
B 1.1 Nombre de pays appliquant les mesures recommandées par la FAO pour améliorer l'efficacité et la productivité de leur élevage	À déterminer	50	35
B 1.2 Nombre de programmes nationaux et régionaux de sécurité alimentaire dotés de composantes opérationnelles sur l'élevage	15 programmes nationaux, 4 programmes régionaux	33 programmes nationaux et 8 programmes régionaux	20 programmes nationaux et 6 programmes régionaux

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Statistiques, informations et connaissances sur le secteur de l'élevage qui informent et influencent les décideurs dans le secteur aussi bien public que privé
2. Analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décisions qui permettent au secteur de contribuer au développement de l'économie, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé et de l'alimentation humaines, notamment par un meilleur accès des éleveurs à des marchés locaux, régionaux et internationaux en expansion et de plus en plus sophistiqués.
3. Conseils juridiques qui soutiennent le secteur de l'élevage en assurant son développement équitable et effectif.
4. Pilotage (directives, manuels, méthodologies, revues techniques, documents sur les problèmes et les possibilités) couvrant la nutrition animale, les ressources fourragères, la sélection animale, l'ajout de transformation et de valeur, le bien-être des animaux, leur identification, la réglementation du secteur de l'élevage, les bonnes pratiques de gestion pour une intensification responsable et une efficacité accrue de la production animale (systèmes de mixité cultures-élevage/pâturage/aquaculture/agroforesterie).
5. Éléments des Programmes nationaux et des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire qui sont centrés sur l'augmentation de la productivité, l'accroissement des revenus et les avantages pour la nutrition.
6. Actions de secours et de réhabilitation répondant à des catastrophes naturelles et des situations d'urgence d'origine humaine qui ont un impact sur le secteur de l'élevage
7. Facilitation des investissements pour le développement du secteur de l'élevage, dans le cadre des politiques et des stratégies du sous-secteur, y compris grâce à la consolidation des partenariats public-privé pour renforcer les services dans le secteur et à des partenariats officiels entre des acteurs importants.
8. Renforcement des capacités (techniques, statistiques, politiques, juridiques et institutionnelles) pour accroître la contribution du secteur de l'élevage au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à l'établissement de régimes alimentaires de meilleure qualité.

Résultat de l'Organisation B2 - Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé humaine

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
B 2.1 Nombre des principales maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles couvertes par la Plate-forme d'alerte précoce et d'action pour les maladies transfrontières FAO/OIE/OMS (GLEWS) pour les maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	12	Toutes les principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées / actualisées par le système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005)	<i>Plupart des principales maladies animales et zoonotiques (telles que répertoriées / actualisées par le système GLEWS sur la base des critères établis dans les codes sanitaires pour les animaux aquatiques et terrestres et le Règlement sanitaire international de 2005)</i>

B 2.2 Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des actions nationales / régionales facilitées et appuyées par la FAO en matière de prévention et de lutte contre les principales maladies animales / zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	30	100	75
B 2.3 Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre (ou investissant dans) un cadre réglementaire de gouvernance de la santé animale axé sur les capacités de prévention et de lutte contre les maladies et intégrant partenariats publics-privés et collaboration intersectorielle (accent sur le concept Un monde - une seule santé)	20	60	40

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Analyse des systèmes nationaux de santé animale, y compris l'inspection et l'hygiène des produits, pour piloter la conception, la négociation et la mise en œuvre de politiques, de législations et de possibilités d'investissement complètes en matière de santé animale et de santé publique vétérinaire (maladies zoonotiques et d'origine alimentaire au stade de la production)
2. Information fournie en temps voulu, surveillance, documentation sur les maladies, prévision, systèmes d'alerte et de détection précoces des menaces de maladies animales et zoonotiques par la plate-forme du Système mondial d'alerte précoce FAO/OIE/OMS sur les maladies animales et zoonotiques d'origine alimentaire ou vectorielles (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)
3. Méthodes et outils (directives, manuels et stratégies), instruments, politiques et aide à la décision pour la prévention, le contrôle et l'éradication des principales maladies d'origine animale, zoonotiques, d'origine alimentaire et à vecteur et communication sur les risques aux niveaux national, régional et international et actions en réponse aux crises de santé animale (par exemple CMC-FC/Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontalières); incorporation du concept Un monde- une seule santé (santé des animaux domestiques, de la faune sauvage, des humains et des écosystèmes)
4. Mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la collaboration entre les pays et les secteurs sur la planification des interventions, la prévention et le contrôle des maladies transfrontières d'origine animales et zoonotiques, sur la base de la plate-forme EMPRES et de l'initiative FAO-OIE GF-TAD.
5. Partenariats public-privé, instruments juridiques et stratégies d'investissement pour le renforcement des systèmes de santé animale, y compris, le cas échéant, les praticiens et fournisseurs de services privés et des travailleurs sociaux spécialistes de la santé animale.
6. Soutien du renforcement des capacités nationales et régionales sur les plans techniques, institutionnel, politique et réglementaire en matière d'alerte précoce, de détection, de prévention, de préparation, de communication sur les risques, de collaboration inter agences, de coordination et de contrôle des maladies d'origine animale, zoonotiques et d'origine alimentaire au niveau de la production; accords de partenariat.

Résultat de l'Organisation B3: Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
B 3.1 Nombre de pays mettant en œuvre des actions pour atténuer les répercussions de l'élevage sur l'environnement et le changement climatique	5	15	10
B 3.2 Accords internationaux reconnaissant le rôle de la FAO concernant les ressources zoogénétiques et les interactions élevage-environnement.	Aucun	CDB / CCNUCC (post-Kyoto)	<i>La CDB/la CCNUCC reconnaissent le rôle normatif et la responsabilité de la FAO dans les RGAA / les négociations post-Kyoto sur l'agriculture (élevage compris)</i>
B 3.3 Nombre de pays en développement et en transition mettant en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux (basés sur le Plan mondial d'action) pour améliorer la gestion et la conservation des ressources zoogénétiques	1	20	10
<i>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</i> 1. Gestion de l'information et des connaissances sur les interactions élevage-environnement, les incidences du changement climatique sur l'élevage, la faune sauvage, l'utilisation de l'habitat, les options technologiques, institutionnelles, réglementaires et politiques pour réduire l'impact environnemental de l'élevage (y compris la pression excessive de pâturage, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau, la reconversion forestière, la dégradation des terres, des écosystèmes et de la biodiversité); renforcement des capacités nationales et régionales aux niveaux techniques, institutionnels et politiques pour l'interface élevage-environnement, la vulnérabilité et les stratégies d'atténuation des effets et d'adaptation. 2. Politiques et stratégies permettant au secteur de l'élevage de s'adapter à l'évolution des conditions environnementales; programmes pour l'adaptation aux incidences de l'environnement et du changement climatique et l'atténuation de leurs effets, y compris l'évaluation de la dégradation de l'habitat aquacole qui affecte la production halieutique². 3. Investissements dans la gestion des ressources naturelles par l'élevage, une attention particulière étant accordée aux systèmes industriels et aux systèmes extensifs fondés sur les pâturages, y compris les paiements pour les services environnementaux et l'accentuation des partenariats public-privé. 4. Informations techniques et scientifiques pour soutenir l'intégration de la prise en compte du secteur de l'élevage dans les forums internationaux (conventions, traités et accords).			

² Dans la mesure où la production intégrée de bétail et de poissons est concernée

5. Orientations (directives, manuels, méthodologies et bonnes pratiques de gestion, renforcement des capacités pour la formation continue et les services de conseil) pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans la production de bétail, y compris l'utilisation d'une gestion intégrée des terres et de l'eau (cultures, élevage, pâturage, aquaculture, agroforesterie).
6. Aide aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques animales³ par la gestion de l'information et des connaissances, la mise au point d'outils et de directives pour la caractérisation, la surveillance et l'inventaire, l'utilisation durable et la préservation, la gestion d'un Centre d'échange d'information (Système d'information sur la diversité des animaux domestiques), le plaidoyer et le renforcement des capacités; pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de financement et aide aux pays pour le développement institutionnel, politique et juridique.
7. Fourniture de conseils, sur les questions liées aux ressources génétiques animales, à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris par l'intermédiaire du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Résultat de l'Organisation B4: Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
B 4.1 , Négociation d'un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	Aucune négociation	Le Comité de l'agriculture fait rapport sur les négociations (sous réserve qu'il se soit prononcé en leur faveur)	<i>Décision du Comité de l'agriculture quant à la négociation d'un Code de conduite</i>

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Collecte d'informations dans la perspective de la conception et de la négociation, sous l'égide du Comité de l'agriculture, de l'accord-cadre proposé pour l'élevage (par exemple un Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable), en synergie et en harmonie avec les accords et instruments nationaux pertinents et bénéficiant des conseils de la (des) consultation(s) technique(s).
2. Analyses à l'appui de la publication-phare annuelle « l'Élevage dans le monde 20xx », première édition en 2011) en vue de diffuser de manière continue des informations et des orientations sur le secteur de l'élevage.
3. Élaboration et maintien d'une plate-forme exhaustive d'information sur le secteur de l'élevage.

³ Espèces animales terrestres uniquement (à l'exclusion des animaux aquatiques)

OBJECTIF STRATÉGIQUE C - GESTION ET EXPLOITATION DURABLES DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACOLES

Problèmes et défis

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans la nutrition humaine, dans la lutte contre la faim et la pauvreté, et d'une manière plus générale dans le développement économique. La demande de poisson et de produits de la pêche continuera d'augmenter. La gestion et la conservation efficaces des ressources halieutiques et aquacoles et des mesures visant à garantir la préservation de la biodiversité aquatique, la santé et la productivité des écosystèmes qui soutiennent les ressources et la production halieutique sont préconisées dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

La situation mondiale des pêches de capture est loin d'être optimale comme le montre la Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) publiée en mars 2009. De plus, les problèmes de la surcapacité des flottilles et de la pêche illégale, non déclarée et non réglementaire (INN) constituent un défi pour la communauté internationale qui tente de trouver des solutions durables. Les ressources et les écosystèmes intérieurs sont particulièrement exposés aux incidences négatives de toute une variété d'activités humaines.

Le potentiel de croissance des captures mondiales des stocks sauvages est limité et l'aquaculture devrait aider à faire face à la demande de poissons et de produits de la pêche. L'aquaculture fournit actuellement environ la moitié du poisson utilisé pour la consommation humaine. Le développement durable du secteur est confronté à deux problèmes; le besoin urgent de technologies et de moyens appropriés pour accroître la production aquacole dans de nombreux pays en développement; et la demande générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, la gestion et la protection de l'environnement.

Un problème important, tant pour les pêches de capture que pour l'aquaculture, est celui de la coexistence d'un sous-secteur industriel à grande échelle et d'un sous-secteur artisanal. Ce dernier emploie plus de 90 pour cent des personnes qui travaillent dans les pêches et l'aquaculture et qui vivent au sein de communautés pour lesquelles la pêche ou l'aquaculture artisanale contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence. Des politiques intégrées et des outils de gestion plus performants sont nécessaires pour répondre aux exigences spécifiques de ces deux sous-secteurs.

Il faudra continuer à promouvoir la bonne gouvernance, les bonnes pratiques et les mesures réglementaires dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national, notamment celles qui se fondent sur les principes et les normes énoncés dans le Code de conduite pour une pêche responsable et les instrument apparentés. Les institutions pertinentes doivent être renforcées pour assurer une bonne gouvernance des pêches.

Une approche pluridirectionnelle est nécessaire pour que les membres de la FAO et les organes régionaux des pêches puissent prendre les mesures nécessaires pour renforcer les responsabilités et respecter les obligations internationales, notamment lors de la mise en œuvre des instruments internationaux qui s'efforcent d'améliorer la gouvernance des pêches. Ils auront en outre besoin de personnel qualifié et de ressources financières suffisantes. L'assistance et le renforcement des capacités sont essentiels dans ces domaines.

L'amélioration de l'information et des données sur l'état et les tendances des pêches et de l'aquaculture qui sont nécessaires pour appuyer la prise de mesures, la gestion et la planification sectorielle se heurte à des obstacles considérables. En particulier, la pêche artisanale et la petite aquaculture sont souvent sous-représentées ou même parfois totalement négligées dans les statistiques officielles. Les pêches continentales dans l'ensemble constituent aussi un problème épineux à cet égard. Le Comité des pêches a adopté des stratégies complémentaires concernant les pêches de capture et l'aquaculture pour y faire face. Ces stratégies doivent maintenant être mises en œuvre activement aux niveaux mondial, régional et national. Il faudra donc insister sur le renforcement des capacités et les partenariats, et notamment sur l'intégration des informations et des données en utilisant les normes communes.

Hypothèses et risques

- ## Application des fonctions essentielles à l'Objectif C

[illegible]

Résultat de l'Organisation C1 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.1.1 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant élaboré au moins une composante d'une politique et d'un cadre réglementaire appropriés pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments apparentés, y compris la formulation, l'adoption ou l'application de politiques, plans d'action, lois et réglementations ainsi que des accords bilatéraux et régionaux accordant une attention particulière à la pêche artisanale, à la surcapacité et à la pêche INN.	À déterminer	10 pays 6 organes régionaux des pêches	5 pays 3 organes régionaux des pêches
C.1.2 Nombre d'instruments internationaux pour les pêches (notamment directives internationales et instruments juridiquement contraignants) élaborés sous les auspices de la FAO.	À déterminer	3 instruments	3 projets du Président
C.1.3 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches dont les systèmes de collecte et d'établissement de rapports permettent un suivi annuel des espèces.	Référence à déterminer	10 pays 6 organes régionaux des pêches	5 pays 3 organes régionaux des pêches

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. L'établissement à intervalle régulier de rapports de situation sur l'application du Code de conduite et des instruments connexes
2. La fourniture d'avis sur l'établissement et l'intégration de cadres de politique générale et de cadres juridiques visant à assurer un équilibre entre les objectifs de développement et les impératifs de conservation et accordant une attention particulière à la pêche artisanale et à l'aquaculture
3. L'utilisation d'instances telles que le Comité des pêches comme plateforme de débat au niveau international et à l'amélioration de leur contribution et de leur participation à d'autres instances internationales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratrices, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation internationale du Travail (OIT).
4. L'élaboration de nouveaux instruments (accords, plans d'action ou directives techniques et internationales)
5. La plaidoyer et la communication, en particulier sur les avantages économiques, sociaux et environnementaux et sur la contribution renforcée du secteur aux OMD des Nations Unies par la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments internationaux apparentés

6. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques, de la formulation de cadres de politique générale et de cadres juridiques, de la négociation au niveau international et des aspects économiques et sociaux des pêches 7. La production et l'utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables, leur citation et autres analyses servant de base à l'élaboration des politiques 8. L'intensification de la collaboration avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés, notamment les organisations de pêcheurs, d'aquaculteurs et de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture			
Résultat de l'Organisation C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.2.1 Nombre de pays ayant renforcé leurs institutions et arrangements institutionnels existants ou en ayant créé de nouveaux le cas échéant, avec une incidence significative sur la gouvernance du secteur.	À déterminer	10 pays	5 pays
C.2.2 Nombre d'organes régionaux des pêches ayant évalué leur performance et pris des mesures pour l'améliorer	À déterminer	6 organes régionaux des pêches	3 organes régionaux des pêches
C.2.3 Nombre de nouveaux organes régionaux des pêches et réseaux d'aquaculture établis en réponse à des lacunes dans la gouvernance des ressources partagées	À déterminer	Mise en place de deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture	Projets de statuts ou d'accords sur deux organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Avis et assistance (grâce à un appui en matière d'information, de politiques et de droit) pour renforcer les institutions en place 2. Renforcement des capacités en matière de gouvernance et de gestion des institutions 3. Analyse et établissement de rapports périodiques sur les expériences acquises en matière d'évaluation et de réforme des institutions 4. Avis juridiques, techniques et de politique générale pour la mise en place de nouveaux organes régionaux des pêches 5. Appui de terrain et études de cas dans le domaine de la réforme institutionnelle 6. Collaboration avec les autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG pertinentes afin de promouvoir, avec l'efficacité maximale, la réforme institutionnelle visant à améliorer la gouvernance 7. Appui aux organes régionaux des pêches, aux réseaux d'aquaculture et aux institutions internationales pertinentes pour traiter les questions transversales, comme la pêche artisanale et la petite aquaculture			

Résultat de l'Organisation C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.3.1 Nombre de stocks ou populations marins et continentaux ayant été évalués en utilisant les meilleurs critères scientifiques disponibles, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et locales le cas échéant	Référence à déterminer	10	5
C.3.2 Moyenne mondiale des stocks ou populations (marins et continentaux) nationaux et internationaux surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution	28%	25%	28%
C.3.3 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant officiellement adopté des mesures de gestion des pêches marines et continentales et de leurs écosystèmes aquatiques ou des cadres équivalents, conformément au Code de conduite et à une approche écosystémique de la gestion, et compte tenu des besoins spécifiques et des contributions de la pêche artisanale.	À déterminer	10 pays 6 ORP	4 pays 6 ORP

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Formulation et diffusion, en coopération avec d'autres partenaires appropriés, de directives techniques, de boîtes à outils et d'autres matériels d'information sur la gestion des pêches dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches et des aspects pertinents du Code de conduite. Un accent particulier sera placé sur le matériel destiné à la gestion de la pêche artisanale
2. Rapports et évaluation périodiques concernant l'état des stocks de poissons et des écosystèmes.
3. Avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'évaluation et de la gestion des pêches dans le cadre de l'approche systémique, en tenant particulièrement compte des besoins de la pêche artisanale et des moyens d'existence, aux niveaux national, régional et mondial
4. Partenariats avec d'autres institutions du système des Nations Unies et les OIG et ONG concernées pour la promotion de la coopération internationale en matière de gestion des pêches par, notamment des ateliers, des consultations, la création de réseaux et d'autres moyens, y compris avec d'autres secteurs le cas échéant.

Résultat de l'Organisation C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.4.1 Pourcentage d'augmentation de la production aquacole mondiale et de la production liée au développement rural et aux moyens d'existence	À déterminer	10% de hausse (production mondiale) 5 pour cent de hausse (production liée au développement rural)	5% de hausse (production mondiale) 2 pour cent de hausse (production liée au développement rural)

C.4.2 Pourcentage de baisse de l'utilisation mondiale de farine de poisson	À déterminer	10% de baisse	5% de baisse
C.4.3 Pourcentage d'augmentation de la consommation des produits aquacoles issus de pratiques durables	À déterminer	10% de hausse	5% de baisse

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Promotion de l'approche écosystémique de l'aquaculture, notamment des cadres de sécurité biologique, des évaluations des risques, l'aquaculture intégrée, la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) etc.
2. Renforcement des capacités grâce à des programmes de formation, des ateliers régionaux visant à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des directives de la FAO, en mettant l'accent sur les secteurs ruraux, les petits exploitants et les femmes
3. Soutien et promotion des groupements et association de petits exploitants, en insistant sur la participation des femmes et des minorités
4. Promotion des examens et évaluations thématiques à l'échelle mondiale ou régionale du secteur aquacole
5. Promotion et soutien de partenariats et de réseaux d'aquaculture pour la recherche-développement appliquée, le transfert de technologies et le renforcement des capacités
6. Élaboration d'outils et de systèmes d'information pour la diffusion, la collecte, la gestion et l'utilisation des données pertinentes
7. Communication et coordination améliorées entre les bureaux régionaux et la FAO ainsi qu'entre la FAO et les autres organisations régionales
8. Activités efficaces du Sous-comité de l'aquaculture

Résultat de l'Organisation C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.5.1 Nombre de pays où les pêches sont effectuées à l'aide de navires, d'engins et de pratiques de pêche respectueux de l'environnement, moins dangereux, plus efficaces sur le plan technique et économique	À déterminer	10 pays	5 pays
C.5.2 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant mis en place un système opérationnel de surveillance des navires (SSN) du fait du renforcement de leurs capacités de suivi, de contrôle et de surveillance.	À déterminer	10 pays 6 ORP	5 pays 3 ORP

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales concernant les opérations de pêche moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et économique, notamment l'inventaire des technologies et des pratiques optimales liées à C5-1 et C5-2 (voir plus haut).
2. Élaboration et application de produits de connaissances et de pratiques optimales destinées à réduire le plus possible les impacts négatifs de la pêche sur l'environnement, y compris les mises à jour mondiales des captures accessoires et rejetées, les technologies de capture à basse énergie et la mise au point de technologies de pêche respectueuses de l'environnement.
3. Fourniture d'avis techniques et soutien sur toutes les questions liées aux opérations de pêche responsable, y compris l'aide aux ateliers, les consultations techniques, la commande d'études et d'examens.
4. Fourniture d'avis techniques et soutien à la mise au point de technologies de pêche artisanale appropriées.
5. Fourniture d'avis techniques et soutien en matière de gestion portuaire, de réduction des déchets, de programmes de microfinancement et de processus visant à renforcer la participation des parties prenantes aux opérations halieutiques et aquacoles.
6. Appui aux États Membres et aux organisations régionales des pêches pour les activités de renforcement et de promotion qui intensifient et élargissent leurs capacités nécessaires pour les systèmes intégrés de suivi, de contrôle et de surveillance des opérations de pêche.

Résultat de l'Organisation C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
C.6.1 Nombre de pays ayant adopté de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession	À déterminer	10 pays	5 pays
C.6.2 Nombre de pays en développement dont le revenu issu du commerce national, régional et international du poisson a augmenté d'au moins 5 pour cent	À déterminer	10 pays	5 pays
C.6.3 Nombre de pays ayant harmonisé leurs lois, réglementations et pratiques sur le commerce du poisson, y compris celles relatives à la sécurité sanitaire des produits de la mer, avec les normes et exigences internationales	À déterminer	10 pays	5 pays

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fourniture d'appui et d'avis aux organisations nationales, régionales et internationales, y compris le secteur privé, pour améliorer les pratiques d'utilisation post-récoltes et la commercialisation du poisson.
2. Évaluation et établissements de rapports à intervalles réguliers, notamment par l'intermédiaire du Sous-Comité du commerce du poisson du COFI, sur l'évolution de la situation, les tendances et les problèmes concernant l'utilisation du poisson, les échanges et les conditions d'accès aux marchés.
3. Fourniture d'avis techniques et renforcement des capacités dans tous les domaines de l'utilisation du poisson, de la commercialisation et des échanges aux niveaux national, régional et international, notamment réponses à des demandes ponctuelles de soutien technique, projets PCT, soutien technique et assistance continus de Fish Infoservices, projets détaillés à court et long terme financés par des fonds extrabudgétaires.
4. Constitution de partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies, les OIG et les ONG pertinentes destinés à encourager l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments et de pratiques, y compris des instruments commerciaux, pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables et durables du poisson.
5. Appui aux institutions nationales et régionales de vulgarisation, de recherche et techniques ainsi qu'aux réseaux régionaux pour encourager l'utilisation, la commercialisation et le commerce responsables du poisson.

OBJECTIF STRATÉGIQUE D - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Problèmes et défis

L'insuffisance des contrôles portant sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments tout au long de la filière alimentaire continue de frapper durement aussi bien les pays développés que les pays en développement. Les informations faisant état de défaillances dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments montrent bien les difficultés auxquelles sont confrontés les pays pour réaliser des contrôles efficaces et intégrés tout au long du processus, de la préproduction jusqu'à la consommation, même dans les pays développés disposant de systèmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments arrivés à maturité et soutenus par des capacités techniques et scientifiques considérables. Parmi les conséquences de ces défaillances, il faut citer les maladies d'origine alimentaire et les dommages d'ordre économique qu'elles occasionnent aux agriculteurs, aux entreprises alimentaires et aux consommateurs. Les problèmes sont amplifiés dans de nombreux pays en développement, qui ont des systèmes de contrôle de l'alimentation fragmentés, des cadres juridiques insuffisants ou incohérents, des institutions peu solides, des politiques de protection du consommateur pratiquement inexistantes, des infrastructures lacunaires et un manque de ressources humaines convenablement formées. En outre, dans ces pays, la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique dépendent étroitement de leur capacité à se conformer aux exigences du marché en matière de sécurité et de qualité et les maladies d'origine alimentaire demeurent une des principales causes de mortalité et de maladie, en particulier chez les enfants.

Dans de nombreux pays en développement, les stratégies de sécurité sanitaire et de qualité des aliments échouent aussi en raison de l'insuffisance et de l'incohérence des mesures de soutien, notamment budgétaires. Pour améliorer à l'échelon national la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à toutes les étapes de la filière alimentaire, il est nécessaire de procéder à une planification et à des investissements stratégiques intersectoriels. Il faut sensibiliser les décideurs de haut niveau à l'importance de formuler des politiques et des stratégies en matière de sécurité alimentaire qui s'insèrent aussi dans le contexte plus large des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de développement de l'agriculture et de santé publique.

La Commission du Codex Alimentarius met au point des normes de sécurité sanitaire des aliments basées sur la science que la plupart des pays pris individuellement, en particulier les pays en développement, ne sont pas en mesure d'élaborer faute de capacités et de ressources. La Commission élabore aussi des normes de qualité des aliments adoptées à l'échelle internationale. Pays en développement et pays développés s'inspirent des normes du Codex pour protéger la santé des consommateurs sur le plan international tout en assurant des pratiques équitables dans les échanges de produits alimentaires. Les incidences des accords de l'OMS relatifs aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux obstacles techniques au commerce (OTC) sur le commerce alimentaire international engendrent des attentes grandissantes vis-à-vis du processus d'élaboration des normes du Codex et des avis scientifiques sur lesquels il repose. Les pays en développement doivent renforcer leur capacité à participer de manière effective au travail de la Commission du Codex Alimentarius et des organismes qui lui sont associés, afin d'assurer la validité et la pertinence des normes du Codex dans le contexte international.

La simple existence de normes ne suffit pas à garantir la protection de la santé publique ou la conformité aux exigences spécifiques du marché. Pour y parvenir, il faut disposer de capacités permettant d'appliquer les normes grâce à un système national de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments où les acteurs privés et publics ont des rôles et des responsabilités clairement définis et possèdent les connaissances, les compétences et les installations nécessaires pour remplir leurs fonctions avec efficacité et efficience.

Les effets liés au climat, les évolutions démographiques, les changements de mode de vie, l'évolution des systèmes de production des aliments, les changements dans les dynamiques de marché et l'application croissante de normes privées sont autant de facteurs qui devraient obliger les gouvernements à identifier les risques émergents, à reconnaître l'évolution des priorités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à adapter en conséquence leurs programmes de gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

Hypothèses et risques

- L'hypothèse selon laquelle des normes privées de sécurité et de qualité des aliments ne nuisent pas à l'harmonisation des normes officielles du Codex Alimentarius.
- L'hypothèse selon laquelle l'amélioration de la coordination entre un nombre accru d'agences internationales intervenant dans l'élaboration des normes alimentaires et le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments évitera une exécution fragmentée des activités et une réduction de l'efficacité et de l'efficacité de l'assistance technique.
- L'hypothèse selon laquelle la nécessité de faire face aux crises dans toute la filière alimentaire ne pèse pas sur la planification à long terme de la gestion de la sécurité et de la qualité des aliments, mais que les gouvernements reconnaissent que l'amélioration de la collecte et de la mise en commun d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement stratégique des systèmes de contrôle des aliments sont des conditions préalables à l'alerte précoce et à la prévention des crises dans la filière alimentaire.
- Le risque que l'instabilité politique et les problèmes de sécurité alimentaire nuisent à la capacité des gouvernements à soutenir de façon cohérente les programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
- Le risque que des politiques protectionnistes au niveau régional ou sous-régional et/ou au niveau national sapent les accords multilatéraux sur la réglementation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments
- Le risque que des systèmes et des niveaux de contrôle séparés pour les marchés intérieurs et pour l'exportation engendrent des risques plus grands et non contrôlés en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les plus vulnérables.
- Le risque que les investissements consacrés à la recherche sur la sécurité sanitaire des aliments et à la valorisation des ressources humaines soient insuffisants pour relever efficacement des défis émergents tels que les effets du changement climatique sur la sécurité sanitaire des aliments et autres risques touchant la sécurité sanitaire des aliments, l'évolution des systèmes de production, l'application croissante de normes alimentaires du secteur privé, etc.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif D

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
D1		X	X		X	X	X	X
D2	X	X		X	X	X	X	X
D3	X	X			X	X	X	X
D4	X	X			X	X	X	X

Résultat de l'Organisation D1 - Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
D 1.1 Nombre de coordonnateurs nationaux qui échangent des informations au moins une fois par mois avec le Secrétariat du Codex et avec d'autres États membres à travers la page web "Mon Codex"	À définir	80	20
D 1.2 Pourcentage de pays notifiant leur utilisation des normes du Codex aux réunions des Comités de coordination régionaux du Codex et sur les sites web régionaux du Codex	À définir	20% dans chaque région (6 régions)	20% dans chaque région (3 régions)

D 1.3 Pourcentage de résultats des organismes d'experts FAO/OMS (qualité et sécurité sanitaire des aliments et besoins en éléments nutritifs) incorporés ou utilisés par les Comités du Codex compétents lors de l'élaboration de normes et de recommandations pertinentes convenues au niveau international	À définir	80%	80%
---	-----------	-----	-----

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Contribution du Secrétariat du Codex aux travaux de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius
2. Fourniture d'avis juridiques à la Commission du Codex Alimentarius et aux groupes d'experts associés
3. Plaidoyer pour sensibiliser les décideurs nationaux à l'importance du Codex et pour l'utilisation des textes du Codex aux niveaux national et régional et facilitation de la collaboration sur la normalisation des denrées alimentaires
4. Soutien au développement de capacités institutionnelles et individuelles qui accroissent la participation effective des pays au Codex et l'utilisation de ses normes
5. Plaidoyer (en collaboration avec l'OMS) en faveur du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex et gestion de ce Fonds pour soutenir la participation des pays en développement aux sessions ordinaires du Codex
6. Fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris la composition des aliments et les besoins en éléments nutritifs, par la mise en œuvre du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, des Consultations mixtes FAO /OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, du Comité mixte FAO/OMS d'experts de la nutrition et des réunions ad hoc et par l'utilisation du Réseau international des systèmes de données sur l'alimentation (INFOODS).

Résultat de l'Organisation D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
D 2.1 Nombre de pays qui ont formulé ou adopté des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d'évaluations rationnelles et par des processus participatifs	À déterminer	12	8
D 2.2 Nombre de pays qui ont évalué leurs cadres juridiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments afin d'identifier les priorités en matière de rédaction des lois et d'élaborer/adopter la législation requise	À déterminer	15	8
D 2.3 Nombre de pays qui incorporent les meilleures pratiques de la FAO aux contrôles institutionnels effectués le long de la filière alimentaire	À déterminer	15	8

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Aide pour l'examen, l'évaluation et le renforcement des cadres institutionnels et législatifs pour la gestion et le contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, en tenant compte des systèmes intégrés de biosécurité.
2. Aide au développement des capacités institutionnelles et individuelles pour l'identification précoce des problèmes émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments, de composition des aliments et de biodiversité alimentaire ainsi que pour l'élaboration d'avis scientifiques à l'appui des décisions politiques. Statistiques sur la production et le commerce d'aliments et analyse des tendances du marché, évaluation du coût de la mise en conformité et des impacts économiques et sociaux de la non-conformité.
3. Faciliter les bonnes pratiques pour les investissements dans la sécurité sanitaire et la qualité des aliments et pour le renforcement des partenariats entre le secteur public et privé.

Résultat de l'Organisation D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
D 3.1 Nombre de pays ayant élaboré des programmes de sécurité sanitaire des aliments basés sur les risques qui tiennent compte des meilleures pratiques de la FAO	À déterminer	8	4
D 3.2 Nombre de pays qui fournissent des services d'inspection et de certification des aliments efficaces et uniformes, en accord avec les recommandations internationales	À déterminer	12	6
D 3.3 Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités d'analyse de produits alimentaires par l'élargissement de la gamme de tests ou l'amélioration qualitative des résultats	À déterminer	10	5
D 3.4 Nombre de pays qui ont adopté un plan national d'intervention d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en tant que partie intégrante du plan national d'intervention en cas d'urgence et de catastrophe, assorti d'un plan d'action pour le développement des capacités nécessaires à sa mise en œuvre	3	8	5

D 3.5 Nombre de pays ayant élaboré une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, dans le but de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment sur les bienfaits des aliments locaux ou traditionnels, pour la santé et la nutrition	Évaluation initiale du degré de sensibilisation et d'éducation du public au sujet des principales questions identifiées dans le document stratégique	12	8
---	--	----	---

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en vue d'instaurer un environnement favorisant une large participation des parties prenantes à la conception des programmes de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et à l'élaboration des normes au niveau national ainsi que la collaboration au niveau régional et sous-régional sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
2. Soutenir l'application du cadre d'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire à la prise de décisions dans ce domaine au niveau national (évaluation, gestion et communication des risques).
3. Faciliter l'accès à l'information sur les normes internationales de sécurité sanitaire des aliments, l'évaluation des risques (avantages) et les conseils scientifiques, la composition des aliments et les autres questions associées (par exemple, séries de publications du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et de l'Évaluation des risques microbiologiques sur des sites Internet, Journal de la composition des aliments, etc.).
4. Aider au renforcement des capacités et à l'amélioration de l'efficacité des laboratoires d'analyse des aliments et des services d'inspection et de certification des aliments.
5. Fournir des orientations et de l'assistance technique pour les valeurs de référence des nutriments, l'étiquetage des produits alimentaires, les besoins en éléments nutritifs et les allégations relatives à la santé.
6. Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles sur des questions spécifiques de contrôle des aliments comme les programmes de surveillance des contaminants, les programmes d'échantillonnage ou la traçabilité des produits et faciliter la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre de programmes efficaces.
7. Fourniture d'informations en temps voulu, services de renseignement en matière de sécurité sanitaire des aliments, prévisions, alerte rapide, pilotage et assistance en matière de préparation et d'interventions d'urgence au niveau national dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, grâce au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments), au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments et au Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire.
8. Nouer des partenariats avec des instituts universitaires et de recherche servant de centres de référence et accroître et étendre la formation et le renforcement des capacités.

Résultat de l'Organisation D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
D 4.1 Nombre de pays ayant formulé une stratégie holistique et intégrée ainsi qu'un plan d'action pour promouvoir le respect des bonnes pratiques en matière d'agriculture, de fabrication et d'hygiène fondées sur des évaluations solides de sous-secteurs clés	À définir	12	8
D 4.2 Nombre de pays qui intègrent totalement des considérations relatives à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments dans des programmes de bonnes pratiques en matière de production primaire	À définir	15	10
D 4.3 Nombre de pays dont les programmes d'assistance technique au secteur agro-alimentaire en matière de sécurité sanitaire de aliments et de gestion de la qualité incorporent les meilleures pratique de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments	À définir	15	8
D 4.4 Nombre de pays possédant des programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires en matière de conformité aux normes et systèmes volontaires sur la qualité et la production des aliments	À définir	8	4

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Soutenir la mise au point de stratégies nationales pour atteindre les objectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.
2. Aider les capacités institutionnelles et individuelles à élaborer et à mettre en œuvre des programmes visant à améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments pour les petites et moyennes entreprises, y compris le secteur des aliments vendus sur la voie publique.
3. Fournir des directives sur les bonnes pratiques dans la production primaire dans les secteurs de l'élevage, des cultures et de la pêche.
4. Fournir des orientations sur les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'applicabilité des normes et dispositifs volontaires et soutenir le développement de capacités institutionnelles et individuelles pour la mise en œuvre de ces normes et systèmes pour des produits de qualité précis.
5. Aider au développement de capacités nationales pour promouvoir l'innovation dans les produits et les procédés.
6. Fournir un appui aux acteurs et institutions nationaux pour l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'éducation du consommateur dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la biodiversité et de ses incidences sur la nutrition et d'autres questions liées à la qualité des aliments.
7. Mettre au point des outils d'aide à la prise de décisions pour étayer la planification des investissements en infrastructures pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments.
8. Réaliser des études de marché et identifier les tendances émergentes du marché, notamment par des analyses de l'impact des normes privées et volontaires sur l'accès au marché.

OBJECTIF STRATÉGIQUE E – GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES

Problèmes et défis

Le secteur forestier continue d'être affecté par l'évolution rapide de la situation dans le monde. La foresterie est davantage axée sur les personnes, et les demandes de la société sur les forêts ont considérablement évolué, en attachant une importance accrue aux valeurs environnementales, sociales et culturelles. Il est de plus en plus évident que les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs créent à la fois des problèmes et des possibilités. De plus, les rôles essentiels que les forêts et les arbres hors des forêts jouent dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que comme source de bioénergies sont de plus en plus reconnus, et doivent être pris attentivement en compte dans les prises de décision nationales et internationales.

La valeur déterminante des contributions des forêts et des arbres aux moyens d'existence durables et à l'éradication de la faim et de la pauvreté est de plus en plus appréciée. Les liens de la foresterie avec l'agriculture, l'énergie et l'eau sont davantage reconnus. Toutefois, les progrès accomplis vers une gestion durable des forêts restent inégaux et le potentiel des synergies intersectorielles, des approches intégrant la gestion et les paysages est souvent sous-utilisé. La disparition et la dégradation continues des forêts dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les régions tropicales, constituent un véritable défi.

En milieu rural, ces moyens d'existence dépendent souvent de forêts productives, sources d'emplois et de revenus qui contribuent à réduire la pauvreté. Dans de nombreux pays à économies développées, la conservation de l'environnement et les loisirs fondés sur les forêts sont des préoccupations dominantes de la société. La demande de services écosystémiques liés à la forêt est en hausse dans toutes les régions. Il faut une approche stratégique pour garantir la santé et la productivité des forêts, de façon à optimiser leur capacité à contribuer à atténuer les effets du changement climatique, à préserver la biodiversité, à sauvegarder l'habitat de la flore et de la faune sauvages, et à protéger la terre et les bassins versants.

Le défi pour la FAO consiste à aider plus de pays à améliorer la gestion de leurs forêts. Compte tenu de l'expansion des informations, en quantité comme en matière d'accès à celles-ci, concernant les forêts et la foresterie, le partage et la gestion des connaissances deviennent encore plus urgent. Les pays attendent de la FAO qu'elle ouvre des perspectives hors du secteur forestier traditionnel, établisse des partenariats avec de nouvelles parties prenantes et remplisse les fonctions de chef de file mondial.

Hypothèses et risques

- Hypothèse d'un progrès économique relativement constant et d'un accroissement des investissements dans le secteur forestier.
- Hypothèse d'une reconnaissance généralisée de l'importance de la gestion durable des forêts et appui au rôle que joue la FAO pour promouvoir la gestion durable des forêts aux niveaux national et international.
- Hypothèse de la disponibilité de ressources suffisantes pour renforcer la capacité des pays à surmonter les obstacles à une gestion durable des forêts, grâce à des avis en matière de politiques et des conseils juridiques, au renforcement des capacités et à une assistance technique.
- Risque de pressions tendant à l'exploitation non durable des ressources forestières, du fait de l'accroissement continu de la population et de la pauvreté rurale.
- Risque de fortes pressions économiques visant à convertir des forêts à des usages agricoles, urbains ou autres.
- Risque que les pays n'arrivent pas à associer volonté politique, gouvernance efficace à tous les échelons et progrès économique global pour assurer la gestion durable des forêts.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif E

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
E1	x	x			x	x	x	x
E2			x			x	x	x
E3			x	x	x	x	x	x
E4			x		x	x	x	x
E5	x	x		x				
E6			x	x	x	x	x	x

Résultat de l'Organisation E1 - Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.1.1 Nombre de pays ayant mené à terme un programme amélioré de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA), conforme aux normes de la FAO	7	18	10
E.1.2 Nombre de pays qui soumettent un rapport complet au titre de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010	130	150	150

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Faire office de source mondiale, faisant autorité, d'informations sur les forêts.
2. Préparer et diffuser les résultats des évaluations périodiques des ressources forestières mondiales et les rapports sur la situation des forêts dans le monde.
3. Apporter un appui au suivi et à l'évaluation des forêts aux niveaux national et régional, notamment aux interactions avec d'autres secteurs par l'intermédiaire des évaluations intégrées de l'utilisation des terres.
4. Partager efficacement les connaissances et l'information grâce à une utilisation régulière et poussée d'Internet, des réseaux, des publications et d'autres moyens d'information.

Résultat de l'Organisation E2 – Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.2.1 Nombre de pays qui sont représentés aux commissions régionales des forêts et au COFO par des fonctionnaires principaux chargés des forêts et expriment, lors d'enquêtes <i>a posteriori</i> , un jugement positif sur la pertinence et l'utilité de ces réunions	80 (COFO) À définir pour les commissions régionales des forêts	100 (COFO) À définir pour les commissions régionales des forêts	90 (COFO) À définir pour les commissions régionales des forêts

E.2.2 Nombre d'initiatives officielles sous les auspices du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) entreprises par au moins deux organisations membres du CPF	2	4	3
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Constituer un espace de dialogue dynamique où les gouvernements et les autres parties prenantes puissent traiter des questions relatives aux politiques et des problèmes nouveaux, y compris réunions ministérielles, Comité des forêts, Congrès forestier mondial, commissions régionales des forêts, groupes et commissions techniques, consultations d'experts et réseaux mondiaux et régionaux. 2. Renforcer les liens entre les processus nationaux, régionaux et mondiaux, notamment en élargissant le rôle des commissions régionales des forêts. 3. Assurer un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), entre autres en mettant au point des programmes ou actions conjoints et grâce à d'autres partenariats, en accueillant le Partenariat de la montagne et par des partenariats actifs avec le secteur privé et des organisations non gouvernementales.			
Résultat de l'Organisation E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.3.1 Nombre de pays partenaires pour lesquels le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a un impact positif selon l'outil d'évaluation d'impact du Mécanisme	30	50	40
E.3.2 Nombre de pays ayant mis à jour leurs politiques ou leur législation forestières selon les meilleures pratiques participatives	20	35	27
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Appuyer les programmes forestiers nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances. 2. Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. 3. Appuyer l'analyse et la planification des politiques intégrées (intersectorielles) de façon à mieux comprendre l'incidence des politiques des autres secteurs sur les forêts et vice versa 4. Appuyer l'élaboration participative de politiques et de législations sur les forêts, la réforme des institutions et les efforts visant à améliorer la gouvernance à tous les niveaux. 5. Études sectorielles, y compris études sur les perspectives forestières régionales, et analyses comparatives des institutions forestières.			

Résultat de l'Organisation E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.4.1 Nombre de pays appliquant les bonnes pratiques de la FAO relatives aux plantations forestières ou à la récolte des produits forestiers	À déterminer	20	10
E.4.2 Nombre de pays ayant recours à des approches communautaires en matière de gestion du feu – dans au moins 100 communautés	À déterminer	10	5
E.4.3 Nombre accru de pays bénéficiaires participant à des programmes complets liés à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts	5	12	8

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Élaborer et appliquer des directives sur les bonnes pratiques forestières, grâce à des processus efficaces de consultation des parties prenantes.
2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des forêts aux niveaux mondial, régional et local.
3. Appuyer une gestion améliorée des feux de forêt en appliquant, notamment, des approches communautaires.
4. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes financiers nationaux et internationaux soutenant une gestion durable des forêts.
5. Recourir de plus en plus à des mécanismes financiers visant à faciliter la mise en commun des informations et l'enrichissement des bases de données, à renforcer les capacités à l'appui de la gestion des forêts et de la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, en particulier).

Résultat de l'Organisation E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.5.1 L'augmentation de la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits forestiers (FAOSTAT Tous les produits forestiers)	24%	26%	25%

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Analyse et connaissance des facteurs sociaux et économiques favorisant les innovations et les investissements.
2. Analyse de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers.
3. Assistance technique et directives pour la gestion communautaire des forêts et pour les entreprises forestières susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et de réduire la pauvreté.
4. Information et aide sur l'accès aux marchés du carbone, fournies aux professionnels du secteur forestier.

Résultat de l'Organisation E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
E.6.1 Nombre de pays ayant intégré les directives sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière au niveau génétique, ainsi que des espèces et des écosystèmes, dans la gestion des forêts et des zones protégées	0	10	5
E.6.2 Nombre de pays qui fournissent un rapport au titre de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013)	0	150	80
E.6.3 Nombre de pays ayant adopté les directives de la FAO sur l'intégration des stratégies relatives aux changements climatiques dans leurs politiques forestières nationales	0	20	10

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fournir une assistance technique, stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème, et de l'élaboration de plans de rémunération des services environnementaux, plus particulièrement dans les écosystèmes montagneux, les zones arides et les parcs, les forêts côtières et d'autres écosystèmes fragiles.
2. Élaborer et utiliser des lignes directrices pour l'ajustement des politiques, des institutions, des pratiques et des dispositions de gouvernance en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets.
3. Promouvoir les initiatives nationales et régionales pour la conservation de la biodiversité des forêts, notamment les ressources en faune et en flore sauvages dans les zones protégées et dans les forêts de production.
4. Fournir une aide aux politiques et une assistance technique afin d'améliorer la gestion des bassins versants, de remettre en état les terres forestières et de lutter contre la désertification.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE F -
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS
À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Problèmes et défis

Les ressources naturelles (terres, eau, climat et ressources génétiques) et les services qu'elles rendent sont essentiels pour la production vivrière, le développement rural et les moyens d'existence durables. Les conflits et la concurrence pour l'accès à ces ressources et leur utilisation devraient s'accroître dans bien des régions sous l'effet de la croissance de la demande de denrées alimentaires, d'eau, de fibres et d'énergie. Ces problèmes seront aggravés par l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la production agricole, les conditions de végétation, la disponibilité de l'eau, la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes et autres et la volatilité des marchés mondiaux. La gestion durable des ressources naturelles pour le bénéfice des générations actuelles et futures fait donc appel à des disciplines techniques particulières consacrées aux aspects principaux des ressources naturelles et de leur gouvernance dans le contexte du développement rural, ainsi qu'à des approches multidisciplinaires et multisectorielles pour que la concurrence autour des ressources naturelles puisse être réduite. Citons notamment l'aide au développement et à l'utilisation des instruments internationaux. Un des principaux défis consiste à s'assurer que les capacités de gestion et de régulation de l'exploitation des ressources naturelles bénéficient d'un soutien à tous les niveaux. Ces capacités devront répondre efficacement aux transitions socioéconomiques rapides et aux situations d'urgence. Elles devront être appuyées par la disponibilité au niveau national, régional et mondial des principales données (géospatiales notamment), connaissances et approches.

Il existe de nombreux moyens pour limiter les effets négatifs du changement climatique en améliorant les connaissances et la gestion des ressources naturelles dans les politiques et pratiques en matière d'agriculture, de foresterie et de pêche. Les mesures d'adaptation et d'atténuation peuvent consister par exemple à réduire les émissions anthropiques et à renforcer les puits à carbone. Les mécanismes de financement (notamment le mécanisme pour un développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial, le paiement des services environnementaux et d'autres mécanismes) soutiennent les moyens d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter qui sont intersectoriels et nécessitent des approches multidisciplinaires. Toutefois, des procédures complexes et des critères d'admissibilité restrictifs ont contribué à entraver le financement d'activités intéressant l'agriculture, les forêts et les pêches. Au niveau international, il est de plus en plus reconnu que le développement des bioénergies et autres nouvelles formes d'investissement (notamment les investissements fonciers internationaux) tendent à la fois à offrir des possibilités et à lancer des défis pour le développement agricole et rural durable. Des processus d'établissement de données et d'informations et de consultation sont nécessaires aux niveaux national et international pour l'élaboration de stratégies et de politiques de développement durable des bioénergies.

Hypothèses et risques

- Hypothèse selon laquelle l'intérêt et l'engagement suscités actuellement à l'échelle internationale par la gestion durable des ressources naturelles, qui témoignent de son importance capitale pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, vont se poursuivre et se traduire par des décisions et des affectations budgétaires visant à promouvoir l'adoption d'approches et de pratiques de gestion appropriées.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau national, les pays seront en mesure de fixer des objectifs réalisables et de formuler des politiques, des programmes et des pratiques pertinents pour la gestion durable de leurs ressources naturelles, y compris par exemple, pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, l'accès aux terres et le régime foncier, et pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

- Hypothèse selon laquelle la FAO peut contribuer efficacement à l'élaboration d'instruments pertinents de gestion durable des ressources naturelles au niveau international et à leur utilisation au niveau national.
- Hypothèse selon laquelle, au niveau institutionnel de la FAO, il existe des mécanismes adéquats pour assurer une collaboration efficace entre les unités.
- Risque que des politiques et dispositifs internationaux ne puissent être convenus par les pays pour une gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation, et en ce qui concerne les instruments liés au changement climatique, tels que le Protocole de Kyoto et tout arrangement post 2012, le mécanisme pour un développement propre et autres mécanismes concernant le marché du carbone, la facilitation de l'accès des agriculteurs à ces ressources financières.
- Risque qu'au niveau national, les pays ne soient pas en mesure de se doter des capacités qui leur permettraient de saisir les occasions, relever les défis et mobiliser les ressources nécessaires pour renforcer les capacités relatives à la gestion durable des ressources naturelles.
- Risque que sous l'effet du changement climatique, de nouveaux défis apparaissent dans le domaine des ressources naturelles et de leur gestion durable, pour lequel un mécanisme approprié d'atténuation des effets et/ou d'adaptation n'a pas encore été étudié.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif F

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
F1	X	X	X	X	X	X	X	X
F2	X	X	X	X	X	X	X	X
F3	X	X	X	X	X	X	X	X
F4	X	X	X	X	X	X	X	X
F5	X	X	X	X	X	X	X	X
F6	X	X		X	X	X	X	X

Résultat de l'Organisation F1 - Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 1.1 Nombre de pays dont les bases de données sur les ressources en terre et les infrastructures géospatiales sont conformes aux normes/critères de la FAO	À déterminer	10 pays supplémentaires	5 pays supplémentaires
F 1.2 Nombre de pays dont les plans nationaux d'utilisation des terres, les stratégies nationales et la législation nationale en matière d'utilisation des terres sont conformes aux directives et politiques de la FAO pour la gestion durable des terres, notamment dans les environnements où les risques sont les plus élevés (en particulier les zones arides, les montagnes et les zones côtières)	0	10	5

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fournir des avis en matière de politiques et des avis juridiques, contribuer au renforcement des capacités et à l'élaboration de directives techniques et/ou mettre au point des directives concernant les modes d'utilisation durable des terres, notamment par le biais de l'analyse des filières alimentaires et de leur impact relatif sur les ressources en terre et fournir des approches écosystémiques.
2. Renforcer la capacité des pays à produire et utiliser des données sur les sols, le couvert végétal et l'utilisation des terres au niveau national, notamment en établissant des infrastructures et des normes appropriées sur les données spatiales.
3. Contribuer à la préparation d'une publication périodique de haut niveau de la FAO sur l'état des ressources en terres et en eaux dans le monde.
4. Évaluer et suivre les ressources en terre, l'utilisation et l'adéquation des terres et leur dégradation ainsi que les pratiques de gestion des sols et des terres et coordonner, compiler et diffuser les évaluations à l'échelle mondiale, notamment par l'intermédiaire de GeoNetwork.
5. Contribuer à établir les perspectives à long terme et à harmoniser le suivi, l'évaluation et la diffusion d'informations sur les tendances, à divers niveaux: mondial, régional et national.
6. Renforcer les contenus, la couverture et la qualité des statistiques sur les ressources en terre, l'utilisation des terres et leur gestion dans la base de données FAOSTAT pour en faire un système d'information important à l'appui de la conception, du suivi et de l'application de politiques mondiales et nationales efficaces et efficientes.
7. Fournir un soutien aux conventions internationales ayant trait à l'utilisation des terres, aux changements d'affectation des terres et à leur dégradation et aider les pays à s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre de ces instruments internationaux et à mettre en œuvre ces conventions par des législations nationales appropriées.
8. Évaluer les interactions entre les terres et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que les paiements des services environnementaux.

Résultat de l'Organisation F2 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 2.1 Nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux dont les stratégies permettant de faire face à la pénurie d'eau adoptent les recommandations de la FAO	0	8	4
F 2.2 Nombre d'institutions qui ont adopté les outils et approches d'amélioration de la productivité de l'eau de la FAO	0	20	8
F 2.3 Nombre de visites effectuées chaque mois sur le site web de la FAO sur l'eau	40 000	60 000	48 000

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Renforcement de la plate-forme sur l'eau de la FAO pour promouvoir le travail technique commun et diffuser les résultats sur l'utilisation multifonctionnelle et la gestion intersectorielle de l'eau au sein de la FAO (grâce à la collaboration entre les unités concernées, à savoir celles chargées de l'eau, des terres, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie, des forêts, des questions juridiques, des politiques et des investissements).
2. Fourniture de services sur les politiques hydriques pour aborder les stratégies de gestion de l'eau en faveur du développement rural et de l'amélioration de la productivité de l'agriculture et affectation efficace de l'eau en situation de pénurie. Mise en œuvre de méthodologies-cadres en matière d'audit hydrique, d'irrigation et d'investissement intégrant l'utilisation de l'eau par l'agriculture et les investissements connexes dans les actifs institutionnels et les infrastructures.
3. Fourniture d'un appui technique pour promouvoir une gestion réactive de l'eau pour l'agriculture. Renforcement des capacités nationales en matière de performances et de modernisation de l'irrigation, d'efficacité de l'utilisation de l'eau et d'amélioration de la productivité, de gestion de la qualité de l'eau et de développement technologique en utilisant les principaux produits [notamment techniques de cartographie des systèmes et services de fonctionnement des canaux (MASSCOTE), le modèle de culture (AQUACROP), etc.] et directives de la FAO.
4. Travail en réseau avec les principaux partenaires pour la promotion effective des meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau en agriculture. Soutien aux pôles d'excellence et aux communautés de pratiques pour la synthèse et la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités aux échelons requis.
5. Fourniture de services d'information sur l'eau pour appuyer les activités de terrain et les activités normatives menées sur cette question dans l'ensemble de la FAO. Coordonner, compiler et diffuser des données et des informations sur les ressources en eau et l'utilisation de l'eau à l'échelle mondiale [Système mondial d'information sur l'eau et l'agriculture (AQUASTAT), liens avec la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), GeoNetwork] et élaborer une analyse mondiale de la situation et des tendances des ressources en eau (en particulier, les projections à l'horizon 2030/50 de la FAO, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et la coordination interinstitutions sur ce thème – ONU-Eau). En particulier, promouvoir la mise en place d'un système d'alerte rapide mondial sur la qualité et l'abondance de l'eau par le biais d'ONU-Eau)

Résultat de l'Organisation F3 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 3.1 Nombre de résultats et d'objectifs d'étape qui ont été atteints parmi ceux définis par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans son programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	non disponible		<i>Un objectif d'étape atteint et deux résultats obtenus</i>
F 3.2 Nombre de programmes de travail conjoints ou d'accords de coopération opérationnels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec des forums	0	4	2

internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture			
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Offrir une tribune intergouvernementale pour l'élaboration des politiques, y compris la négociation d'instruments internationaux efficaces et la mise à jour des instruments existants (comme le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques), pour toutes les composantes de la biodiversité intéressant l'alimentation et l'agriculture, y compris en facilitant les sessions de la CRGAA. 2. Piloter et surveiller: 1) les évaluations de l'état des différentes composantes des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à l'échelon mondial et 2) la mise en œuvre des instruments politiques relatifs à la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. 3. Faciliter l'obtention des résultats et des objectifs d'étapes fixés par le programme de travail pluriannuel de la Commission. 4. Nouer des partenariats et renforcer la coopération avec les organisations internationales pertinentes, entre autres en coordonnant l'expertise et la coopération de la FAO avec ses partenaires pour faciliter, par le biais de conseils techniques et politiques, la mise en œuvre d'instruments intéressant la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. 5. Surveiller les tendances de l'utilisation et de l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, afin d'aider à formuler des options en matière de stratégies d'accès et des politiques de partage des avantages, aux niveaux national, régional et international, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire.			
Résultat de l'Organisation F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 4.1 Consensus international renforcé sur des mesures visant à améliorer la gouvernance de l'accès à la terre et protéger le régime foncier et les liens de la terre avec les autres ressources naturelles	Pas de consensus sur des mesures précises	Adoption de directives volontaires par un Comité technique de la FAO	<i>Projet de directives volontaires</i>
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Appui à la formation d'un consensus sur des directives et des politiques volontaires en matière de gouvernance responsable des modes de faire-valoir dans le cadre de la vision et des principes de la Déclaration de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural: Nouveaux défis et options pour revitaliser les communautés rurales (CIRADR) touchant le développement rural, la réforme agraire et d'autres aspects liés au régime de la terre et par l'intégration des principes et recommandations des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation dans le traitement des questions foncières. 2. Outils et méthodologies pour renforcer les capacités d'administration des modes de faire-valoir des ressources naturelles, notamment en formant des partenariats et des alliances pour encourager la diffusion et l'utilisation de l'information.			

Résultat de l'Organisation F5 - Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 5.1 Nombre de pays qui ont mis au point des plans d'action visant à relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans l'agriculture	À déterminer	15 pays supplémentaires	5 pays supplémentaires
F 5.2 Nombre de pays qui ont élaboré des politiques, des stratégies ou des plans d'action pour répondre aux défis et possibilités liés au développement des bioénergies	À déterminer	Au moins 15 pays supplémentaires	Au moins 7 pays supplémentaires
F 5.3 Les interactions et les liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies sont reconnus et abordés explicitement dans les enceintes internationales et dans les Accords multilatéraux sur l'environnement, en vigueur et nouvellement introduits	La déclaration finale de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire: les défis du changement climatique et des bioénergies, juin 2008	1. Projet de proposition sur les principes et normes de sécurité alimentaire liés au développement durable des bioénergies soumis au consensus intergouvernemental comme base d'amendements visant les accords multilatéraux sur l'environnement, promus au sein des instances internationales compétentes 2. Au moins 15 pays en développement participent activement aux processus proposés pour la formation du consensus et la promotion d'amendements	1. Interactions et liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies reflétés dans le premier projet de norme de la Table ronde sur les biocarburants durables (RSB) et le premier cadre de critères et indicateurs de durabilité du Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP) 2. Au moins deux réunions de la FAO sur les normes régissant les liens entre bioénergies et sécurité alimentaire et pauvreté
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Production et gestion de connaissances, de données, d'outils, de technologies et d'approches, de moyens de communication pour le développement et de pratiques de vulgarisation ayant trait au développement durable des bioénergies et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, y compris les évaluations d'impact, la réduction des risques de catastrophes (liées au climat) et les mécanismes financiers de mise en œuvre, comme les paiements pour les services environnementaux.			

2. Assistance technique, conseils politiques et juridiques pour renforcer les capacités des pays à relever les défis environnementaux, y compris l'évaluation de l'impact du changement climatique, l'adaptation et la réduction de ses effets, la réduction des risques de catastrophe (liées au climat), le développement durable des bioénergies et l'adaptation des systèmes de production.
3. Formation, information appropriée, développement de sites Internet et autres formes de communication et de soutien au renforcement des capacités liées aux défis du changement climatique et du développement durable des bioénergies.
4. Participation aux dialogues internationaux sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et le développement durable des bioénergies et aux Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris assistance technique aux pays pour faciliter et rendre plus efficace leur participation à ces dialogues internationaux.
5. Plaidoyer et contribution aux processus intergouvernementaux pour faire en sorte que les dimensions de l'alimentation, de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et des pêches soient prises en compte dans les négociations, les mécanismes financiers et la mise en œuvre d'instruments internationaux visant à relever les défis mondiaux.

Résultat de l'Organisation F6 - L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
F 6.1 Nombre de pays ayant mis en place des projets pour renforcer les capacités de recherche et de systèmes de vulgarisation pour la gestion durable des ressources naturelles	25	35	20
F 6.2 Nombre de pays qui mettent en œuvre des programmes et des stratégies de communication pour le développement de la gestion durable des ressources naturelles	20	30	25

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Assistance technique et conseils en matière de politique pour les pays sur le renforcement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation.
2. Mise au point d'une coalition avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Forum mondial de la recherche agricole et d'autres organismes internationaux de recherche agricole pour le développement durable de l'agriculture et la disponibilité et le transfert des connaissances.
3. Mise au point d'outils et de stratégies d'évaluation pour les systèmes de recherche et de vulgarisation des pays et pour la communication concernant les programmes relatifs au développement durable de l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.
4. Facilitation du dialogue pour nouer des liens fonctionnels entre les parties prenantes des systèmes agricoles innovants.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE G -
ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES
MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

Problèmes et défis

Les moyens d'existence et le développement rural sont influencés par la mesure dans laquelle les petits producteurs exploitent les débouchés commerciaux, et les marchés et les institutions fonctionnent efficacement dans un environnement en évolution. Les producteurs agricoles, les travailleurs, les négociants, les transformateurs, les fournisseurs d'intrants, les exportateurs, les importateurs et les consommateurs sont reliés par les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux. Ces échanges multiples peuvent être créateurs de revenus et d'emplois. L'exploitation des possibilités offertes et le bon fonctionnement des marchés dans un contexte en constante évolution ont donc une influence sur les moyens d'existence. Cependant, les producteurs des pays en développement participent peu aux marchés dont le fonctionnement est entravé notamment par des politiques inappropriées, les faibles volumes, le peu de compétitivité, le manque d'information, les infrastructures inadéquates, la faiblesse des institutions et les asymétries de pouvoir commercial. Dans le même temps, les marchés se transforment du fait des changements qui interviennent dans les technologies et les échanges, les règles commerciales, du renforcement des structures, de la prolifération de normes contraignantes et de divers autres problèmes nouveaux.

Les parties prenantes ont besoin d'informations analytiques sur la nature et les conséquences de ces changements pour la croissance, la pauvreté rurale et la sécurité alimentaire. Elles doivent aussi renforcer leurs capacités pour participer efficacement aux instances internationales où se négocient les règles commerciales internationales pour garantir que leurs intérêts sont pris en compte. Pour lutter contre la pauvreté et faire face aux besoins du développement et de la sécurité alimentaire, les décideurs devraient avoir les capacités voulues afin d'identifier et d'appliquer des politiques encourageant les réactions du secteur privé, notamment les petits producteurs, pour faire face aux demandes et opportunités qui apparaissent sur les marchés. La création d'emplois dans l'agriculture ou grâce au développement des entreprises rurales et de l'agro-industrie doit s'accompagner de politiques qui garantissent des conditions équitables et sans danger dans les zones rurales.

Hypothèses et risques

- On suppose qu'il existe un important besoin d'aide aux pays, organes régionaux et autres parties prenantes pour évaluer les incidences d'évolutions importantes et définir les réponses aux niveaux des marchés, des institutions, des politiques et des législations et les stratégies de mobilisation des ressources, en accordant une attention particulière aux petits producteurs, aux sans-terres et aux travailleurs. D'une part, ceux qui interviennent directement dans les activités de production, de transformation et de commercialisation auront besoin en général d'adopter une approche davantage commerciale et de renforcer leurs compétences techniques, gestionnaires et commerciales pour tirer parti des marchés rémunérateurs. De l'autre, on suppose que les ruraux qui sont employés doivent être rémunérés et protégés comme il se doit. Compte tenu de la mondialisation des chaînes de valeur, les parties prenantes auront probablement besoin d'être informées de l'évolution des marchés et des politiques au niveau international ainsi que des règles commerciales internationales. Les analyses et les informations concernant les marchés sont nécessaires pour appuyer la formulation de politiques nationales et internationales appropriées. Les pays doivent appuyer la conception et la mise en œuvre de politiques, et la FAO et ses organisations partenaires devraient avoir la capacité de les aider.
- Certains ministères de l'agriculture et d'autres organisations concernées risquent d'être mal équipés pour analyser, formuler ou mettre en œuvre les politiques, réglementations et législations appropriées et pour élaborer les autres aspects d'un environnement porteur pour les producteurs ruraux, les travailleurs et l'agro-industrie. Les gouvernements ne mobilisent peut-être pas la volonté politique et l'engagement financier pour améliorer le fonctionnement des marchés nationaux et

internationaux, des autres institutions, et des investissements dans les infrastructures pour encourager les petits producteurs à s'orienter davantage vers le marché ne sont peut être pas en place. Il existe aussi des risques exogènes. Les débouchés commerciaux des petites entreprises peuvent être limités par la puissance des entreprises de plus grande envergure, y compris les sociétés multinationales. Les efforts visant à créer un environnement porteur peuvent être compromis par des crises politiques, économiques (y compris la volatilité des prix des denrées alimentaires), et environnementales qui transcendent les frontières nationales.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif G

Résultats de l'Org.	A – Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B – Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
G1	X	X		X	X	X	X	X
G2	X	X	X	X	X	X	X	X
G3	X	X		X	X	X	X	X
G4	X	X	X	X	X	X		X

Résultat de l'Organisation G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
G1.1 Nombre de pays et d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont mis en œuvre de nouvelles politiques ou des réformes stratégiques afin d'aider les producteurs à répondre à la demande et à améliorer l'accès aux marchés des produits et des intrants	0	6 pays et 4 régions ou sous-régions	3 pays et 2 régions ou sous-régions
G1.2 Nombre de pays qui mettent en œuvre des plans prévoyant de réorienter les services de vulgarisation pour aider les petits producteurs à exploiter les débouchés commerciaux	0	8	4

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Une analyse mondiale ou un cadre sur l'avenir des petits exploitants compte tenu de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
2. Appréciation des tendances du marché au niveau des pays.
3. Mise au point de méthodologies pour aider les pays à réaliser des études de la compétitivité, des chaînes de valeurs, d'impact et des analyses des institutions.
4. Identification des pratiques optimales pour créer des liens équitables, efficaces et durables entre le secteur privé et les petits producteurs.
5. Appui aux pays sur les politiques visant à réorienter les services de vulgarisation pour mieux répondre aux besoins des petits producteurs.
6. Guides de vulgarisation sur la gestion, la commercialisation et la manutention après récolte dans les exploitations.
7. Promotion des politiques et mécanismes destinés à améliorer la fourniture de services financiers pour les petits producteurs.

8. Appui et matériel consultatifs aux acteurs de la chaîne de valeur et aux organisations travaillant avec les producteurs sur la planification et la conception d'infrastructures axées sur le marché.
9. Appui aux acteurs de la chaîne de valeur et organisations qui travaillent avec les producteurs dans le domaine des finances rurales, des opérations après récolte, de l'agriculture contractuelle, de la création de liens entre les producteurs et les marchés, des infrastructures commerciales et de l'approvisionnement en intrants et en équipement.
10. Contribution à la mise au point d'outils de gestion des risques appropriés pour les producteurs.

Résultat de l'Organisation G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
G2.1 Nombre de demandes d'analyses des schémas et des tendances de l'emploi agricole et non agricole reçues par la FAO	À déterminer	60	20
G2.2 Nombre de pays ayant formulé des programmes et des politiques agricoles qui encouragent des solutions en matière d'emploi rural, d'accès à la terre et de diversification des revenus	À déterminer	8	4

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Création et exploitation d'une base de données comportant des données primaires et des renseignements sur les sources de revenus et autres caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, y compris le régime foncier et l'accès à la terre.
2. Travaux d'analyse pertinents sur les sources de revenus des ménages ruraux, les schémas et les tendances de l'emploi agricole et non agricole, le régime foncier et l'accès à la terre, y compris les disparités entre les sexes.
3. Autoévaluation, stratégie et programme de travail de la FAO sur l'emploi rural décent élaborés en faisant apparaître les domaines techniques pertinents de la FAO et accessibles aux États Membres et aux partenaires sur le site web FAO-OIT et par d'autres moyens.
4. Avis en matière de politiques pour créer des emplois ruraux plus nombreux et de meilleure qualité et assurer un meilleur accès à la terre dans les secteurs ruraux agricoles et non agricoles.
5. Renforcement des capacités et activités de sensibilisation à l'appui de politiques favorisant des emplois ruraux plus décent et l'accent à la terre.
6. Renforcement des capacités en matière de collecte de données et d'analyse des problèmes d'emplois, d'accès à la terre et de revenus en milieu rural.
7. Normes et conventions OIT (c'est-à-dire, normes sur la discrimination fondée sur le sexe, le travail des enfants, l'emploi des jeunes, l'hygiène et sécurité du travail, la création d'entreprises en milieu rural, les droits d'association, les normes de l'emploi) et les normes et codes d'usages négociés et volontaires de la FAO pertinents pour les problèmes d'emploi rural et d'accès à la terre (soit, l'utilisation, la distribution et l'élimination des substances chimiques/pesticides, la sécurité du matériel, les Bonnes pratiques agricoles (BPA), l'exploitation forestière, la sécurité en mer (à bord des navires); convention maritime; code de conduite pour une pêche responsable, Directives volontaires pour une gouvernance responsable de la terre et autres ressources naturelles, etc.).
8. Mémoire d'accord FAO-OIT (2004) et Déclaration d'intention pour la coopération contre le travail des mineurs en agriculture (OIT, FIDA, FAO, IFPRI, FIPA, UITA) (2007).

Résultat de l'Organisation G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent les impacts de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
G3.1 Nombre de pays ayant intégré une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires à leurs politiques sur l'agriculture et le développement rural (ADR)	À déterminer	+10	+5
G3.2 Nombre de pays dotés de mandats institutionnels visant le développement des zones rurales et de la production à petite échelle, le renforcement de la coopération public-privé et le contrôle et la coordination du secteur agroindustriel	À déterminer	+6	6 pays supplémentaires ont entamé le processus
G3.3 Nombre de pays dont les stratégies de développement rural prévoient des mécanismes officiels et opérationnels d'intégration du secteur privé, notamment des petits exploitants orientés vers la production commerciale	À déterminer	10	5

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Appréciation des tendances et des réponses au niveau des politiques.
2. Appui aux pays en matière de formulation de stratégies sectorielles pour les agro-industries et les entreprises agricoles avec une attention particulière sur les organisations de producteurs et les petites et moyennes entreprises (PME).
3. Identification des indicateurs et niveaux de référence spécifiques du secteur pour orienter l'élaboration de politiques et la réforme des institutions.
4. Promotion de mesures visant à améliorer les services financiers aux agro-industries, en particulier aux petits producteurs, aux PME et aux organisations de producteurs.
5. Appui aux gouvernements pour la formulation de stratégies et de politiques pour la mécanisation.
6. Fourniture d'orientations sur les rôles et responsabilités du secteur public dans le domaine de l'intermédiation contractuelle, de la résolution des différends et de la promotion de pratiques commerciales responsables.
7. Renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles et aux organisations de producteurs.
8. Appui à l'expérimentation et à l'appréciation des technologies de valeur ajoutée et des innovations de la chaîne de valeur dans les PME.
9. Contribution à l'élaboration d'outils appropriés de gestion des risques pour les entreprises agricoles.

Résultat de l'Organisation G4 – Les pays ont une connaissance et des capacités accrues de l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
G4.1 Tendances concernant le nombre des pages vues/visites sur les sites de la FAO contenant des informations sur les marchés internationaux des produits agricoles, les politiques commerciales et les questions liées aux négociations commerciales et à leurs effets sur les petits producteurs et le développement rural	À déterminer	en hausse/stable	<i>en hausse/stable</i>
G4.2 Nombre de fois où des analyses de la FAO relatives aux marchés internationaux des produits agricoles, aux politiques commerciales et aux questions liées aux négociations sont citées parmi les références, par rapport à celles d'organisations internationales comparables	À déterminer	+10%	+5%
G4.3 Pourcentage de fonctionnaires bénéficiant d'une formation de la FAO en matière de négociations commerciales et d'analyse des options politiques et de formulation des politiques commerciales, en vue de renforcer les moyens d'existence des petits producteurs et de promouvoir le développement rural - avec évaluation positive des stagiaires	À déterminer	80%	80%
<i>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</i> 1. Suivi, données statistiques et analyse de situation et perspectives concernant les marchés internationaux de produits agricoles. 2. Analyse des normes relatives au commerce agricole international. 3. Analyse des politiques et des stratégies commerciales. 4. Suivi et analyse des modifications des règles commerciales dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux et régionaux. 5. Avis, soutien à la formation et assistance en matière d'informations et d'analyses commerciales. 6. Avis, soutien à la formation et assistance dans le domaine des normes et de la certification. 7. Avis, soutien à la formation et assistance pour la formulation de politiques et l'élaboration de dispositions législatives. 8. Avis, soutien à la formation et assistance sur les négociations commerciales internationales – ateliers, tables rondes et assistance technique.			

OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Problèmes et défis

Il est à présent évident qu'il ne sera peut-être pas possible d'accomplir l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié la faim d'ici à 2015. L'insécurité alimentaire et la malnutrition agissent comme un frein sur le développement économique et il est urgent de trouver des moyens d'accélérer la réduction de la faim et de la malnutrition et d'améliorer les conditions de sécurité alimentaire et de nutrition de tous.

Selon les dernières estimations de la FAO, le nombre (en augmentation) de personnes qui souffrent de la faim est de 1020 millions en 2009, soit 180 millions de plus que dans la période de référence 1990-92. En outre, les carences en micronutriments concernent environ 2 milliards de personnes dans le monde – plus de 30 pour cent de la population mondiale. Tous les ans, 10 millions d'enfants meurent dans le monde avant d'atteindre l'âge de cinq ans – plus d'un tiers de ces décès étant imputables à la sous-alimentation. Dans les pays en développement, un enfant de moins de cinq ans sur trois – soit 178 millions d'enfants – souffre d'un retard de croissance dû à la mauvaise qualité de son alimentation et à des maladies.

Les facteurs aggravants sont, entre autres, les changements démographiques (croissance de la population et de l'urbanisation) qui intensifient la demande d'aliments et modifient les modes alimentaires, outre la détérioration généralisée des terres, la marginalisation accrue des petits exploitants, les déplacements transfrontières de maladies et les contraintes pesant sur l'environnement. Les efforts visant à vaincre l'insécurité alimentaire et la malnutrition se heurtent de surcroît à l'impact de la crise financière et économique actuelle et, en particulier, à la flambée ou l'instabilité des prix des denrées alimentaires, l'impact du changement climatique et de la variation climatique et l'utilisation de cultures vivrières pour la production de biocarburants.

Comme les événements l'ont prouvé en 2008-09, on manque des capacités nationales, régionales et mondiales nécessaires pour une gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition appropriée et efficace. Les cadres économiques, politiques, institutionnels, réglementaires, juridiques et sociaux doivent être renforcés pour une meilleure gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition et à l'appui de la concrétisation du droit à l'alimentation.

L'ampleur de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été évaluée dans de nombreux pays. Pourtant, on connaît encore mal la prévalence et des causes fondamentales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chez les groupes vulnérables aux niveaux infranationaux. Des évaluations et analyses prospectives effectuées en temps opportun sont nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, des programmes d'investissement assortis de priorités et des interventions appropriés pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Il faut répondre aux besoins immédiats des populations les plus vulnérables, tout en renforçant leur capacité d'adaptation à plus long terme en remédiant aux causes profondes. Par conséquent, il est nécessaire d'avoir des informations, analyses, politiques et programmes actualisés pour déterminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et pour définir et appliquer des solutions efficaces. Il est impératif, avant tout, de regrouper les connaissances de la FAO en matière d'initiatives ciblées et de programmes s'appuyant sur des interventions régulières, cohérentes et efficaces au niveau des pays (y compris à l'échelon infranational) et aux niveaux régional et international pour accomplir cet objectif stratégique.

Résultat de l'Organisation H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Indicateur	Référence	Target (4 ans)	Target (2 ans)
H1.1 Nombre de pays et d'Organisations d'intégration économique régionale (OIER) qui ont formulé des politiques, stratégies ou programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels ou intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	0	(i) 1 017 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 4 OIER (programmes régionaux pour la sécurité alimentaire); (ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 6 pays	(i) 11 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 2 OIER (v) (ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 3 pays
H1.2 Nombre de pays et d'OIER qui ont mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels et intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	16 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 4 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire	(i) 33 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 8 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (ii) 10 pays (politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition)	(i) 27 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 6 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire (ii) 5 politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition)
H1.3 Nombre de pays qui pilotent un système intersectoriel de suivi des politiques et programmes fondés sur les résultats répondant aux préoccupations relatives à l'insécurité alimentaire, la faim et/ou la malnutrition	0	5	2

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

- Sensibilisation et collaboration intersectorielle: Acquisition et diffusion des enseignements tirés des processus et de la gestion des politiques, élaboration de stratégies de sensibilisation fondées sur des éléments concrets et communication sur ces stratégies et, en parallèle, travail au sein de partenariats et d'alliances entre organisations et aux niveaux national et régional, y compris au travers d'une information et d'une communication améliorées, pour plaider en faveur des investissements dans les programmes intersectoriels de sécurité alimentaire de nutrition assortis de priorités.
- Suivi et analyse: Élaborer et appliquer des méthodes et outils pour renforcer les systèmes mondiaux, régionaux et nationaux d'alerte rapide et d'information sur la sécurité alimentaire, y compris par le soutien aux SICIAV nationaux et les évaluations de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'appui de politiques et programmes mieux ciblés et assortis de priorités. En outre, fournir des méthodes et outils d'évaluation ex ante de l'impact socioéconomique des politiques et des programmes, systèmes d'information et suivi des politiques et des programmes, et assistance technique pour un système de suivi des politiques fondé sur les résultats.

- Prestation de conseils concernant les politiques et programmes de la FAO: Conduire, aux plans mondial, régional et national, des analyses des impacts des politiques et programmes macroéconomiques, agricoles et socioéconomiques sur l'alimentation et la nutrition et des impacts des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition sur les objectifs de développement des pays; préparation de profils des politiques et de cadres relatifs aux nouveaux problèmes en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition et de conseils techniques sur les manières de répondre aux questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels et intersectoriels.
- Renforcement des capacités et renforcement institutionnel: Prestation de soutien technique et institutionnel pour l'élaboration d'outils analytiques et méthodologiques d'analyse ex ante de l'impact des politiques et de suivi des politiques, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire, compétences en matière de négociation, stratégie et formulation de politiques participatives et durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, réduction des pertes de production après récolte et amélioration des efficiences dans le système et/ou la chaîne de valeur alimentaire.

Résultat de l'Organisation H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et d'un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
H2.1 Nombre de pays dans lesquels les institutions ont adopté et appliqué les principes de bonne gouvernance pour la formulation, l'application ou le suivi des politiques et programmes en matière d'alimentation et de nutrition	À déterminer	5	3
H2.2 Nombre de pays qui ont élaboré ou renforcé des cadres juridiques, institutionnels ou politiques pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate	À déterminer	10	7
H2.3 Nombre de pays qui ont élaboré des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme ciblant spécifiquement les groupes vulnérables et touchés par l'insécurité alimentaire	À déterminer	10	7
H2.4 Nombre de pays qui ont entrepris des stratégies de sensibilisation, communication et éducation pour une bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire et en faveur du droit à l'alimentation	À déterminer	10	7
H2.5 Nombre de documents de politiques de la FAO qui fournissent les outils méthodologiques permettant de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale	0	4	2

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Indications conceptuelles sur l'élaboration et l'application d'une gouvernance renforcée en matière de sécurité alimentaire aux niveaux mondial et national.
2. Renforcement des capacités et sensibilisation sur l'application d'une approche fondée sur les droits et les principes de bonne gouvernance (y compris la transparence, l'obligation de rendre des comptes, la participation, la non-discrimination, l'autonomisation et le respect du droit).
3. Application et adaptation de la Boîte à outils méthodologique de la FAO sur le droit à l'alimentation (comprenant des guides et des outils méthodologiques sur la manière de légiférer en matière de droit à l'alimentation, de suivre, d'évaluer, d'élaborer un budget dans ce domaine, y compris la rédaction d'un programme pédagogique sur le droit à l'alimentation) pour guider et promouvoir des politiques, des stratégies, des programmes et des actions publiques.
4. Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (y compris au travers du programme FAO/SICIAV).
5. Production et échange de connaissances avec des partenaires nationaux et internationaux sur l'application des approches fondées sur le droit à l'alimentation et les droits de l'homme, y compris la collecte, l'analyse et la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés.
6. Mise en place d'une plateforme de dialogue et d'échange d'expérience entre des intervenants multiples sur l'application de la bonne gouvernance et le droit à l'alimentation (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Partenariat global pour la sécurité alimentaire mondiale, Forum sur le droit à l'alimentation).
7. Service d'appui du secrétariat au processus du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
8. Analyse, plaidoyer et avis technique pour le renforcement de la sécurité alimentaire mondiale.
9. Conseils techniques et politiques sur les réformes concernant des questions juridiques, institutionnelles et sociales.
10. Intégration du droit à une alimentation adéquate et des principes et approches des droits de l'homme dans le travail normatif et opérationnel de la FAO.

Résultat de l'Organisation H3 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes pour le traitement des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
H3.1 Nombre de pays qui ont intégré les objectifs de nutrition dans au moins 3 politiques sectorielles ou dans leur stratégie de réduction de la pauvreté	À déterminer	10	5
H3.2 Nombre de pays qui ont évalué et analysé l'impact des mutations des systèmes alimentaires sur la nutrition	À déterminer	4	2
H3.3 Nombre de pays qui ont élaboré et adopté des directives nationales en matière de modes alimentaires ou qui ont mis en œuvre des programmes nationaux d'éducation à la nutrition dans aux moins deux secteurs (agriculture et éducation)	À déterminer	10	5

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Prestation d'expertise, de méthodes, de directives et d'outils analytiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition des ménages pour l'évaluation de la nutrition et des modes alimentaires pour soutenir l'élaboration de politiques, stratégies et programmes d'alimentation et de nutrition, pour choisir les interventions appropriées sur le plan alimentaire et pour évaluer l'impact.
2. Diversité des modes alimentaires au niveaux des ménages et des personnes et mesures concernant l'accès à l'alimentation (évaluation et suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition).
3. Évaluation et analyse des groupes de population les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (FAO SICIIV).
4. Conseils sur l'incorporation d'objectifs concernant la nutrition dans les politiques et les programmes relatifs à l'alimentation et à l'agriculture pour traiter les problèmes de nutrition liés aux aliments.
5. Renforcement des capacités d'élaboration d'orientations et de règlements nationaux sur l'alimentation fondés sur des données scientifiques et création de ressources éducatives et communicationnelles sur l'amélioration de la nutrition et la diversité des modes alimentaires pour diffusion et adaptation aux plans local, national et régional.
6. Modernisation des capacités institutionnelles des pays pour élaborer et appliquer des programmes d'enseignement sur la nutrition et des programmes de formation professionnelle à tous les niveaux pour aider les pays à améliorer leurs capacités et à comprendre l'importance des problèmes de nutrition dans le contexte plus général des politiques et programmes.

Résultat de l'Organisation H4 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
H4.1 Nombre de pays qui utilisent les directives, méthodologies ou normes de la FAO pour collecter, analyser et diffuser des données, notamment les statistiques sur l'alimentation et l'agriculture	À déterminer	15	10
H4.2 Nombre de pays soutenus par la FAO pour la mise en œuvre de formations à la collecte, la compilation, l'analyse ou la diffusion des données issues des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture	À déterminer	30	15
H4.3 Accès aux bases de données et publications statistiques de la FAO, mesuré par le nombre moyen de consultations mensuelles du site FAOSTAT	6 millions	7 millions	6.5 millions

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Renforcement des capacités en matière de bilans alimentaires, de données issues de recensements agricoles et d'enquêtes sur les budgets des ménages.
2. Élaboration de séries de données mondiales sur la situation et les tendances de la sécurité alimentaire.
3. Promotion de la mise en commun et du rassemblement des données et statistiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
4. Promotion de l'adoption ou de la création de systèmes de gestion des données et de l'information, tels que CountrySTAT.
5. Adaptation et mise au point de méthodes statistiques nouvelles et appropriées.
6. Apport de soutien technique pour améliorer les capacités des pays d'analyser les données et statistiques afin de mieux aider les responsables politiques à formuler des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition cohérents.
7. Élaboration de stratégies à l'appui de services statistiques nationaux durables.
8. Promotion de la production de comptes disponibilités/utilisation et de bilans alimentaires, y compris des statistiques sur la disponibilité de macronutriments et de micronutriments.
9. Promotion de la production et de la diffusion de statistiques sur la sécurité alimentaire obtenues par des enquêtes auprès des ménages.

Résultat de l'Organisation H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
H5.1 Nombre moyen de visiteurs du site Internet qui accèdent chaque mois aux ressources informationnelles, connaissances, produits et expertise FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	4 millions	6 millions	5 millions
H5.2 Nombre de publications phares et ouvrages ou articles de périodiques de la FAO soumis à un comité de lecture utilisant les recherches et analyses de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	2 publications phares de la FAO par an; 10 ouvrages/articles de périodiques avec comité de lecture	À déterminer	À déterminer
H5.3 Les États Membres et les autres parties prenantes utilisent les normes, les outils et les systèmes de la FAO pour la gestion de l'information et la mise en commun des connaissances		À déterminer	

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Publier des matériels de recherche et d'analyse de la FAO élaborés au niveau des pays, des régions et du monde sur la sécurité alimentaire, la pauvreté, l'agriculture et la nutrition (c'est-à-dire des documents de travail, des articles scientifiques, des notes d'orientation, etc.).
2. Publier des produits d'information/connaissances ciblés, dont des publications phares (Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA), État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI), Situation des marchés des produits agricoles (SOCO), Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA)), des rapports périodiques et des documents fondamentaux sur les nouvelles questions intéressant la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition (Perspectives de l'alimentation, Perspectives de récoltes et situation alimentaire, rapports de la Mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires, Perspectives agricoles).
3. Conduire, selon une perspective mondiale, une analyse socioéconomique de questions en rapport avec des problèmes mondiaux graves et durables ayant trait à l'alimentation, la nutrition, l'agriculture et les ressources naturelles, en vue de faire des choix d'orientations et d'élaborer des plans de développement fondés sur des informations analytiques en connaissance de cause.
4. Conduire des analyses des ménages pertinentes pour traiter les problèmes de pauvreté rurale, d'insécurité alimentaire, de revenu et d'emploi.
5. Élaborer et fournir des méthodes, des outils et des directives pour normaliser et harmoniser les informations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition (SICIAV, Programme de sécurité alimentaire UE/FAO).
6. Créer des services mondiaux d'analyse et de suivi et plaider en faveur d'une meilleure prise de décisions dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, FAOSTAT, Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), SICIAV, profils sur la nutrition par pays).
7. Forums mondiaux, régionaux et nationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition soutenus par la FAO (CSA, réunions techniques, réunions de haut niveau).
8. Préparation de manifestations et plateformes matérielles et virtuelles d'échange de connaissances et services de partage de connaissances sur des problèmes actuels et nouveaux aux plans mondial, régional, national et local (par exemple: Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Comité des produits, rencontres régionales/nationales).
9. Création et diffusion des normes, méthodes, outils et systèmes de la FAO relatifs à la gestion de l'information et au partage des connaissances (y compris l'information électronique).
10. Organisation d'évaluations des lacunes dans les capacités d'information et de gestion des connaissances pour renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.
11. Soutien au renforcement des capacités nationales/locales de gestion et échange d'information et de connaissances.
12. Création de plateformes pour réunir des éléments d'information sur les expériences acquises et mettre en commun les pratiques et les enseignements tirés.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE I -
AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX MENACES
ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE SUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Problèmes et défis

Dans les pays en développement, trois personnes sur quatre vivent en milieu rural et tirent leurs moyens d'existence principalement de l'agriculture. Les situations d'urgence ont généralement des conséquences particulièrement graves sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations pauvres, vulnérables et tributaires de l'agriculture. Ces urgences sont de différentes natures, allant des catastrophes naturelles soudaines à des catastrophes chroniques (la sécheresse), en passant par des crises complexes (conflits internes ou chocs du marché) aux conséquences de la variabilité du climat. Non seulement le changement climatique multiplie et aggrave les catastrophes naturelles, mais il peut aussi influencer sur les effets des ravageurs et des maladies transfrontières.

En 2008, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a fait état de 321 catastrophes associées à des risques naturels. Les catastrophes liées au climat sont à l'origine de près des trois-quarts des dégâts infligés. En 2008, le nombre des décès dus à des catastrophes naturelles a triplé par rapport à la moyenne enregistrée pendant la période 2000-2007. Des situations d'urgence complexes continuent d'affecter des dizaines de millions de personnes dans le monde. Pour répondre à certains de ces besoins, l'Appel humanitaire commun 2009 des Nations Unies a chiffré à 8,2 milliards d'USD l'assistance à fournir à 30 millions de personnes, soit un niveau record par rapport aux 3,8 milliards d'USD demandés en 2008 pour 25 millions de personnes.

Des stratégies proactives sont essentielles pour que les pays vulnérables évitent des pertes de vies humaines à grande échelle, la destruction de l'environnement, des infrastructures et de l'activité économique, et la détérioration des moyens d'existence et de la nutrition. La préparation aux situations d'urgence et les interventions d'urgence doivent répondre aux besoins particuliers des populations à prédominance agricole, en particulier les petits agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les utilisateurs des forêts, les travailleurs agricoles sans terre et les personnes à leur charge, l'accent étant mis en particulier sur les groupes en situation d'insécurité alimentaire et vulnérables sur le plan nutritionnel. Un appui efficace devrait réunir tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes, notamment l'alerte rapide, l'établissement du plan d'intervention d'urgence, la réduction des risques liés aux catastrophes (préparation), l'évaluation des besoins, l'intervention rapide et l'appui à l'établissement de plans nationaux de gestion des risques liés aux catastrophes. La collaboration avec les principaux acteurs, notamment les institutions et les partenaires des Nations Unies (Société internationale de prévention des catastrophes naturelles, Facilité mondiale pour la réduction des catastrophes et la reconstruction), les organisations régionales, leurs contreparties nationales et d'autres secteurs (par exemple, la santé, l'éducation, les affaires sociales), doit garantir un appui intégré aux niveaux mondial, régional et national.

Le soutien fourni par la FAO aux opérations de planification préalable et aux interventions d'urgence dans les pays sera nécessairement influencé par l'évolution des conditions financières et institutionnelles. Les modalités de financement tendront toujours à se diversifier et être groupées au niveau mondial et national. Le nombre élevé des institutions des Nations Unies et des ONG qui prennent part aux activités d'intervention d'urgence et de redressement en matière d'alimentation, de nutrition et d'agriculture, offrira des possibilités de collaboration et de coopération, mais contribuera également à créer des difficultés au niveau de la coordination, notamment dans la transition entre l'intervention immédiate et le redressement, d'une part et, de l'autre la phase de développement. Au sein du système des Nations Unies, le processus de réforme en cours offrira à la FAO l'occasion de jouer un rôle de coordination et de chef de file pour les questions de sécurité alimentaire et de nutrition à l'échelon mondial, régional et national. Au niveau national, les gouvernements des pays qui sont confrontés à des situations d'urgence pourront jouer un rôle nouveau et plus actif dans la réduction des risques et la coordination de l'aide extérieure grâce au renforcement des capacités des institutions nationales de gestion des catastrophes.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: que les gouvernements attribuent un rang de priorité suffisant au renforcement des capacités en matière d'analyse des risques, d'alerte rapide, d'établissement de plans d'intervention d'urgence, de préparation, de coordination de l'intervention en cas d'urgence et à l'appui des transitions entre la phase des secours et celle de la programmation du développement.
- Hypothèse: que les pays appuient les systèmes nationaux de planification préalable et d'alerte rapide et assurent la promotion du renforcement des capacités dans les systèmes communautaires, nationaux, régionaux et internationaux afin d'identifier les menaces et les risques nouveaux, leurs effets et les mesures d'atténuation connexes.
- Hypothèse: qu'il existe des méthodologies de planification préalable durables et efficaces en termes de coût, prêtes à être mises en œuvre dans les pays en développement.
- Hypothèse: que les capacités des divisions techniques de la FAO demeurent suffisantes d'une façon générale pour appuyer les activités dans les situations d'urgence et pendant les périodes de redressement et de transition, et en assumer la direction si nécessaire. La FAO gèrera les situations d'urgence liées à la filière alimentaire en appliquant le cadre de gestion des crises pour la prévention et la lutte contre les ravageurs et maladies transfrontières et les crises de sécurité alimentaire [Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire]. La FAO renforcera ses capacités de réponse rapide grâce à la mise en œuvre progressive, dans toute l'Organisation, du système de commandement dans le cadre du Centre de gestion des crises pour les situations d'urgence de grande ampleur.
- Risque: que le nombre et la gravité des crises ne dépassent de loin la capacité dont les pays et l'Organisation disposent pour y répondre efficacement.
- Risque: que la crise financière mondiale ne fasse obstacle à un niveau de financement suffisant pour les secours humanitaires, le redressement et la programmation des transitions dans l'immédiat et dans un proche avenir.
- Risque: que la FAO ne soit pas en mesure d'adopter l'approche intégrée et coordonnée nécessaire pour fournir un appui approprié et ponctuel concernant tous les éléments de la gestion des risques liés aux catastrophes associés à l'alimentation et à l'agriculture.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif I

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche inter-disciplinaire	H - Partenariats, alliances
I1	X	X	X	X	X	X	X	X
I2	X	X	X	X	X	X	X	X
I3	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat de l'Organisation I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
I1.1 Nombre de pays dont les systèmes nationaux d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1 ou de la catégorie 3 à la catégorie 2	À déterminer	(Chiffre en cours de finalisation)	(Chiffre en cours de finalisation)
I1.2 Nombre de pays dans lesquels la FAO possède un large éventail de dispositifs pour les situations d'urgence, dont les plans d'intervention d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été mis à l'épreuve	À déterminer	15	10

II.3 Nombre de pays particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque dont les stratégies de formation à la réduction des risques liés aux catastrophes ont été mises à l'épreuve et mises en œuvre.	À déterminer	10	7
II.4 Nombre de pays particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque disposant, dans leurs plans nationaux de gestion des risques de catastrophe, de plans d'action spécifiques pour l'agriculture visant à réduire les risques liés aux catastrophes	À déterminer	15	10

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention: - Élaboration et application de services et produits d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire pour les alertes rapides (information et outils du SMIAR, poste de travail du SMIAR, cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, prévisions climatiques) – Évaluation de l'appui des produits et services et des systèmes d'alerte rapide et analyse de la situation de la sécurité alimentaire (analyse des moyens d'existence, analyse de la vulnérabilité, méthodologie des missions d'évaluation des récoltes et des approvisionnements alimentaires – cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire) – Rationalisation/ renforcement / financement de systèmes d'alerte rapide locaux, nationaux, régionaux et mondiaux grâce à des partenariats appropriés – élaboration et mise en œuvre de l'ensemble didactique de la FAO en matière de préparation aux catastrophes, internes et avec les partenaires – Méthodologie de base « risques, moyens d'existence et vulnérabilité » – Directives pour la mise en place/ le renforcement de la capacité de production, de suivi, d'analyse, et de gestion des données d'alerte rapide dans les pays en développement à risque élevé ayant d'importantes populations rurales vulnérables – Directives/Appui à l'établissement de plans d'intervention – Mise en place et formation d'équipes d'intervention de la FAO pour le déploiement rapide, les fonctions essentielles étant mises en œuvre pour différents types de situations d'urgence – Plan opérationnel sectoriel pour l'agriculture et notamment un plan d'intervention d'urgence et des réseaux dans le pays (y compris la réduction des risques liés aux catastrophes) – Fourniture d'un appui technique à la mise en place d'une capacité opérationnelle et de réponse – Élaboration de plans et pratiques d'intervention en cas de catastrophes (il peut s'agir d'une activité interinstitutions – ONU, ONG, gouvernements et donateurs) adoptant une optique holistique à laquelle participent les communautés locales – Incorporation ultérieure de la préparation aux catastrophes dans les activités d'intervention d'urgence et de relèvement - Le plan d'intervention d'urgence est disponible et pris en main par le gouvernement – Le rôle moteur de la FAO est établi pour la coordination des moyens d'existence à prédominance agricole et de la sécurité alimentaire.
2. Appui général et technique à l'intégration de pratiques et principes de réduction des risques dans les politiques et programmes sectoriels, notamment: - La FAO et ses partenaires (dans le cadre de l'établissement des plans d'intervention d'urgence et des groupes sectoriels des équipes des pays des Nations Unies) facilitent l'élaboration, par les gouvernements, d'une stratégie et d'un plan de gestion des risques liés aux catastrophes (document à horizon mobile et lié au Cadre national sur les priorités à moyen terme) et fondés sur les scénarios les plus probables; - Incorporation de la gestion des risques liés aux catastrophes dans les politiques et institutions nationales, avec une collaboration multipartenaires sur la phase de transition; - Politique et appui technique intégrés en vue de pratiques et principes intégrés de réduction des risques; - Élaboration d'un outil d'analyse coûts/avantages à l'appui des choix/activités d'atténuation des risques; - Les pays consacrent des ressources à la prévention et à l'atténuation des risques et forment des équipes d'intervention ou des responsables

de l'intervention rapide; - Les pays affectent des ressources et mettent en œuvre des politiques en matière de réduction des risques liés aux catastrophes (analyse factuelle visant à contribuer aux processus nationaux de programmation et au renforcement des capacités); - Pratiques optimales en matière de mise en commun des connaissances et d'enseignements tirés pour la préparation, la prévention et l'atténuation communiquées par l'intermédiaire d'une approche systématique et intégrées dans des projets/programmes.

3. Promotion de pratiques de gestion durable des ressources naturelles (par exemple: terre, eaux, bassins versants, forêts ou zones côtières); - Élaboration d'options en matière d'exploitation et adoption pour l'agriculture (forêts, pêches et élevage) dans le contexte d'événements extrêmes; - Appui des capacités d'adaptation des ménages grâce au soutien de la capacité d'adaptation des systèmes alimentaires; - Suivi des maladies et ravageurs et lutte contre ceux-ci dans un contexte de crise, et notamment de changement climatique; - Planification de l'utilisation des terres et régimes fonciers dans le contexte d'événements extrêmes ou d'empiètement sur de nouveaux habitats; - Mise en place d'infrastructures et de services agricoles (par exemple, systèmes semenciers, stockage des semences, banque de vaccins et chaîne du froid) dans le contexte de crises récurrentes; - Infrastructure et programmes conçus de façon appropriée pour la gestion des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments; - Accès à des bases de données intégrées pour les risques liés à la filière alimentaire; - Fourniture d'avis techniques et/ou d'une aide en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de moyens d'existence dans les zones à risque et dans des contextes de situations d'urgence; - Base de données TECA sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés aux catastrophes, en particulier les options en matière de bonnes pratiques pour la gestion des risques liés au climat décrites dans les bases de données internationales de réduction des risques liés aux catastrophes et d'évaluation conjointe de pays; - Élaboration d'indications sur les options en matière de principes relatifs aux bonnes pratiques associées à la gestion/à la réduction des risques liés aux catastrophes et description des enseignements tirés de l'application et de la reproduction d'options en matière de bonnes pratiques pour des lieux et des contextes spécifiques à l'échelle locale; - Élaboration d'indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques liés aux catastrophes (l'accent étant mis sur les situations d'urgence complexes et le relèvement connexe); - Adoption de bonnes pratiques d'exploitation; - Indications sur les modalités d'intégration de l'analyse des conflits dans la réduction des risques associés aux catastrophes.
4. Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la réduction globale des risques liés aux catastrophes (préparation, prévention et réduction), notamment: - Évaluation et amélioration des capacités institutionnelles et d'exécution technique pour la réduction des risques associés aux catastrophes au sein des départements sectoriels concernés et des services de vulgarisation; - Renforcement des capacités et formation (soutien des politiques et appui technique) pour l'intégration des pratiques et principes en matière de réduction des risques liés aux catastrophes dans les plans de développement sectoriels ou la programmation par pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD], Cadre national sur les priorités à moyen terme); - Programme de renforcement des capacités conduit par EMPRES aux niveaux national et régional sur l'évaluation des risques, la gestion et la communication, et notamment établissement de réseaux [de laboratoires] régionaux [Centres régionaux de santé animale] pour mettre en commun des informations et dispenser une formation; - Fourniture de produits ciblés de la FAO en matière de compétences techniques et de connaissances pour l'établissement de profils de risque en cas de catastrophe, le suivi et l'analyse, la préparation aux catastrophes, les politiques et la planification pour l'atténuation des risques; - Programmes de renforcement des capacités (comme EMPRES, le SMIAR) aux échelles nationale et régionale axés sur l'évaluation des risques, la préparation et l'établissement de plans d'intervention d'urgence; - Renforcement des capacités internes d'atténuation et de réduction des risques liés aux catastrophes, au Siège et sur le terrain; - Un groupe de base de fonctionnaires formés et expérimentés au sein de la FAO appuie les efforts nationaux en matière de renforcement des capacités.
5. Plaidoyer, coordination et contributions aux processus nationaux, interinstitutions et intergouvernementaux, notamment: - Participation aux processus interinstitutions et intergouvernementaux et aux conventions et conférences; - Contribution à l'intégration des concepts

de réduction des risques liés aux catastrophes et des évaluations conjointes de pays dans le processus de la CCNUCC; - Les outils de plaidoyer concernant la réduction/la gestion des risques liés aux catastrophes axés sur l'agriculture sont utilisés pour renforcer la convergence sur le programme mondial de gestion des risques liés aux catastrophes (SIPC et CCNUCC) et mobiliser des financements pour la préparation, la prévention et l'atténuation; - Amélioration de la stratégie de communication, diffusion d'informations du Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire, contributions à l'amélioration de l'analyse des risques et coordination de la gestion des risques relatifs à la filière alimentaire dans le cadre des processus intergouvernementaux.

Résultat de l'Organisation I2 – Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
I2.1 Nombre de pays dans lesquels l'évaluation des besoins après des catastrophes aboutit à des plans et activités coordonnées de réaction nationale	À déterminer	10	5
I2.2 Pourcentage de pays répondant à une nouvelle crise qui appliquent le principe de la responsabilité sectorielle et mettent en œuvre des plans sectoriels pour l'agriculture et la sécurité alimentaire conformes aux critères techniques de la FAO	À déterminer	80%	60%
I2.3 Pourcentage de pays qui ont mis en œuvre des programmes d'urgence en utilisant des outils d'analyse des questions socioéconomiques et sexospécifiques conformes aux critères de la FAO	À déterminer	30%	10%

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Amélioration des partenariats, de la coordination et du rôle moteur, notamment: a) Appui mondial et national à un rôle moteur sectoriel efficace; b) Diffusion aux personnes concernées d'informations pertinentes et fiables sur la sécurité alimentaire dans le contexte de la crise en temps opportun; -c) Élaboration d'une trousse à outils de communication et d'information sectorielle; d) Partenariat actif au sein du Comité permanent interorganisations, de l'Équipe de pays des Nations Unies et d'autres instances internationales et nationales.
2. Plaidoyer et mobilisation de ressources, notamment: a) Élaboration et mise en place de stratégies et outils de plaidoyer; b) Mise en œuvre d'une stratégie de communication pour les situations d'urgence; c) Élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources pour et avec le Siège, les bureaux de liaison et les bureaux de terrain; d) Mise en place de mécanismes de financement souples et rapides.
3. Uniformiser les protocoles et procédures pour une réponse organisée, des évaluations et une planification stratégique, notamment: a) Manuel pour la cohérence des actions en cas d'urgence élaboré pour la FAO; b) Utilisation active des partenariats internes et externes dans le cadre d'évaluations bien conçues, pertinentes, opportunes et pluridisciplinaires; c) Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les partenaires; d) Mise en place de cadres stratégiques pertinents pour les urgences, par région; e) Approche du Centre de gestion des crises pour les

situations d'urgence liées à la chaîne alimentaire; f) Élaboration d'un système d'intervention d'urgence en vue d'une réponse rapide de la FAO aux situations d'urgence soudaines et de grande ampleur; g) Élaboration d'une liste pour l'intervention d'urgence et la capacité d'appoint; h) Directives relatives au plan d'action; i) Trousse à outils pour l'évaluation des moyens d'existence; j) Outils relatifs à la capacité d'adaptation; k) Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire.

4. Normes, principes consistant à ne pas nuire et à reconstruire en mieux et bonnes pratiques d'intervention, notamment: Élaborer diverses trousse à outils et des directives pour les situations d'urgence selon le type d'urgence (par exemple, spécifications pour les semences, les engrais, l'emploi de pesticides, les technologies de transformation et de stockage visant à faciliter la conservation provisoire des aliments, directives pour les urgences relatives à l'élevage, directives pour les urgences relatives à la pêche et à l'aquaculture, directives pour les urgences relatives à la sécurité sanitaire des aliments, directives pour l'évaluation des besoins, approches de l'aménagement des bassins versants, techniques de stabilisation des pentes, principes pour la reconstitution des moyens d'existence, etc.).
5. Interventions de relèvement appropriées et opportunes, notamment: a) Élaboration d'un plan d'interventions fondé sur des partenariats appropriés et favorisant des normes de qualité élevée; b) Mise en œuvre: les ménages visés voient leur situation s'améliorer par rapport à celle qui précédait l'urgence; c) Suivi du projet/programme aligné sur le suivi de l'objectif stratégique I de la Gestion axée sur les résultats; d) Amélioration de la capacité d'intervention directe, en cas d'urgence, des institutions partenaires, des organisations et des ménages; e) Appui à l'élaboration de politiques nationales concernant les situations d'urgence.

Résultat de l'Organisation I3 – Les pays et les partenaires disposent de liens et d'une transition améliorés entre les stades de la situation d'urgence, du relèvement et du développement

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
I3.1 Nombre de pays qui ont enregistré une hausse d'au moins 10% du niveau de financement consenti à la transition agricole	À déterminer	5	2
I3.2 Nombre de pays se trouvant dans des situations d'urgence qui adoptent des stratégies et/ou des programmes gouvernementaux de relèvement de l'agriculture intégrant les besoins à court, moyen et long termes.	À déterminer	15	6

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Amélioration de l'aptitude des gouvernements, des institutions locales, des communautés et autres parties prenantes à répondre aux besoins immédiats et à long terme, notamment: a) Amélioration de la capacité institutionnelle nationale grâce à un renforcement des capacités approprié; b) Outil concernant la capacité d'adaptation; c) Analyse sectorielle à l'appui des systèmes agricoles; d) Intégration de plans d'intervention d'urgence à court terme dans la planification à plus long terme.
2. Formulation de plans concernant une stratégie d'intervention d'urgence, de relèvement et de transition qui sont harmonisés et alignés sur les politiques et programmes gouvernementaux, notamment: a) ONG/OSC/groupes communautaires/groupes de femmes participant à toutes les

étapes de la conception des programmes; b) Renforcement de la prise en main nationale et élaboration d'une stratégie de reconstitution des moyens d'existence; c) Harmonisation des plans nationaux de développement grâce à des approches de type « Unis dans l'action », qui pourraient commencer avec un programme comparable à l'échelle de la FAO; d) Équipe multidisciplinaire (FAO, donateurs, institutions locales) mise en place et déployée pour évaluer les « besoins pendant la période de transition » fondés sur l'identification du programme national d'intervention qui devrait être modifié; e) Formulation et mise en œuvre d'un Cadre national sur les priorités à moyen terme, assurant l'établissement de liens entre la conception de l'action d'urgence et le PNUAD, les DRSP, etc.; f) Formation conjointe avec les ateliers de planification; g) Participation des institutions locales; h) Cogestion des pêches avec les gouvernements et les communautés; i) Programmes forestiers nationaux.

3. Gestion des connaissances pour une prise de décisions en toute connaissance de cause par les partenaires, notamment: a) Description et diffusion, auprès des audiences appropriées, des bonnes pratiques et des enseignements tirés; b) Intervention contre la grippe aviaire hautement pathogène facilitant les politiques et programmes pour d'autres maladies; c) Prise en compte des enseignements tirés dans les politiques et dans la formation; d) Les partenaires ont accès aux informations pertinentes et à des directives relatives aux références.
4. Incorporation des bonnes pratiques de développement dans les programmes portant sur la transition après les urgences, notamment: a) La planification de la réponse englobe des plans de transition dès les premiers stades de la situation d'urgence; b) Les documents stratégiques pour les situations d'urgence et les périodes de transition comprennent des « stratégies de sortie de crise » et sont harmonisés avec les plans nationaux et alignés sur ceux-ci; c) L'approche de programme comprend des éléments des cibles de développement à moyen et long termes; d) Stratégies visant à renforcer la capacité d'adaptation, à améliorer la productivité, à soutenir les moyens d'existence; e) Type de programmes: formulation des politiques semencières, remise en état des mangroves, programmes de relèvement des pêches, écoles d'agriculture de terrain, programmes intégrés de sécurité sanitaire des aliments, planification de la production et coordination des liens des agriculteurs avec les marchés, gestion des entreprises, programmes d'aménagement des bassins versants.
5. Plaidoyer efficace et coordination des donateurs en faveur de la transition, notamment: a) Mise en place de mécanismes d'allocation des ressources en faveur de la transition; b) Outils de plaidoyer pour que les donateurs assurent un financement à long terme; c) Sensibilisation des donateurs à l'importance du financement pour la transition; d) Identification des ressources allouées à la transition pendant la phase d'urgence (notamment un financement du type du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation et une coordination sectorielle à long terme); e) Des ressources adéquates sont mobilisées en faveur des activités postérieures à la phase d'urgence; f) Plaidoyer et communication pour le financement de la transition (et mise en place d'un appui à l'intérieur du pays et de la prise en main par celui-ci); g) Analyse du cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire; h) Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré: dialogues relatifs aux politiques visant à créer des possibilités de financement de la transition.

OBJECTIF STRATÉGIQUE K - ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS ET AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES

Problèmes et défis

Les inégalités hommes-femmes et d'autres formes de disparités sociales constituent un défi majeur à relever dans la recherche d'un développement social et économique équitable, ce qui exacerbe les insécurités liées à l'alimentation, à la nutrition et aux revenus. Si elle ne lutte pas contre les inégalités sociales et entre les sexes, la communauté mondiale ne réalisera pas les objectifs et les aspirations du Sommet mondial de l'alimentation, ni les objectifs du Millénaire pour le développement. Les hommes et les femmes jouent des rôles différents et complémentaires dans l'agriculture, mais les préjugés sexistes dans toute une gamme d'institutions, notamment les administrations publiques, les normes sociales, les familles et les marchés, limitent la capacité des femmes à accéder aux ressources, aux biens et aux services, et à décider de leur utilisation productive en connaissance de cause. Force est de constater que les stratégies économiques destinées à promouvoir l'agriculture et le développement rural ne sont pas toujours bénéfiques pour les populations rurales, surtout pour les femmes, et qu'elles amplifient parfois les disparités socio-économiques et la marginalisation, une tendance qui devrait s'accroître face aux nouveaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, tels que le changement climatique, la migration, les nouvelles maladies infectieuses et la récession économique mondiale et nationale.

Bien qu'un certain nombre de pays aient quelque peu progressé dans ce domaine, en intégrant davantage les problèmes de disparités entre hommes et femmes et d'inégalités sociales dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des lacunes fondamentales restent encore à combler. Tout d'abord, les préjugés culturels et le manque de volonté politique ont fait que les politiques et conventions approuvées au plan international sur la parité hommes-femmes et l'équité sociale d'une part, et l'autonomisation des femmes d'autre part, ont été très inégalement adoptées et mises en œuvre. Ensuite, les données nécessaires pour comprendre l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources productives et son impact sur la lutte contre la pauvreté et la croissance économique sont rares. Et encore, l'absence de prise en compte dans les politiques des questions sexospécifiques, a légèrement diminué, mais les capacités des décideurs et du personnel technique restent insuffisantes dans de nombreux pays en développement, ce qui freine les progrès et empêche l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les programmes de développement. Enfin, même lorsque des progrès ont été accomplis, la capacité de soutenir la mise en œuvre des politiques, le suivi et l'évaluation des résultats et de l'impact, est souvent insuffisante. Il est possible de combler ces lacunes critiques et d'assurer une plus grande égalité hommes-femmes dans l'accès aux ressources, aux biens et aux services, ainsi que dans la prise de décision en milieu rural, ce qui constitue le but général de cet Objectif stratégique.

Bien que la FAO ait un avantage comparatif évident pour le traitement des questions d'égalité sociale et entre les sexes en milieu rural agricole, une attention aiguë et soutenue est néanmoins nécessaire dans les domaines suivants: le renforcement des capacités, tant au sein de la FAO que dans les États Membres (niveau national), pour faire en sorte que l'égalité entre hommes et femmes soit un objectif considéré et traité comme une question de politique ou de programme prioritaire; l'intégration des questions de parité en milieu rural dans les politiques et les programmes communs pertinents des Nations Unies pour mobiliser des ressources et étendre ces questions à plus grande échelle; la production et l'analyse continues d'informations et de statistiques sur divers aspects et tendances ayant des répercussions importantes sur l'inégalité entre hommes et femmes, pour permettre la formulation et la mise en œuvre rapides de politiques appropriées.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: la FAO restera un centre de connaissances et un point de référence pour les questions concernant la parité hommes-femmes en milieu rural.
- Hypothèse: les États Membres et d'autres institutions continueront de demander l'appui technique de la FAO sur ces questions.
- Hypothèse: le programme pilote « Unis dans l'action » sera une réussite, de sorte que la

programmation commune deviendra le mode opératoire du système des Nations Unies pour le soutien au niveau des pays.

- Risque: la prise en compte et la planification d'interventions en faveur du développement visant à répondre aux besoins, aux priorités et aux aspirations différenciés des hommes et des femmes, ne figurent pas parmi les priorités nationales.
- Risque: les préjugés politiques, économiques et culturels empêchent les parties prenantes de bien apprécier, comprendre et mettre en œuvre les changements sociaux et économiques nécessaires pour lutter contre les disparités hommes-femmes.
- Risque: les États Membres, les institutions des Nations Unies, les autres partenaires du développement, ainsi que les organes directeurs et la haute direction de la FAO, ne manifestent pas leur engagement en faveur de la parité hommes-femmes et de l'égalité sociale.
- Risque: des données insuffisantes rendent difficiles l'analyse des tendances relatives aux problèmes sociaux et de parité, la définition des besoins et des priorités, et l'appui à la formulation de plans et de politiques en matière de parité hommes-femmes.

Application des fonctions essentielles à l'Objectif K

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C – Instruments internationaux	D – Avis en matière de politiques	E – Appui technique, renforcement des capacités	F – Sensibilisation et communication	G – Approche inter-disciplinaire	H – Partenariats, alliances
K1		X	X	X	X	X		X
K2		X	X	X	X	X	X	
K3	X	X	X	X	X	X	X	X
K4				X	X	X	X	

Résultat de l'Organisation K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural

Unité responsable: ESW

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
K1.1 Nombre de pays qui ont mis en œuvre des programmes conjoints des Nations unies avec une composante de parité hommes-femmes en milieu rural qui satisfait aux critères de parité hommes-femmes de la FAO.	0	7	3
K1.2 Nombre d'instruments de politique à l'échelle du système des Nations Unies (dans le cadre du programme « Unis dans l'action ») comprenant des éléments de parité hommes-femmes en milieu rural grâce aux contributions de la FAO.	0	44	4

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les mécanismes, les outils et les approches disponibles pour intégrer la parité hommes-femmes dans le cadre du Programme « Unis dans l'action », dans le but de déterminer les besoins, les lacunes et les possibilités quant à l'appui technique de la FAO dans ce domaine.
2. Mettre au point des outils et des méthodologies pour guider les approches communes du système des Nations Unies en fonction des lacunes et des possibilités identifiées.
3. Mettre en place des partenariats plus efficaces au sein du système des Nations Unies et avec d'autres parties prenantes, en s'appuyant sur les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme existants, les projets pilotes « Unis dans l'action », les programmes conjoints des Nations Unies et d'autres approches et cadres à l'échelle du système des Nations Unies.

4. Fournir une assistance technique pour soutenir l'intégration des problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans les politiques et les programmes communs des Nations Unies.

Résultat de l'Organisation K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
K2.1 Nombre d'institutions nationales recevant un appui technique de la FAO qui ont adopté le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes pour la formulation et la planification des politiques.	10	22	15
K2.2 Nombre de pays qui recueillent, analysent, utilisent et diffusent à l'échelle nationale des données ventilées par sexe sur la sécurité alimentaire et le développement rural.	15	30	20

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Évaluer les besoins actuels et nouveaux en matière de renforcement des capacités afin de déterminer les domaines où l'intervention de la FAO est nécessaire pour intégrer la parité hommes-femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural.
2. Appuyer les efforts des gouvernements et des autres parties prenantes visant à concevoir et à assurer une formation qui renforce les compétences pour l'analyse de la parité hommes-femmes et des aspects socio-économiques, la prise de décision participative et l'élaboration de programmes.
3. Fournir un soutien technique pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données et de statistiques ventilées par sexe dans la prise de décision.
4. Élaborer, réviser et/ou adapter des matériels et des ressources, y compris des modules de formation personnalisés pour traiter les problèmes de parité hommes-femmes en milieu rural dans des domaines techniques spécifiques (par exemple, la nutrition, les forêts, les pêches, l'élevage, etc.).
5. Fournir une formation axée sur la façon d'intégrer la parité hommes-femmes au sein de la FAO et parmi les États Membres sur la base de l'approche du Programme et des outils d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes.

Résultat de l'Organisation K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
K3.1 Nombre de pays cibles dont les politiques, les lois et les réglementations concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire ont été révisées pour répondre aux problèmes d'inégalités hommes-femmes en milieu rural affectant l'accès aux ressources productives	6	12	8

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Renforcer les efforts déployés par les gouvernements au niveau national pour utiliser des informations différenciées par sexe et formuler, mettre en œuvre et réviser des politiques et des programmes tenant compte des sexospécificités ayant un caractère participatif et donnant des droits aux ruraux pauvres.
2. Aider les gouvernements nationaux, les organisations de la société civile et les instituts de recherche à renforcer l'analyse des facteurs socio-économiques et sexospécifiques la parité hommes-femmes pour les problèmes nouveaux susceptibles de compromettre la parité hommes-femmes et l'égalité sociale dans la sécurité alimentaire et le développement rural.
3. Collecter, analyser et diffuser des informations et des statistiques sur les aspects d'équité sociale et de parité hommes-femmes des nouveaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux (par exemple, le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les bioénergies, la dynamique des populations, les nouvelles maladies (SIDA), la sous-alimentation, le régime des droits de propriété, et les possibilités d'emploi) à l'appui des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.
4. Diffuser des outils et des approches participatifs pertinents pour l'agriculture et le développement rural parmi les États Membres et les partenaires par l'intermédiaire du site web de la FAO sur la Participation et d'autres voies d'information.

Résultat de l'Organisation K4 - La direction de la FAO et le personnel ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
K4.1 Pourcentage des produits/services dans les programmes de travail de la FAO qui tiennent compte des sexospécificités.	Pourcentage à déterminer	20%	10%
K4.2 Nombre d'unités de la FAO, au Siège et dans les bureaux décentralisés, qui suivent la mise en œuvre des programmes en fonction de cibles et d'indicateurs liés à la parité hommes-femmes.	20	30%	25%

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Mettre à jour les compétences des fonctionnaires de la FAO en matière d'analyse des sexospécificités, au Siège et dans les bureaux décentralisés, grâce à des modules pour l'intégration des questions de parité fondés sur le Programme d'analyse socio-économique et d'étude de la parité hommes-femmes, ou à un soutien technique catalyseur.
2. Élaborer un nouveau mécanisme de suivi et de notification permettant aux divisions et aux agents de contact pour les questions de parité de faire rapport périodiquement sur les activités d'intégration des questions de parité.
3. Faciliter la nomination de fonctionnaires de haut rang en qualité d'agents de contact pour les questions de parité au sein des unités techniques de la FAO, en tant que mécanisme essentiel pour l'intégration de ces questions dans le programme technique de l'Organisation.
4. Recommander l'allocation de ressources du Programme ordinaire et extrabudgétaires comme garantie d'engagement et de résultats au regard des objectifs de parité convenus.

**OBJECTIF STRATEGIQUE L -
ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE
DÉVELOPPEMENT RURAL**

Problèmes et défis

La volatilité des prix des aliments et de l'énergie, la crise financière, le changement climatique et la perte de diversité biologique figurent parmi les principales menaces pesant sur la sécurité alimentaire mondiale, posent toute une gamme de défis sur le plan humanitaire, socio-économique et politique ainsi que sur le plan des droits de l'homme, de l'environnement, du développement et de la sécurité, et compromettent gravement la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Au cours des deux dernières décennies, le financement public de l'agriculture a diminué considérablement, en valeur tant absolue que relative, à la fois sur le plan national et international. La part de l'agriculture et du développement rural dans l'aide publique au développement (APD) est tombée de 18 pour cent en 1979 à 3,5 pour cent en 2004, pour augmenter à 5,4 pour cent en 2007. Pour accroître la productivité agricole, il faudra fortement inverser cette réduction de l'aide au développement consacrée à l'agriculture, et s'engager à allouer des ressources intérieures accrues à ce secteur. En 2008, l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la sécurité alimentaire a estimé que la part de l'APD consacrée à l'alimentation et au développement agricole devait atteindre dix pour cent dans les cinq ans à venir pour donner un coup de fouet à la production et la productivité agricoles, en particulier dans les 450 millions de petites exploitations réparties dans le monde entier.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer un impact optimal des investissements publics et privés dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, notamment: des politiques, des stratégies et des institutions appropriées créant un environnement porteur, favorable aux investissements privés; le strict respect des garanties sur les plans social et environnemental; la formulation pointue de programmes et de projets d'investissement public et privé; le suivi et l'évaluation rapides et approfondis des résultats et de l'impact. L'analyse est nécessaire pour justifier la viabilité des investissements et déterminer les obstacles aux options d'investissement.

Compte tenu de l'augmentation de l'assistance des donateurs non assortie de conditions, la gestion des finances publiques doit être renforcée, dans le contexte, notamment, des cadres de dépenses à moyen terme et des examens des dépenses publiques. Étant donné les montants accrus investis dans le cadre d'approches sectorielles, de l'aide budgétaire directe et des investissements groupés, il convient d'améliorer l'efficacité de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008). Il faut améliorer la conception des opérations concrètes d'investissement et opérer un transfert des compétences internationales au profit des compétences nationales au cours de ce processus de conception. Les financements publics étant limités, ils doivent aller à des domaines essentiels afin d'optimiser l'effet de levier, d'influer sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et d'attirer les financements du secteur privé. Enfin, le suivi de l'impact doit être renforcé dans de nombreux pays, ainsi que les capacités des fonctionnaires des ministères et des institutions.

Hypothèses et risques

Dans le cadre extérieur plus vaste:

- Hypothèse selon laquelle la volatilité des prix à la production pour les aliments de base dans les pays en développement n'empêchera pas les petits producteurs et les investisseurs de l'agroalimentaire d'accroître les capacités locales de production vivrière et de transformation des aliments.
- Hypothèse selon laquelle les distorsions des marchés qui résultent des subventions agricoles et des obstacles non tarifaires au commerce dans les pays de l'OCDE seront réduites au fil du temps.
- Hypothèse selon laquelle la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra (2008) sont mis effectivement en application, d'où une meilleure cohérence entre les différentes sources de financement et/ou d'appui au profit des pays destinataires.

- Risque que la dynamique vigoureuse dont bénéficient à l'heure actuelle les investissements aux niveaux national et international ne se poursuive pas dans le temps de sorte que les contributions annoncées (au titre des ressources budgétaires nationales et de l'APD) ne sont pas concrétisées en investissements effectifs à l'appui de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté.
- Risque que les pays en développement ne mettent pas en place de politiques et d'institutions plus efficaces pour aider les agriculteurs et le secteur agroalimentaire à tirer parti des possibilités d'exportation.

Au niveau national:

- Risque que les gouvernements n'aient pas les compétences voulues pour conduire un programme de réforme économique fiable qui fasse appel au financement public pour mobiliser des investissements privés, tout en réduisant les risques correspondants et les coûts de transaction.
- Risque que les gouvernements n'aient pas mis en place les capacités et incitations suffisantes pour gérer efficacement les projets d'investissement.

Au niveau institutionnel:

- Risque que l'utilisation des ressources ne soit pas suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux demandes d'investissements spécialisés émanant des pays pour appuyer l'analyse des politiques et l'analyse sectorielle, l'élaboration de stratégies d'investissement et le renforcement des capacités.
- Risque que les compétences ne soient pas disponibles ou ne puissent pas être mobilisées dans l'Organisation pour appuyer les investissements liés aux priorités des pays.

Application des fonctions essentielles à l'objectif stratégique L

Résultats de l'Org.	A - Perspectives, suivi des tendances, évaluation	B - Informations, connaissances, statistiques	C - Instruments internationaux	D - Avis en matière de politiques	E - Appui technique, renforcement des capacités	F - Sensibilisation et communication	G - Approche inter-disciplinaire	H - Partenariats, alliances
L1	X	X	X	X	X	X	X	X
L2		X			X		X	X
L3		X		X			X	X

Résultat de l'Organisation L1: Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
L1.1 Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables (AADRD) dans 10 pays cibles à faible revenu et à déficit alimentaire	5 ans (2005-09) en moyenne de dépenses dans le PELP (programme de stratégie pour la réduction de la pauvreté) en faveur de l'agriculture	25%	10%
L1.2 Pourcentage de l'APD alloué à l'AARD	5,5%	7,5%	6,5%

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fourniture ciblée des compétences et connaissances (analyse de tendances, statistiques, informations et instruments internationaux) de la FAO en matière de formulation de cadres d'investissement publics.
2. Évaluation préalable, avis sur les politiques et appui technique interdisciplinaire, en partenariat avec les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales de financement (IFI), en matière d'AARD, dans la promotion et la défense des Objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation de la FAO.
3. Mise au point d'outils permettant de suivre les tendances des investissements privés dans l'agriculture et le climat des affaires de manière à attirer de nouveaux investissements privés.
4. Plaidoyer et communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir une prise de conscience à l'échelle mondiale des mesures requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

Résultat de l'Organisation L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
L2.1 Pourcentage de semaines/personne de la Division du Centre d'investissement alloué par les experts nationaux au développement de l'investissement	12%	26%	18%
L2.2 Pourcentage de pays étudiés qui ont affiché un niveau de satisfaction d'au moins 70% en ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par la FAO à l'appui de l'investissement	ND	75%	60%
L2.3 Nombre de pays recevant l'appui de la FAO, dans lesquels la capacité institutionnelle d'investissement dans le secteur et les industries agroalimentaires a été améliorée pour au moins 5 des 20 indicateurs de référence	ND	15	5

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Activités de renforcement des capacités et d'encadrement interdisciplinaires des homologues nationaux dirigées par la FAO dans le domaine de la gestion du cycle d'investissement.
2. Collaboration avec les IFI partenaires pour améliorer l'allocation des ressources et renforcer les capacités en matière de gestion du cycle d'investissement.
3. Élaboration et diffusion d'informations et de connaissances connexes, y compris les enseignements tirés des études d'évaluation des IFI et d'autres études d'évaluation régionales/thématiques à l'appui des investissements.

Résultat de l'Organisation L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et aux besoins nationaux, sont élaborés et financés

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
L3.1 Financement des investissements dans les domaines de l'AARD	2,8 milliards d'USD	3,2 milliards d'USD	3 milliards d'USD
L3.2 Nombre de pays où au moins trois partenariats publics-privés en faveur de l'investissement ont été établis dans les industries agroalimentaires avec l'appui technique de la FAO	ND	12	4
L3.3 Notation de qualité des investissements AARD par les IFI partenaires	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 85% satisfaisant à la fin	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 90% satisfaisant à la fin	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 88% satisfaisant à la fin

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Fourniture intégrée des compétences interdisciplinaires de la FAO sur des questions techniques, les politiques et la gestion du cycle d'investissement aux États Membres.
2. Application d'approches novatrices aux activités techniques et aux services d'appui de l'Organisation.
3. Partenariats efficaces avec les IFI et les donateurs pour réaliser conjointement les objectifs de développement des États Membres.
4. Directives et appui technique de la FAO sur le développement de partenariats entre secteur public et privé pour l'investissement dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE X -
COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET LES PARTIES
PRENANTES**

Problèmes et défis

Pour obtenir des résultats, l'Organisation mise sur un éventail de services, tant internes que délivrés en collaboration avec les Membres et des partenaires extérieurs. Ces services vont souvent bien au-delà de la simple administration, effleurant des éléments directement liés à l'affinement d'une orientation stratégique, à la focalisation sur l'avantage comparatif et sa mise à profit, et à la gouvernance et la supervision adéquates de la totalité des opérations de la FAO. Selon la nouvelle hiérarchie des résultats de la FAO, ces services fournissent l'environnement porteur sans lequel la réalisation effective des résultats de l'Organisation dans le cadre des objectifs stratégiques ne peut être assurée.

Quatre groupes de services ont été identifiés en coopération avec un large éventail d'unités de l'Organisation, et appliqués à tous les niveaux de l'activité de la FAO, pour assurer:

- des programmes apportant une réponse effective aux priorités des Membres, élaborés, financés et faisant l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports au niveau mondial, régional et national
- l'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation
- des partenariats et des alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires
- une direction effective de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble.

Ces quatre groupes de services sont définis dans le cadre des résultats de l'Organisation au titre de l'objectif fonctionnel X.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: un engagement continu des parties prenantes en ce qui concerne la mission confiée à l'Organisation, allant de pair avec un climat de transparence et de confiance entre les États Membres et le Secrétariat
- Hypothèse: une large gamme d'unités administratives collaborent de manière efficiente et efficace

Résultat de l'Organisation X1: – Des programmes efficaces traitant les besoins prioritaires des Membres sont élaborés, financés, suivis et font l'objet de rapports aux niveaux mondial, régional et national

Le défi consiste à faire en sorte que la FAO puisse effectivement mettre à profit les ressources disponibles – tant les contributions fixées que les contributions volontaires – pour traiter les problèmes des Membres dans ses domaines de compétence. Pour cela, il faut que les programmes de la FAO reposent sur une identification systématique des priorités des Membres au niveau mondial, régional et national, et sur une analyse attentive des avantages comparatifs de la FAO et de ses capacités vis-à-vis d'autres institutions des Nations Unies et partenaires du développement. La nouvelle approche axée sur les résultats offre le cadre et les moyens nécessaires pour mieux cibler les interventions de la FAO et améliorer l'apprentissage au sein de l'Organisation, contribuant ainsi à renforcer sa crédibilité auprès des Membres et d'autres parties prenantes.

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
X.1.1 Nombre de demandes d'assistance aux politiques adressées au Siège et aux bureaux décentralisés auxquelles une réponse a été apportée	À déterminer au second semestre 2009	+ 20%	<i>Base de référence +10%</i>
X.1.2 Nombre de pays ayant adopté	0	30	10

des cadres sur les priorités à moyen terme, axés sur les résultats qui sont conformes aux politiques sectorielles			
X.1.3 Nombre de régions où des plans d'action prioritaire ont été formulés sur la base, en partie, des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des plans d'action prioritaire sous-régionaux	0	5	5
X.1.4 Pourcentage de fonds extrabudgétaires mobilisés dans le cadre des domaines d'action prioritaires	0	20%	5%
X.1.5 Écart (en pourcentage) entre l'augmentation des recettes budgétaires biennales de la FAO enregistrées dans les comptes vérifiés et la moyenne des quatre institutions spécialisées	À déterminer	Écart maximal de 5 pour cent	<i>Écart maximal de 5%</i>
X.1.6 Proportion d'unités du Siège et de bureaux décentralisés se conformant aux normes de l'Organisation pour le suivi des résultats et la planification opérationnelle	n.d. (nouveau système à élaborer)	100%	60%
X.1.7 Pourcentage de projets/programmes financés par les donateurs (PCT compris) répondant aux normes de qualité de l'Organisation durant l'exécution et à la fin de chaque année de la mise en œuvre	À déterminer	95%	80%

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Assistance aux politiques, à la demande des intéressés, à tous les niveaux (national, sous-régional, régional et mondial) conformément aux besoins prioritaires des Membres.
2. Cadres nationaux de priorité à moyen terme axés sur les résultats servant à focaliser les efforts de la FAO sur les besoins nationaux influençant les résultats de l'Organisation et les objectifs stratégiques, et alignés sur ceux-ci;
3. Identification structurée, par voie consultative, y compris lors des Conférences régionales, des domaines d'action prioritaires aux niveaux sous-régional et régional;
4. Stratégie de mobilisation des ressources à deux niveaux – mondial et décentralisé – à l'appui des cadres sur les priorités à moyen terme;
5. Allocation de ressources en provenance de toutes les sources de financement, selon les stratégies et les priorités de l'Organisation;
6. Établissement des modalités de travail efficaces et efficaces du réseau de la FAO reliant les bureaux de terrain et les unités du Siège.
7. Planification des opérations, suivi et communication de rapports axés sur les résultats et création des capacités nécessaires pour appliquer ces pratiques.
8. Cadre d'assurance qualité à l'échelle de l'organisation, y compris renforcement du suivi et de l'évaluation et leçons tirées.

Résultat de l'Organisation X2– L'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation

Le Résultat de l'Organisation X2 a pour objectif de fournir les moyens d'action nécessaires pour renforcer les modalités selon lesquelles les départements techniques et les bureaux décentralisés fournissent leurs résultats de l'Organisation relevant des Objectifs stratégiques A à L. L'exécution efficace et cohérente des fonctions et de services d'appui, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence seront nécessaires à cet effet. La FAO fournira deux ensembles d'outils principaux qui peuvent être regroupés sur le plan conceptuel dans les catégories suivantes:

- ceux qui se rapportent à la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs
- ceux qui sont liés au rôle que joue la FAO en appuyant ses États Membres et les parties prenantes

Le défi consiste à faire en sorte que les connaissances sur l'alimentation et l'agriculture existant dans le monde soient à la disposition de ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin et sous une forme leur permettant d'y accéder et de les utiliser. Grâce au premier ensemble d'outils principaux, la FAO doit donc renforcer son double rôle, à la fois de fournisseur de connaissances et de promoteur d'un flux de connaissances au sein de la communauté mondiale.

L'Organisation a besoin d'une approche cohérente en matière de statistiques, comme le préconise la récente évaluation, et elle devra mettre en œuvre des mesures adéquates pour y parvenir. La communication et la sensibilisation sont au cœur des fonctions de la FAO en tant qu'Organisation détentrice de savoirs. L'Organisation doit assurer une communication interne et externe, rapide et cohérente, au niveau mondial, régional et national – en jouant un rôle moteur et en ralliant le soutien autour des efforts mondiaux d'éradication de la faim. Cela devrait permettre une meilleure compréhension, de la part des décideurs, de la nécessité de politiques de développement favorisant l'agriculture et le secteur rural et réduisant l'insécurité alimentaire et la pauvreté, y compris d'une mobilisation de ressources accrues. Il est également nécessaire de veiller à ce que le rôle et la contribution de la FAO soient reconnus par les décideurs et par ceux qui peuvent les influencer, notamment le grand public.

Le second ensemble d'outils principaux contribuera à améliorer les prestations de services fournies aux États Membres: le renforcement du rôle de la FAO en tant que facilitateur pour le renforcement/développement des capacités en est une part importante, conformément aux Déclarations de Paris et d'Accra visant à renforcer la prise en main nationale. L'Organisation doit jouer un rôle catalytique, en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux, en fournissant un appui intégré de haute qualité au *Renforcement/développement des capacités*, ancré dans les plans nationaux, régionaux et mondiaux, qui associe des activités normatives, opérationnelles ainsi que des activités d'organisation de réunion. Guidée par une stratégie organisationnelle pour le renforcement/développement des capacités, la FAO contribuera à l'établissement d'une base durable de capacités dans les États Membres et les régions, dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement durable.

La FAO doit utiliser de manière efficace le savoir disponible au sein de l'Organisation et de ses partenaires pour apporter un soutien aux Membres et aux organisations régionale d'intégration économique dans les domaines suivants: fourniture d'avis en matière de politiques, renforcement des capacités pour la formulation et la mise en œuvre des politiques, renforcement et restructuration des institutions, renseignements sur les politiques des pays, suivi des politiques et élaboration des programmes de terrain. Afin de garantir une *assistance aux politiques* qui soit cohérente, coordonnée et de haute qualité, il est impératif de définir une approche organisationnelle appuyée par des mécanismes permettant de resserrer la collaboration entre les départements.

La législation est un outil déterminant pour la mise en œuvre des politiques – et l'Organisation a reconnu la nécessité d'améliorer la cohérence, la fiabilité et la rapidité des avis et services juridiques fournis aux organes directeurs et aux instruments internationaux. Des travaux interdisciplinaires sont réalisés dans tout le réseau reliant diverses zones géographiques (siège, bureaux régionaux et sous-régionaux, et bureaux de pays et de liaison) et une attention voulue doit être accordée à la cohérence de l'action, tout en laissant suffisamment d'autonomie et de marge de manœuvres à tous les niveaux. De même, un soutien technique est fourni par les sources les plus efficaces, y compris au moyen de l'externalisation en fonction des avantages comparatifs.

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
X.2.1 Pourcentage des ressources en personnel et hors personnel des départements, allouées aux objectifs stratégiques relevant d'autres départements	13%	20%	16%
X.2.2 Pourcentage des projets/programmes de terrain pour lesquels la supervision technique a été déléguée à des bureaux décentralisés	0	30%	20%
X.2.3 Part de la supervision et de l'appui techniques confiés à des partenaires certifiés	0	20 pour cent	10%
X.2.4 Pourcentage des produits et services liés à gestion des informations et des connaissances, des statistiques, et des systèmes d'information associés mis en œuvre conformément à la stratégie de l'Organisation	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.2.5 Pourcentage de produits et de services liés aux systèmes et aux technologies de l'information conformément à la stratégie de l'Organisation	60 pour cent (à confirmer par enquête)	100 pour cent	80%
X.2.6 Trafic mensuel moyen sur le site www.fao.org	3 614 millions de visites par mois	3 965 millions	3 890 millions
X.2.7 Moyenne mensuelle des citations de la FAO dans les médias imprimés et électroniques suivies par le Service Meltwarer service	4 056 citations par mois	4 220	4 137
X.2.8 Pourcentage de produits et de services de renforcement des capacités mis en œuvre en conformité avec la stratégie de l'Organisation	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.2.9 Pourcentage de produits et de services d'assistance aux politiques mis en œuvre en conformité avec le relais l'assistance aux politiques	À déterminer	À déterminer	À déterminer

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Instruments pour l'application d'approches interdisciplinaires.
2. Assurance de qualité technique grâce à l'utilisation optimale des ressources internes et externes pour la supervision et le soutien techniques.
3. Formulation et promotion d'approches organisationnelles dans les domaines de la gestion des informations et des connaissances, des statistiques, et des systèmes et technologies de l'information.
4. Stratégies et outils visant à appliquer des approches cohérentes dans les domaines de la communication et du plaidoyer.
5. Programmes de plaidoyer et de communication cohérent et efficaces mis en œuvre à tous les niveaux.

6. Stratégie organisationnelle, outils et méthodologies visant à améliorer l'appui de la FAO au renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national.
7. Assistance aux politiques cohérente et bien coordonnée destinée aux États membres et aux Organisations régionales d'intégration économique.
8. Programmes visant à améliorer la coordination et la cohérence des avis juridiques et législatifs.
9. Outils servant à collecter, mettre à jour et diffuser des informations sur la création, la gouvernance et l'utilisation d'instruments internationaux.

Résultat de l'Organisation X3 - Des partenariats et des alliances clés qui exercent une action de levier et viennent compléter les activités de la FAO et des partenaires

Le défi consiste à mobiliser les meilleures connaissances et capacités mondiales pour appuyer le rôle de chef de file que joue la FAO dans la gouvernance internationale de l'agriculture et du développement agricole. L'Organisation n'est pas le seul réservoir de ces savoirs et ces capacités et une collaboration effective avec les différentes institutions compétentes est nécessaire pour la réalisation d'objectifs communs. La capacité de la FAO à accomplir son mandat peut être renforcée par des partenariats et des alliances permettant d'en accroître la crédibilité en tant qu'organisation détentrice de savoirs et d'en améliorer l'image dans les tribunes internationales, grâce à une valorisation fondée sur la conjugaison des efforts. Pour répondre aux besoins de ses Membres, la FAO doit savoir où se trouvent les connaissances requises pour gérer rationnellement les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la nutrition et comment y accéder aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela n'est possible qu'au moyen de partenariats stratégiques bien construits, durables et viables. Les partenariats peuvent également permettre de réaliser des économies de coûts et des économies, notamment d'échelle, surtout dans le cadre de l'évolution actuelle de l'aide.

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
X.3.1 Nombre de partenariats mis en œuvre, conformément à la stratégie de l'Organisation sur les partenariats	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.3.2 Nombre de pays où la FAO participe à des partenariats avec les Nations Unies alignés avec la stratégie de la FAO sur les partenariats avec les Nations Unies	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.3.3 Proportion d'accords de collaboration avec les organismes ayant leur siège à Rome (PAM et FIDA), qui sont conformes aux orientations conjointes en matière de collaboration	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.3.4 Nombre de groupes de la société civile participant à la gouvernance et/ou aux mécanismes nationaux de notification et/ou collaborant à des programmes et activités techniques de la FAO à tous les niveaux	À déterminer	À déterminer	À déterminer
X.3.5 Nombre de partenariats et de consultations avec le secteur privé conformes aux directives stratégiques établies par la FAO aux niveaux mondial, régional et national	À déterminer	À déterminer	À déterminer

X.3.1 Proportion de produits mis en œuvre en partenariat qui ont été évalués ou établis conformément aux directives de l'Organisation sur les partenariats	À déterminer	À déterminer	À déterminer
Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation 1. Stratégie de partenariat à l'échelle de l'Organisation et stratégies spécifiques de partenariat, élaborées et mises en œuvre dans l'Organisation et aux niveaux régional, sous-régional et national. 2. Directives pour les partenariats formels et informels, incorporant les leçons tirées de l'expérience. 3. Participation aux efforts visant à assurer une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies à tous les niveaux, y compris dans les instances mondiales de prises de décisions de haut niveau, et contribution de la FAO aux instruments de programmation nationale (par exemple, la programmation conjointe et la réalisation conjointe de programmes PNUAD) au sein d'équipes des Nations Unies. 4. Document conjoint intitulé « Orientations relatives à une collaboration entre les institutions dont le Siège est à Rome » et plans d'application connexes. 5. Partenaires issus de la société civile mobilisés grâce à de nouveaux mécanismes de consultation. 6. Directives et outils de gestion pour les partenariats avec le secteur privé. 7. Représentation de la FAO aux réunions externes.			
Résultat de l'Organisation X4 – Direction effective de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble Le défi à relever consiste à assurer efficacement les services d'appui des organes directeurs et statutaires de la FAO et mettre en œuvre leurs décisions de manière réactive et transparente. Un contrôle général doit être exercé sur les programmes et opérations de la FAO pour l'aider à atteindre ses objectifs en appliquant une approche systématique et rigoureuse afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité de la gestion du risque, de la fonction de contrôle et des processus internes de gouvernance. Pour faire régner un climat d'intégrité dans toutes les activités de l'Organisation, il faut détecter, enquêter et prévenir les fraudes et les comportements répréhensibles, tirer les leçons de l'expérience et modifier les procédures et les politiques de manière à renforcer l'intégrité au sein de la FAO.			
Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
X.4.1 Pourcentage du budget de l'Organisation (Programme ordinaire) alloué à la fonction d'évaluation	0,5%	1%	0,8%
X.4.2 Pourcentage de recommandations de l'évaluation acceptées, mises en œuvre dans les délais convenus	50%	100%	80%
X.4.3 Pourcentage des recommandations du Bureau de l'Inspecteur général qui sont acceptées et appliquées par la Direction	70%	90%	80%
X.4.4 Pourcentage de toutes les plaintes/ accusations de fraude et comportement répréhensible faisant l'objet d'un examen et/ou d'une enquête dans les délais prescrits	80% examinées et traitées dans les six mois suivant la réception	80% d'un nombre croissant de plaintes/accusations reçues	80% d'un nombre croissant de plaintes/accusations reçues

X.4.5 Pourcentage de décisions de la Conférence et du Conseil appliquées par la FAO dans les délais prescrits	75%	100%	80%
X.4.6 Pourcentage des documents destinés aux organes directeurs produits conformément aux règles statutaires	70%	100%	80%
<i>Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation</i> 1. Charte pour la fonction d'évaluation à la FAO. 2. Charte pour le Bureau de l'Inspecteur général et élaboration et mise en œuvre d'un plan détaillé de vérification fondé sur le risque. 3. Système de gestion des plaintes pour identification, examen et/ou enquête dans les meilleurs délais sur toutes les plaintes concernant les fraudes et comportements répréhensibles dans les programmes et opérations de la FAO. 4. Plan détaillé pour la fourniture de services satisfaisants aux réunions des Organes directeurs et des Organes statutaires et la conduite transparente de leurs travaux. 5. Mise en œuvre rapide des amendements à apporter aux Textes fondamentaux en ce qui concerne le rôle des Organes directeurs.			

OBJECTIF FONCTIONNEL Y - ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE

Problèmes et défis

L'EEI décrit la FAO comme une organisation ayant une bureaucratie lourde et coûteuse caractérisée par des procédures de contrôle des transactions excessives, un nombre élevé de chevauchements et de doubles emplois et un recours limité aux délégations de pouvoir. Il y est noté que la structure administrative de la FAO est excessivement axée sur des processus de contrôle *ex ante* et qu'elle ne met pas l'accent sur la délégation, ce qui a un impact négatif sur l'efficacité et la motivation du personnel. La FAO relèvera les défis qui se posent à elle en réalisant plus explicitement des évaluations de risques de ses activités et de ses processus administratifs, ce qui supposera peut-être d'opérer des changements dans la manière de travailler. Il faut par exemple que l'Organisation fasse preuve de plus de flexibilité en ce qui concerne ses services de gestion et d'administration, afin de respecter des critères d'efficacité et de qualité très sévères, tout en s'acquittant des responsabilités fiduciaires. La clarté doit caractériser les filières de responsabilité et l'obligation redditionnelle, dûment appuyées par les systèmes d'information et la formation, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions relatives à leur utilisation, sont de plus en plus décentralisées sur les sites mêmes où sont mis en œuvre les projets et les programmes. La FAO, en tant qu'organisation détentrice de savoirs, doit aussi pouvoir attirer et retenir à son service du personnel hautement qualifié et motivé, en mettant en place un environnement de formation où chacun puisse développer et perfectionner ses compétences professionnelles et ses capacités de gérer les tâches.

Hypothèses et risques

- Hypothèse: Les projets relatifs à la réforme des systèmes d'administration et de gestion dans le Plan d'action immédiate disposent de ressources et sont exécutés.
- Risque: Le manque de ressources empêcherait la mise en œuvre des activités.
- La capacité de la FAO de mettre en œuvre les changements nécessaires pour répondre à l'EEI et accomplir l'objectif fonctionnel Y nécessiterait un changement de culture de l'Organisation et de ses modalités de travail. La pression excessive pour obtenir des changements immédiats risque de compromettre la capacité de l'Organisation à s'adapter.
- Dans un environnement aux ressources limitées, il faudra impérativement définir un ordre de priorité pour les divers processus de réforme et gérer attentivement les interdépendances et les éventuels conflits.
- Les mentalités « cloisonnées », la réticence au changement, l'inertie et les processus fragmentés sont de nature à freiner la capacité d'évoluer.
- La restructuration de l'Organisation entraînera l'intégration de services qui étaient auparavant distincts. Elle impliquera des coûts de transition qu'il faudra réduire le plus possible.
- L'absence de financement de la transition pour couvrir les dépenses liées aux améliorations des services administratifs constituerait un risque.

Résultat de l'Organisation Y1 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficaces et bien gérés

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
Y1.1 Pourcentage de services internes couverts par un accord sur le niveau de service	0 %	40 %	20 %
Y1.2 Pourcentage de services évalués	À déterminer en fonction de l'inventaire des services	40 %	20 %

Y1.3 Pourcentage de processus et procédures simplifiés	À déterminer en fonction de l'inventaire des services	40 %	20 %
Y1.4 Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	Sans objet	Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	<i>Préparation en cours</i>
Y1.5 Amélioration du taux de satisfaction des clients	À déterminer	75 % de satisfaction	<i>50 % de satisfaction</i>

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Suivi efficient et efficace de tous les contrats ayant trait aux services établis avec des fournisseurs/prestataires extérieurs.
2. Suivi efficient et efficace de tous les services internes.
3. Formation du personnel pour appliquer les accords sur le niveau de service, effectuer les enquêtes auprès des clients et réunir des données à évaluer.
4. Communication efficace avec les clients.
5. Disponibilité d'expertise pour aider à collecter des données pour la base de données destinée à l'évaluation.
6. Mécanismes pour gérer les avis des utilisateurs et mettre en pratique les enseignements tirés.
7. Adoption de pratiques optimales et de normes reconnues pour une amélioration permanente des processus.
8. Enquêtes annuelles auprès des clients.

Résultat de l'Organisation Y2 – La FAO est reconnue comme un fournisseur d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
Y.2.1 La FAO entend tous les ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Actuellement, la FAO entend tous les deux ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Opinion sans réserve annuelle du Commissaire aux comptes	<i>Opinion sans réserve biannuelle du Commissaire au comptes</i>
Y.2.2 Un pourcentage croissant d'unités organisationnelles de parties prenantes utilise régulièrement les informations extraites du système d'information sur la gestion de l'Organisation	À déterminer (les informations de gestion administrative sont actuellement diffusées par des moyens dispersés et <i>ad hoc</i>)	80 %	<i>Établissement d'un mécanisme pour collecter et diffuser des informations sur l'usage de statistiques concernant les informations de gestion administrative</i>
Y.2.3 Amélioration de la capacité de produire des rapports finaux sur l'information interne à l'aide d'outils d'établissement de rapport classiques	À déterminer (nombre de rapports finaux sur l'information interne exigeant des modifications <i>ad hoc</i>)	Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications <i>ad hoc</i> (dépend de l'établissement de données de base)	<i>Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications ad hoc (dépend de l'établissement de données de base)</i>

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Préparation et communication permanentes d'informations pertinentes et en temps utile sur les aspects financiers et les performances à l'intention des gestionnaires, des États Membres et des donateurs.
2. Système d'information sur la gestion de l'Organisation.
3. Procédures de gestion de l'information administrative tenant compte des avis des utilisateurs.
4. Établissement de politiques et procédures financières institutionnelles pertinentes en conformité avec les critères des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
5. Enregistrement précis, complet et rapide des informations comptables et financières dans les comptes de la FAO.

Résultat de l'Organisation Y3 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines

Indicateur	Référence	Cible (4 ans)	Cible (2 ans)
Y3.1 Pourcentage des gestionnaires ayant suivi une formation de base aux tâches de direction à la FAO (% de l'ensemble des fonctionnaires de grade supérieur à P-5)	0 %	50 %	19 %
Y3.2 Amélioration des compétences (fondée sur le pourcentage de membres du personnel ayant participé au PEMS et l'augmentation de leurs notes relatives aux compétences)	0 %; à déterminer (les notes relatives aux compétences ne sont pas encore en place)	90 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 50% des notes relatives aux compétences	85 % du personnel participe au PEMS; augmentation de 20 % des notes relatives aux compétences
Y3.3 Le pourcentage d'augmentation de la mobilité du personnel est mesuré par une réduction du nombre de fonctionnaires restant au même niveau ou sur le même poste pendant les huit dernières années	18 %	11 %	16 %
Y3.4 Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons mesurée proportionnellement au nombre de femmes par catégorie	Services généraux: 64 %; cadre organique: 33%; direction: 15 %	Services généraux: à déterminer; cadre organique: 38 %; direction: 20 %	Services généraux: à déterminer; cadre organique: 36 %; direction: 18 %
Y3.5 Pourcentage du nombre de pays équitablement représentés	61 %	70 %	64 %
Y3.6 Plus grande satisfaction des clients en ce qui concerne les politiques RH	À déterminer	75 %	50 %

Principaux outils utilisés pour l'obtention du résultat de l'Organisation

1. Programme de formation de base aux tâches de direction de l'ensemble des gestionnaires de la FAO devant être suivi dans un délai de 24 mois suivant la nomination et comprenant des éléments de perfectionnement professionnel, de gestion, d'encadrement et d'accompagnement personnalisé.
2. Système d'évaluation des performances du personnel en lien avec les plans de travail, les compétences et un système de récompenses et de reconnaissance.
3. Stratégie de communication pour le personnel et les gestionnaires.
4. Fonction et système pour suivre et gérer la mobilité du personnel dans tous les départements et bureaux et pour en faire rapport.
5. Politiques en matière de ressources humaines qui contribuent à la mise en œuvre de pratiques optimales de gestion du personnel.
6. Enquêtes annuelles auprès des clients.

Programme de travail et budget 2010-11
présenté par le
Directeur général

I. Programme de travail et budget 2010-11

A. PRÉSENTATION INTÉGRÉE DES RESSOURCES

36. Ainsi que l'a demandé la Conférence pour la réforme de la programmation et de la budgétisation dans le cadre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, le PTB 2010-11 propose un programme de travail biennal financé par le budget statutaire et une estimation des ressources extrabudgétaires. Le Programme de travail est fondé sur l'obligation d'atteindre les cibles sur deux ans fixées dans le Cadre des résultats relatifs aux objectifs stratégiques et fonctionnels présenté dans le Plan à moyen terme, ainsi que sur les besoins connexes pour les bureaux de pays, le Programme de coopération technique et les Dépenses d'équipement et de sécurité.

37. Cette présentation marque un changement par rapport au passé. Depuis l'exercice biennal 1998-99, le document du PTB présentait un "Programme de travail" financé par les contributions ordinaires et par des ressources d'appui et d'autres recettes qui étaient dans une large mesure à disposition de l'Organisation et gérées en liaison étroite avec les ouvertures de crédits du budget ordinaire. Il précisait également aux Membres le montant des autres contributions volontaires extrabudgétaires attendues, qui étaient présentées sous deux catégories: celles qui apportent un appui direct à la mise en œuvre du Programme de travail et celles offrant aux gouvernements des services d'assistance technique et d'aide d'urgence (y compris pour le relèvement) à des fins clairement définies correspondant aux politiques, aux objectifs et aux activités de l'Organisation.

38. L'EEI a constaté que la présentation d'un "Programme de travail" incluant les ressources d'appui et d'autres recettes prêtait à confusion et recommandé d'éliminer la distinction entre le "Programme de travail" et les crédits budgétaires nets. En outre, d'autres fonds extrabudgétaires, qui ont augmenté et représentent désormais près de la moitié des ressources dont dispose l'Organisation, n'étaient pas affectés en fonction des obligations découlant du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme en place.

39. Comme il est indiqué plus haut, ce PTB offre une présentation intégrée des ressources totales requises pour mener à bien le Programme de travail en liaison directe avec le PMT. Il est nécessaire d'identifier les principaux éléments de financement qui composent ce total, car ils répondent à des mandats constitutionnels, et à des cycles et des procédures de planification différents.

40. Les fonds proviennent en partie des contributions ordinaires des Membres, basées sur le barème convenu (et sur une estimation des recettes accessoires), proposées dans la *Résolution portant ouverture de crédits* qui sera adoptée par la Conférence. L'autre principale source de financement est représentée par des contributions extrabudgétaires volontaires que fournissent les Membres et d'autres partenaires (Banque mondiale, Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, soit dans le cadre d'un appui direct à l'Organisation, soit dans le cadre de services d'assistance technique et d'aide d'urgence (y compris pour le relèvement) offerts aux gouvernements à des fins clairement définies et en rapport avec le PMT.

41. Comme le souligne le Plan d'action immédiate⁴, afin de mieux arrêter les priorités et d'améliorer l'efficacité et le contrôle des travaux de la FAO, les contributions ordinaires et les ressources extrabudgétaires seront gérées dans un seul et même programme de travail. Dans le cadre de l'approche fondée sur les résultats, ces ressources seront soumises aux mêmes procédures de planification et de contrôle, et les donateurs seront encouragés à réduire la part des affectations spécifiques et à accroître le regroupement des contributions volontaires. Le Conseil proposera le programme de travail, le montant du budget et donnera une estimation des financements extrabudgétaires à la Conférence (le budget sera divisé en budget administratif et budget de programme s'insérant dans le cadre des résultats).

⁴ C 2008/4 par. 33

42. Alors que le montant des contributions ordinaires sera connu à l'ouverture de l'exercice biennal, en vertu de la *Résolution portant ouverture de crédits* adoptée par la Conférence, le montant, la date du versement, et l'affectation des ressources extrabudgétaires volontaires seront entachés d'une certaine incertitude dont il faudra tenir compte durant l'exécution du Programme de travail.

43. La présentation des ressources prévisionnelles dans ce PTB 2010-11 s'inspire de l'approche convenue dans le Plan d'action immédiate. Le *Tableau 1* récapitule les ressources requises, ventilées par objectif, et les ressources totales.

44. Les *Crédits nets* correspondent aux besoins, avant les augmentations de coûts, qu'il est proposé de financer sur des contributions ordinaires des Membres dans le cadre d'un "budget de maintenance". Un budget de maintenance préserve le pouvoir d'achat des contributions ordinaires en actualisant les coûts unitaires sur la base des augmentations de coût prévues, et inclut des ressources pour couvrir les besoins supplémentaires critiques sous *Dépenses d'équipement et de sécurité*. L'Objectif fonctionnel Y correspond au budget administratif.

45. La colonne *Contributions volontaires essentielles* indique les besoins en ressources extrabudgétaires gérées en étroite liaison avec les crédits nets, y compris:

- Les activités essentielles en rapport avec les priorités identifiées par les Membres, qui n'ont pas pu être prises en compte dans les crédits nets proposés dans le budget de maintenance;
- Les ressources extrabudgétaires non liées à des projets qui étaient incluses dans le "Programme de travail" dans les PTB précédents;
- les Projets de fonds fiduciaires précédemment classés dans la catégorie des projets "d'appui direct au Programme ordinaire";
- Les ressources requises pour couvrir les coûts et économies de l'exercice 2010-11 découlant de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate⁵, tels que décrits dans la *Section II.A*.

46. Les *Contributions volontaires – Autres ressources extrabudgétaires* sont des estimations des contributions volontaires affectées à des programmes et projets de coopération technique avec des pays membres, et à des projets d'aide d'urgence et de relèvement figurant dans les Cadres des résultats dans le Plan à moyen terme.

47. Les *Annexes I et V* représentent une ventilation des ressources par région. L'*Annexe II* fournit une nouvelle ventilation des ressources par Objectifs stratégiques et fonctionnels, dans les différents types et catégories de financement. L'*Annexe III* présente une ventilation des ressources au niveau des résultats de l'Organisation. L'*Annexe VIII* offre une vue d'ensemble des ressources totales disponibles par type de recette, par comparaison avec la période 2008-09.

⁵ Les coûts et économies du PAI indiqués ici ne comprennent pas les coûts d'appui aux projets

Tableau 1: Proposition de budget 2010-11 par objectif stratégique/fonctionnel (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Objectif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Autres contributions extra- budgétaires	Total
A – Intensification durable de la production végétale	47 579	16 237	175 852	239 668
B – Accroissement de la production animale durable	30 760	6 280	148 711	185 751
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 963	35 219	52 466	141 648
D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 978	6 832	11 330	42 141
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 361	44 744	33 341	119 445
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 648	31 741	53 096	136 486
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39 208	6 199	45 383	90 790
H – Sécurité alimentaire et améliorée et meilleure nutrition	57 264	9 601	80 285	147 151
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 410	5 077	367 140	379 627
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	9 738	2 879	9 824	22 441
L – Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural	35 786	43 146	8 625	87 556
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	199 094	27 098	9 762	235 955
Y – Administration efficace et efficiente	101 554	38 877	8 834	149 266
FAOR – Programmes des Représentants de la FAO	77 343	1 699	12 500	91 542
TCP – Programme de coopération technique	109 221	0	0	109 221
Imprévus	600	0	0	600
Dépenses d'équipement	30 604	0	0	30 604
Dépenses de sécurité	23 955	188	601	24 744
Total	941 067	275 817	1 017 751	2 234 635

II. Incidence des réformes dans l'Organisation

A. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (Y COMPRIS DES RECOMMANDATIONS CONVENUES DANS L'EXAMEN DÉTAILLÉ)

48. Par sa Résolution 1/2008, la Conférence de la FAO a adopté à sa trente-cinquième session extraordinaire, tenue en novembre 2008, le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, pour mise en œuvre pendant la période 2009-11. Elle a notamment décidé que « *des ressources extrabudgétaires étaient nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action immédiate en 2009, étant entendu que les financements requis pour 2010-2011 seraient examinés en même temps que le Programme de travail et budget* ».

49. Les éléments contenus dans le PMT et dans le présent PTB s'inspirent dans une large mesure des dispositions du PAI, de par la prise en compte constante des principes de gestion fondée sur les résultats au titre des cadres de résultats inhérents aux objectifs stratégiques et fonctionnels, l'approche intégrée adoptée pour la présentation des ressources requises, et la considération, comme indiqué plus loin, de l'incidence des actions du Plan d'action restant à mettre en œuvre au cours de l'exercice biennal 2010-11.

50. Au moment de la rédaction de ce document, la mise en œuvre du PAI était partielle, à mi-parcours de la première des trois années prévues pour le déploiement de ce processus complexe. En 2009, un compte rendu des progrès réalisés a été fourni périodiquement au Comité de la Conférence chargé du suivi de l'Évaluation externe indépendante (CoC-EEI) et à ses groupes de travail, ainsi qu'au Conseil de la FAO. Le CoC-EEI informera la Conférence de la situation relative à l'exécution du Plan d'action à une date plus rapprochée de sa session de novembre 2009.

51. Le processus de mise en œuvre du PAI a été centré sur un certain nombre de « projets » catalyseurs (c'est-à-dire regroupant plusieurs actions étroitement liées) placés sous la responsabilité d'équipes constituées par la direction. Bien que la réalisation de ces projets soit déjà bien avancée, selon leur portée et l'ampleur des ressources requises, il reste néanmoins encore beaucoup à faire. Aussi, comme cela a été le cas pendant l'année 2009, l'achèvement du Plan d'action doit être un élément central du prochain exercice biennal 2010-11.

52. En avril 2009, les consultants en gestion Ernst and Young ont remis leur rapport de conclusion de l'Examen détaillé recommandé par l'EEI et portant principalement sur les processus administratifs. Une approche intégrée a été adoptée, comme convenu par le Conseil⁶, pour faciliter la compréhension des actions et mesures de réforme diverses et souvent solidaires qui sous-tendent tant le PAI que les recommandations émanant de l'Examen détaillé, en inscrivant comme il convient les mesures indiquées par l'Examen détaillé dans le cadre des projets connexes du Plan d'action.

53. Le PAI et le rapport des consultants sur l'Examen détaillé contenaient une analyse pertinente des incidences financières, en termes de coûts additionnels et/ou d'économies, à caractère ponctuel ou récurrent. Ces estimations ont été progressivement affinées en fonction des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du PAI et compte tenu des éventuelles synergies entre le Plan d'action et les mesures recommandées par l'Examen détaillé.

54. Cette section du PTB fournit une vue d'ensemble des incidences pour l'exercice 2010-11, telles qu'évaluées au début de juillet 2009, et indique le financement proposé pour le PAI, consistant en une ouverture de crédits nette, associée à des contributions volontaires.

55. Le *Tableau 2* ci-après donne un aperçu général des actions du PAI par projet, les mesures recommandées par l'Examen détaillé étant indiquées séparément. L'intégration de ces mesures dans les projets du PAI est en cours et fera l'objet d'un compte rendu distinct aux groupes de travail du CoC en juillet 2009, accompagné de détails supplémentaires concernant les divers éléments de chaque

⁶ (CL 136/REP par. 69)

projet. Il convient de noter que dans tous les autres tableaux du document, les ressources relatives au PAI et à l'Examen détaillé sont indiquées dans le cadre de la partie pertinente de la hiérarchie des résultats et/ou de la structure organisationnelle, au titre de la présentation intégrée des ressources du PTB 2010-11.

Table 2: Plan d'action immédiate 2010-11 – Estimations des dépenses et des économies (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Projet du PAI	Ouverture de crédits nette	Contributions volontaires			Total
		Dépenses d'investissement	Dépenses récurrentes	Économies récurrentes	
1 - Réforme des organes directeurs	0	1 200	3 820	0	5 020
2 - Supervision	1 600	0	300	0	1 900
3 - Réforme de la programmation, budgétisation et gestion axée sur les résultats	0	400	100	0	500
4 - Mobilisation et gestion des ressources	0	700	700	0	1 400
5 - Programme de coopération technique	(900)	280	0	0	(620)
6 - Décentralisation	1 000	400	3 200	0	4 600
7 - Structure du Siège	0	250	0	0	250
8 - Partenariats	0	180	1 000	0	1 180
9 - Réforme des systèmes administratifs et de gestion	0	0	0	0	0
10 - Manuel de la FAO	0	0	0	0	0
11 - IPSAS et Oracle	0	0	0	0	0
12 - Gestion des risques dans l'Organisation	0	2 000	0	0	2 000
13 - Changement de culture	800	3 300	0	0	4 100
14 - Ressources humaines	800	180	17 710	0	18 690
15 - PAI – Suivi par les organes directeurs	0	0	0	0	0
16 - PAI – Suivi par la Direction	0	4 660	0	0	4 660
Examen détaillé	8 750	6 235	5 508	(4 410)	16 083
Total	12 050	19 785	32 338	(4 410)	59 763

56. Il est proposé de financer 12 millions d'USD, sur le financement total requis, par l'ouverture de crédits nette pour 2010-11. Deux éléments indiqués dans la colonne correspondante couvrent une augmentation du budget relatif à l'évaluation (1,6 million d'USD, projet 2) et l'établissement de la fonction relative à l'éthique (0,8 million d'USD, projet 13), qui ont été financés malgré le niveau de maintenance inhérent à l'ouverture de crédits.

57. Les économies relatives au PCT (projet 5) ont été prises en compte dans l'ouverture de crédits nette et réattribuées à des projets du PCT. De même, des économies de « déstratification » à hauteur de 17,4 millions d'USD ont été réaffectées au sein des départements techniques et non techniques à des activités prioritaires au titre du nouveau cadre des résultats, notamment dans les domaines suivants: statistiques, droit à l'alimentation, EMPRES, élevage, changement climatique, pêches et forêts.

58. Une augmentation des fonds destinés aux dépenses d'investissement, à hauteur de 10,6 millions d'USD, apparaît également dans la colonne de l'ouverture de crédits nette (projets 6, 14 et Examen détaillé), comme indiqué dans la *Section III.A(2)*.

59. Le montant résiduel requis, s'élevant à 47,7 millions d'USD, devrait être financé par des contributions volontaires⁷.

B. NOUVELLE STRUCTURE DU SIÈGE

60. Le PAI appelait à une refonte complète du Siège de la FAO, devant commencer en 2009 et s'achever d'ici à 2012. Il contenait un projet de révision de la structure organisationnelle au Siège, avec un vaste accord de principe concernant les niveaux supérieurs d'un nouvel organigramme. Il restait à mettre au point les détails de cette structure, par des consultations étroites entre les Membres et la direction. Il fallait également tenir compte des recommandations issues de l'Examen détaillé (diffusées à fin avril 2009), ainsi que de la mise au point définitive des cadres des résultats dans le projet de Plan à moyen terme.

Processus

61. L'affinement de la structure et du mandat des bureaux a fait intervenir tant le Secrétariat que le CoC-EEI. Le Secrétariat a présenté deux documents analytiques approfondis aux réunions conjointes des Groupes de travail I et III, contenant l'énoncé des fonctions des principales unités, ainsi que de nombreux éclaircissements en réponse aux questions posées par les Membres. Ce travail a été effectué en vue de l'inclusion d'une synthèse de ces propositions dans le PTB 2010-11.

62. Au niveau interne, le projet de PAI concernant la structure du Siège, placé sous la direction du Directeur général adjoint et auquel a participé l'Équipe de direction de haut niveau chargée de la mise en œuvre du PAI, devait coordonner l'analyse fonctionnelle d'appui; définir les fonctions et les responsabilités des nouvelles unités aux niveaux supérieurs de la structure, y compris des deux Directeurs généraux adjoints; préciser les rôles et les structures divisionnaires au sein des départements; et enfin, identifier et analyser les synergies et les possibilités de collaboration entre les unités et entre les départements.

63. Ces travaux ont été guidés par les principes énoncés pour la restructuration, tels qu'indiqués au paragraphe 46 du PAI, à savoir: mise en place de périmètres de contrôle gérables; regroupement des unités et réduction du travail cloisonné; intégration et représentation des bureaux décentralisés dans les processus décisionnels des échelons supérieurs de la hiérarchie; structures souples, déstratifiées; valorisation et emploi judicieux des ressources humaines; gestion axée sur les résultats, délégation de pouvoirs et de responsabilités; prise en compte du rapport coût-efficacité dans les décisions relatives aux lieux d'affectation; et lorsque cela est possible, partage des services avec les autres institutions des Nations Unies et délocalisation.

64. La proposition d'organigramme issue de ce processus extensif de révision et d'examen figure à l'*Annexe IX*. En outre, l'*Annexe IV* donne un aperçu des ressources par département pour chaque objectif et les *Annexes VI* et *VII* donnent un aperçu des ressources par unité organisationnelle, respectivement pour 2010-11 et pour 2008-09.

⁷ En cas de financement par des contributions volontaires, la politique approuvée en matière de dépenses d'appui s'appliquerait.

65. Des analyses plus approfondies sont en cours (notamment pour clarifier les fonctions administratives et fondamentales revenant à la Direction générale, aux Directeurs généraux adjoints, au Sous-Directeur général du Département des services internes et des finances, ainsi qu'aux bureaux OSP et OCE), dont les résultats ne peuvent pas encore être pris en compte dans le présent PTB, de sorte qu'il pourrait être nécessaire d'apporter de nouveaux changements à un stade ultérieur.

Principales caractéristiques

66. La nouvelle structure réduit à sept le nombre des relations hiérarchiques directes avec le Directeur général. Une nouvelle équipe de direction sera encadrée par le Directeur général en sa qualité de responsable de la direction exécutive, dans l'attente d'une nouvelle analyse, les deux Directeurs généraux adjoints représentant la base de connaissances de l'Organisation et les aspects opérationnels de ses activités. Cette équipe sera plus souple, tout en étant dotée des responsabilités, des pouvoirs et de la marge fonctionnelle nécessaire pour assurer la prise rapide et efficace des décisions relatives à tous les aspects des activités de l'Organisation.

67. Les unités qui relèvent du Directeur général sont notamment les suivantes: le Bureau des communications internes et des relations extérieures; le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources; et le Bureau de l'évaluation, régi par une Charte approuvée par le Conseil, qui a également une relation hiérarchique directe avec les organes directeurs. Il s'agit de bureaux nouveaux en termes conceptuels, bien qu'ils intègrent généralement des fonctionnaires provenant d'un éventail d'unités déjà établies, notamment du Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD, et du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, qui sont supprimés. Le spécialiste des questions d'éthique sera rattaché au Bureau juridique sur le plan administratif, mais rendra compte au Directeur général dont il relèvera sur le plan fonctionnel. Le Bureau de l'Inspecteur général conservera son mandat actuel.

68. Le Directeur général adjoint – Opérations est appelé à donner une orientation stratégique au Département des services internes et des finances, au Département de la coopération technique et à tous les bureaux décentralisés, et à en assurer la supervision. L'objectif est de mettre en place l'environnement nécessaire à la réalisation des résultats de l'Organisation, y compris la responsabilité de la gestion des risques dans l'Organisation. Concernant les bureaux décentralisés, le Directeur général adjoint – Opérations sera secondé par le Bureau d'appui à la décentralisation (ancien OCD). Dans le sillage de l'Examen détaillé, une Division du Directeur de l'informatique (CIO) rendra compte au Directeur général adjoint.

69. Le Directeur général adjoint – Connaissances est appelé à donner une orientation stratégique aux cinq départements techniques de l'Organisation et à en assurer la supervision, en favorisant l'intégration des connaissances techniques et le partage des informations, et en encourageant les activités interdépartementales. Il est secondé dans ses activités par le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation, qui regroupe des fonctionnaires issus de différentes unités.

70. Les deux Directeurs généraux adjoints travailleront de concert pour assurer une démarche cohérente et commune aux fins de la réalisation des résultats de l'Organisation, et de la résolution des problèmes transversaux.

71. En dessous des niveaux supérieurs de la hiérarchie, la structure des départements tient compte des analyses fonctionnelles entreprises en 2009 et sera également inspirée par les analyses en cours et la mise en application des recommandations du PAI et de l'Examen détaillé. Les changements dans la structure proposée, par rapport à l'organisation actuelle, peuvent être ainsi synthétisés:

- Le Département des connaissances et de la communication et le Département des ressources humaines, financières et matérielles seront supprimés.
- Un nouveau Département des services internes et des finances sera établi et progressivement constitué au cours de l'exercice biennal de divers éléments, à savoir: l'essentiel du Département des ressources humaines, financières et matérielles (AF); certaines parties du Service du Programme et du Budget (PBEP), notamment les fonctions liées aux prévisions

financières et aux dépenses engagées compte tenu du budget; et la plus grande partie de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole (KCC).

- Le Département de la coopération technique supprimera la Division des opérations de terrain (TCO). Certaines des activités de cette division seront absorbées par une nouvelle Unité du suivi et de la coordination des activités de terrain, rattachée au Bureau du Sous-Directeur général, et d'autres seront confiées à une Division de l'élaboration des politiques et programmes élargie (remplaçant l'ancienne TCA).
- Le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement restera centré sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la coordination des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les aspects relatifs à l'environnement, notamment le changement climatique et les défis et possibilités liés aux bioénergies. La Division de la recherche et de la vulgarisation sera supprimée et ses fonctions reprises par le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation.
- Le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs et le Département du développement économique et social conserveront leur structure divisionnaire actuelle, tandis que d'importants changements seront apportés au-dessous du niveau divisionnaire grâce à l'adoption de modalités plus souples, facilitées par la déstratification.
- Le Département des pêches et de l'aquaculture et le Département des forêts réduiront le nombre de leurs divisions de trois à deux, tout en conservant leur mandat actuel respectif.

Changements importants

72. Quatre structures et fonctions, dont le rôle sera essentiel pour renforcer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation, seront progressivement mises en œuvre en 2010-11.

Départements des services internes et des finances

73. La structure de ce département continuera d'être affinée tout au long de l'exercice biennal conformément aux recommandations de l'Examen détaillé, pour en renforcer au maximum la capacité de fournir des services d'appui aux Membres et au personnel.

74. Pour réduire le nombre des unités relevant directement du Sous-Directeur général, il est proposé de transférer la relation hiérarchique de compte rendu administratif de la Mutuelle de crédit à la Division des finances, tandis qu'il est envisagé de confier le Service médical à la Division de la gestion des ressources humaines, et de revoir le rattachement hiérarchique relatif à la sécurité au Siège et sur le terrain. D'autres ajustements à la structure pourront être examinés progressivement, concernant notamment l'attribution des fonctions relatives aux dossiers courants et aux archives, et la réorganisation de certains aspects de la gestion des ressources humaines.

75. Conformément à la stratégie de gestion des ressources humaines actuellement mise en place dans le cadre du PAI et énoncée dans l'Objectif fonctionnel Y, la modernisation de la fonction ressources humaines sera un processus intensif et continu pendant les deux prochains exercices biennaux. La réforme se déroulera progressivement et sera assortie de plans de travail détaillés axés sur les résultats, dotés d'indicateurs de réalisation et de cibles permettant de mesurer les progrès et de procéder à la supervision, et qui s'articulent avec domaines du suivi de l'EEL, notamment l'Examen détaillé et le changement de culture au sein de l'Organisation.

76. La partie du Centre des services communs installée au Siège sera progressivement réduite, avec le transfert de certaines fonctions au pôle du CSC à Budapest (notamment certaines des activités d'achat) ou à d'autres divisions du Siège (par exemple, l'Unité des états de paie sera transférée à la Division de la gestion des ressources humaines en 2010).

77. Une nouvelle initiative importante est la création d'une Unité chargée de l'amélioration des activités. Celle-ci sera chargée de centraliser les grands travaux de rationalisation et d'amélioration des processus, de tirer parti des connaissances du personnel de la FAO dans tous les lieux d'affectation et de faire progresser les initiatives. Elle sera aussi responsable d'une révision du Manuel de la FAO visant à le simplifier, afin que tous les fonctionnaires, quel que soit leur lieu d'affectation, puissent

comprendre les règles et règlements de la FAO, et s'y conformer. Les communications avec le personnel prendront une part importante dans ce processus. L'unité jouera un rôle clé en assurant l'application des recommandations issues des vérifications et des évaluations, la mise en œuvre des orientations données par les organes directeurs et par le Corps commun d'inspection des Nations Unies, et la création de boucles de rétroaction. L'Unité chargée de l'amélioration des activités sera également responsable de la normalisation et de la tenue d'un inventaire des accords sur le niveau de service.

78. L'Examen détaillé a reconnu que ses recommandations concernant le volet finances et budget entraînaient une transition importante et que le calendrier d'exécution du nouveau modèle de planification et de budgétisation proposé devait s'inscrire dans le cadre d'un plan global sur plusieurs années. Le transfert envisagé de certaines parties du Service du programme et du budget (PBEP) à la Division des finances sera donc reporté à 2011.

Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation

79. Ce nouveau Bureau assistera le Directeur général adjoint - Connaissances pour les questions relatives à l'échange de connaissances, à la recherche et à la vulgarisation. Il travaillera en interaction étroite avec toutes les unités techniques et les bureaux décentralisés, par les moyens appropriés (groupes de travail, réseaux de connaissances apprentissage en ligne, etc.). Le Bureau sera responsable de l'application des fonctions essentielles b) stimuler la création, la diffusion et l'utilisation d'informations et de connaissances, et e) promouvoir les transferts de technologies et renforcer les capacités.

80. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Bureau préparera et diffusera des cadres normatifs et des directives, et facilitera l'élaboration et l'adoption de stratégies, de politiques, de méthodologies et de normes concernant le partage des connaissances, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Il facilitera la constitution et le partage d'informations techniques, en assurant leur publication multimédia, multilingue et interactive, et la conservation de la mémoire institutionnelle dans des dépôts de connaissances. Il aidera les pays à mettre au point des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles qui soient efficaces, efficaces et durables, et à renforcer les liens entre ces systèmes et les producteurs agricoles pour l'évaluation, l'adaptation et l'adoption effectives de technologies appropriées dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches. Cela supposera des interactions étroites avec des instances mondiales en matière de recherche et de développement agricoles, telles que le Forum mondial de la recherche agricole (FMRA) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI).

Rôle de la Division du Directeur de l'informatique (CIO)

81. Le regroupement des activités informatiques au sein d'une division unique, relevant d'un directeur de l'informatique, responsable de la fourniture de services dans le domaine des systèmes d'information (SI) et des technologies de l'information et de la communication (TIC), apporte une réponse directe à l'une des principales recommandations de l'Examen détaillé visant à réduire la fragmentation et la duplication des efforts. Le Directeur de l'informatique est appelé à être le principal point de contact pour la fourniture de services dans ces domaines et relèverait directement du Directeur général adjoint – Opérations.

82. La vision et l'architecture des systèmes d'information seraient mises au point et suivies de près par la Division du Directeur de l'informatique, pour assurer des approches cohérentes grâce à des consultations et à un soutien efficaces. C'est à cette dernière que reviendra de fait la décision concernant la meilleure infrastructure TIC commune, ainsi que la conception, le développement et la maintenance des logiciels de l'Organisation, pour assurer la compatibilité avec d'autres systèmes internes. Les exigences des départements et des bureaux décentralisés en matière de systèmes d'information seront prises en compte grâce à l'interaction étroite d'un fonctionnaire chargé des systèmes et des technologies de l'information avec des experts techniques. Ces fonctionnaires détachés rendront compte à la Division du Directeur de l'informatique, tout en travaillant en liaison étroite avec l'unité à laquelle ils sont affectés. Des arrangements similaires seraient appliqués aux bureaux régionaux et sous-régionaux.

83. Dans le cadre général de la gestion de l'information, les aspects relatifs aux systèmes et technologies de l'information seront donc planifiés, mis au point et gérés par le truchement de la Division du Directeur de l'informatique pour assurer l'intégrité, l'intégration, l'interopérabilité, la sécurité et l'accessibilité, à l'échelle de l'Organisation, dans tous les domaines de gestion des informations administratives et techniques. La responsabilité formelle générale, tout comme la propriété des données, des systèmes d'information et des processus opérationnels, continueraient de revenir aux départements ou bureaux concernés. Les produits finals et la gestion des contenus resteraient également sous la responsabilité des départements techniques qui fourniront des évaluations des besoins à la Division du Directeur de l'informatique, collaboreront au développement de nouveaux produits et les approuveront au moment de leur réception.

Responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes

84. Les responsabilités relatives à la mobilisation des ressources internes seront réparties entre le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et la Division d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes (TCS), au sein du Département de la coopération technique.

85. Le Bureau OSP sera chargé de l'élaboration et du suivi de la stratégie et de la politique de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation, y compris les domaines d'action prioritaires, et de l'établissement de rapports. Il s'occupera de la gestion de l'ensemble des besoins en ressources (contributions ordinaires et volontaires) pour toutes les activités de l'Organisation au titre du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget intégré, suivra la mise en œuvre du programme de l'Organisation et fera rapport à ce sujet.

86. La Division TCS coordonnera et appuiera la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de l'Organisation. Elle gèrera les relations avec les bailleurs de fonds et guidera la collecte de fonds à Rome et dans les autres capitales; apportera son soutien aux bureaux extérieurs dans leurs activités de mobilisation de fonds; élaborera des arrangements innovateurs concernant l'exécution et le financement extrabudgétaire, et veillera à les promouvoir; assurera une filière de bonne qualité pour le financement extrabudgétaire de la coopération technique; contribuera à la gestion du programme de terrain en supervisant toutes les phases du cycle des projets et des programmes; apportera un soutien aux responsables de budget en surveillant les résultats des projets et activités du programme de terrain financés par des fonds extrabudgétaires, dans le cadre institutionnel de suivi et d'établissement de rapports concernant les résultats.

C. ÉVOLUTION DES POSTES

87. Les propositions du PTB 2010-11 en matière de personnel traduisent l'impact des décisions concernant la réforme de la FAO prises à ce jour par les organes directeurs. Certaines s'appuient également sur l'expérience des actions menées; elles ont été soumises par les départements et bureaux. Le *tableau 3* offre une vue d'ensemble de l'évolution des postes prévus au budget, par lieu d'affectation et par catégorie, du PTB 2008-09 au PTB 2010-11.

Tableau 3: Évolution des postes (Nombre de postes par catégorie et par lieu d'affectation)

Catégorie	PTB 2008-09	Variation		PTB 2010-11	Variation en % par rapport au PTB 2008-09
		Gains d'efficience	Exécution ultérieure		
Siège					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	910	(24)	4	890	(2,2%)
Services généraux	798	(9)	(3)	786	(1,5%)
Total Siège	1 708	(33)	1	1 676	(1,9%)
Décentralisé					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	511	0	17	528	(3,3%)
Services généraux	846	0	4	850	(0,5%)
TOTAL DÉCENTRALISÉ	1 357	0	21	1 378	(1,5%)
TOUS LIEUX D'AFFECTATION					
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 421	(24)	21	1 418	(0,2%)
Services généraux	1 644	(9)	1	1 636	(0,5%)
TOTAL	3 065	(33)	22	3 054	(0,4%)

Note: Les fonctionnaires détachés par les divisions du Siège sont comptabilisés dans les postes des bureaux décentralisés.

88. Les propositions concernant les effectifs sont conformes aux orientations données par la Conférence en 2008 et par le Conseil en juin 2009 et s'appuient sur les rapports intérimaires sur la structure organisationnelle du Siège soumis aux Groupes de travail du Coc-EEI en 2009. Un état provisoire du nombre de postes par division et par bureau indépendant est fourni à l'ANNEXE X.

89. La colonne Gains d'efficacité tient compte de la suppression de 13 postes de directeurs et la colonne Exécution ultérieure tient compte de la suppression de 27 autres postes, qui conclut le processus de déstratification de la Direction au Siège, engagé en 2008-09. Un tiers des postes de directeurs du Siège ont été supprimés, ce qui accroît les responsabilités à tous les niveaux. Grâce à ces mesures, et à d'autres gains d'efficacité proposés, l'Organisation a pu réinvestir les ressources dégagées et, souvent, créer de nouveaux postes de niveau inférieur.

90. Au moment de la formulation du PTB, plusieurs initiatives de restructuration sont encore en cours, et pourraient ne pas être pleinement prises en compte dans cet état des postes. Plusieurs départements techniques pilotent de nouvelles méthodes de travail pour améliorer leur exécution du programme et promouvoir la gestion axée sur les résultats pour l'ensemble des unités. En outre, la structure définitive du nouveau Département des services internes et des finances n'est pas encore au point.

91. Les travaux visant à mieux préciser les relations et les filières hiérarchiques entre le siège et les bureaux décentralisés avancent bien. Les propositions du PTB 2010-11 incluent des transferts de poste, du Siège vers les bureaux décentralisés, conformément à la mise en œuvre des nouveaux modèles recommandés par le PAI pour la décentralisation du PCT et d'OCD et la mise en œuvre progressive du modèle de décentralisation 2008-09 dans la Région Proche-Orient.

92. Globalement, les variations d'effectifs proposées dans le PTB 2010-11, au titre d'un budget de maintenance, sont minimales.

D. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (PCT)

93. L'action 3.22 du PAI demande que les ressources du PCT soient allouées aux régions sous l'autorité des représentants régionaux, à l'exception de 15 pour cent maintenus sous l'autorité du département responsable de la coopération technique, à utiliser en cas d'urgence, et de 3 pour cent pour les projets interrégionaux. En approuvant l'action 3.23 du PAI, la Conférence est convenue d'une part que les allocations du PCT aux régions soient réparties à titre indicatif comme suit: Afrique 40 pour cent, Asie et Pacifique 24 pour cent, Amérique latine et Caraïbes 18 pour cent, Europe 10 pour cent et Proche-Orient 8 pour cent, et d'autre part que celles-ci soient réexaminées par le Conseil tous les quatre ans, conformément au cycle du Plan à moyen terme.

94. La capacité des bureaux régionaux à s'acquitter de cette nouvelle responsabilité de gestion d'une allocation régionale du PCT et du réservoir de projets PCT connexe, sera améliorée par des directives, une formation et le renforcement des effectifs au sein de ces bureaux (*voir Réseaux des bureaux décentralisés*).

95. La Conférence a également demandé au Comité du Programme et au Conseil d'étudier les critères et le processus d'approbation des projets du PCT en fonction d'une délégation de responsabilités aux bureaux décentralisés au plus bas niveau possible. Des propositions à cet effet ont été examinées par le Comité du Programme à sa cent unième session en mai 2009 et approuvées par le Conseil à sa cent trente-sixième session en juin 2009, pour mise en œuvre à compter de janvier 2010.

96. La décentralisation des responsabilités et des obligations redditionnelles pour le PCT devrait permettre une utilisation plus stratégique de ses ressources et une meilleure prise en charge du Programme de la part des pays bénéficiaires et des bureaux décentralisés. Elle aura toutefois également un impact sur la charge de travail globale de ces bureaux. Elle sera donc assortie de procédures et de mécanismes d'assurance de qualité simplifiés, et sera soutenue par des directives détaillées, une formation dispensée à tous les fonctionnaires concernés de la FAO et des services d'assistance aux utilisateurs auprès des bureaux régionaux.

97. Par ailleurs, la gestion décentralisée du PCT sera facilitée par une petite unité située au Siège, auprès de la Division d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes. Cette unité devra: i) fournir des orientations théoriques et pratiques aux bureaux décentralisés sur toutes les questions relatives au PCT; ii) coordonner le suivi général et l'établissement de rapports concernant le Programme; et iii) être responsable de la gestion de la part des allocations destinées aux projets d'urgence et interrégionaux.

98. Les économies récurrentes de 0,9 million d' USD par exercice biennal découlant de la décentralisation de la gestion du PCT, seront retenues dans l'allocation du PCT pour le financement des projets du Programme.

E. RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS

Aperçu des changements apportés

99. Au cours de l'exercice biennal 2010-11, d'importants efforts seront mis en œuvre pour renforcer la cohérence, l'efficacité et l'intégration du réseau actuel des bureaux décentralisés, et assurer l'unité dans l'action de l'Organisation. On trouvera également à l'*Annexe IX* l'organigramme des bureaux décentralisés.

100. Les bureaux régionaux, en collaboration s'il y a lieu avec des bureaux sous-régionaux, assumeront progressivement de nouvelles responsabilités dans divers domaines: i) supervision des bureaux de pays, y compris la gestion des ressources du réseau des représentants de la FAO; ii) gestion du programme PCT non lié à des situations d'urgence dans leurs régions respectives; iii) conduite du processus de planification stratégique, de programmation et de budgétisation pour la région; iv) supervision des fonctionnaires techniques régionaux; v) organisation et prestation de services aux conférences régionales renforcées; vi) promotion de partenariats, notamment avec les organisations régionales; et vii) soutien aux bureaux de pays pour les questions liées aux réformes des Nations Unies.

101. Les bureaux décentralisés assumeront leur nouveau rôle dans la planification stratégique et l'établissement des priorités à l'échelle de l'Organisation et au niveau local. Ils contribueront à l'élaboration des cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des domaines prioritaires régionaux et sous-régionaux. Ils prendront également une part active dans la formulation et l'introduction progressives des domaines d'action prioritaires, y compris dans la mise en œuvre de la stratégie connexe de mobilisation progressive de ressources. Le personnel des bureaux décentralisés sera formé aux concepts de la gestion axée sur les résultats et à un nouveau système de planification opérationnelle, de suivi et d'établissement de rapports; et un système de référencement sera développé et mis en œuvre.

102. Les bureaux de pays continueront de jouer un rôle proactif dans les stratégies de renforcement de la cohérence du système des Nations Unies, notamment l'approche *Unis dans l'action*, et la FAO fera partie des équipes de directeurs régionaux des Nations Unies chargées du soutien, de l'assurance qualité et de la supervision concernant les programmes, pour les équipes de pays des Nations Unies.

103. Sous réserve d'un nouvel examen par les organes directeurs, une politique révisée de mobilité et de rotation sera mise en œuvre au cours de l'exercice biennal 2010-11 afin de faciliter les mouvements de personnel entre le Siège et les bureaux décentralisés. Le nouveau système de gestion des résultats (PEMS) sera mis en application, tandis que le descriptif des fonctions et les compétences demandées au personnel seront révisés et renforcés. Le programme actuel de gestion et d'encadrement pour les fonctionnaires de niveau P-5 / D-1 dans les Bureaux décentralisés sera étendu grâce à un programme d'études centré sur le renforcement des partenariats et des compétences stratégiques en matière de gestion et d'encadrement. Une école virtuelle en ligne de la FAO facilitera la mise en œuvre de programmes d'apprentissage dans tous les sites.

104. Les pouvoirs délégués aux bureaux décentralisés en matière d'achats seront renforcés. De nouvelles stratégies de gestion de l'information et des connaissances, et de renforcement des capacités seront adoptées à l'échelle de l'Organisation et permettront une meilleure contribution des bureaux décentralisés à ces fonctions essentielles. La connectivité du Grand réseau de communication pour les bureaux décentralisés sera améliorée et un meilleur soutien informatique leur sera assuré. Cela permettra à la plupart de ces bureaux de faire un usage efficace des systèmes de l'Organisation, notamment d'Oracle, de la grande base de données et d'autres applications Intranet et web, et améliorera les communications avec le Siège et entre les bureaux décentralisés grâce à des systèmes de vidéoconférence de qualité. En 2010-11, le processus d'élaboration d'un nouveau système de comptabilité de terrain fondé sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) sera mis en route. Ce système sera progressivement étendu à d'autres processus administratifs pour assurer ainsi la fourniture aux bureaux décentralisés d'un appui extensif pour les systèmes financiers et administratifs, y compris le système Oracle de gestion des résultats et ses applications d'informatique décisionnelle.

Examen de la composition des effectifs des bureaux régionaux et sous-régionaux

105. Un examen des effectifs des bureaux régionaux et sous-régionaux a été effectué, visant à aligner la combinaison de compétences sur les priorités régionales et sous-régionales au titre des nouveaux PMT et PTB. Quelques changements et amendements ont été proposés dans les disciplines techniques afin de mieux répondre aux exigences de la région ou sous-région. Ces changements dans l'éventail des compétences seront introduits progressivement au cours de l'exercice biennal, au fur et à mesure des nominations aux postes vacants.

106. Tous les bureaux régionaux et sous-régionaux ont indiqué la nécessité de compétences et de ressources supplémentaires pour pouvoir mener à bien les activités opérationnelles, techniques et politiques qui leur incombent; fournir un service adéquat aux pays et aux institutions régionales et sous-régionales avec lesquelles ils collaborent; et répondre aux exigences régionales, sous-régionales et nationales. Les compétences techniques supplémentaires requises varient d'un bureau à l'autre et en fonction des nouveaux domaines prioritaires régionaux, tels que les échanges commerciaux, la commercialisation et le changement climatique.

107. Dans le cadre d'un budget de maintenance pour 2010-11 et compte tenu des indications contenues dans le PAI⁸ quant à la nécessité d'assurer des ressources adéquates, à la fois pour les capacités des bureaux décentralisés et pour celles du Siège, il n'a pas été possible de transférer de nouvelles ressources techniques aux bureaux régionaux et sous-régionaux dans le présent PTB hormis la mise au point définitive du modèle de réforme dans la région Proche-Orient. Des possibilités d'un financement extrabudgétaire pour renforcer les capacités techniques des bureaux régionaux et sous-régionaux pourraient être examinées en 2010 par les conférences régionales compétentes, compte tenu notamment de l'expérience initiale des domaines d'action prioritaires.

Décentralisation des fonctions du Bureau de la coordination et de la décentralisation (OCD) et du PCT

108. Comme le recommande par le PAI, des ressources relatives au transfert des fonctions d'appui d'OCD et du PCT aux bureaux de pays ont été allouées dans le PTB aux bureaux régionaux et sous-régionaux concernés, en fonction de la charge de travail attendue et de la structure de ces bureaux, pour un montant total de 4,7 millions d'USD.

109. Les économies liées à la décentralisation de la gestion et du soutien du PCT⁹ s'élèvent à 0,9 million d'USD, tandis qu'aucune économie n'est attendue du transfert des fonctions d'OCD aux bureaux régionaux. L'accent sera mis en particulier sur la synergie à assurer entre les nouvelles fonctions des bureaux régionaux et celles déjà existantes, afin de compenser la perte des économies d'échelle inhérentes à la décentralisation des fonctions. Il est reconnu qu'un ajustement de ces allocations provisoires de ressources pourrait être nécessaire en cours de mise en œuvre.

Réseau des bureaux de pays

110. Dans le PTB, les représentations de la FAO font l'objet d'un chapitre distinct. L'enveloppe budgétaire pour 2010-11 reste au niveau de l'exercice biennal précédent, avant l'augmentation des coûts. Leurs contributions au cadre des résultats seront développées pendant le cycle de mise en œuvre et illustrées dans le rapport sur l'exécution du programme.

111. Pour contribuer à combler le déficit structurel du réseau des bureaux de pays, l'abattement pour délais de recrutement a été éliminé, portant ainsi le déficit annuel de 2,7 à 1,8 million d'USD¹⁰. En 2010-11, et dans l'attente de nouvelles indications des Membres quant aux pays à couvrir, le déficit résiduel du réseau des représentants de la FAO sera comblé par la nomination de coordonnateurs des secours d'urgence en tant que fonctionnaires chargés des représentations de la FAO (facilitant ainsi le lien entre les secours, le redressement et le développement, et l'approche budgétaire intégrée en cours d'adoption); le détachement de fonctionnaires techniques des bureaux régionaux en tant que représentants de la FAO; et le placement des représentants actuels de la FAO à des postes vacants auprès des bureaux régionaux.

Visites des représentants permanents sur le terrain

112. Les visites sur le terrain des représentants permanents se sont révélées extrêmement utiles en permettant aux Membres et aux organes directeurs de se familiariser avec les activités des bureaux décentralisés. Ces visites leur ont permis de se faire une idée directe des défis auxquels ces bureaux doivent faire face pour soutenir les pays dans leurs efforts humanitaires et de développement, et de comprendre les possibilités d'amélioration du fonctionnement de ces bureaux et les enjeux connexes. D'ordinaire, les visites sont effectuées par équipes de trois à six représentants permanents appartenant à divers groupes régionaux. Au cours de l'exercice biennal 2010-11, des fonds seront alloués pour couvrir les coûts supplémentaires engagés par les bureaux décentralisés accueillant les visites des représentants permanents. En fonction des pays à visiter, de la taille des équipes et des coûts à couvrir, cinq à dix visites dans les pays devraient pouvoir être assurées au cours du prochain exercice biennal.

⁸ C 2008/4, par. 45.

⁹ Voir la section II.A relative au PAI et à l'Examen détaillé.

¹⁰ Voir la section III.A relative aux augmentations de coût.

F. SERVICES LINGUISTIQUES

113. Le Conseil, à sa cent trente-sixième session, en juin 2009, a demandé que le modèle de financement des services linguistiques, reposant actuellement sur la facturation interne, soit désormais assuré par un financement central. Des incidences du nouveau modèle proposé doivent être évaluées en détail afin que l'on mesure l'impact en ce qui concerne la répartition entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires, le principe de la parité des langues et les ressources disponibles. La mise en œuvre intégrale du nouveau modèle de financement pourrait prendre plusieurs exercices biennaux. Comme l'a demandé le Conseil, une étude sera menée en consultation avec les Membres.

G. ÉCONOMIES ET GAINS D'EFFICIENCE

114. La recherche d'efficacité est engagée à la FAO depuis 1994 et demeure une importante priorité et un processus de gestion permanent. Les résultats des efforts de l'Organisation pour réduire les coûts des apports, tout en évitant un impact négatif sur les produits, mais également pour améliorer le recouvrement des coûts associés aux services rendus, ont donné lieu à des économies en termes d'efficacité estimées à plus de 140 millions d'USD par exercice depuis 1994.

115. En approuvant le Programme de travail et budget 2008-09, la Conférence de la FAO a demandé que des postes d'économies et d'efficacités supplémentaires d'un montant de 22,1 millions d'USD soient trouvés au cours de l'exercice, en plus des 13 millions d'USD d'économies déjà prévus au PTB. Pour encourager la recherche de propositions créatives et soutenir financièrement la mise en œuvre de nouvelles idées prometteuses, un fonds d'innovation et un programme d'incitations ont également été mis en place. Pour réaliser les économies demandées, les services/bureaux ont proposé des approches innovantes réparties en cinq catégories d'économies et de gains d'efficacité qui seront renouvelées en 2010-11, en tenant compte des recommandations de l'Évaluation externe indépendante (EEI) et de l'examen détaillé:

- réduction des coûts des intrants;
- optimisation des processus de soutien administratif et opérationnel;
- déstratification sélective;
- ajustement progressif de la composition d'intrants des ressources humaines; et
- élargissement de la base de financement du Programme de travail au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires.

116. *Réduction des coûts des apports* (économies pour l'exercice 2010-11 estimées à 7,0 millions d'USD). Plusieurs initiatives engagées en 2008-09 seront poursuivies en 2010-11: la modification du Plan général d'assurance médicale (BMIP); un contrat de services de voyages plus efficace du point de vue des coûts; la révision de la politique d'autorisation en matière de voyages; le transfert des fonctions d'audit local; le recours à des technologies de télécommunication meilleur marché; un nouvel accord de licence pour les logiciels d'entreprise et bureautiques, l'amélioration de la distribution électronique des documents de réunion et des publications; et un accord interinstitutions pour l'achat d'électricité.

117. Deux postes de réduction des coûts liés aux Plans d'assurance médicale de la FAO ont été mis en œuvre au cours de l'année 2009 et permettront à l'Organisation d'économiser d'environ 1 million d'USD en 2010-11. Le premier concerne un accord avec l'assureur garantissant le maintien des frais de traitement des demandes de remboursement et des frais généraux au niveau de 2007. Ces frais enregistraient une croissance annuelle de près de 5 pour cent. Les économies réalisées pour la période 2010-11 devraient s'élever à environ 1,1 million d'USD, dont la moitié reviendra à l'Organisation et l'autre moitié bénéficiera directement au personnel. La seconde modification a été effectuée sur recommandation du Comité consultatif mixte sur la couverture médicale (JAC/MC) qui a observé que le niveau actuel de plafonnement des contributions des retraités favorisait de plus en plus ceux ayant des périodes de service courtes, par rapport à la majorité des retraités qui ont mené des carrières plus longues au sein des Organisations. Par conséquent, le Directeur général a approuvé la recommandation du Comité de modifier les plafonds prévus dans le règlement du personnel concernant le montant des primes à payer par les retraités correspondant à une retraite minimale pour

environ 25 ans de service. Les économies réalisées par l'Organisation pour l'exercice 2010-11 s'élèveront à environ 0,5 million d'USD.

118. Les économies réalisées sur la base des modifications du système d'autorisation des voyages dépendent de facteurs externes tels que les prix du marché, les conditions sectorielles, le prix du carburant et les taux de change. Pendant la période 2008-09, les modifications apportées au dispositif visant à réduire le coût des voyages pédagogiques ont été affectées par la suppression des réductions tarifaires publiées et accordées aux excursions et aux étudiants dans certaines zones géographiques. Le rétablissement de ces tarifs préférentiels en 2010-11 demeure incertain. En ce qui concerne les autorisations de voyage pour congés dans les foyers et pour visite dans la famille, la FAO propose aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge de bénéficier d'un billet d'avion ou d'une somme forfaitaire. Aux fins d'économies, le calcul de la somme forfaitaire a été modifié en 2008-09, et équivaut désormais à 75 pour cent du tarif le moins cher en classe économique publié/vol complet non soumis à restriction reliant le lieu d'affectation à l'aéroport le plus proche du lieu de résidence.

119. Pour réduire les coûts de l'énergie, l'Organisation a adhéré à un accord interinstitutions pour l'achat d'électricité sur le marché libéralisé. D'autres économies proviendront également de l'initiative visant à adopter pour les locaux de la FAO et les pratiques de travail des mesures plus favorables à l'environnement. Il s'agit notamment de mesures permettant de réduire la consommation d'énergie, par le remplacement des ampoules classiques peu efficaces par des ampoules à économie d'énergie, l'installation de minuteurs pour l'éclairage des couloirs et l'amélioration de la gestion du système de chauffage, de ventilation et de climatisation.

120. *L'optimisation des processus de soutien administratif et opérationnel* devrait générer des économies exercices de l'ordre de 2,5 millions d'USD. Pour ce poste, la décentralisation des activités du Programme de coopération technique aux bureaux centralisés constitue changement majeur. Cette décision, outre qu'elle rapproche la prise de décision relative à l'approbation des projets du PCT des pays bénéficiaires de cette aide, devrait permettre de réduire le coût de gestion, de suivi et de coordination du programme d'environ 0,9 million d'USD. La réduction des coûts de stockage externe constitue un autre poste d'économie.

121. La *déstratification sélective*, telle qu'elle actuellement menée à la FAO, entraînera une réduction significative du nombre de postes aux niveaux D1/D2/ADG. La suppression de 40 postes de direction de niveau D1/D2 au Siège de l'Organisation permettra d'économiser environ 19,7 millions d'USD et représente une diminution de 33 pour cent des postes de direction et de haut niveau au Siège par rapport à 2008.

122. Les conséquences de la déstratification auront peut-être des effets sur le personnel dans l'ensemble de l'Organisation, à des degrés divers. Plusieurs postes des services généraux devront peut-être être supprimés, déclassés ou revus en raison de la suppression ou du déclasserement des postes de niveau D et de la restructuration. Si les postes de niveau D concernés ont d'ores et déjà été déterminés, les postes des services généraux directement affectés par la déstratification et le processus de restructuration n'ont pas pour l'heure été identifiés. Toutefois, environ 15 postes des services généraux devraient être déclassés et 10 postes supprimés, entraînant une économie de 2,3 millions d'USD.

123. *L'ajustement progressif de la composition des apports en ressources humaines* révèle la nécessité d'une gestion attentive de l'ajustement des ressources humaines, pour offrir des possibilités d'évolution de carrière aux fonctionnaires et d'obtenir la meilleure proportion possible des ressources humaines internes et externes nécessaires pour la bonne conduite des missions. Il est également important d'assurer la pérennité des connaissances techniques institutionnelles clés. Une part des économies résultant de la déstratification permettra la création de 38 postes du cadre organique au Siège et dans les bureaux décentralisés. La création de postes supplémentaires de classe P4/P5 renforcera la possibilité pour les titulaires de postes de plus faible échelon de progresser dans la catégorie professionnelle, bien que la suppression des postes de niveau D1 limite quelque peu la possibilité pour les fonctionnaires principaux P5 d'accéder au niveau directorial. Le coût des postes supplémentaires du cadre organique s'élèvera à environ 11,5 millions d'USD, effaçant une partie des économies issues de la déstratification.

124. La variation nette des coûts de personnel due à la déstratification et aux ajustements de la composition d'intrants des ressources humaines entraînera une économie globale en matière de personnel d'environ 10 millions d'USD.

125. Autre élément de cette catégorie, la construction de bureaux de réception des visiteurs externes devrait être achevée en décembre 2009. Cet espace facilitera les contrôles de périmètre et permet de supprimer deux postes de garde au Siège sans compromettre les niveaux actuels de sécurité.

126. *Élargissement de la base de financement du Programme de travail au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires*: le recouvrement des coûts engagés par la FAO pour le traitement des demandes de visas et de laissez-passer au profit d'autres agences basées à Rome; le financement partagé des postes pour lesquels les ressources extrabudgétaires contribuent directement au Programme de travail; le suivi attentif du recouvrement des coûts de soutien pertinents, conformément à l'action 3.16 du PAI. Cette action sera assurée notamment par la mise en œuvre de principes de recouvrement des coûts cohérents avec les usages des Nations Unies et par la transmission de directives aux bureaux décentralisés engagés dans des activités financées par des contributions volontaires. L'estimation des économies relevant de ce poste qui seront réalisées pour la exercice s'élève à 2,3 millions d'USD.

127. Pour continuer à encourager la recherche et la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts et de gains d'efficacité, le Fonds d'innovation créé en 2008-09 sera maintenu en 2010-11. La proposition de ressources pour ce fonds, pour l'exercice 2010-11, s'élève à 1,8 million d'USD et le programme sera administré par le Directeur général adjoint (opérations). L'accent continuera d'être mis sur le financement limité des ressources pour la recherche d'idées prometteuses en matière de réduction des coûts et de gains d'efficacité. Diverses propositions formulées par les services de l'Organisation, qui ont reçu un financement catalytique en 2008-09, devraient contribuer à améliorer le recouvrement des coûts, les activités de vente et la réduction des besoins/coûts en personnel pendant l'exercice 2010-11.

III. Autres dimensions financières et budgétaires essentielles

A. BESOINS SUPPLÉMENTAIRES POUR EXÉCUTER LE PROGRAMME DE TRAVAIL

128. La présente section contient un calcul des ressources requises pour financer sur les contributions ordinaires l'ensemble du Programme de travail dans le cadre d'un « budget de maintenance ». Un « budget de maintenance » est un budget d'un niveau qui préserve le pouvoir d'achat en actualisant les coûts unitaires sur la base des augmentations de coûts prévues, et prévoit des besoins supplémentaires critiques au titre des dépenses d'équipement et de sécurité.

(1) AUGMENTATIONS DE COÛTS PRÉVUES

Méthodologie et contexte

129. La méthode de calcul des augmentations de coûts utilisée dans le Programme de travail et budget (PTB) 2010-11 est conforme à l'approche précédemment approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Les augmentations de coûts sont estimées en fonction des ajustements effectués pendant l'exercice en cours et des projections de coûts pour l'exercice suivant; avant de préparer la version finale du PTB, les données sont actualisées pour tenir compte des dernières tendances et prévisions de coûts. Les ajustements financiers pour l'exercice sont subdivisés en *biennalisation* et *inflation*.

130. La *biennalisation* illustre l'incidence de la hausse des dépenses durant la période 2010-11 du fait d'ajustements réalisés pendant l'exercice biennal 2008-09. En tant que telle, la biennalisation traduit objectivement l'impact financier d'événements qui auront déjà eu lieu avant l'exécution du budget. Les conséquences financières de la biennalisation sont concrètes et arithmétiques, elles ne relèvent ni de la conjecture ni de la planification à long terme.

131. L'inflation représente l'impact sur la période 2010-11 du coût des ajustements prévus à certains stades du prochain exercice biennal. La prudence en matière de gestion budgétaire et l'indépendance des vérifications imposent de continuer à utiliser les prévisions externes de l'Economist Intelligence Unit et les données publiées d'organismes compétents tels que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour estimer l'inflation. Les hypothèses de planification sont résumées ci-dessous.

Vue d'ensemble des augmentations de coûts

132. Les besoins supplémentaires pour couvrir les augmentations de coûts et préserver ainsi le pouvoir d'achat par rapport à 2008-09 sont estimés à 54,9 millions d'USD pour le Programme de travail de 2010-11 financé par les contributions ordinaires, ce qui correspond à une augmentation totale des coûts de 5,8 pour cent.

133. Les augmentations de coûts prévues pour l'exercice biennal 2010-11 sont sensiblement plus faibles que celles estimées pour l'exercice 2008-09, et comparables à celles des exercices biennaux précédents, comme l'indique le *Tableau 4*.

Tableau 4: Augmentation des coûts – série chronologique (en millions d'USD)*

Exercice biennal	Total du budget approuvé	Dont augmentations de coûts totales	Pourcentage du budget sans les augmentations de coûts
2008-09	929,8	101,4	12,2%
2006-07	765,7	44,6	6,2%
2004-05	749,1	33,0	4,6%
2002-03	651,8	47,7	7,9%
2000-01	650,0	31,3	5,1%

* La source de ces données est la suivante:

Pour 2008-09, document C2007/3 Tableau 5 paragraphe 225 et Résolution 3/2007 de la Conférence.

pour 2006-07, document C 2005/3 note 29.

pour 2004-05, calculées à partir du tableau du PTB révisé figurant au paragraphe 10 (PC91/3 – FC 107/14 – JM04.1/2).

pour 2002-03, tirées des tableaux du document C 2001/3 figurant aux paragraphes 162 et 197.

pour 2000-01, tableau du document C 99/3 figurant au paragraphe 141.

134. Les augmentations de coûts prévues pour 2010-11 sont récapitulées par catégorie d'apports dans le *Tableau 5*. L'augmentation estimée de 54,9 millions d'USD correspond à un pourcentage de hausse exercice des coûts de 5,8 pour cent (soit une augmentation annuelle de 3,8 pour cent). L'essentiel de la hausse provient des services de personnel (47,9 millions d'USD ou 6, pour cent), incluant une augmentation supérieure à la normale de l'abattement pour délais de recrutement, estimée à 2,6 millions d'USD (ajustement biennal de 0,5 million d'USD et suppression de l'abattement de 2,1 million d'USD pour les Représentations et les Bureaux de liaison de la FAO). Les augmentations de coûts sont ventilées par catégorie dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Résumé des augmentations de coûts dans le cadre d'un budget de maintenance financé par les contributions ordinaires en 2010-11, incluant un abattement pour délais de recrutement au taux de 2008-09 (en millions d'USD)*

	Proposition du PTB 2010-11 financé par les contributions ordinaires, aux coûts de 2008-09	Biennali-sation	Inflation	Augmentations de coûts pour 2010-11	Augmentation des coûts en %	Augmentation des coûts imputable à chaque élément de coût, en %
Services de Personnel						
Traitements, contributions à la caisse des pensions et indemnités	648,7	20,2	20,4	40,7	6,3%	74%
Prestations après cessation de service	37,4		4,6	4,6	12,3%	8%
Licenciements à l'amiable	4,0	-	-	-	0,0%	0%
Abattement pour délai de recrutement				2,6		5%
Total Services de personnel	690,1	20,2	25,0	47,9	6,9%	87%
Total biens et services	250,9	-	7,0	7,0	2,8%	13%
Montant du budget des contributions ordinaires et des besoins suppl.	941,0	20,2	32,0	54,9	5,8%	100%

* La ventilation du budget par catégorie d'apports figurant dans la colonne intitulée « Propositions du PTB 2010-11 aux coûts de 2008-09 » reflète la combinaison d'apports proposée dans le budget de maintenance 2010-11 financé par des contributions ordinaires, aux coûts de 2008-09.

Services de personnel

135. Les services de personnel comprennent tous les coûts liés au personnel, notamment les traitements, les contributions à la Caisse des pensions, les indemnités pour personnes à charge, la sécurité sociale et autres prestations dues au personnel ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories de personnel du cadre organique et des services généraux. Les augmentations des coûts des services de personnel résultent de décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies, telles qu'examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de facteurs externes comme les taux de change en vigueur. Ce dernier élément est particulièrement important pour les coûts du personnel des bureaux décentralisés où les monnaies locales tendent à se renforcer par rapport à l'USD. Les augmentations décidées par la CFPI s'appliquent par lieu d'affectation et catégorie de personnel¹¹, quand elles surviennent. Afin d'atténuer les incidences financières des augmentations de coûts, l'Organisation a utilisé les chiffres les plus petits possibles dans la gamme des hypothèses relatives à l'inflation future, en tenant compte de la conjoncture économique et de la volatilité des taux de change.

136. Les augmentations des services de personnel sont estimées à 6,9 pour cent par rapport à l'exercice précédent (soit 4,6 pour cent par an), et devraient représenter au total 47,9 millions d'USD, comme indiqué dans le *Tableau 5*. Les augmentations imputables à l'inflation représentent 25 millions d'USD (incidence sur les coûts des ajustements qui devraient prendre effet à compter de janvier 2010), alors que celles dues à l'exercice sont de 20,2 millions d'USD (incidence de la hausse des coûts en

¹¹ Les coûts de personnel unitaires figurant dans le PTB sont fondés sur les coûts effectifs, ajustés pour tenir compte des variations de coûts survenues en 2008-09 (biennalisation) et des augmentations de coûts futures prévues (inflation). Les dépenses de personnel effectives sont regroupées par région géographique afin que le calcul des coûts unitaires repose sur des données plus fiables.

2010-11 du fait de l'ajustement des dépenses de personnel survenues au cours de l'exercice biennal en cours).

137. Les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse de 20,2 millions d'USD attribuée à l'exercice sont les suivants:

- La budgétisation insuffisante des coûts unitaires de personnel pour l'exercice en cours, en ce qui concerne les traitements du personnel du cadre organique; les montants plus élevés que ceux inscrits au budget des indemnités pour frais d'études, recrutement ou transfert, et des indemnités pour charges de famille versées aux fonctionnaires du cadre organique et aux agents des services généraux, ainsi que les augmentations des coûts des salaires et des pensions des agents des services généraux¹²;
- l'incidence de la dépréciation de l'USD par rapport aux monnaies locales dans les bureaux décentralisés, en particulier durant la première année de l'exercice biennal; une provision limitée est prévue dans le budget pour l'ajustement des monnaies locales par rapport à l'USD dans les bureaux décentralisés, au titre de l'exercice;
- l'incidence de toutes les augmentations de coûts qui ont pris effet ou devraient se matérialiser durant les derniers mois de l'exercice 2008-09¹³.

138. Les organes directeurs de la FAO ont été informés que les coûts du personnel sont difficiles à prévoir malgré les systèmes d'information perfectionnés utilisés pour analyser les structures de coûts actuelles et quantifier les tendances¹⁴; de ce fait, des écarts sont survenus par rapport aux prévisions budgétaires élaborées avant l'exécution du budget.

139. En ce qui concerne l'inflation, on prévoit pour les services du personnel une augmentation totale des coûts de 25 millions d'USD. Ces prévisions s'appuient sur les estimations des différents éléments de coûts, y compris:

- en ce qui concerne les traitements et la retraite des agents des Services généraux au Siège, ainsi que les traitements du personnel du cadre organique, on prévoit une hausse de 2 pour cent en 2010 et de 2,5 pour cent en 2011, légèrement supérieure aux prévisions de l'Economist Intelligence Unit concernant l'indice nominal moyen des salaires en Italie pour 2010 (1,6 pour cent) et de l'ordre de celle prévue pour 2011 (2,5 pour cent);
- une moyenne des facteurs tels que l'inflation, les prévisions de taux de change et les récentes tendances en matière d'augmentations concernant les coûts du personnel dans d'autres lieux d'affectation;
- pour les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel en service, le Fonds des indemnités de départ, le Fonds des indemnités de cessation de service pour le personnel des services généraux et le Fonds de compensation, une hausse de 4,6 millions d'USD au total, par rapport au niveau déterminé sur la base des évaluations actuarielles aux 31 décembre 2007 et 2008. L'essentiel de la hausse concerne l'assurance maladie après cessation de service.

140. Un crédit de 4 millions d'USD dans les dépenses de personnel inscrites au budget a été maintenu pour tenir compte du coût potentiel des licenciements à l'amiable, dans le cadre de l'action 3.73 du PAI visant la création d'un fonds pour les réaffectations et les indemnités de départ du personnel. On a également maintenu les provisions précédemment inscrites au budget pour les rotations de personnel, sur la base d'une cinquantaine de transferts de personnel par exercice biennal. Les dépenses supplémentaires occasionnées par les rotations de personnel accrues au cours de l'exercice biennal figurent dans la rubrique des coûts d'exécution du PAI.

141. En ce qui concerne les rémunérations du cadre organique considérées aux fins de la pension, une augmentation un peu plus faible que les hausses moyennes effectives enregistrées au cours des trois dernières années, à 4 pour cent par an respectivement pour chaque année, a été incluse. Les augmentations du barème des traitements soumis à retenue pour pension pour les fonctionnaires du

¹² cf. FC 126/2 et FC 128/3.

¹³ cf. FC 128/INF/6 document AFH sur les décisions de la CFPI.

¹⁴ cf. FC 113/10 Traitement de la variation des dépenses de personnel.

cadre organique et des catégories supérieures, ont également été prises en compte, au titre de l'exercice (une hausse générale de 6,55 pour cent apportée en août 2008, et une augmentation de 4 pour cent prévue pour août 2009).

142. En ce qui concerne les hausses des coûts liés au Plan général d'assurance médicale durant le prochain exercice biennal, on a supposé que le taux d'inflation serait de 6,5 pour cent par an. Cette hausse tient compte de l'évolution récente des coûts médicaux et des primes, et elle correspond aux hypothèses des évaluations actuarielles de 2008 concernant l'inflation des frais médicaux. Comme indiqué dans la *Section II.G* sur les économies et gains d'efficacité, certaines mesures mises en œuvre en 2009 ont permis de réaliser des économies et ont par conséquent pour effet d'atténuer les hausses des coûts. L'augmentation reste toutefois supérieure à l'inflation générale des prix à la consommation attendue, compte tenu de l'inflation des coûts médicaux.

Biens et services

143. Cette rubrique de dépenses comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, le matériel et les véhicules, et l'inflation estimée est en moyenne de 1,8 pour cent par an. Un montant de 7 millions d'USD est nécessaire pour l'ensemble de l'exercice biennal (2,8 pour cent) en vue de maintenir le pouvoir d'achat pour ces intrants. Ces estimations reposent sur la moyenne pondérée de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation estimée par l'EIU pour l'Italie, appliquée aux dépenses du Siège, et sur celle des États-Unis et du monde pour les dépenses dans les bureaux décentralisés.

Abattement pour délais de recrutement

144. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires prévus pour couvrir les coûts estimatifs des effectifs en tenant compte du fait que certains postes seront vacants à certains moments, du fait de mouvements de personnel. Cette méthode d'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session pour le budget de 1996-97. Elle n'a cessé d'être appliquée à tous les budgets depuis lors.

145. La méthodologie est fondée sur trois facteurs:

- le taux de rotation du personnel, sur la base des cessations de service;
- les délais normaux de recrutement;
- la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles, de façon à anticiper le recrutement et à réduire ainsi les délais.

146. Conformément à la méthodologie établie, on a appliqué une moyenne variable sur cinq ans (de 2004 à 2008 inclus) pour le calcul des taux de rotation. Cela donne un taux de rotation moyen de 6,85 pour cent pour le personnel du cadre organique et de 6,02 pour cent pour les agents des services généraux. Par rapport à la moyenne mobile sur cinq ans utilisée dans le PTB 2008-09, le taux de rotation a baissé de 0,06 pour cent pour les fonctionnaires du cadre organique et augmenté, de 0,32 pour cent, pour les agents des services généraux.

147. Actuellement, les délais normaux de recrutement sont les suivants: Cadre organique – 42 semaines ou 0,81 an; et agents des services généraux – 25 semaines ou 0,48 an.

148. La possibilité de prévoir les cessations de service a fait l'objet d'une étude qui analysait les motifs de la cessation de service et dont les résultats étaient les suivants:

Tableau 6: Possibilité de prévoir les besoins de recrutement

Types de cessation de service	Cadre organique		Services généraux	
	Part du total des effectifs (%)	Nombre de semaines prévu	Part du total des effectifs (%)	Nombre de semaines prévu
Cessations de service prévues (par exemple départs obligatoires à la retraite)	44%	42 semaines ou plus	26%	25 semaines
Cessations de service prévues dans un délai restreint (par exemple démissions avec préavis)	43%	12 semaines	54%	8 semaines
Cessations de service imprévues	13%	0 semaine	20%	0 semaine

149. Ces résultats ont été appliqués au calcul de l'abattement pour délais de recrutement 2010-11, qui est respectivement de 2,41 pour cent pour les coûts liés aux fonctionnaires du cadre organique et de 1,65 pour cent pour les services généraux. Par rapport à 2008-09, l'abattement pour délais de recrutement est resté inchangé pour les agents des services généraux, mais a légèrement diminué pour les fonctionnaires du cadre organique (2,51 pour cent en 2008-09) car on prévoyait davantage de cessations de service durant cette période. Le nouveau taux d'abattement a pour effet d'augmenter de 0,5 million d'USD les coûts de personnel.

150. Par le passé, l'établissement du budget aux taux standards ajustés pour tenir compte de l'abattement pour délais de recrutement a souvent créé des coûts supplémentaires non financés dans des bureaux qui ont peu de postes vacants comme les bureaux de pays et les bureaux de liaison qui ne sont pas en mesure d'« absorber » l'abattement et exigent en conséquence des ressources excédant leur budget initial. Dans de nombreux cas, la différence de coûts entre le taux incluant un abattement et celui sans abattement pour les postes occupés a dû être financée au niveau central, en reprogrammant des ressources d'autres chapitres.

151. L'EEI et le PAI ont déterminé le « déficit budgétaire structurel » des Bureaux des représentants de la FAO par rapport à une situation où tous les postes du réseau de Représentations de la FAO figurant au budget sont pourvus en permanence¹⁵. Ce déficit pourrait être comblé en éliminant l'abattement pour délais de recrutement, conformément à la recommandation de l'EEI¹⁶.

152. Sur la base de ces facteurs, les groupes de travail de la CoC-EEI ont accepté, comme le proposait la Direction, de supprimer l'abattement pour tous les postes du réseau des représentations de la FAO inscrits au budget. La Direction propose d'étendre cette mesure à tous les postes des Bureaux de liaison inscrits au budget, qui sont pénalisés de la même manière.

153. De ce fait, dans le Programme de travail proposé pour 2010-11 qui inclut les augmentations de coût, et est financé par des contributions ordinaires, les dépenses des Représentations et les bureaux de liaison de la FAO sont inscrites au budget sans abattement pour délais de recrutement pour l'exercice. Il s'ensuit que les dépenses de personnel sont augmentées de 2,1 millions d'USD (1,8 million d'USD pour les Représentations de la FAO et 0,3 million d'USD pour les Bureaux de liaison).

154. L'Annexe XI donne un aperçu de la proposition par résultat de l'Organisation avant et après les augmentations de coûts.

¹⁵ C 2008/4 par. 45.

¹⁶ C 2007/7 A.1 par. 1207, recommandation 7.3 de l'EEI.

(2) DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Besoins supplémentaires pour exécuter le programme de travail 2010-11

155. Les besoins supplémentaires prévus par rapport au montant du budget 2008-09 font l'objet de deux chapitres spéciaux intitulés Dépenses d'équipement et Dépenses de sécurité.

Dépenses d'équipement

156. Le Dispositif pour les dépenses d'équipement, établi par la Résolution de la Conférence 10/2003 et mis en œuvre pour la première fois durant l'exercice biennal 2006-07, permet à l'Organisation de planifier et d'engager en temps voulu et de manière cohérente les dépenses relatives à des projets d'investissement, en facilitant la rationalisation des processus administratifs et financiers et en renforçant la décentralisation. Ce dispositif doit être alimenté de façon adéquate pour que l'Organisation puisse continuer à planifier rationnellement ses investissements, notamment ceux identifiés dans le Plan d'action immédiate et l'Examen détaillé.

157. Comme l'illustre le tableau ci-après, les projets de dépenses d'équipement visant à mettre en œuvre les actions du PAI et les recommandations de l'Examen détaillé devraient se chiffrer à environ 10,6 millions d'USD. Ces projets incluent la mise en place d'un Système d'information sur la gestion, l'amélioration du système Oracle pour la gestion du personnel et les technologies de l'information et la mise à niveau du réseau longue distance, à l'appui de la décentralisation.

158. Les autres postes de dépenses hautement prioritaires en cours et prévus (décrits plus en détail dans la *Section IV du document*) devraient se monter à 25,1 millions d'USD, mais ils seront en partie couverts par les reports de fonds attendus des exercices précédents (5 millions d'USD). Ils couvrent notamment les dépenses concernant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le système de comptabilité de terrain (FAS) et le remplacement du système ATLAS pour le traitement des données de voyage, ainsi que d'autres postes de dépenses accessoires. L'augmentation nette requise dans le cadre de l'ouverture nette de crédits 2010-11 devrait donc se chiffrer à 10,6 millions d'USD.

Tableau 7: Besoins supplémentaires en 2010-11 (en milliers d'USD)

Dépenses d'équipement et Dépenses de sécurité	
Dépenses d'équipement	
<i>Ouverture de crédits 2008-09</i>	20 126
2010-11 Besoins PAI/ Examen détaillé	10 550
2010-11 Autres postes de dépenses d'équipement hautement prioritaires	25 126
Total des besoins pour les dépenses d'équipement 2010-11	35 676
Report estimatif des exercices précédents	5 000
<i>Demande de financement au titre de l'ouverture nette de crédits</i>	30 676
Augmentation par rapport à 2008-09 – Dépenses d'équipement	10 550
Dépenses de sécurité	
<i>Ouverture de crédits 2008-09</i>	23 292
Besoins de base pour 2010-11	23 055
Besoins supplémentaires prévus	2 300
Total des besoins pour les dépenses de sécurité 2010-11	25 355
Report estimatif de l'exercice 2008-09	1 400
<i>Demande de financement au titre de l'ouverture nette de crédits</i>	23 955
Augmentation par rapport à 2008-09 – Dépenses de sécurité	663
Besoins supplémentaires totaux pour 2010-11	11 213

Dépenses de sécurité

159. Le dispositif pour les dépenses de sécurité a été institué par la résolution 5/2005 de la Conférence, dans le but de couvrir l'ensemble des dépenses (coûts de personnel et hors personnel) directement liées à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens de l'Organisation.

160. Comme l'indique le *Tableau 7* qui précède, les besoins de base pour l'exercice 2010-11 sont estimés à 23,1 millions d'USD, soit une baisse d'environ 0,2 million d'USD par rapport à l'exercice précédent, en raison des gains d'efficacité qui devraient résulter de la création du pavillon d'entrée au Siège de la FAO. Toutefois, les besoins supplémentaires, examinés dans le contexte d'une récente vérification interne des comptes et des discussions plus générales en cours au sein du système des Nations Unies, sont estimés à 2,3 millions d'USD. Pour l'exercice 2010-11, on prévoit que l'augmentation des besoins sera dans une large mesure couverte par les reports attendus de l'exercice 2008-09. Les besoins supplémentaires restant à couvrir se chiffrent donc à 0,7 million d'USD.

161. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies continue de signaler un nombre croissant de menaces contre les organisations du système des Nations Unies. Soucieuse d'évaluer sa capacité de réaction, la FAO a engagé un processus de vérification interne de ses propres services de sécurité dans le monde entier. Des résultats préliminaires ont montré que des mesures s'imposaient d'urgence pour atténuer les risques potentiels pour le personnel et les biens de la FAO, au Siège et sur le terrain.

162. L'amélioration de la sécurité au Siège nécessitera des ressources supplémentaires pour renforcer le contrôle du périmètre du Siège, en collaboration avec les autorités du pays d'accueil. Il s'agira notamment de renforcer le dispositif de barrières autour des locaux, d'améliorer la capacité de détecter des dispositifs de surveillance hostiles, de renforcer le contrôle de tous les points d'accès du personnel et d'installer et de mettre en service des systèmes modernes de vérification des entrées et des sorties de piétons et de véhicules.

163. Pour assurer la sécurité dans les bureaux décentralisés, il faut renforcer la capacité d'analyser les risques, dispenser aux dirigeants une formation sur la gestion des risques et aider les bureaux de terrain à évaluer les risques pour les activités dont ils ont la charge. Il faudra intégrer les besoins en matière de sécurité dans l'élaboration du programme et du budget et appliquer des mesures de réduction des risques, telles que les Normes minimales de sécurité opérationnelle (NMSO) et les Normes minimales de sécurité résidentielle (NMSR), conformément aux mesures spécifiques aux lieux d'affectation imposées par le Système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

B. ÉLÉMENTS DESTINÉS À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE, LES LIQUIDITÉS ET LES RÉSERVES DE LA FAO

(1) APERÇU DES SOLDES DU FONDS GÉNÉRAL ET DES AUTRES FONDS

164. La santé financière de l'Organisation peut être évaluée en examinant les trois éléments budgétaires suivants du Fonds général et des autres fonds, comme suit:

- a) Le Fonds général, qui reflète le résultat cumulé du recouvrement total des contributions dues par les États Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, auquel font pendant les dépenses cumulatives d'exécution du Programme de travail;
- b) Le Fonds de roulement, dont le niveau autorisé est de 25,7 millions d'USD. Il sert essentiellement à avancer des fonds au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le recouvrement des contributions dues. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- c) Le Fonds de réserve spécial, dont le niveau autorisé est fixé à 5 pour cent du budget opérationnel (soit actuellement 38,3 millions d'USD pour l'exercice biennal 2008-09). Créé par la Résolution 27/77 de la Conférence et élargi par les Résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence, et d'autres indications fournies par la Conférence en 2005¹⁷, il protège le

¹⁷ C 2005/REP, par. 101.

Programme de travail des effets de dépenses supplémentaires non inscrites au budget, découlant de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues. Le Compte de réserve spécial peut également avancer des fonds remboursables au Fonds général.

165. Les soldes du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2008 (non vérifiés)¹⁸ sont ainsi récapitulés:

Tableau 8: Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008

	millions d'USD
Fonds général (déficit)	(412,7)
Fonds de roulement	0,0
Compte de réserve spécial	15,9
Fonds général et autres fonds (déficit) au 31 décembre 2008, Total	(396,8)

166. Le solde net total du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 2008 fait apparaître un fléchissement de 424,2 millions d'USD par rapport aux soldes de ces fonds au 31 décembre 1997, dernière date à laquelle l'Organisation a enregistré un solde positif de 27,4 millions d'USD. Les principaux facteurs qui ont contribué à ce recul sont récapitulés ci-après:

Tableau 9: Déficit du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008

	Millions d'USD
Excédent total du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 1997*	27,4
Diminution des provisions pour contributions	139,0
Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du fonds des indemnités de départ, au titre des services passés	(519,6)
Dépenses non inscrites au budget	(59,3)
Autres excédents/déficits 1998-2007 (net)	15,7
Déficit du Fonds général et autres fonds au 31 décembre 2008, Total	(396,8)

* C99/5, page 5

Diminution des provisions pour contributions

167. Jusqu'en 2006-07, la politique suivie par l'Organisation consistait à prévoir une provision couvrant l'intégralité des contributions à recevoir des États Membres jusqu'à leur recouvrement. Depuis, la politique de l'Organisation a été révisée et une provision au titre de ces contributions n'est désormais prévue que dans des cas exceptionnels, lorsque celles-ci sont considérées comme étant irrécouvrables. La diminution de ces provisions a entraîné un accroissement du solde du Fonds général de 139 millions d'USD.

Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du fonds des indemnités de départ, au titre des services passés

168. À compter de 1997, l'Organisation a progressivement comptabilisé la valeur totale des obligations de dépenses pour les services passés attachées au plan d'assurance maladie après la cessation de service et au fonds des indemnités de départ, comme l'a établi l'évaluation actuarielle externe. L'incidence cumulative nette, sur le déficit du Fonds général, de la reconnaissance des obligations de dépenses pour les services passés supérieures aux contributions additionnelles destinées

¹⁸ FC 126/7, page 4

au financement de ces obligations pendant cette période, a été de 519,6 millions d'USD¹⁹, à la fin de 2008.

Dépenses non inscrites au budget

169. À partir de 1998, des dépenses non inscrites au budget pour un total de 59,3 millions d'USD, n'ont pas été assorties d'un financement, contribuant ainsi à aggraver le déficit total du Fonds général et des autres fonds:

- a) les Résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-99 et 2000-01. Les coûts connexes, s'élevant respectivement à 10,6 millions d'USD²⁰ et à 8,4 millions d'USD²¹, ont été imputés au Fonds général;
- b) des paiements supérieurs aux montants déterminés par l'évaluation actuarielle pour le Fonds des indemnités de départ, respectivement de 9,4 millions d'USD²² en 2002-03, 2,9 millions d'USD en 2004-05²³ et 8,2 millions d'USD en 2006-07²⁴, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant;
- c) des coûts non inscrites au budget à hauteur de 13,4 millions d'USD⁷ afférents aux services actuels au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ont été imputés au Fonds général sans couverture financière en 2006-07;
- d) un montant de 6,4 millions d'USD²⁵ a été imputé au Compte de réserve spécial en 2006-07 pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux du Siège.

170. Si la nouvelle politique comptable de l'Organisation concernant les provisions applicables aux contributions à recevoir des États Membres a pour effet de porter le solde du Fonds général à 139 millions d'USD, le niveau élevé des contributions fixées et non acquittées reste l'un des facteurs qui pèsent le plus sur les liquidités de l'Organisation. Le total des contributions restant dues au 31 décembre 2008 était de 160,4 millions d'USD. L'Organisation reste bien entendu très exposée à des pénuries de liquidités en raison du niveau particulièrement élevé des arriérés de contributions des années précédentes, de retards dans le versement des contributions courantes et de réserves liquides insuffisantes.

(2) *RESSOURCES REQUISES POUR STABILISER LE DÉFICIT DU FONDS GÉNÉRAL ET ÉVITER LES CRISES DE LIQUIDITÉS*

171. D'importantes mesures doivent être adoptées par les organes directeurs pour améliorer le calendrier des paiements des contributions ordinaires, rétablir les filets de sécurité comme le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial, et faire face aux obligations non financées, sans quoi l'Organisation ne sera pas en mesure de consolider sa situation de trésorerie future, ni de corriger de manière adéquate le déficit accumulé du Fonds général. La présente section quantifie les ressources nécessaires pour stabiliser le déficit du Fonds général en faisant face aux obligations récurrentes non financées telles qu'elles apparaissent dans les comptes de l'Organisation (notamment les obligations de dépenses pour les services passés relatives à l'assurance maladie après cessation de service et au fonds des indemnités de départ) et pour rétablir des « filets de sécurité » suffisants, notamment pour

¹⁹ Le total des obligations de dépenses non financées comptabilisées au 31 décembre 2008 était de 736,8 millions d'USD au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de 50,6 millions d'USD au titre du fonds des indemnités de départ. Ces soldes tiennent également compte de pertes actuarielles non comptabilisées s'élevant à 312,3 millions d'USD non encore imputées au Fonds général et compensées par l'affectation de l'actif des investissements à long terme mis en réserve pour financer les obligations.

²⁰ C 2001/5, page 14, note 11.

²¹ C 2003/5, page 10, note 10.

²² C 2005/5A, page 12, note 10.

²³ C 2007/5A, page 12, note 9.

²⁴ C 2009/5A, page 7, note 6.

²⁵ C 2003/5, page 10, note 10.

éviter les crises de liquidités, grâce à une reconstitution ponctuelle des réserves (Fonds de roulement et Compte de réserve spécial).

172. Dans le *Tableau 10* suivant, le financement supplémentaire minimal est limité aux domaines pour lesquels le Secrétariat a déjà reçu un avis positif des organes directeurs, considérant que les financements supplémentaires souhaitables pour rétablir la situation financière de l'Organisation et compenser le manque de liquidités correspondent à l'estimation faite par le Secrétariat des montants nécessaires pour améliorer la situation financière de la FAO²⁶.

173. Le financement supplémentaire minimal est ainsi réparti:

- 6,4 millions d'USD pour réapprovisionner le Compte de réserve spécial, qui avait été utilisé pour financer en partie l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège, non inscrite au budget, comme l'avait déjà recommandé le Conseil lors de sa cent trente et unième session en novembre 2006
- 25,2 millions d'USD²⁷ pour les obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, conformément au principe établi par le Conseil lors de sa session de novembre 2005, consistant à « *recommander un financement du niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir* ».

174. Comme indiqué au *Tableau 10*, les ressources requises pour rétablir la situation financière de l'Organisation vont de 31,6 millions d'USD pour un financement supplémentaire minimal (selon les indications des organes directeurs) à 163,0 millions d'USD pour un financement supplémentaire souhaitable (conformément à l'estimation faite par le Secrétariat des montants nécessaires pour améliorer sensiblement et rapidement la situation financière de la FAO). Des explications sont données pour chacun des éléments figurant dans le tableau.

Tableau 10: Ressources supplémentaires requises pour rétablir la santé financière de l'Organisation

Éléments destinés à améliorer la santé financière, les liquidités et les réserves de la FAO	Millions d'USD	
	Financement supplémentaire minimal en 2010-11	Financement supplémentaire souhaitable en 2010-11
Besoins récurrents au titre des obligations de dépenses relatives au personnel:		
Financement de l'assurance maladie après la cessation de service (obligations de dépenses au titre des services passés)	25,2	46,4
Financement du fonds des indemnités de départ (obligations de dépenses au titre des services passés)	0,0	29,0
Total partiel des besoins supplémentaires et récurrents de financement au titre des obligations de dépenses relatives au personnel	25,2	75,4
Besoins ponctuels au titre de la reconstitution des réserves		
Fonds de roulement	0,0	49,3
Compte de réserve spécial	6,4	38,3
Total partiel des besoins ponctuels au titre de la reconstitution des réserves	6,4	87,6
Total des ressources supplémentaires requises	31,6	163,0

²⁶ L'Organisation procèdera à un examen complet de la fonction, de la finalité et du traitement comptable des réserves dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et des propositions de révision seront soumises aux organes directeurs.

²⁷ Sur la base de la période d'amortissement originale pour un financement intégral de 30 ans, la date d'échéance révisée étant 2038.

Financement des obligations de dépenses pour les services passés liées à l'assurance maladie après cessation de service

175. Les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service correspondent au coût des demandes de remboursement de prestations médicales que l'Organisation est tenue de payer pour les retraités pendant toute leur vie sur la base de leurs années de service auprès de la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses courantes de service²⁸, qui sont un élément ordinaire des coûts de personnel et sont financées par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal.

176. Les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés, n'ont jamais été financées par des crédits budgétaires, ni par le Programme de travail. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire les gains des fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), aucun mécanisme n'est en revanche prévu pour le financement de cette partie des droits acquis par les fonctionnaires à des périodes antérieures (à savoir, les obligations de dépenses pour les services passés). À compter de l'exercice biennal 2004-05, la Conférence a approuvé le principe de contributions supplémentaires des Membres destinées à financer les obligations de dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés. Le Comité financier a reconnu que les contributions biennales de 14,1 millions d'USD prévues pour le financement de ces obligations, approuvées initialement par la Conférence en novembre 2003, restaient largement inférieures au financement biennal nécessaire pour couvrir intégralement ces obligations d'ici à 2027 selon la période d'amortissement originale de trente ans à compter de 1998.

177. D'après la dernière évaluation actuarielle, l'obligation non financée au titre de l'assurance maladie après cessation de service au 31 décembre 2008 s'élevait à 736,8 millions d'USD²⁹. À sa cent vingt-sixième session, en mai 2009, le Comité financier a rappelé l'avis du Conseil indiquant la nécessité d'amortir ces obligations à plus long terme grâce à des stratégies permettant d'assurer la couverture intégrale des principaux engagements de l'Organisation. Il a reconnu que des financements supplémentaires destinés à l'amortissement des obligations de l'assurance-maladie après cessation de service étaient nécessaires et il est convenu d'adresser une recommandation au Conseil en vue d'une augmentation des contributions biennales dans le cadre du PTB 2010-11, reconnaissant la contribution des fonctionnaires actifs au fil des années et la révision possible de la date fixée pour l'amortissement intégral de ces obligations.

178. Une étude a été entreprise en juin 2009 par les actuaires de l'Organisation afin d'évaluer l'impact de la modification des dates fixées pour l'amortissement intégral de l'assurance maladie après cessation de service, sur la base des données et des hypothèses de l'évaluation du 31 décembre 2008 et des méthodes employées à cette occasion. Les résultats de cette étude sont récapitulés dans le tableau ci-dessous, dont il ressort que le financement biennal supplémentaire nécessaire pour l'amortissement à la date d'échéance initiale de 2027 s'élève à 46,4 millions d'USD, tandis que le financement biennal supplémentaire fondé sur la période de trente ans approuvée initialement, maintenant révisée, pour l'amortissement à la date d'échéance de 2038 s'élève à 25,2 millions d'USD.

²⁸ Les dépenses courantes de service découlent chaque année des services fournis par les fonctionnaires en activité en échange de prestations payables à l'avenir.

²⁹ Voir FC126-8 – Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2008, page 9, tableau 4.

Tableau 11: Possibilités de financement des obligations de dépenses liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés

	millions d'USD	
	Échéance actuelle	Échéance révisée à 30 ans
Période d'amortissement	18 ans	30 ans
Année d'échéance ³⁰	2027	2038
Financement biennal requis à partir de 2010-2011 ³¹	60,5	39,3
Financement biennal actuel	14,1	14,1
Financement biennal requis	46,4	25,2

179. Comme pour toute projection actuarielle à long terme, une incertitude inhérente est associée au coût définitif du plan. Des écarts par rapport aux hypothèses de l'évaluation pourraient entraîner une modification des obligations de dépenses finales et des contributions futures nécessaires³².

Financement des indemnités de départ dues pour les services passés

180. Il s'agit des indemnités de départ, incluant les congés annuels accumulés, la prime de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les coûts des voyages de rapatriement, que les membres du personnel perçoivent lorsqu'ils quittent l'Organisation. Les obligations de dépenses à tout moment tiennent compte d'une estimation actuarielle du montant des droits acquis par les fonctionnaires en service. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire le montant des droits qui seront acquis par les fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), il n'existe en revanche aucun mécanisme pour financer cette partie des obligations de dépenses relatives au personnel pour des périodes antérieures (c'est-à-dire pour les services passés). Au 31 décembre 2008, les obligations non provisionnées du fonds des indemnités de départ pour les services passés s'élevaient à 50,6 millions d'USD³³. Les décaissements dépassant le financement prévu dans le PTB au titre des dépenses de service courantes du fonds engendrent actuellement un déficit de trésorerie structurel du Fonds général, dans l'attente d'une stratégie de financement pour ces obligations.

181. Ces obligations non financées pour les services passés n'ont jamais été couvertes par des crédits budgétaires, ni par le Programme de travail. Leur montant devra donc être couvert de la même façon que l'obligation relative à l'assurance maladie après cessation de service. Sur la base des résultats de l'étude susmentionnée concernant la date d'échéance, le *Tableau 12* ci-après indique le financement requis pour 2010-11 selon les différentes échéances prévues aux fins d'un amortissement intégral. Dans le *Tableau*, le financement supplémentaire souhaitable pour respecter la date d'échéance initiale de 2012 est de 29,0 millions d'USD. Comme il n'existe actuellement aucun mécanisme de financement du fonds des indemnités de départ et que les organes directeurs n'ont pas encore donné d'orientations positives sur ce point, le scénario de financement minimal indiqué dans ce tableau ne couvre pas le financement de ces obligations de dépenses en 2010-11. Cette approche a une incidence négative sur la situation financière de l'Organisation, comme indiqué plus haut.

³⁰ Aux fins de cette étude, la date de démarrage présumée pour tous les financements envisagés est le 1^{er} janvier 2009.

³¹ Les besoins de financement indiqués tiennent compte du financement croisé des coûts relatifs aux demandes de remboursement des retraités par les contributions des fonctionnaires en activité (voir FC126-8 par. 18-19) et des paiements de contrepartie de l'Organisation pour ces derniers.

³² Une société externe procède chaque année à une évaluation actuarielle du plan visant à mettre à jour les estimations relatives aux obligations de dépenses globales et aux financements requis.

³³ Voir FC126-8 – Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2008, page 9, tableau 4.

Tableau 12: Possibilités de financement des obligations non financées du fonds des indemnités de départ pour les services passés

	Millions d'USD		
	Échéance actuelle	Échéance révisée à 15 ans	Échéance révisée à 20 ans
Période d'amortissement	4 ans	15 ans	20 ans
Année d'échéance *	2012	2023	2028
Financement biennal requis à partir de 2010-2011	29,0	8,8	7,0
Financement biennal actuel	0	0	0
Financement biennal requis	29,0	8,8	7,0

* Sur la base de la période d'amortissement initiale de 15 ans à compter de 1998

Reconstitution du Fonds de roulement

182. Avant de recourir à des emprunts extérieurs pour faire face à des pénuries de liquidité, l'Organisation utilise intégralement le Fonds de roulement et tout solde disponible du Compte de réserve spécial. Pendant plusieurs années, le niveau de ces réserves n'a pas été suffisant pour éviter le recours à des emprunts extérieurs. Le Comité financier a été précédemment informé que, pour couvrir les besoins de trésorerie dus à des retards persistants dans le paiement des contributions dues par les Membres, le Fonds de roulement devrait être porté à 75 millions d'USD moyennant le versement d'une contribution ponctuelle par les Membres, soit un montant équivalent à environ deux mois de trésorerie du Programme ordinaire.

183. Le montant actuel autorisé du Fonds de roulement, soit 25,7 millions d'USD, ne suffit même pas à couvrir un mois de décaissements. À moins d'une amélioration sensible des versements des Membres en 2010-2011, le maintien du Fonds de roulement à son niveau actuel risquerait de contraindre l'Organisation à contracter des emprunts commerciaux extérieurs pour pouvoir réaliser le programme de travail approuvé. Le versement par les Membres d'une contribution ponctuelle de 49,3 millions d'USD pour porter le Fonds de roulement à 75 millions d'USD est considéré comme souhaitable, car cela assurerait une meilleure protection avant de devoir recourir à des emprunts.

Reconstitution du Compte de réserve spécial

184. Le solde du compte de réserve spécial, au 31 décembre 2008, de 15,9 millions d'USD, comprenait principalement des gains de change cumulés non réalisés, liés à la réévaluation des soldes non liquides, et des gains de change constatés sur la conversion de transactions en EUR, qui ne se traduisent donc pas par des ressources effectives en espèces³⁴. Comme annoncé précédemment au Comité financier, l'Organisation procèdera à un examen de la fonction, de la finalité et du traitement comptable des réserves dans le cadre de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), notamment pour ce qui concerne le transfert des gains/pertes de change au Compte de réserve spécial, et des propositions de révision du Compte de réserve spécial seront soumises aux organes directeurs.

185. Comme l'avaient déjà recommandé le Comité financier à sa cent quinzième session, tenue en septembre 2006³⁵, puis par le Conseil à sa cent trente et unième session tenue en novembre 2006³⁶, un financement supplémentaire minimal d'un montant de 6,4 millions d'USD est demandé pour réintégrer dans le Compte de réserve spécial l'équivalent d'une partie de l'augmentation des traitements du personnel des services généraux du Siège, non inscrite au budget, en 2006-07. Lors de l'examen de ce point, la Conférence de 2007 a décidé de reporter la reconstitution du Compte de

³⁴ CL 136/8 par. 32 j).

³⁵ CL 131/7 par. 42.

³⁶ CL 131/REP par. 37.

réserve spécial, à hauteur de 6,4 millions d'USD, et de réexaminer la question lors de la Conférence de 2008³⁷.

186. La Résolution 13/81 de la Conférence spécifie que le Compte de réserve spécial devrait être maintenu à un niveau équivalent à 5 pour cent du budget de fonctionnement effectif total de l'Organisation. La précédente reconstitution du Compte de réserve spécial, financée par une contribution spéciale demandée aux Membres, a été autorisée par la Conférence en 1991 (Résolution 16/91), pour un montant de 28 millions d'USD. Il est souhaitable de reconstituer la réserve au niveau autorisé par une contribution extraordinaire dont le niveau dépendra du solde le plus récent du Compte de réserve spécial et du montant approuvé du budget. Si l'on part du principe qu'il n'y aura aucun solde de trésorerie sur le Compte de réserve spécial à la fin de l'exercice biennal, une contribution de l'ordre de 38,3 millions d'USD serait nécessaire pour reconstituer intégralement le compte à hauteur de 5 pour cent du budget opérationnel (sur la base du budget approuvé pour 2008-09).

C. SYNTHÈSE DES DEMANDES

Synthèse des demandes de ressources totales

187. Les incidences qu'aura ce plan -- qui définit les besoins de financement provenant de toutes les sources pour exécuter le programme de travail 2008-09 ainsi que les ressources requises pour assainir la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO -- sur les engagements financiers futurs des Membres, sont décrites ci-après.

Besoins de financement cumulatifs

Programme de travail

188. Ce Programme de travail et budget (PTB) offre une présentation intégrée des ressources totales requises pour mener à bien le programme de travail, directement lié au Plan à moyen terme (PMT), au titre des contributions ordinaires et des contributions volontaires, telles qu'elles sont récapitulées dans le *Tableau 1*.

Ouverture nette de crédits budgétaires – Contributions ordinaires

189. Le point de départ est le montant de l'ouverture nette de crédit du budget 2008-09, qui s'élève à 929,8 millions d'USD. Dans la limite du budget de référence, les départements ont reprogrammé les économies provenant de la déstratification vers les priorités désignées dans le nouveau cadre des résultats, avec quelques réaffectations supplémentaires pour les Statistiques, le Droit à l'alimentation, le Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), l'élevage, le changement climatique, les pêches, les forêts, l'évaluation et l'éthique.

190. Pour maintenir le pouvoir d'achat du budget, les augmentations des coûts sont estimées à 54,8 millions d'USD, dont 45,3 millions d'USD pour les coûts de personnel, 7 millions d'USD pour les coûts hors personnel, 2,1 millions d'USD pour l'abattement pour délais de recrutement dans les bureaux de pays et les bureaux de liaison et 0,5 millions d'USD pour d'autres abattements pour délais de recrutement.

191. Un montant de 10,6 millions d'USD est proposé pour les besoins supplémentaires critiques pour les Dépenses d'équipement, découlant des actions du PAI et des recommandations de l'Examen détaillé (mise à niveau des technologies de l'information et amélioration du réseau longue distance à l'appui de la décentralisation, Système d'information de gestion, améliorations du logiciel Oracle).

192. L'augmentation proposée pour les dépenses de sécurité est de 0,7 million d'USD, montant correspondant au coût net estimatif des mesures à l'issue d'une récente vérification interne des comptes et des discussions plus générales au sein du Système des Nations Unies (augmentation des

³⁷ Résolution 4/2007.

coûts de 2,3 millions d'USD en 2010-11, moins 1,6 million d'USD reportés du Dispositif pour les dépenses de sécurité de l'exercice 2008-09).

193. L'ouverture nette totale de crédits proposée pour un budget de maintenance (croissance réelle zéro plus besoins critiques pour dépenses d'équipement et de sécurité) à financer sur les contributions ordinaires est de 995,9 millions d'USD, soit une augmentation de 7,1 pour cent par rapport à l'ouverture nette de crédits du budget 2008-09.

Contributions volontaires

194. Conformément à l'approche de budgétisation intégrée approuvée dans le PAI, le programme de travail axé sur les résultats inclut une estimation des besoins pour deux types de contributions volontaires. Ces besoins s'élèvent à 1 294 millions d'USD.

- a) *Contributions volontaires de base*: 275,8 millions d'USD, dont 47,7 millions d'USD pour les dépenses liées à l'exécution du Plan d'action immédiate (coûts d'investissement: 19,8 millions d'USD, coûts récurrents: 27,9 millions d'USD), et un montant estimé à 228,1 millions d'USD pour les projets et les activités futures à l'appui direct du Programme de travail.
- b) *Autres contributions volontaires extrabudgétaires*: 1 017,7 millions d'USD, dont 372,1 millions d'USD pour l'appui au programme de terrain et l'assistance aux États Membres, et 645,6 millions d'USD pour les urgences.

Tableau 13: Besoins de financement cumulatifs pour 2010-11
(en millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1 euro = 1,36 USD)

Programme de travail	Montant
<i>Besoins au titre du programme de travail financé par l'ouverture nette de crédit</i>	
Ouverture nette de crédits budget 2008-09	929,8
Augmentations des coûts	54,9
Besoins supplémentaires pour les dépenses d'équipement et de sécurité	11,2
Ouverture nette de crédits du budget de maintenance pour 2010-11	995,9
Variation en pourcentage de l'ouverture nette de crédits 7,1%	
<i>Besoins au titre du programme de travail financé par des ressources extrabudgétaires</i>	
Contributions volontaires – de base	
Augmentation pour activités essentielles prioritaires	25,9
Plan d'action immédiate – coûts d'investissement	19,8
Plan d'action immédiate – coûts récurrents	27,9
Autre appui direct au programme de travail	202,2
Total des contributions volontaires de base	275,8
Autres contributions extrabudgétaires	
Soutien au programme de terrain/Assistance aux États Membres	372,1
Urgences	645,6
Total autres contributions extrabudgétaires	1 017,7
Total requis au titre des contributions volontaires	1 293,5
Total programme de travail intégré 2010-11	2 289,4

Assainissement de la situation financière, de la trésorerie et des réserves

195. Conformément à la demande du Comité financier et aux Programmes de travail et budget (PTB) précédents, deux séries de mesures sont présentées pour stabiliser le déficit du Fonds général et éviter le manque de liquidités, pour un coût s'échelonnant de 45,7 millions d'USD au minimum à 177,1 millions d'USD pour atteindre le niveau de financement souhaité. Ces mesures devraient être financées par les contributions ordinaires, de la façon suivante:

- Besoins supplémentaires récurrents pour les obligations de dépenses concernant le personnel [financement de l'assurance maladie après la cessation de service et des indemnités de départ au titre des services passés], s'échelonnant entre 25,2 millions d'USD et 75,4 millions d'USD. Ces chiffres s'ajoutent au montant de financement approuvé de 14,1 millions d'USD pour 2008-09.
- Besoin ponctuel pour la reconstitution du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial, allant de 6,4 millions d'USD (Compte de réserve spécial uniquement pour l'augmentation des salaires des agents des services généraux payée en 2006-07) à 87,6 millions d'USD (reconstitution complète de ces deux fonds).

196. Le niveau de financement supplémentaire souhaité de 163 millions d'USD, améliorerait rapidement la situation financière de la FAO en 2010-11. Toutefois, des besoins de financements supplémentaires minimaux sont proposés, conformément aux indications positives déjà reçues des organes directeurs. Ces besoins comprennent:

- 6,4 millions d'USD pour réapprovisionner le Compte de réserve spécial, qui avait été utilisé pour financer une partie de l'augmentation des traitements des agents des services généraux du Siège, non prévue au budget, comme l'avait déjà recommandé le Conseil à sa cent trente et unième session, en novembre 2006;
- 25,2 millions d'USD pour les obligations de dépenses de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés, conformément au principe établi par le Conseil à sa session de novembre 2005, selon lequel il faut « *recommander un financement du niveau prescrit dans les dernières évaluations actuarielles pour les exercices à venir* ».

197. Le *Tableau 14* ci-après récapitule les besoins minimaux pour assainir la situation financière et améliorer la trésorerie et les réserves en 2010-11.

Tableau 14: Éléments destinés à assainir la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO (en milliers d'USD)

Éléments destinés à assainir la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO en 2008-09		
Financement 2008-09 de l'assurance maladie après cessation de service au titre des services passés	14,1	
Besoin de financement supplémentaire pour l'assurance maladie après cessation de service en 2010-11	25,2	
<i>Besoin minimum pour les charges d'assurance maladie après cessation de service à payer au titre des services passés (besoin récurrent)</i>	39,3	
Reconstitution du compte de réserve spécial (besoin ponctuel)	6,4	
Besoins minimaux pour assainir la situation financière en 2010-11	45,7	

D. STRUCTURE PAR CHAPITRE ET PROJETS DE RÉDUCTIONS DE LA CONFÉRENCE

Généralités

198. L'Article III du Règlement financier relatif au budget stipule que les prévisions budgétaires sont présentées par le Directeur général sur la base d'un budget-programme et divisées en chapitres et objectifs de programme et, lorsqu'il y a lieu, en programmes et sous-programmes. Le budget est voté par la Conférence sous la forme d'une résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires par chapitre.

199. L'Article IV du Règlement financier relatif aux crédits traite de la gestion financière des crédits votés, y compris de la responsabilité qui incombe au Directeur général de gérer les crédits de manière que les engagements et les dépenses soient généralement conformes aux plans financiers envisagés dans le Programme de travail et le budget approuvés par la Conférence et à la disposition stipulant qu'il ne peut procéder à des virements entre chapitres du budget qu'après avoir obtenu l'approbation du Comité financier ou du Conseil.

200. Rappelons que la Résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires pour les exercices 2000-01 à 2004-05 comportait sept chapitres. Pour l'exercice 2006-07, la structure par chapitre a été modifiée comme suit: i) regroupement des sept chapitres en six chapitres liés aux Réformes de l'Organisation (CR 6/2005); et ii) création de deux nouveaux chapitres intitulés respectivement Dépenses d'équipement (CR 10/2003) et Dépenses de sécurité (CR 5/2005).

201. Comme il en a été discuté avec les Groupes de travail de la CoC EEI en 2008, une nouvelle structure par chapitre doit être définie pour le PTB à partir de l'exercice biennal 2010-11 conformément au nouveau cadre de résultats aux fins de la Résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires. Les Groupes de travail ont noté que la structure par chapitre devrait: a) donner des précisions sur la distinction entre les coûts administratifs et les coûts des activités techniques b) laisser la marge de manœuvre nécessaire pour l'exécution des activités relevant des objectifs stratégiques tout en s'occupant des problèmes d'actualité; et c) éviter toute tendance à la microgestion de la part des organes directeurs. Ils ont également noté que la structure par chapitre devrait permettre un contrôle adéquat, par les organes directeurs, des propositions significatives de redistribution des ressources entre les priorités.

202. En outre, à sa session de mai 2009, le Comité financier a estimé que le projet de résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires devrait être présenté différemment des versions précédentes, afin de le réaligner sur les objectifs stratégiques et fonctionnels récemment définis tout en ménageant une certaine souplesse pour une mise en œuvre efficace. Il a également pris acte du fait que le Secrétariat lui présenterait ce projet de résolution à sa session de juillet.³⁸

203. Sur la base des principes qui précèdent, le Secrétariat présente dans les passages qui suivent deux options proposées pour la structure par chapitre, en vue d'harmoniser la résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires et la structure du PTB avec le processus de planification fondé sur les résultats.

Chapitres budgétaires – Option 1

204. La structure comprendrait un chapitre pour chaque objectif stratégique et fonctionnel (13 chapitres) et cinq chapitres pour des postes de dépense spéciaux (Bureaux des représentants de la FAO, PCT, Dépenses d'équipement, Dépenses de sécurité et Imprévus), décrits plus en détail dans le projet de résolution de la Conférence relative à l'ouverture de crédits budgétaires 2010-11: Option 1, que l'on trouvera plus loin.

³⁸ CL 136/8, para 63.

205. Cette structure aurait pour objectif global de relier de façon claire le budget au Programme de travail qui doit être exécuté suivant le cadre des résultats, par objectif. Les activités techniques et les autres travaux importants à l'appui des fonctions essentielles sont bien différenciés dans des Chapitres distincts (1 à 12), et les frais généraux et administratifs sont clairement identifiés dans le chapitre 13 (objectif fonctionnel Y). Les Bureaux des représentants de la FAO et le Programme de coopération technique figurent dans des chapitres budgétaires distincts; leurs contributions au cadre des résultats seront mieux précisées durant le cycle d'exécution et détaillées dans le rapport sur l'exécution du programme. Les chapitres spéciaux sur les imprévus, les dépenses d'investissement et les dépenses de sécurité demeurent, mais avec de nouveaux numéros (16, 17 et 18).

206. Ce niveau de ventilation offre une représentation claire et détaillée des budgets et des dépenses par rapport au cadre des résultats, mais il faut veiller à ce que la Direction conserve une marge de manoeuvre suffisante pour l'exécution des activités relevant des objectifs stratégiques et fonctionnels, tout en s'occupant des problèmes d'actualité, et éviter que les organes directeurs ne glissent vers la micro-gestion, en particulier eu égard à l'obligation d'obtenir l'approbation du Comité financier ou du Conseil pour effectuer des virements entre chapitres du budget (Article 4.5b du Règlement financier).

207. Dans le cadre de l'Option 1, il paraît donc essentiel d'insérer dans la Résolution concernant les ouvertures de crédits une clause qui, malgré les dispositions de l'article 4.5b du Règlement financier, permettrait au Directeur général d'autoriser les virements entre chapitres budgétaires dans la limite d'un certain pourcentage. Notons que la Résolution de l'OMS concernant les ouvertures de crédits contient une clause similaire, qui laisse au Directeur général une marge de manoeuvre limitée à 10 pour cent.

208. Le libellé qu'il est proposé d'insérer dans la Résolution est le suivant:

Nonobstant les dispositions de l'Article 4.5.b du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à effectuer des virements entre chapitres budgétaires, sous réserve que leur montant ne dépasse pas 5 pour cent du montant de l'ouverture de crédit consentie au Chapitre à partir duquel est opéré ce virement; il sera fait état de tous les virements de ce type dans les rapports budgétaires relatif à l'exercice biennal 2010-11; tous les autres virements seront effectués et notifiés conformément aux dispositions de l'Article 4.5b du Règlement financier.

Chapitres budgétaires – Option 2

209. L'Option 2 comprend trois Chapitres pour les 11 objectifs stratégiques, deux chapitres pour les objectifs fonctionnels, et cinq chapitres pour les postes de dépenses spéciaux (Bureaux des représentants de la FAO, PCT, dépenses d'équipement, dépenses de sécurité et imprévus) décrits plus en détail dans le projet de résolution de la Conférence relative à l'ouverture de crédits budgétaires 2010-11: Option 2, que l'on trouvera plus loin.

210. Cette option se différencie de l'Option 1 par la présentation plus groupée des objectifs stratégiques. Le Chapitre 1 regroupe les objectifs stratégiques A, B, C, E, F, et a pour thème central la production alimentaire et la gestion des ressources naturelles durables. Le Chapitre 2 traite de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments (objectifs stratégiques D et H) et le Chapitre 3 porte sur les moyens d'existence et la parité en milieu rural (Objectifs stratégiques G, I, K, L).

211. Cette présentation "consolidée", conférerait la souplesse requise pour la gestion des ressources sans déroger aux dispositions de l'Article 4.5b du Règlement financier, et il ne serait pas nécessaire d'insérer la clause supplémentaire dans la Résolution relative à l'ouverture de crédits budgétaires.

Tableau 15: Structure par chapitre budgétaire proposée

Chap.	PTB 2008-09	PTB 2010-11 (Option 1)	PTB 2010-11 (Option 2)
1	Gouvernance de l'Organisation	A – Intensification durable de la production végétale	Production alimentaire et gestion des ressources naturelles durables (OS : A, B, C, E, F)
2	Systèmes alimentaires et agricoles durables	B – Augmentation durable de la production animale	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments (OS : D et H)
3	Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	Moyens d'existence et parité en milieu rural (OS : G, I, K, L)
4	Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
5	Services de gestion et de supervision	E – Gestion durable des forêts et des arbres	Y – Administration efficace et efficiente
6	Imprévus	F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis de l'environnement mondial ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	Bureaux des Représentants de la FAO
7		G - Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	Programme de coopération technique
8	Dépenses d'équipement	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Imprévus
9	Dépenses de sécurité	I - Amélioration de la préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	Dépenses d'équipement
10		K - Parité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	Dépenses de sécurité
11		L - Investissements publics et privés accrus et plus efficaces dans l'agriculture et le développement rural	
12		X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	
13		Y – Administration efficace et efficiente	
14		Bureaux des Représentants de la FAO	
15		Programme de coopération technique	
16		Imprévus	
17		Dépenses d'équipement	
18		Dépenses de sécurité	

RÉSOLUTION 3/2009
Ouverture de crédits budgétaires 2010-11: Option 1

NOTE: LES CHIFFRES SERONT FOURNIS DANS LA VERSION DÉFINITIVE DU PTB ET EN TANT QUE NOTE D'INFORMATION AU COMITÉ DU PROGRAMME ET AU COMITÉ FINANCIER

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné, le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

Ayant examiné les ouvertures nettes de crédits de 995 800 000 USD, proposées pour l'exercice financier 2010-11 au taux de change de 2008-09 de 1 EUR = 1,36 USD, ce qui suppose des dépenses de xxx d'USD et xxx EUR;

Ayant considéré que les crédits nets ci-dessus équivalent à USD au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD établi pour le budget 2010-11, après conversion de la portion en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2010-11, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD, comme suit:

USD

Chapitre 1:	A – Intensification durable de la production végétale
Chapitre 2:	B – Augmentation durable de la production animale
Chapitre 3:	C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
Chapitre 4:	D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la chaîne alimentaire
Chapitre 5:	E – Gestion durable des forêts et des arbres
Chapitre 6:	F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défi de l'environnement mondial ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
Chapitre 7:	G - Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
Chapitre 8:	H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
Chapitre 9:	I - Amélioration de la préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
Chapitre 10:	K - Parité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales
Chapitre 11:	L - Investissements publics et privés accrus et plus efficaces dans l'agriculture et le développement rural
Chapitre 12:	X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
Chapitre 13:	Y – Administration efficace et efficiente
Chapitre 14:	Bureaux des Représentants de la FAO
Chapitre 15:	Programme de coopération technique
Chapitre 16:	Imprévus
Chapitre 17:	Dépenses d'équipement
Chapitre 18:	Dépenses de sécurité

Total ouverture de crédits (nette)

Chapitre 19: Transfert au Fonds de péréquation des impôts

Total ouverture de crédits (Brute)

- b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (xxx USD), seront couverts par les contributions ordinaires des États Membres, pour un montant total de xxx USD, pour l'exécution du Programme de travail.
 - c) Ces contributions sont fixées en dollars EU et en EUR et comprennent xxx USD et xxx EUR. Cela traduit une répartition de pour cent en USD et pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes).
 - d) Un montant supplémentaire de xxx USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service sera également couvert par les contributions ordinaires des États Membres. Les contributions sont fixées en USD et en EUR, à raison d'une répartition de pour cent en USD et pour cent EUR, de sorte qu'elles se monteront à xxx USD et à xxx EUR.
 - e) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres, servant à financer l'exécution du Programme de travail approuvé et l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service s'élèveront à xxx USD et à xxx EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2010 et en 2011 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-sixième session.
 - f) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de xxx USD a été prévu à cette fin.
2. Nonobstant les dispositions de l'Article 4.5.b du Règlement financier, autorise le Directeur général à effectuer des virements entre chapitres budgétaires, sous réserve que leur montant ne dépasse pas 5 pour cent du montant de l'ouverture de crédits consentie au Chapitre à partir duquel est opéré le virement; il sera fait état de tous les virements de ce type dans les rapports budgétaires relatif à l'exercice biennal 2010-11; tous les autres virements seront effectués et notifiés conformément aux dispositions de l'Article 4.5b du Règlement financier.
3. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du programme de travail unifié en liaison avec le cadre de résultats.

(Adoptée le 22 novembre 2009)

RÉSOLUTION 3/2009
Ouverture de crédits budgétaires 2010-11: Option 2

NOTE: LES CHIFFRES SERONT FOURNIS DANS LA VERSION DÉFINITIVE DU PTB ET EN TANT QUE NOTE D'INFORMATION AU COMITÉ DU PROGRAMME ET AU COMITÉ FINANCIER

LA CONFÉRENCE,

Ayant examiné, le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

Ayant examiné les ouvertures nettes de crédits de 995 800 000 USD, proposées pour l'exercice financier 2010-11 au taux de change de 2008-09, de 1 EUR = 1,36 USD, ce qui suppose des dépenses de xxx USD et xxx EUR;

Ayant considéré que les crédits nets ci-dessus équivalent à xxx USD au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD établi pour le budget 2010-11, après conversion de la portion en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2010-11, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,38 USD, comme suit:

USD

Chapitre 1:	Production alimentaire et gestion des ressources naturelles durables
Chapitre 2:	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la sécurité sanitaire des aliments
Chapitre 3:	Moyens d'existence et parité en milieu rural
Chapitre 4:	Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
Chapitre 5:	Administration efficace et efficiente
Chapitre 6:	Bureaux des Représentants de la FAO
Chapitre 7:	Programme de coopération technique
Chapitre 8:	Dépenses d'équipement
Chapitre 9:	Dépenses de sécurité
Chapitre 10:	Imprévus

Total ouverture de crédits (nette)

Chapitre 11: Transfert au Fonds de péréquation des impôts

Total ouverture de crédits (brute)

- b) Les crédits budgétaires (chiffre net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus après déduction du montant estimé des Recettes accessoires (xxx USD), seront couverts par les contributions ordinaires des États Membres, pour un montant de xxx USD, pour l'exécution du Programme de travail.
- c) Les contributions sont fixées en USD et en EUR et comprendront xxx USD et xxx EUR. Cela traduit une répartition de pour cent en USD et pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes).
- d) Un montant supplémentaire de xxx USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service sera également couvert par les contributions ordinaires des États Membres. Les contributions sont fixées en USD et en EUR, à raison d'une répartition de pour cent en USD et pour cent en EUR, de sorte qu'elles se monteront à xxx USD et à xxx EUR.

- e) Les contributions totales dues par les États Membres destinées à financer l'exécution du Programme de travail approuvé et l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service s'élèveront à xxx USD et à xxx EUR. Les contributions dues par les États membres en 2010 et en 2011 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa trente-sixième session.
 - f) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire sera exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires intéressés. Un montant provisionnel de USD a été prévu à cette fin.
2. **Encourage** les Membres à fournir des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du programme de travail unifié en liaison avec le cadre de résultats.

(Adoptée le zz novembre 2009)

IV. Programme de travail biennal

212. Le Programme de travail biennal proposé est fondé sur la nécessité d'atteindre les cibles biennales pour chaque Résultat de l'Organisation dans les cadres des résultats présentés dans le Plan à moyen terme pour les Objectifs stratégiques et les Objectifs fonctionnels. Il énonce également les besoins connexes pour les bureaux de pays, le Programme de coopération technique et les dépenses d'équipement et de sécurité.

213. Conformément à la présentation intégrée des ressources, les besoins sont financés par les crédits nets ouverts (budget ordinaire) et par une estimation des ressources extrabudgétaires ventilées entre les catégories suivantes: contributions volontaires de base, appui aux programmes de terrain et aide aux États Membres et aide d'urgence.

Paramètres relatifs aux ressources

214. Dans le nouveau cadre de planification intégré fondé sur les résultats, les chefs de département/bureau avaient la responsabilité de l'allocation de leurs cibles de ressources des crédits budgétaires nets et de leurs estimations des ressources extrabudgétaires aux Résultats de l'Organisation, en fonction de la nature de leurs contributions biennales requises du point de vue des produits et services convenues avec l'équipe chargée de la Stratégie. Ces contributions, dites "Résultats unitaires", seront élaborées lors du processus de planification des travaux avant la mise en œuvre.

215. Les cibles de crédits ouverts nets ont été ajustées, par réaffectation d'une partie des économies découlant de la déstratification, afin de faire en sorte que certains domaines de travail particulièrement prioritaires reçoivent des ressources supplémentaires lors de l'établissement des crédits définitifs, conformément aux indications les plus récentes reçues des Organes directeurs. Il s'agit notamment des domaines suivants: statistiques, droit à l'alimentation, EMPRES, élevage, changement climatique, pêches et forêts.

216. Les estimations de ressources extrabudgétaires ont été calculées à partir des projets opérationnels actuels qui auront des ressources inscrites au budget pour l'exercice 2010-2011, des projets dans la filière, et des perspectives de contributions volontaires supplémentaires. Les perspectives ont été calculées à l'issue de contacts avec les donateurs et compte tenu des besoins supplémentaires pour des activités essentielles et du PAI.

Cadres des résultats avec indications des ressources biennales

217. Par conséquent, la présente section du PTB contient la première "tranche" biennale de mise en œuvre du programme de travail complet sur quatre ans énoncé dans le Plan à moyen terme 2010-11. La présentation de programme de travail est limitée aux Résultats de l'Organisation, aux indicateurs et aux cibles sur 2 ans, avec une ventilation des ressources par crédit budgétaire net et par estimation et financement extrabudgétaire. Les mêmes informations sont récapitulées dans les *Annexes II* et *III*, et la dimension régionale est prise en compte à l'*Annexe V*.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A – INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Objectif stratégique A (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
A1	18 343	6 273	35 627	0	41 900	60 243
A2	13 163	5 616	3 081	3 000	11 698	24 860
A3	6 779	1 365	8 051	0	9 416	16 194
A4	9 295	2 984	16 092	110 000	129 076	138 371
Total	47 579	16 237	62 851	113 000	192 089	239 668

Résultat de l'Organisation A1 – Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional

Unité responsable: AGP

Indicateur	Cible (2 ans)
A1.1 Des politiques, des stratégies ou des programmes nouveaux ou renforcés sur la sécurité alimentaire, l'intensification durable et la diversification de la production agricole, y compris des réponses au changement climatique	<i>3 pays ayant des politiques/stratégies/programmes d'intensification durable de la production agricole</i> <i>27 programmes nationaux de sécurité alimentaire</i> <i>6 programmes régionaux de sécurité alimentaire</i> <i>2 pays avec des politiques, des stratégies ou des programmes de diversification des cultures</i>
A1.2 Les instances intergouvernementales, dont le Comité de l'agriculture (COAG), la Commission internationale du riz (CIR) et la Commission du développement durable (CDD), fournissent des orientations en matière d'intensification durable de la production agricole	<i>COAG, CDD, CIR</i>
A1.3 Nombre de pays ayant des politiques, des programmes, des stratégies ou des projets destinés à essayer, documenter et adopter des pratiques qui gèrent la biodiversité agricole et les services écosystémiques et préservent la biodiversité, notamment par l'application du concept de paiement de services environnementaux dans les paysages de production agricole	2

Résultat de l'Organisation A2 – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial

Unité responsable: AGP

Indicateur	Cible (2 ans)
A2.1 Adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) de normes internationales nouvelles ou révisées pour les mesures phytosanitaires (NIMP), de suppléments, annexes, traitements phytosanitaires, protocoles de diagnostic et application satisfaisante des normes internationales par les pays en développement	<i>51 normes internationales</i> <i>Application satisfaisante des normes dans 60 pays en développement</i>
A2.2 Pourcentage de pays affectés recevant des prévisions et d'autres informations, notamment sur les stratégies de lutte, sur le criquet pèlerin et les principaux autres ravageurs transfrontières des plantes	<i>100% des pays touchés par le criquet pèlerin et les principaux autres ravageurs transfrontières des plantes</i>
A2.3 Nombre de plans nationaux d'intervention d'urgence sont formulés pour des menaces spécifiques de ravageurs et de maladies, autres que le criquet pèlerin, y compris les plantes adventices et ligneuses	<i>2</i>
A2.4 Nombre de pays ayant recours à des systèmes de lutte préventive contre le criquet pèlerin ou à l'application intégrée à grande échelle de la technique de l'insecte stérile	<i>12 pays en ce qui concerne le criquet pèlerin</i> <i>13 pays faisant appel à la technique de l'insecte stérile</i>

Résultat de l'Organisation A3 – Les risques liés aux pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial

Unité responsable: AGP

Indicateur	Cible (2 ans)
A3.1 Nombre de pays ayant adopté des mesures en vue d'améliorer la gestion du cycle de vie des pesticides afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement	<i>20</i>
A3.2 Pays améliorant le contrôle réglementaire de la distribution et de l'utilisation des pesticides conformément aux codes et conventions internationaux	<i>20</i>
A3.3 Pays mettant en place ou renforçant les programmes de lutte intégrée contre les ravageurs afin de réduire le recours aux pesticides	<i>40</i>
A3.4 Nombre de pays ayant adhéré à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international et pris des mesures aux fins de son application	<i>134 pays ont adhéré à la Convention de Rotterdam</i> <i>10 pays en développement ont pris des mesures pour mettre en application la Convention de Rotterdam</i>

Résultat de l'Organisation A4 - Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.

Unité responsable: AGP

Indicateur	Cible (2 ans)
A4.1 Nombre de pays adhérant au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TI-RPGAA), ou adoptant des réglementations nationales aux fins de sa mise en application	<i>125 pays ont adhéré au Traité international sur les RPGAA</i> <i>5 pays ont adopté des réglementations/politiques nationales</i>
A4.2 Nombre de pays ayant élaboré des stratégies/politiques en matière de RPGAA et des mécanismes nationaux de partage des informations, afin de renforcer les liens entre la conservation, la sélection végétale et les systèmes semenciers, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GPA-PGRFA)	<i>2 pays en développement</i> <i>9 pays mettent à jour les mécanismes de partage des informations afin de contrôler la mise en œuvre du Plan d'action mondial</i>
A4.3 Nombre de pays dotés de moyens techniques et d'informations sur la conservation, la sélection végétale, les systèmes semenciers, la biotechnologies et la biosécurité, et de techniques nucléaires et nombre de sous-régions ayant harmonisé et approuvé les cadres réglementaires en relation avec les semences	<i>5 pays</i> <i>1 sous-région</i>
A4.4 Nombre de pays dotés de programmes au niveau communautaire pour la gestion des RPGAA et la production semencière sur l'exploitation, y compris par les systèmes de gestion des risques de catastrophe afin de répondre aux risques et aux défis de l'environnement	<i>5 pays</i> <i>5 pays ont recours à des systèmes de gestion des risques de catastrophe</i>

OBJECTIF STRATÉGIQUE B – AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE

Objectif stratégique B (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
B1	10 339	3 652	6 635	11 062	21 348	31 687
B2	11 795	1 764	9 267	115 917	126 947	138 742
B3	6 230	864	5 831	0	6 695	12 926
B4	2 397	0	0	0	0	2 397
Total	30 760	6 280	21 733	126 979	154 991	185 751

Résultat de l'Organisation B1 – Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique

Unité responsable: AGA

Indicateur	Cible (2 ans)
B1.1 Nombre de pays mettant en oeuvre les mesures conseillées par la FAO pour améliorer l'efficience et la productivité du secteur de l'élevage	35
B1.2 Nombre de programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire comportant un volet bétail opérationnel	20 programmes nationaux 6 programmes régionaux

Résultat de l'Organisation B2 - Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique

Unité responsable: AGA

Indicateur	Cible (2 ans)
B2.1 Nombre des principales maladies animales et zoonotiques transmises par les aliments et des vecteurs, couvertes par la Plate-forme d'alerte précoce et d'action pour les maladies transfrontières FAO/OIE/OMS (GLEWS) pour les maladies animales et zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	La plupart des maladies animales (animaux terrestres et aquatiques) et zoonotiques (telles qu'identifiées/mises à jour par la plate-forme GLEWS à partir des critères établis par les Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques et le Règlement sanitaire international (RSI 2005))
B2.2 Nombre de pays en développement et de pays en transition mettant en oeuvre des mesures nationales/régionales, animées et soutenues par la FAO, pour prévenir et lutter contre les principales maladies animales/zoonotiques (animaux domestiques terrestres et aquatiques, faune sauvage)	75
B2.3 Nombre de pays en développement et de pays en transition mettant en place/investissant dans un cadre réglementaire pour le système de gouvernance de la santé animale qui privilégie les capacités de prévention et de	40

lutte contre les maladies, en tenant compte des besoins en matière de partenariats public-privé et de collaboration intersectorielle (selon l'approche- Un monde- une seule santé)	
Résultat de l'Organisation B3 - Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale	
<i>Unité responsable: AGA</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
B3.1 Nombre de pays mettant en oeuvre des mesures aux fins d'atténuer l'impact du bétail sur l'environnement et les changements climatiques	10
B3.2 Accords internationaux dans lesquels le rôle de la FAO en matière de ressources génétiques animales et de problèmes d'élevage et d'environnement est reconnu	<i>Les conventions CDB/CCNUCC reconnaissent le rôle normatif et les compétences de la FAO dans les négociations post-Kyoto sur l'agriculture, y compris l'élevage</i>
B3.3 Nombre de pays en développement et de pays en transition mettant en oeuvre des stratégies et programmes d'action nationaux (à partir d'un plan d'action mondial) pour l'amélioration de la gestion et de la préservation des ressources génétiques animales	10
Résultat de l'Organisation B4 - Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	
<i>Unité responsable: AGA</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
B4.1 État d'avancement des négociations sur le Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	<i>Décision du Comité de l'agriculture sur la pertinence de négocier un code de conduite</i>

**OBJECTIF STRATÉGIQUE C -
GESTION ET EXPLOITATION DURABLE DES PÊCHERIES ET DES
RESSOURCES AQUACOLES**

Objectif stratégique C (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
C1	18 226	6 748	5 081	0	11 828	30 054
C2	7 346	6 648	4 423	0	11 071	18 417
C3	7 325	8 273	15 378	0	23 651	30 976
C4	9 416	5 917	5 164	(0)	11 080	20 496
C5	5 205	3 167	2 373	16 000	21 540	26 745
C6	6 444	4 467	4 049	0	8 515	14 959
Total	53 963	35 219	36 467	16 000	87 685	141 648

Résultat de l'Organisation C1 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis

Unité responsable: FI

Indicateur	Cible (2 ans)
C1.1 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches ayant élaboré au moins un volet de la politique et du cadre réglementaire appropriés pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, y compris la formulation, l'adoption ou l'application de politiques, plans d'action, lois et réglementations ainsi que des accords bilatéraux et régionaux accordant une attention particulière à la pêche artisanale, à la surcapacité et à la pêche INN	5 pays 3 organes régionaux des pêches
C1.2 Nombre d'instruments internationaux pour les pêches (notamment les lignes directrices et les instruments juridiquement contraignants internationaux) ayant été élaborés sous l'égide de la FAO	3 projets du Président
C1.3 Nombre de pays et d'organes régionaux des pêches dont les systèmes de collecte et de déclaration de données statistiques assurent un suivi annuel au niveau des espèces	5 pays 3 organes régionaux des pêches

Résultat de l'Organisation C2 - La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches

Unité responsable: FIE

Indicateur	Cible (2 ans)
C2.1 Nombre de pays qui ont renforcé leurs institutions et arrangements institutionnels ou en ont créé de nouveau le cas échéant, avec des retombées significatives sur la gouvernance du secteur	5 pays

C2.2 Nombre d'organes régionaux des pêches ayant évalué leur performance et pris des mesures pour l'améliorer	<i>3 organes régionaux des pêches</i>
C2.3 Nombre de nouveaux organes régionaux des pêches et réseaux d'aquaculture créés là où des lacunes ont été mises à jour dans la gouvernance des ressources partagées	<i>Projets de statuts ou accords pour 2 organes régionaux des pêches/réseaux d'aquaculture</i>
Résultat de l'Organisation C3 - Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur exploitation durable <i>Unité responsable: FIM</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
C3.1 Nombre de stocks ou populations (marins et continentaux) qui ont été évalués en utilisant les meilleurs critères scientifiques disponibles, et en tenant compte des connaissances traditionnelles et locales le cas échéant	5
C3.2 Niveau moyen mondial des stocks ou populations nationaux et internationaux, surexploités, épuisés et en reconstitution	28%
C3.3 Nombre de pays et organismes régionaux des pêches ayant élaboré et adopté officiellement des plans de gestion des pêches ou des cadres équivalents pour leurs pêches de capture marines et continentales, leurs écosystèmes aquatiques marins et continentaux, compatibles avec le Code de conduite et l'approche écosystémique des pêches, et qui tiennent compte des besoins particuliers et des apports de la pêche artisanale	4 pays <i>2 organes régionaux des pêches</i>
Résultat de l'Organisation C4 - Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture <i>Unité responsable: FIM</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
C4.1 Augmentation, en pourcentage, de la production aquacole mondiale et de la production par rapport au développement rural et aux moyens d'existence	5% d'augmentation (production mondiale) 2% d'augmentation (production par rapport au développement rural)
C4.2 Réduction, en pourcentage, de l'utilisation mondiale de farine de poisson	5% de réduction
C4.3 Augmentation, en pourcentage, de la consommation mondiale des produits aquacoles obtenus par des pratiques durables	5% d'augmentation
Résultat de l'Organisation C5 - Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux <i>Unité responsable: FIII</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
C5.1 Nombre de pays dont les pêches sont effectuées à l'aide de navires, d'engins et de pratiques de pêche respectueux de l'environnement, moins dangereux, plus efficaces sur le plan technique et économique	5 pays

C5.2 Nombre de pays et d'organismes régionaux des pêches ayant mis en place un système opérationnel de surveillance des navires par satellites (VMS) pour renforcer leurs moyens de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS)	5 pays 3 organes régionaux des pêches
Résultat de l'Organisation C6 - Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées <i>Unité responsable: FII</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
C6.1 Nombre de pays ayant adopté de bonnes pratiques pour l'utilisation, la commercialisation et le commerce du poisson, tant au niveau des pouvoirs publics que de la profession	5 pays
C6.2 Nombre de pays en développement dont les revenus tirés du commerce national, régional et international du poisson ont augmenté au minimum de 5%	5 pays
C6.3 Nombre de pays ayant mis leur législation commerciale relative à la pêche, leurs réglementations et leurs pratiques, y compris en matière de sécurité sanitaire des produits de la mer, en conformité avec les exigences et les normes convenues au plan international	5 pays

**OBJECTIF STRATÉGIQUE D -
AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES
ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE**

Objectif stratégique D (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
D1	12,825	3,937	1,474	0	5,411	18,236
D2	3,344	1,164	32	0	1,197	4,541
D3	4,176	1,731	7,682	2,000	11,413	15,588
D4	3,633	0	142	0	142	3,775
Total	23,978	6,832	9,330	2,000	18,163	42,141

Résultat de l'Organisation D1 - Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale

Unité responsable: AGN

Indicateur	Cible (2 ans)
D1.1 Nombre de coordonnateurs nationaux qui échangent des informations au moins une fois par mois avec le Secrétariat du Codex et avec d'autres États Membres grâce à la page web "Mon Codex"	20
D1.2 Pourcentage de pays notifiant leur utilisation des normes du Codex aux réunions des Comités de coordination régionaux du Codex et sur les sites web régionaux du Codex	20% dans chacune des 3 régions
D1.3 Pourcentage de résultats des organismes d'experts FAO/OMS (qualité et sécurité sanitaire des aliments et besoins en éléments nutritifs) incorporés ou utilisés par les Comités du Codex compétents lors de l'élaboration de normes et de recommandations pertinentes convenues au niveau international	80%

Résultat de l'Organisation D2 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche basée sur l'ensemble de la filière alimentaire

Unité responsable: AGN

Indicateur	Cible (2 ans)
D2.1 Nombre de pays qui ont formulé ou adopté des politiques nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments sur la base d'évaluations rationnelles et par des processus participatifs	8
D2.2 Nombre de pays qui ont évalué leurs cadres juridiques relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments afin d'identifier les priorités en matière de rédaction des lois et d'élaborer/adopter la législation requise	8

D2.3 Nombre de pays qui incorporent les meilleures pratiques de la FAO aux contrôles institutionnels effectués le long de la filière alimentaire	8
Résultat de l'Organisation D3 - Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace les programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en conformité avec les normes internationales <i>Unité responsable: AGN</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
D3.1 Nombre de pays ayant élaboré des programmes de sécurité sanitaire des aliments basés sur les risques qui tiennent compte des meilleures pratiques de la FAO	4
D3.2 Nombre de pays qui fournissent des services d'inspection et de certification des aliments efficaces et uniformes, en accord avec les recommandations internationales	6
D3.3 Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités d'analyse de produits alimentaires par l'élargissement de la gamme de tests ou l'amélioration qualitative des résultats	5
D3.4 Nombre de pays qui ont adopté un plan national d'intervention d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en tant que partie intégrante du plan national d'intervention en cas d'urgence et de catastrophe, assorti d'un plan d'action pour le développement des capacités nécessaires à sa mise en œuvre	5
D3.5 Nombre de pays ayant élaboré une stratégie nationale assortie d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, dans le but de renforcer la sensibilisation et l'éducation du public sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, notamment sur les bienfaits des aliments locaux ou traditionnels, pour la santé et la nutrition	8
Résultat de l'Organisation D4 - Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché <i>Unité responsable: AGN</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
D4.1 Nombre de pays ayant formulé une stratégie holistique et intégrée ainsi qu'un plan d'action pour promouvoir le respect des bonnes pratiques en matière d'agriculture, de fabrication et d'hygiène fondées sur des évaluations solides de sous-secteurs clés	8
D4.2 Nombre de pays qui intègrent totalement des considérations relatives à la sécurité sanitaire et à l'hygiène des aliments dans des programmes de bonnes pratiques en matière de production primaire	10

D4.3 Nombre de pays dont les programmes d'assistance technique au secteur agro-alimentaire en matière de sécurité sanitaire de aliments et de gestion de la qualité incorporent les meilleures pratiques de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments	8
D4.4 Nombre de pays possédant des programmes de renforcement des capacités des agriculteurs et des entreprises agro-alimentaires en matière de conformité aux normes et systèmes volontaires sur la qualité et la production des aliments	4

OBJECTIF STRATÉGIQUE E - GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES ARBRES

Objectif stratégique E (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
E1	9 334	23 309	4 743	0	28 052	37 386
E2	5 709	127	1 156	0	1 282	6 992
E3	6 424	12 192	4 315	0	16 507	22 931
E4	5 712	878	5 108	379	6 364	12 076
E5	7 086	4 167	8 765	5 000	17 932	25 018
E6	7 095	4 072	3 876	0	7 948	15 043
Total	41 361	44 744	27 962	5 379	78 084	119 445

Résultat de l'Organisation E1 - Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour

Unité responsable: FOM

Indicateur	Cible (2 ans)
E1.1 Nombre de pays ayant mené à terme un programme amélioré de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NFMA), conforme aux normes de la FAO	10
E1.2 Nombre de pays qui soumettent un rapport complet au titre de l'évaluation des ressources forestières mondiales 2010	150

Résultat de l'Organisation E2 – Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international

Unité responsable: FOE

Indicateur	Cible (2 ans)
E2.1 Nombre de pays qui sont représentés aux commissions régionales des forêts et au COFO par des fonctionnaires principaux chargés des forêts et expriment, lors d'enquêtes a posteriori, un jugement positif sur la pertinence et l'utilité de ces réunions	90 (COFO) <i>Cible à définir pour les commissions régionales des forêts</i>
E2.2 Nombre d'initiatives officielles relevant du Partenariat de collaboration sur les forêts (CPF) entreprises par au moins deux organisations membres du CPF	3

Résultat de l'Organisation E3 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres

Unité responsable: FOE

Indicateur	Cible (2 ans)
E3.1 Nombre de pays partenaires pour lesquels le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux a un impact positif selon l'outil d'évaluation d'impact du Mécanisme	40
E3.2 Nombre de pays ayant mis à jour leurs politiques ou leur législation forestières selon les meilleures pratiques participatives	27

Résultat de l'Organisation E4 - La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets

Unité responsable: FOM

Indicateur	Cible (2 ans)
E4.1 Nombre de pays appliquant les bonnes pratiques de la FAO relatives aux plantations forestières ou à la récolte des produits forestiers	10
E4.2 Nombre de pays ayant recours à des approches communautaires en matière de gestion du feu – dans au moins 100 communautés	5
E4.3 Nombre accru de pays bénéficiaires participant à des programmes complets liés à la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts	8

Résultat de l'Organisation E5 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique

Unité responsable: FOE

Indicateur	Cible (2 ans)
E5.1 L'augmentation de la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits forestiers (FAOSTAT Tous les produits forestiers)	25%

Résultat de l'Organisation E6 - Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre

Unité responsable: FOM

Indicateur	Cible (2 ans)
E6.1 Nombre de pays ayant intégré les directives sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière au niveau génétique, ainsi que des espèces et des écosystèmes, dans la gestion des forêts et des zones protégées	5
E6.2 Nombre de pays qui fournissent un rapport au titre de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde (qui doit être achevé en 2013)	80
E6.3 Nombre de pays ayant adopté les directives de la FAO sur l'intégration des stratégies relatives aux changements climatiques dans leurs politiques forestières nationales et dans leurs programmes forestiers	10

**OBJECTIF STRATÉGIQUE F -
GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS
À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Objectif stratégique F (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
F1	10 366	3 552	7 778	0	11 330	21 697
F2	11 042	3 425	27 328	1 001	31 754	42 796
F3	4 440	4 513	1 159	0	5 672	10 112
F4	4 875	10 746	717	4 000	15 462	20 337
F5	12 124	6 029	8 350	2 000	16 380	28 503
F6	8 802	3 476	762	0	4 238	13 041
Total	51 648	31 741	46 095	7 001	84 837	136 486

Résultat de l'Organisation F1 - Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres

Unité responsable: NRL

Indicateur	Cible (2 ans)
F1.1 Nombre de pays dont les bases de données sur les ressources en terre et les infrastructures géospatiales sont conformes aux normes/critères de la FAO	5
F1.2 Nombre de pays dont les plans nationaux d'utilisation des terres, les stratégies nationales et la législation nationale en matière d'utilisation des terres sont conformes aux directives et politiques de la FAO pour la gestion durable des terres, notamment dans les environnements où les risques sont les plus élevés (en particulier les zones arides, les montagnes et les zones côtières)	5

Résultat de l'Organisation F2 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers

Unité responsable: NRL

Indicateur	Cible (2 ans)
F2.1 Nombre de pays ou d'organisations de gestion de bassins fluviaux dont les stratégies permettant de faire face à la pénurie d'eau adoptent les recommandations de la FAO	4
F2.2 Nombre d'institutions qui ont adopté les outils et approches de la FAO pour l'amélioration de la productivité de l'eau	8
F2.3 Nombre de visites effectuées chaque mois sur le site web de la FAO consacré à l'eau	48 000

Résultat de l'Organisation F3 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques <i>Unité responsable: NRL</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
F3.1 Nombre de résultats et d'objectifs d'étape qui ont été atteints parmi ceux définis par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans son programme de travail pluriannuel sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	<i>Une étape accomplie et deux importants produits obtenus</i>
F3.2 Nombre de programmes de travail conjoints ou d'accords de coopération opérationnels sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture avec des forums internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2
Résultat de l'Organisation F4 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural <i>Unité responsable: NRC</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
F4.1 Consensus international renforcé sur des mesures visant à améliorer la gouvernance de l'accès à la terre et protéger le régime foncier et les liens de la terre avec les autres ressources naturelles	<i>Projet de directives volontaires</i>
Résultat de l'Organisation F5 - Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies <i>Unité responsable: NRC</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
F5.1 Nombre de pays qui se sont dotés d'un plan d'action visant à relever les défis de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets dans l'agriculture	5
F5.2 Nombre de pays en développement qui ont élaboré des politiques, des stratégies ou des plans d'action pour répondre aux défis et possibilités liés au développement des bioénergies	<i>Au moins 7 pays supplémentaires</i>
F5.3 Les interactions et les liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies sont reconnus et abordés explicitement dans les enceintes internationales et dans les Accords multilatéraux sur l'environnement, en vigueur et nouvellement introduits	<i>1. Interactions et liens entre la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la réduction de la pauvreté et le développement durable des bioénergies reflétés dans le premier projet de norme de la Table ronde sur les biocarburants durables (RSB) et le premier cadre de critères et indicateurs de durabilité du Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP)</i>

	2. Au moins deux réunions de la FAO sur les normes régissant les liens entre bioénergies et sécurité alimentaire et pauvreté
Résultat de l'Organisation F6- L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités <i>Unité responsable: OEK</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
F6.1 Nombre de pays ayant mis en place des projets pour renforcer les capacités de recherche et de systèmes de vulgarisation pour la gestion durable des ressources naturelles	20
F6.2 Nombre de pays qui mettent en œuvre des programmes et des stratégies de communication pour le développement de la gestion durable des ressources naturelles	25

**OBJECTIF STRATÉGIQUE G –
ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS AFIN D'AMÉLIORER LES
MOYENS D'EXISTENCE**

Objectif stratégique G (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
G1	9 256	1 719	12 670	14 862	29 251	38 507
G2	2 791	2 111	8 910	0	11 020	13 812
G3	7 021	1 389	7 869	0	9 257	16 279
G4	20 139	981	1 073	0	2 054	22 193
Total	39 208	6 199	30 521	14 862	51 582	90 790

Résultat de l'Organisation G1 - Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés

Unités responsables: AGS/EST/ESA

Indicateur	Cible (2 ans)
G1.1 Nombre de pays et d'organisations régionales ou sous-régionales qui ont mis en œuvre de nouvelles politiques ou des réformes stratégiques afin d'aider les producteurs à répondre à la demande et à améliorer l'accès aux marchés des produits et des intrants	3 pays et 2 régions ou sous régions
G1.2 Nombre de pays qui mettent en œuvre des plans prévoyant de réorienter les services de vulgarisation pour aider les petits producteurs à exploiter les débouchés commerciaux	4

Résultat de l'Organisation G2 - La création d'emplois ruraux et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural

Unités responsables: ESW/NRL

Indicateur	Cible (2 ans)
G2.1 Nombre de demandes d'analyses des schémas et des tendances de l'emploi agricole et non agricole reçues par la FAO	20
G2.2 Nombre de pays ayant formulé des programmes et des politiques agricoles qui encouragent des solutions en matière d'emploi rural, d'accès à la terre et de diversification des revenus	4

Résultat de l'Organisation G3 - Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent la compétitivité et les impacts du développement de l'agro-industrie et des entreprises agricoles

Unités responsables: AGS/EST

Indicateur	Cible (2 ans)
G3.1 Nombre de pays ayant intégré une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises agroalimentaires à leurs politiques sur l'agriculture et le développement rural (ADR)	+5
G3.2 Nombre de pays dotés de mandats institutionnels visant le développement des zones rurales et de la production à petite échelle, le renforcement de la coopération public-privé et le contrôle et la coordination du secteur agroindustriel	6 pays supplémentaires ont entamé le processus
G3.3 Nombre de pays dont les stratégies de développement rural prévoient des mécanismes officiels et opérationnels d'intégration du secteur privé, notamment des petits exploitants orientés vers la production commerciale	5

Résultat de l'Organisation G4 – Les pays ont une connaissance et des capacités accrues de l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces en faveur des pauvres

Unité responsable: EST

Indicateur	Cible (2 ans)
G4.1 Tendances concernant le nombre des pages vues/visites sur les sites de la FAO contenant des informations sur les marchés internationaux des produits agricoles, les politiques commerciales et les questions liées aux négociations commerciales et à leurs effets sur les petits producteurs et le développement rural	en hausse/stable
G4.2 Nombre de fois où des analyses de la FAO relatives aux marchés internationaux des produits agricoles, aux politiques commerciales et aux questions liées aux négociations sont citées parmi les références, par rapport à celles d'organisations internationales comparables	+5%
G4.3 Pourcentage de fonctionnaires bénéficiant d'une formation de la FAO en matière de négociations commerciales et d'analyse des options politiques et de formulation des politiques commerciales, en vue de renforcer les moyens d'existence des petits producteurs et de promouvoir le développement rural - avec évaluation positive des stagiaires	80%

OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Objectif stratégique H (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
H1	15 174	1 795	47 616	2 310	51 721	66 895
H2	3 929	2 399	3 520	0	5 919	9 848
H3	3 495	34	2 577	0	2 610	6 106
H4	11 356	1 915	7 628	0	9 543	20 899
H5	23 310	3 459	16 635	(0)	20 093	43 403
Total	57 264	9 601	77 976	2 309	89 887	147 151

Résultat de l'Organisation H1 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Unité responsable: ESA

Indicateur	Cible (2 ans)
H1.1 Nombre de pays et d'Organisations d'intégration économique régionale (OIER) qui ont formulé des politiques, stratégies ou programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels	i) 11 pays (programmes nationaux pour la sécurité alimentaire) et 2 OIER (programmes régionaux pour la sécurité alimentaire) ii) évaluation ex-ante des politiques/du programme dans 3 pays
H1.2 Nombre d'OIER de pays qui ont mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes (y compris des programmes nationaux/régionaux pour la sécurité alimentaire) sectoriels et intersectoriels dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition	i) 27 programmes nationaux pour la sécurité alimentaire et 6 programmes régionaux pour la sécurité alimentaire ii) 5 politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition
H1.3 Nombre de pays qui pilotent un système intersectoriel de suivi des politiques et programmes fondés sur les résultats répondant aux préoccupations relatives à l'insécurité alimentaire, la faim et/ou la malnutrition	2

Résultat de l'Organisation H2 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et d'un Comité réformé de la sécurité alimentaire mondiale

Unité responsable: ESA

Indicateur	Cible (2 ans)
H2.1 Nombre de pays dans lesquels les institutions ont adopté et appliqué les principes de bonne gouvernance pour la formulation, l'application ou le suivi des politiques et	3

programmes en matière d'alimentation et nutrition	
H2.2 Nombre de pays qui ont élaboré ou renforcé des cadres juridiques, institutionnels ou politiques pour concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate	7
H2.3 Nombre de pays qui ont élaboré des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme ciblant spécifiquement les groupes vulnérables et concernés par l'insécurité alimentaire	7
H2.4 Nombre de pays qui ont entrepris des stratégies de sensibilisation, communication et éducation pour une bonne gouvernance en matière de sécurité alimentaire et en faveur du droit à l'alimentation	7
H2.5 Nombre de documents de politiques de la FAO qui fournissent les outils méthodologiques permettant de renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire mondiale	2
Résultat de l'Organisation H3 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture Unité responsable: AGN	
Indicateur	Cible (2 ans)
H3.1 Nombre de pays qui ont intégré les objectifs de nutrition dans au moins 3 politiques sectorielles ou dans leur stratégie de réduction de la pauvreté	5
H3.2 Nombre de pays qui ont évalué et analysé l'impact des mutations des systèmes alimentaires sur la nutrition	2
H3.3 Nombre de pays qui ont élaboré et adopté des directrices nationales en matière de modes alimentaires ou qui ont mis en œuvre des programmes nationaux d'éducation à la nutrition dans aux moins deux secteurs (agriculture et éducation)	5
Résultat de l'Organisation H4 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition Unité responsable: ESS	
Indicateur	Cible (2 ans)
H4.1 Nombre de pays qui utilisent les directives, méthodologies ou normes de la FAO pour collecter, analyser et diffuser des données, notamment les statistiques sur l'alimentation et l'agriculture	10
H4.2 Nombre de pays soutenus par la FAO pour la mise en œuvre de formation à la collecte, à la compilation, à l'analyse ou à la diffusion des données issues des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture	15
H4.3 Accès aux bases de données et publications statistiques de la FAO, mesuré par le nombre moyen de consultations mensuelles du site FAOSTAT	6,5 millions

Résultat de l'Organisation H5 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances <i>Unité responsable: ESA</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
H5.1 Nombre moyen de visiteurs du site Internet qui accèdent chaque mois aux ressources informationnelles, connaissances, produits et expertise FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	<i>5 millions</i>
H5.2 Nombre de publications phares et ouvrages ou articles de périodiques de la FAO évalués par les pairs utilisant les recherches et analyses de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition	<i>À définir</i>
H5.3 Les États Membres et les autres parties prenantes utilisent les normes, les outils et les systèmes de la FAO pour la gestion de l'information et la mise en commun des connaissances	<i>À définir</i>

**OBJECTIF STRATÉGIQUE I -
AMÉLIORATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉACTION AUX
MENACES ET AUX SITUATIONS D'URGENCE AYANT UNE INCIDENCE
SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Objectif stratégique I (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
I1	4 399	2 118	3 311	48 685	54 114	58 512
I2	1 938	2 362	1 562	47 317	51 242	53 180
I3	1 074	597	26 018	240 246	266 861	267 935
Total	7 410	5 077	30 892	336 248	372 217	379 627

Résultat de l'Organisation I1 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions

Unité responsable: Aucune

Indicateur	Cible (2 ans)
I1.1 Nombre de pays dont les systèmes nationaux d'alerte rapide pour l'agriculture et la sécurité alimentaire sont passés de la catégorie 2 à la catégorie 1 ou de la catégorie 3 à la catégorie 2 établie	(Chiffre en cours de finalisation)
I1.2 Nombre de pays dans lesquels FAO possède un large éventail de dispositifs pour les situations d'urgence, dont les plans d'intervention d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été mis à l'épreuve	10
I1.3 Nombre de pays particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque dont les stratégies de formation à la réduction des risques liés aux catastrophes ont été mises à l'épreuve et mises en œuvre	7
I1.4 Nombre de pays particulièrement exposés aux catastrophes à haut risque disposant de plans d'action spécifiques de réduction des risques liés aux catastrophes pour l'agriculture intégrés à leurs plans nationaux de gestion des risques de catastrophe	10

Résultat de l'Organisation I2 - Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture

Unité responsable: TCE

Indicateur	Cible (2 ans)
I2.1 Nombre de pays dans lesquels l'évaluation des besoins après des catastrophes aboutit à des plans et activités coordonnées de réaction nationale	5
I2.2 Pourcentage de pays répondant à une nouvelle crise qui appliquent le principe de la responsabilité sectorielle et	60%

mettent en œuvre des plans sectoriels techniquement rationnels pour l'agriculture et la sécurité alimentaire conformes aux critères techniques de la FAO	
I2.3 Pourcentage de pays qui ont mis en œuvre des programmes d'urgence en utilisant des outils d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe conformes aux critères de la FAO	10%
Résultat de l'Organisation I3 – Les pays et les partenaires disposent de liens et d'une transition améliorés entre les stades de la situation d'urgence, du relèvement et du développement <i>Unité responsable: TCE</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
I3.1 Nombre de pays qui ont enregistré une hausse d'au moins 10% du niveau de financement consenti à la transition agricole	2
I3.2 Nombre de pays se trouvant dans des situations d'urgence qui adoptent des stratégies et/ou programmes gouvernementaux de relèvement de l'agriculture qui intègrent les besoins à court, moyen et long termes	6

**OBJECTIF STRATÉGIQUE K -
ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX
BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES
RURALES**

Objectif stratégique K (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
K1	1 970	18	780	0	798	2 767
K2	2 400	782	2 066	3 000	5 849	8 249
K3	3 062	2 060	3 978	0	6 038	9 101
K4	2 306	18	0	0	18	2 324
Total	9 738	2 879	6 824	3 000	12 703	22 441

Résultat de l'Organisation K1 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural

Unité responsable: ESW

Indicateur	Cible (2 ans)
K1.1 Nombre de pays qui ont mis en œuvre des programmes conjoints des Nations unies avec une composante de parité hommes-femmes en milieu rural qui satisfait aux critères de parité hommes-femmes de la FAO	3
K1.2 Nombre d'instruments (dans le cadre du programme « Unis dans l'action ») de politique à l'échelle du système des Nations Unies comprenant des éléments de parité hommes-femmes en milieu rural grâce aux contributions de la FAO	4

Résultat de l'Organisation K2 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les question de parités hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes

Unité responsable: ESW

Indicateur	Cible (2 ans)
K2.1 Nombre d'institutions nationales recevant un appui technique de la FAO qui ont adopté l'outil d'analyse socio-économique et de l'étude de la parité hommes-femmes pour la formulation et la planification des politiques	15
K2.2 Nombre de pays qui collectent, analysent, utilisent et diffusent à l'échelle nationale des données ventilées en fonction du sexe, sur la sécurité alimentaire et le développement rural	20

Résultat de l'Organisation K3 – Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participative <i>Unité responsable: ESW</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
K3.1 Nombre de pays cibles dont les politiques, lois et réglementations concernant le développement agricole et la sécurité alimentaire ont été révisées pour répondre aux questions de parité hommes-femmes en milieu rural affectant l'accès aux ressources productives	8
Résultat de l'Organisation K4 - La Direction de la FAO et le personnel ont fait la preuve de leur engagement et de leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités <i>Unité responsable: ESW</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
K4.1 Pourcentage des produits/services dans les programmes de travail de la FAO qui tiennent compte des sexospécificités	10%
K4.2 Nombre d'unités de la FAO, au siège et dans les bureaux décentralisés qui suivent la mise en œuvre des programmes en fonction de cibles et d'indicateurs liés à la parité hommes-femmes	25%

**OBJECTIF STRATÉGIQUE L -
ACCROISSEMENT ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS DANS L'AGRICULTURE ET LE
DÉVELOPPEMENT RURAL**

Objectif stratégique L (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
L1	10 534	12 383	1 391	0	13 775	24 309
L2	7 731	10 133	1 939	2 000	14 072	21 803
L3	17 520	20 629	3 295	0	23 924	41 445
Total	35 786	43 146	6 625	2 000	51 771	87 556

Résultat de l'Organisation L1 - Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional

Unité responsable: TCI

Indicateur	Cible (2 ans)
L1.1 Pourcentage d'augmentation des dépenses publiques dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables (AADRD) dans 10 pays cibles à faible revenu et à déficit vivrier	10%
L1.2 Pourcentage de l'APD alloué à l'AARDR	6,5%

Résultat de l'Organisation L2 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité

Unité responsable: TCI

Indicateur	Cible (2 ans)
L2.1 Pourcentage de semaines/personne de la Division du Centre d'investissement alloué par les experts nationaux au développement de l'investissement	18%
L2.2 Pourcentage de pays étudiés qui ont affiché un niveau de satisfaction d'au moins 70% en ce qui concerne le renforcement des capacités assuré par la FAO à l'appui de l'investissement	60%
L2.3 Nombre de pays recevant l'appui de la FAO, dans lesquels la capacité institutionnelle d'investissement dans le secteur et les industries agroalimentaires a été améliorée pour au moins 5 des 20 indicateurs de référence	5

Résultat de l'Organisation L3 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux sont élaborés et financés

Unité responsable: TCI

Indicateur	Cible (2 ans)
L3.1 Financement des investissements dans les domaines de l'AADRD	3 milliards d'USD
L3.2 Nombre de pays où au moins trois partenariats publics-privés en faveur de l'investissement ont été établis dans les industries agroalimentaires avec l'appui technique de la FAO	4
L3.3 Notation de qualité des investissements AADRD par les IFI partenaires	90% satisfaisant au début; 90% satisfaisant pendant le suivi; 88% satisfaisant à la fin

**OBJECTIF FONCTIONNEL X -
COLLABORATION EFFICACE AVEC LES ÉTATS MEMBRES ET
LES PARTIES PRENANTES**

Objectif fonctionnel X (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
X1	41 031	6 755	3 451	3 757	13 963	54 994
X2	82 516	5 684	1 917	0	7 601	90 117
X3	22 258	2 149	237	0	2 386	24 644
X4	53 289	12 510	0	400	12 910	66 200
Total	199 094	27 098	5 605	4 157	36 860	235 955

Résultat de l'Organisation X1 – Des programmes apportant une réponse effective aux priorités des Membres, élaborés, financés et faisant l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports aux niveaux mondial, régional et national

Unité responsable: TC

Indicateur	Cible (2 ans)
X1.1 Nombre de demandes d'assistance pour les politiques adressées au Siège et aux bureaux décentralisés pour lesquelles une réponse a été apportée	<i>Base + 10%</i>
X1.2 Nombre de pays ayant adopté des cadres sur les priorités à moyen terme, axés sur les résultats qui sont conformes aux politiques sectorielles	<i>10</i>
X1.3 Nombre de régions où des plans d'action prioritaire ont été formulés sur la base en partie des Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme et des plans d'action prioritaire sous-régionaux	<i>5</i>
X1.4 Pourcentage de fonds extrabudgétaires mobilisés dans le cadre des domaines d'action prioritaires	<i>5%</i>
X1.5 Écart (en pourcentage) entre l'augmentation des recettes budgétaires biennales de la FAO enregistrées dans les comptes vérifiés et la moyenne des quatre institutions spécialisées (OIT, UNESCO, ONUDI, OMS)	<i>écart maximum de 5%</i>
X1.6 Proportion d'unités du Siège et des bureaux décentralisés se conformant aux normes de l'Organisation pour le suivi des résultats et la planification opérationnelle	<i>60%</i>
X1.7 Pourcentage de projets/programmes financés par les donateurs (PCT compris) répondant aux normes de qualité de l'Organisation durant l'exécution et à la fin de chaque année de la mise en œuvre	<i>80%</i>

Résultat de l'Organisation X2 – L'exécution effective et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services d'appui dans le cadre des résultats de l'Organisation	
<i>Unité responsable: KC</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
X2.1 Pourcentage des ressources en personnel et autres des départements, allouées aux objectifs stratégiques relevant d'autres départements	16%
X2.2 Pourcentage des projets/programmes pour lesquels la supervision technique a été déléguée à des bureaux décentralisés	20%
X2.3 Part de la supervision et de l'appui technique confiés à des partenaires certifiés	10%
X2.4 Pourcentage des produits et services liés à gestion des informations et des connaissances, des statistiques, et des systèmes d'information associés mis en œuvre conformément à la stratégie de l'Organisation	À définir
X2.5 Pourcentage de produits et de services liés aux systèmes et aux technologies de l'information conformément à la stratégie de l'Organisation	80%
X2.6 Trafic mensuel moyen vers le site www.fao.org	3,890 millions de visites
X2.7 Citations mensuelles de la FAO dans les médias imprimées et électroniques contrôlées par Meltwarer service Citations (moyenne)	4 137
X2.8 Pourcentage de produits et de services de renforcement des capacités mis en œuvre en conformité avec la stratégie de l'Organisation	À définir
X2.9 Pourcentage de produits et services d'assistance en matière de politiques mis en œuvre, conformément aux critères établis à cet effet	À définir
Résultat de l'Organisation X3 – Des partenariats et des alliances clés qui orientent et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires	
<i>Unité responsable: UNC</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
X3.1 Proportion de partenariats mis en place, conformément aux directives de l'Organisation sur les partenariats	45%
X3.2 Nombre de pays dans lesquels la FAO participe à des partenariats des Nations Unies qui sont alignés sur la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le système des Nations Unies	À définir
X3.3 Proportion d'arrangements de collaboration avec les institutions ayant leur siège à Rome, le PAM et le FIDA, qui sont alignés sur les directives conjointes générales sur la collaboration	À définir
X3.4 Nombre de groupes de la société civile participant à la gouvernance mondiale et/ou aux mécanismes d'établissement de rapports nationaux et/ou collaborant à des programmes techniques et activités de la FAO	À définir
X3.5 Nombre de partenariats et de consultations avec le secteur privé conformes aux directives stratégiques	À définir

établies de la FAO aux échelles mondiale, régionale et nationale	
X3.6 Pourcentage d'évaluations et d'enquêtes de la FAO sur les partenariats qui considèrent comme positives les contributions de la FAO aux arrangements de partenariats	<i>À définir</i>
Résultat de l'Organisation X4 – Une direction efficace de l'Organisation par une meilleure gouvernance et supervision d'ensemble	
<i>Unité responsable: KC</i>	
Indicateur	Cible (2 ans)
X4.1 Pourcentage du budget de l'Organisation (Programme ordinaire) alloué à la fonction d'évaluation	0,8%
X4.2 Pourcentage de recommandations de l'évaluation acceptées, mises en œuvre dans les délais convenus	80%
X4.3 Pourcentage des recommandations du Bureau de l'Inspecteur général qui sont acceptées et appliquées par la direction	80%
X4.4 Pourcentage de toutes les plaintes/accusations de fraude et comportement répréhensible faisant l'objet d'un examen et/ou d'une enquête dans les délais prescrits	80% d'un nombre croissant de plaintes/accusations reçues
X4.5 Pourcentage de décisions de la Conférence et du Conseil appliquées par la FAO dans les délais prescrits	80%
X4.6 Pourcentage des documents destinés aux organes directeurs produits conformément aux règles statutaires	80%

OBJECTIF FONCTIONNEL Y - ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE

Objectif fonctionnel Y (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contribution volontaire de base	Appui au Programme de terrain / aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extrabudgétaires	Total
Y1	65 200	12 286	524	5 200	18 010	83 210
Y2	24 526	2 265	0	3 110	5 375	29 901
Y3	11 829	24 326	0	0	24 326	36 155
Total	101 554	38 877	524	8 310	47 711	149 266

Résultat de l'Organisation Y1 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficients et bien gérés

Unité responsable: CFS

Indicateur	Objectif (2 ans)
Y.1.1 Pourcentage de services internes couverts par un accord sur le niveau de service	20%
Y.1.2 Pourcentage de services évalués	20%
Y.1.3 Pourcentage de processus et procédures simplifiés	20%
Y.1.4 Établissement de rapports officiels sur les contrôles internes	Préparation en cours
Y.1.5 Amélioration du taux de satisfaction des clients	50% satisfaits

Résultat de l'Organisation Y2 - La FAO est reconnue comme un fournisseur d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes

Unité responsable: CFF

Indicateur	Cible (2 ans)
Y.2.1 La FAO entend tous les ans l'opinion sans réserve du Commissaire aux comptes	Opinion sans réserve biennale du Commissaire aux comptes
Y.2.2 Pourcentage d'unités organisationnelles de parties prenantes qui utilise régulièrement les informations extraites du système d'information sur la gestion de l'Organisation	Un mécanisme est créé pour la collecte et la préparation de rapports sur les statistiques d'utilisation des informations de gestion administrative de l'Organisation
Y.2.3 Amélioration de la capacité de produire des rapports finaux sur l'information interne à l'aide d'outils d'établissement de rapport classiques	Réduction du nombre de rapports exigeant des modifications ad hoc (dépend de l'établissement de données de référence)

Résultat de l'Organisation Y3 - La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines

Unité responsable: CFH

Indicateur	Cible (2 ans)
Y.3.1 Pourcentage des gestionnaires ayant suivi le Programme de formation de base aux tâches de direction à la FAO (sur l'ensemble des fonctionnaires de grade supérieur à P-5)	19%

Y.3.2 Taux d'amélioration des compétences (en pourcentage du personnel participant au PEMS, sur la base des progrès enregistrés par le biais des évaluations de compétences)	<i>85% du personnel participe au système de gestion des performances (PEMS; progression de 20% des notes relatives aux compétences)</i>
Y.3.3 Augmentation relative de la mobilité du personnel, mesurée d'après la baisse du nombre de fonctionnaires au même grade ou échelon depuis huit ans	<i>16%</i>
Y.3.4 Amélioration de la parité hommes-femmes à tous les échelons, mesurée d'après la proportion de femmes dans les différentes catégories	<i>Services généraux: à définir; cadre organique: 36%; directeurs: 18%</i>
Y.3.5 Pourcentage de pays équitablement représentés	<i>64%</i>
Y.3.6 Pourcentage d'amélioration de la satisfaction des clients en ce qui concerne les politiques en matière de ressources humaines	<i>50%</i>

PROGRAMME DES REPRÉSENTANTS DE LA FAO

Programme des Représentants de la FAO (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extra-budgétaires	Total
FAOR01 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Afrique	39 929	537	3 828	1 672	6 037	45 966
FAOR02 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Asie et dans le Pacifique	13 666	340	2 175	950	3 465	17 131
FAOR04 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Amérique latine	14 978	641	2 262	988	3 891	18 869
FAOR05 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays au Proche-Orient	6 655	181	348	152	681	7 336
FAOR07 - Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Europe	2 116	0	87	38	125	2 241
Total	77 343	1 699	8 700	3 800	14 199	91 542

218. Le programme relatif aux Représentants de la FAO est présenté, pour des motifs budgétaires, sous la forme d'un chapitre distinct dans la Résolution sur l'ouverture de crédits, comme il est mentionné dans la *Section III.D* du présent document.

219. Il doit être noté que les ressources extrabudgétaires liées aux projets exécutés par les représentants de la FAO sont présentées dans le contexte des principaux résultats de l'Organisation. En conséquence, les ressources extrabudgétaires liées aux situations d'urgence et à l'aide aux États Membres figurant dans le tableau ci-dessus concernent principalement les recettes provenant du remboursement des dépenses de soutien opérationnel et administratif que ces bureaux sont censés percevoir des projets qu'ils exécutent pendant l'exercice biennal.

PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Programme de coopération technique (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extra- budgétaires	Total
TCP01 – Gestion et appui au PCT	4 292	0	0	0	0	4 292
TCP02 - TCP - Projets	104 929	0	0	0	0	104 929
Total	109 221	0	0	0	0	109 221

220. Le Programme de coopération technique est présenté, pour des motifs budgétaires, sous la forme d'un chapitre distinct dans la Résolution sur l'ouverture de crédits, comme il est mentionné dans la *Section III.D* du présent document. Comme l'indique le tableau ci-dessus, les deux éléments principaux sont la gestion et l'appui du PCT. Ces deux éléments, ainsi que la décentralisation du programme, seront répartis entre le Siège et les bureaux décentralisés d'une part, et les projets du PCT d'autre part, et fourniront une aide directement aux États Membres. Comme il est mentionné dans la *Section I.D* sur le PCT, un montant de 0,9 million d'USD d'économies a été transféré du poste Gestion et appui du PCT au poste Projets du PCT.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Dépenses d'équipement (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extra-budgétaires	Total
801 - Infrastructure essentielle de TIC	2 884	0	0	0	0	2 884
802 – Applications administratives de l'Organisation	4 833	0	0	0	0	4 833
803 - Applications techniques de l'Organisation	5 169	0	0	0	0	5 169
804 - Système de gestion des documents et contenus électroniques	2 650	0	0	0	0	2 650
805 - Normes comptables internationales pour le secteur public (y compris Système de comptabilité de terrain)	10 700	0	0	0	0	10 700
806 - Systèmes d'information de gestion	5 300	0	0	0	0	5 300
807 - Cadre de gestion des ressources humaines de soutien	4 068	0	0	0	0	4 068
808 - Report	(5 000)	0	0	0	0	(5 000)
Total	30 604	0	0	0	0	30 604

1. Infrastructures de base pour les TIC

221. Le projet relatif aux infrastructures de base pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) couvre la fourniture de serveurs, de capacités de stockage et de réseaux de communication, notamment la téléphonie et la messagerie électronique, qui sous-tendent les services de TI et les systèmes d'information de l'Organisation. Il garantit la présence d'une infrastructure de TIC performante, durable et efficace apte à soutenir les activités de l'Organisation. Trois grands investissements sont programmés:

- un serveur commun exploitant les technologies de pointe, notamment la virtualisation, pour constituer une plate-forme plus rationnelle du point de vue des coûts, plus performante et plus robuste, destinée à accueillir les systèmes d'information de la FAO;
- la mise à niveau des serveurs des bureaux décentralisés, après le lancement réussi de la messagerie de poste à poste, l'amélioration de la fiabilité du service par le remplacement du matériel obsolète et la possibilité pour le personnel d'utiliser des progiciels compatibles avec ceux des interlocuteurs extérieurs; et
- le renforcement du réseau longue distance (WAN), comme souligné dans les sections correspondantes du Plan d'action immédiate. Ces mesures permettront d'améliorer l'accès aux systèmes d'information de l'Organisation, d'appuyer la mise en commun des connaissances et des informations et d'améliorer les communications avec le Siège et entre les bureaux décentralisés grâce à des visioconférences de meilleure qualité.

2. Applications administratives de l'Organisation:

222. Le projet relatif aux systèmes administratifs de l'Organisation prévoit la mise à niveau des systèmes de planification des ressources institutionnelles (ERP) nécessaires au déploiement de ses activités. Trois investissements principaux sont prévus:

- adapter l'environnement institutionnel aux normes du marché par une mise à niveau de l'ERP d'Oracle, en créant des synergies avec d'autres initiatives importantes telles que les IPSAS, obtenant ainsi une économie considérable pour l'Organisation et une plus vaste gamme de solutions applicables tant au Siège que dans les bureaux décentralisés;
- remplacement du système de voyages Atlas en raison des contraintes imposées par son logiciel propriétaire; et
- consolidation des systèmes administratifs propriétaires et obsolètes dans l'ensemble de l'Organisation pour introduire les fonctionnalités manquantes et éliminer les doubles emplois.

3. Applications techniques de l'Organisation:

223. Le projet relatif aux applications techniques de l'Organisation renforcera en particulier les cadres institutionnels et les archives de données techniques utilisés pour gérer les informations techniques à l'appui des activités de base de l'Organisation. Ce groupe d'applications comprend notamment:

- la création d'une grande archive à la fois fiable, solide, sûre et évolutive pour stocker, organiser, intégrer, localiser et recouvrer les données générales et scientifiques à caractère interdisciplinaire de la FAO;
- la mise à niveau de FAOSTAT grâce à: 1) un cadre de qualité dans le domaine des statistiques de l'agriculture, des forêts et des pêches conformément à la recommandation 3.5 de l'Évaluation indépendante des activités statistiques de la FAO en même temps qu'un système de travail adapté à ESS et à d'autres divisions; 2) un entrepôt de données statistiques pour intégrer les séries chronologiques de l'Organisation conformément au cadre de qualité de l'Organisation; et
- la poursuite d'un projet entamé en 2008/09 pour faciliter la conversion, la préparation, le chargement et la documentation des collections de médias existantes et l'extension de cette base multimédias pour desservir les systèmes d'information, notamment la grande archive des données techniques de l'Organisation.

4. Les systèmes de gestion de contenu électronique et de gestion de documents:

224. Les systèmes de gestion de contenu électronique et de gestion de documents (SGC, SGD) servent à créer un environnement "exempt de papier" ainsi que des flux de travaux automatisés afin de faciliter les procédures d'examen et d'approbation. Un certain nombre d'initiatives SGC et SGD lancées par le passé ont donné lieu à des applications utilisant des technologies diverses. De nouveaux projets viseront la mise au point de solutions adaptées à l'ensemble de l'Organisation, modulables selon les besoins opérationnels des départements, notamment:

- l'élargissement à toute l'Organisation du système de gestion des documents et des flux d'activités, dont l'utilisation est actuellement restreinte. Cela permettra la création et la dissémination des documents au sein des unités concernées et entre départements;
- la création d'une solution institutionnelle de CMS pour stocker, recouvrer divers types de contenus électroniques et les diffuser auprès de communautés dispersées. Il s'agira non seulement de l'information textuelle mais aussi de divers types d'éléments graphiques et multimédias, très largement utilisés dans l'Organisation et en dehors. Cette solution rapprochera les environnements de gestion des contenus et les outils interactifs de collaboration au sein d'un cadre unique faisant appel à des solutions techniques intégrées;
- une solution d'archive centralisée qui permettra l'intégration avec les systèmes de gestion de la messagerie électronique, des contenus et des documents, évitant l'obligation de garder

plusieurs exemplaires du même document en divers emplacements et permettant une interface plus étroite entre les différentes archives; et

- remplacement d'un système de demande de traitement de documents datant de plusieurs années qui sera remplacé au sein d'une fonctionnalité élargie de gestion des documents et reposera sur un ensemble de solutions technologiques normalisées et plus à jour.

5. *IPSAS (y compris le FAS):*

225. Le projet IPSAS, y compris le remplacement du Système de comptabilité de terrain, est une initiative du système des Nations Unies qui a pour objet l'adoption des meilleures pratiques en matière de normes comptables internationales afin de garantir la transparence et la fiabilité des rapports financiers. Ce système constituera la base d'un ensemble d'informations financières complètes, comparables et intelligibles qui favorisera la prise de décision et l'utilisation optimale des ressources. Le remplacement du Système de comptabilité de terrain, qui a été intégré au projet des IPSAS, répondra aux besoins des bureaux décentralisés concernant les écritures comptables et la préparation des rapports sur les opérations financières.

6. *Systèmes de gestion de l'information:*

226. Les systèmes de gestion de l'information doivent répondre à des besoins institutionnels à long terme, liés notamment à des critères d'analyse et de préparation des rapports et à la prise de décision au sein de la direction. Les activités dans ce domaine auront pour but:

- de déterminer les besoins de l'Organisation en matière de systèmes de gestion de l'information dans le domaine des opérations administratives et d'établir des procédures et processus couvrant la gestion globale des données administratives. Ce projet est le prolongement d'activités entreprises en 2008-09;
- de créer un environnement de communication des informations et d'analyse des données au sein de la direction couvrant le domaine des ressources humaines et d'améliorer l'Entrepôt de données de l'Organisation comme source unique de données relatives aux ressources humaines aux fins des rapports et de l'analyse; et
- d'étendre les systèmes intégrés de gestion de l'information à l'ensemble des fonctions administratives et des produits de l'information nécessaires pour la prise de décisions aux divers niveaux de la hiérarchie, ainsi que les capacités institutionnelles permettant d'établir des rapports à caractère trans-sectoriel.

7. *Appui au Cadre de gestion des ressources humaines:*

227. Les systèmes de la FAO dans le domaine des ressources humaines doivent être améliorés et élargis, notamment grâce aux initiatives suivantes: l'utilisation de descriptifs des tâches et d'un nouveau cadre des compétences, le soutien à des politiques améliorées de recrutement des consultants par le biais d'un dispositif moderne fondé sur un registre, l'appui aux initiatives de valorisation du personnel à travers l'apprentissage électronique et le perfectionnement du Système de gestion des performances (PEMS).

DÉPENSES DE SÉCURITÉ

Dépenses de sécurité (en milliers d'USD aux taux de 2008-09)

Résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	Total contributions extra-budgétaires	Total
901 - Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme au Siège	11 333	188		0	0	188
902 Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde	14 022	0		0	601	601
903 - Report	(1 400)	0		0	0	(1 400)
Total	23 955	188		0	601	789
						24 744

228. Le Chapitre *Dépenses de sécurité* assure la couverture de l'intégralité des coûts ayant trait à la sécurité et à la sûreté du personnel et des biens au titre du Dispositif pour les dépenses de sécurité établi par la Résolution 5/2005 de la Conférence. Il regroupe la *Sécurité au Siège* et la *Sécurité sur le terrain*.

229. La provision *Sécurité au Siège* a pour but de veiller à la sécurité et à la sûreté du cadre où se déroulent les activités du Siège et fournit un appui au Directeur général dans ses fonctions de Responsable désigné pour l'Italie. Parmi les activités figurent la coordination avec les autorités du gouvernement hôte, la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité, l'instauration d'un environnement porteur et la sécurité et la sûreté du personnel dans les locaux du Siège de la FAO.

230. La provision *Sécurité sur le terrain* est consacrée à la sûreté et à la sécurité du personnel déployé sur le terrain afin de permettre l'exécution efficace du programme d'activités confié à l'Organisation dans de bonnes conditions de sécurité. Il couvre:

- la participation à la formulation d'une politique de sécurité à l'échelle des Nations Unies en assurant la présence de l'Organisation au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et en contribuant à l'aide fournie aux directeurs de la FAO pour la prise de décisions concernant la politique de sécurité et les questions connexes;
- les besoins de sécurité des bureaux décentralisés: bureaux régionaux et sous-régionaux ainsi que Représentations de la FAO et autres lieux d'affectation sur le terrain, en allouant les ressources nécessaires pour assurer la formation, les services et le matériel requis conformément aux Normes minimales de sécurité, opérationnelle et aux normes minimales de sécurité résidentielle opérationnelle, selon les critères établis pour les différents lieux d'affectation;
- l'organisation de séances d'information à l'usage des Représentants de la FAO et la fourniture, à toutes les unités techniques, d'avis concernant les politiques et les procédures de sécurité sur le terrain, notamment la promotion du respect des critères en matière de formation à la sécurité et l'octroi des autorisations dans ce domaine.
- la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (DSS) et la contribution au plan d'assurance contre les actes de malveillance pour financer les prestations versées aux bénéficiaires.

ANNEXE I: DIMENSIONS RÉGIONALES

231. La présente annexe donnera des indications sur les principaux défis et les domaines prioritaires intéressant des régions spécifiques. Ces éléments seront pris en compte dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation. Ils ont été identifiés par les bureaux régionaux en consultation avec les bureaux sous-régionaux et les divisions techniques du Siège et tiennent compte des recommandations des Conférences régionales et d'autres forums consultatifs.

232. Le tableau synthétique présenté ci-dessous précise comment les ressources devraient être ventilées entre les activités de portée mondiale et celles concernant les différentes régions.

Proposition de budget 2010-11 en fonction de la répartition géographique (en milliers d'USD, aux taux de 2008-09)

Région	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
Siège/monde	632 321	270 017	744 380	1 646 718
Afrique	112 937	1 304	69 555	183 796
Asie et Pacifique	63 150	965	91 322	155 436
Europe et Asie centrale	40 873	910	11 704	53 487
Amérique latine et Caraïbes	59 475	2 363	68 069	129 907
Proche-Orient	32 310	258	32 722	65 291
Total	941 067	275 817	1 017 751	2 234 635

**ANNEXE II: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base		Autres contributions extrabudgétaires		Total
		Financement extrabudgétaire de base	PAI	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	
A – Intensification durable de la production végétale	47 579	16 237	0	62 851	113 000	239 668
B – Accroissement de la production animale durable	30 760	6 280	0	21 733	126 979	185 751
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 963	35 219	0	36 467	16 000	141 648
D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 978	6 832	0	9 330	2 000	42 141
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 361	44 744	0	27 962	5 379	119 445
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 648	31 741	0	46 095	7 001	136 486
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39 208	6 199	0	30 521	14 862	90 790
H – Sécurité alimentaire améliorée et meilleure nutrition	57 264	9 601	0	77 976	2 309	147 151
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 410	5 077	0	30 892	336 248	379 627
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.	9 738	2 879	0	6 824	3 000	22 441
L – Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural	35 786	43 146	0	6 625	2 000	87 556
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	199 094	8 543	18 555	5 605	4 157	235 955
Y – Administration efficace et efficiente	101 554	9 719	29 158	524	8 310	149 266

Objectif stratégique/fonctionnel	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base		Autres contributions extrabudgétaires		Total
		Financement extrabudgétaire de base	PAI	Appui au Programme de terrain/aide aux États Membres	Situations d'urgence	
Programmes des Représentants de la FAO	77 343	1 699	0	8 700	3 800	91 542
PCT – Programme de coopération technique	109 221	0	0	0	0	109 221
Imprévus	600	0	0	0	0	600
Dépenses d'équipement	30 604	0	0	0	0	30 604
Dépenses de sécurité	23 955	188	0	0	601	24 744
Total	941 067	228 104	47 713	372 106	645 646	2 234 635

**ANNEXE III: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉSULTAT DE
L'ORGANISATION (EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
A01 – Politiques et stratégies d'intensification et de diversification durables de la production végétale aux échelles nationale et régionale	18 343	6 273	35 627	60 243
A02 – Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées épidémiques sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	13 163	5 616	6 082	24 860
A03 – Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial	6 779	1 365	8 051	16 194
A04 – Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional	9 295	2 984	126 092	138 371
A – Intensification durable de la production végétale	47 579	16 237	175 852	239 668
B01 – Le secteur de l'élevage contribue de façon efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique	10 339	3 652	17 697	31 687
B02 – Réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine	11 795	1 764	125 183	138 742
B03 – Amélioration de la gestion des ressources naturelles, y compris des ressources zoogénétiques dans le domaine de la production animale	6 230	864	5 831	12 926
B04 – Code de conduite pour un secteur de l'élevage responsable	2 397	0	0	2 397
B – Accroissement de la production animale durable	30 760	6 280	148 711	185 751
C01 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis	18 226	6 748	5 081	30 054
C02 – La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches	7 346	6 648	4 423	18 417

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
C03 – Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable	7 325	8 273	15 378	30 976
C04 – Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture	9 416	5 917	5 163	20 496
C05 – Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socio-économique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux	5 205	3 167	18 373	26 745
C06 – Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées	6 444	4 467	4 049	14 959
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 963	35 219	52 466	141 648
D01 Normes nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale et recommandations pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale	12 825	3 937	1 474	18 236
D02 Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui soutiennent une approche fondée sur l'ensemble de la filière alimentaire	3 344	1 164	32	4 541
D03 – Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en oeuvre de façon efficace des programmes de sécurité sanitaire et de gestion et contrôle de la qualité des aliments conformément aux normes internationales	4 176	1 731	9 682	15 588
D04 – Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché	3 633	0	142	3 775
D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 978	6 832	11 330	42 141

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
E01 – Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations actuelles et fiables	9 334	23 309	4 743	37 386
E02 – Les politiques et pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées par la coopération et les débats internationaux	5 709	127	1 156	6 992
E03 – Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres	6 424	12 192	4 315	22 931
E04 – La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'amélioration des moyens d'existence	5 712	878	5 487	12 076
E05 – Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique	7 086	4 167	13 765	25 018
E06 – Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et en flore sauvages sont efficacement mises en œuvre	7 095	4 072	3 876	15 043
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 361	44 744	33 341	119 445
F01 – Pays encourageant et mettant en place une gestion durable des terres	10 366	3 552	7 778	21 697
F02 – Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers	11 042	3 425	28 329	42 796

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
F03 – Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques	4 440	4 513	1 159	10 112
F04 – Un cadre international est élaboré et les capacités des pays sont renforcées en vue d'une gouvernance responsable de l'accès aux terres et de la sécurité et de l'équité du régime foncier et son interface avec d'autres ressources naturelles, un accent particulier étant mis sur sa contribution au développement rural	4 875	10 746	4 717	20 337
F05 – Les pays ont des capacités renforcées de relever les défis environnementaux d'apparition récente tels que le changement climatique et les bioénergies	12 124	6 029	10 350	28 503
F06 – L'amélioration de l'accès aux connaissances pour la gestion des ressources naturelles et la mise en commun de celles-ci a été facilitée	8 802	3 476	762	13 041
F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 648	31 741	53 096	136 486
G01 – Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés	9 256	1 719	27 532	38 507
G02 – La création d'emplois ruraux, l'accès aux terres et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural	2 791	2 111	8 910	13 812
G03 – Les politiques, les réglementations et institutions nationales et régionales renforceront la compétitivité et les impacts du développement de l'agro-industrie et des entreprises agricoles	7 021	1 389	7 869	16 279
G04 – Les pays ont une connaissance et des capacités accrues en ce qui concerne l'analyse de l'évolution des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces	20 139	981	1 073	22 193

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural	39 208	6 199	45 383	90 790
H01 – Les pays et les autres parties prenantes ont renforcé leurs capacités de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	15 174	1 795	49 926	66 895
H02 – Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire moyennant une approche sur trois fronts et l'application des Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale	3 929	2 399	3 520	9 848
H03 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de traiter les problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture	3 495	34	2 577	6 106
H04 – Renforcement des capacités des États Membres et des autres parties prenantes de produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et d'accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	11 356	1 915	7 628	20 899
H05 – Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances	23 310	3 459	16 634	43 403
H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	57 264	9 601	80 285	147 151
I01 – La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions	4 399	2 118	51 996	58 512
I02 – Les pays et les partenaires répondent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence par des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture	1 938	2 362	48 880	53 180
I03 – Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement	1 074	597	266 264	267 935
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 410	5 077	367 140	379 627

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
K01 – La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes conjoints des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural	1 970	18	780	2 767
K02 – Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural à l'aide de statistiques ventilées en fonction du sexe et d'autres informations et ressources pertinentes.	2 400	782	5 066	8 249
K03 – Les Gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives	3 062	2 060	3 978	9 101
K04 – La Direction de la FAO et le personnel ont fait la preuve de leur engagement et de leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités	2 306	18	0	2 324
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.	9 738	2 879	9 824	22 441
L01 – Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement aux niveaux national et régional	10 534	12 383	1 391	24 309
L02 – Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité	7 731	10 133	3 939	21 803
L03 – Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux sont élaborés et financés	17 520	20 629	3 295	41 445
L – Accroissement des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	35 786	43 146	8 625	87 556
X01 – Élaboration, dotation en ressources, suivi et établissement de rapports aux échelles mondiale, régionale et nationale, concernant des programmes efficaces répondant aux besoins prioritaires des Membres	41 031	6 755	7 208	54 994
X02 – Exécution efficace et cohérente des fonctions essentielles de la FAO et des services correspondant pour l'ensemble des résultats de l'Organisation	82 516	5 684	1 917	90 117

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
X03 – Partenariats et alliances clés qui exercent une action de levier et complètent les travaux de la FAO et de ses partenaires	22 258	2 149	237	24 644
X04 – Direction effective de l'Organisation par une amélioration de la gouvernance et de la supervision d'ensemble	53 289	12 510	400	66 200
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	199 094	27 098	9 762	235 955
Y01 – Les Services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficients et bien gérés	65 200	12 286	5 724	83 210
Y02 – La FAO est reconnue comme un fournisseur d'informations de gestion complètes, précises et pertinentes	24 526	2 265	3 110	29 901
Y03 – La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines		11 829	24 326	0 36 155
Y – Administration efficace et efficiente	101 554	38 877	8 834	149 266
FAOR01 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Afrique	39 929	537	5 500	45 966
FAOR02 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Asie et dans le Pacifique	13 666	340	3 125	17 131
FAOR04 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Amérique latine	14 978	641	3 250	18 869
FAOR05 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays au Proche-Orient	6 655	181	500	7 336
FAOR06 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays au siège de FCD	0	0	0	0
FAOR07 – Efficacité de la couverture et de la mise en œuvre du réseau de pays en Europe	2 116	0	125	2 241
FAOR – Programmes des Représentants de la FAO	77 343	1 699	12 500	91 542
TCP01 – Gestion e appui du PCT	4 292	0	0	4 292
TCP02 – PCT – Projets	104 929	0	0	104 929
PCT – Programme de coopération technique	109 221	0	0	109 221
601 – Imprévus	600	0	0	600
Imprévus	600	0	0	600
801 – Infrastructure essentielle de TIC	2 884	0	0	2 884

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
802 – Applications administratives de l'Organisation	4 833	0	0	4 833
803 – Applications techniques de l'Organisation	5 169	0	0	5 169
804 – Système de gestion des documents et contenus électroniques	2 650	0	0	2 650
805 – Normes comptables internationales pour le secteur public (y compris Système de comptabilité de terrain)	10 700	0	0	10 700
806 – Systèmes d'information de gestion	5 300	0	0	5 300
807 – Cadre de gestion des ressources humaines de soutien	4 068	0	0	4 068
808 – Report	(5 000)	0	0	(5 000)
Dépenses d'équipement	30 604	0	0	30 604
901 – Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme au Siège	11 333	188	0	11 521
902 – Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde	14 022	0	601	14 623
903 – Report	(1 400)	0	0	(1 400)
Dépenses de sécurité	23 955	188	601	24 744
Total	941 067	275 817	1 017 751	2 234 635

**ANNEXE IV: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR DÉPARTEMENT
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Objectif stratégique/Département	Crédits budgétaires nets	Fonds extrabudgétaires	Total
A – Intensification durable de la production végétale	47 579	192 089	239 668
DG – Direction générale	710	492	1 202
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	33 406	24 963	58 369
ES – Département du développement économique et social	1 245	622	1 867
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	219	0	219
TC – Département de la coopération technique	1 645	117 365	119 010
FC – Représentations de la FAO	0	24 939	24 939
RO – Bureaux régionaux	3 253	17 958	21 211
SO – Bureaux sous-régionaux	7 102	5 749	12 851
B – Accroissement de la production animale durable	30 760	154 991	185 751
DG – Direction générale	647	1 027	1 674
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	19 585	18 798	38 383
ES – Département du développement économique et social	909	12	921
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	68	0	68
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	219	0	219
TC – Département de la coopération technique	1 310	115 262	116 571
FC – Représentations de la FAO	0	5 116	5 116
RO – Bureaux régionaux	2 751	10 245	12 996
SO – Bureaux sous-régionaux	5 272	4 532	9 805
C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	53 963	87 685	141 648

Objectif stratégique/Département	Crédits budgétaires nets	Fonds extrabudgétaires	Total
DG – Direction générale	1 343	535	1 878
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	43 478	36 825	80 303
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	55	0	55
TC – Département de la coopération technique	85	17 332	17 417
FC – Représentations de la FAO	0	12 650	12 650
RO – Bureaux régionaux	2 900	17 521	20 421
SO – Bureaux sous-régionaux	6 102	2 822	8 924
D – Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	23 978	18 163	42 141
DG – Direction générale	207	43	250
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	19 916	6 824	26 740
ES – Département du développement économique et social	0	12	12
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	325	0	325
TC – Département de la coopération technique	0	2 424	2 424
FC – Représentations de la FAO	0	7 294	7 294
RO – Bureaux régionaux	2 141	888	3 029
SO – Bureaux sous-régionaux	1 390	677	2 067
E – Gestion durable des forêts et des arbres	41 361	78 084	119 445
DG – Direction générale	776	535	1 311
FO – Département des forêts	29 591	50 117	79 707
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	85	124	209
TC – Département de la coopération technique	252	5 744	5 996
FC – Représentations de la FAO	0	14 658	14 658
LO – Bureaux de liaison	836	0	836
RO – Bureaux régionaux	3 473	2 958	6 430
SO – Bureaux sous-régionaux	6 349	3 950	10 299
F – Gestion durable des terres des eaux et des ressources génétiques et réponses améliorées aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	51 648	84 837	136 486

Objectif stratégique/Département	Crédits budgétaires nets	Fonds extrabudgétaires	Total
DG – Direction générale	7 695	4 496	12 190
AG – Département de l’agriculture et de la protection des consommateurs	2 783	277	3 060
ES – Département du développement économique et social	1 435	200	1 635
FI – Département des pêches et de l’aquaculture	55	0	55
FO – Département des forêts	85	0	85
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l’environnement	28 435	33 239	61 674
TC – Département de la coopération technique		434	18 610
FC – Représentations de la FAO		0	21 752
RO – Bureaux régionaux		5 299	5 867
SO – Bureaux sous-régionaux		5 428	397
G – Environnement porteur pour les marchés afin d’améliorer les moyens d’existence et le développement rural	39 208	51 582	90 790
AG – Département de l’agriculture et de la protection des consommateurs	9 294	1 020	10 314
ES – Département du développement économique et social	23 400	5 287	28 687
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l’environnement	21	0	21
TC – Département de la coopération technique	0	17 925	17 925
FC – Représentations de la FAO		0	17 801
RO – Bureaux régionaux		3 044	2 755
SO – Bureaux sous-régionaux		3 448	6 795
H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	57 264	89 887	147 151
DG – Direction générale	9 878	2 681	12 558
AG – Département de l’agriculture et de la protection des consommateurs	6 082	400	6 482
ES – Département du développement économique et social	24 274	6 490	30 765
FI – Département des pêches et de l’aquaculture	366	0	366
TC – Département de la coopération technique		6 760	30 018
FC – Représentations de la FAO		0	39 625
RO – Bureaux régionaux		7 204	7 154
SO – Bureaux sous-régionaux		2 701	3 519

Objectif stratégique/Département	Crédits budgétaires nets	Fonds extrabudgétaires	Total
I – Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	7 410	372 217	379 627
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	1 538	10 214	11 752
ES – Département du développement économique et social	2 731	2 689	5 420
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	331	0	331
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	104	0	104
TC – Département de la coopération technique	2 060	354 754	356 814
FC – Représentations de la FAO	0	1 962	1 962
RO – Bureaux régionaux	127	1 598	1 726
SO – Bureaux sous-régionaux	518	999	1 517
K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources aux biens aux services et à la prise de décision dans les zones rurales	9 738	12 703	22 441
DG – Direction générale	75	0	75
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	82	0	82
ES – Département du développement économique et social	7 796	2 813	10 608
TC – Département de la coopération technique	161	3 000	3 161
FC – Représentations de la FAO	0	6 811	6 811
RO – Bureaux régionaux	1 180	0	1 180
SO – Bureaux sous-régionaux	444	79	523
L – Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural	35 786	51 771	87 556
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	1 095	0	1 095
ES – Département du développement économique et social	609	252	861
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	413	0	413
TC – Département de la coopération technique	31 625	45 578	77 203
FC – Représentations de la FAO	0	3 591	3 591
RO – Bureaux régionaux	196	100	296
SO – Bureaux sous-régionaux	1 847	2 251	4 098
X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	199 094	36 860	235 955

Objectif stratégique/Département	Crédits budgétaires nets	Fonds extrabudgétaires	Total
DG – Direction générale	131 746	20 240	151 986
ES – Département du développement économique et social	990	0	990
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	321	0	321
TC – Département de la coopération technique	20 209	3 278	23 487
CF – Département des services internes et des finances	22 554	7 365	29 920
LO – Bureaux de liaison	14 822	125	14 947
RO – Bureaux régionaux	15 996	4 374	20 370
SO – Bureaux sous-régionaux	8 092	1 478	9 570
AOS – Recettes à l'échelle de l'Organisation	(15 636)	0	(15 636)
Y – Administration efficace et efficiente	101 554	47 711	149 266
DG – Direction générale	0	5 800	5 800
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	125	0	125
CF – Département des services internes et des finances	92 337	39 062	131 399
LO – Bureaux de liaison	148	0	148
RO – Bureaux régionaux	19 302	700	20 002
SO – Bureaux sous-régionaux	10 457	2 149	12 606
AOS – Recettes à l'échelle de l'Organisation	(20 814)	0	(20 814)
Programmes des Représentants de la FAO	77 343	14 199	91 542
DG – Direction générale	0	0	0
FC – Représentations de la FAO	85 793	14 199	99 992
AOS – Recettes à l'échelle de l'Organisation	(8 450)	0	(8 450)
PCT – Programme de coopération technique	109 221	0	109 221
TC – Département de la coopération technique	1 309	0	1 309
RO – Bureaux régionaux	2 636	0	2 636
SO – Bureaux sous-régionaux	346	0	346
TP – Programme de coopération technique - projets	104 929	0	104 929

**ANNEXE V: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Siège/monde			Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
Objectifs stratégiques /objectifs fonctionnels	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra- budgétaires	Total
A	37 225	143 442	3 330	7 768	1 544	19 390	1 211	1 217	2 025	11 609	2 244	8 662	47 579	192 089	239 668
B	22 737	135 099	2 330	2 457	1 357	4 603	1 035	4 088	2 028	4 000	1 272	4 744	30 760	154 991	185 751
C	44 961	54 692	3 294	2 263	1 269	21 651	1 106	1 533	1 989	2 987	1 343	4 560	53 963	87 685	141 648
D	20 447	9 303	1 575	1 011	539	7 384	427	20	802	0	188	444	23 978	18 163	42 141
E	30 703	56 519	3 412	6 190	1 637	9 144	2 055	0	2 617	5 940	937	292	41 361	78 084	119 445
F	40 922	56 821	3 472	3 705	1 825	8 576	1 305	961	2 353	9 411	1 772	5 364	51 648	84 837	136 486
G	32 716	24 232	2 981	15 205	1 083	1 624	470	1 367	981	7 609	978	1 546	39 208	51 582	90 790
H	47 360	39 589	3 240	16 422	1 732	13 987	1 141	0	2 049	18 082	1 742	1 807	57 264	89 887	147 151
I	6 764	367 657	329	1 347	207	1 965	0	0	110	1 248	0	0	7 410	372 217	379 627
K	8 114	5 813	797	3 645	378	65	282	603	167	2 464	0	114	9 738	12 703	22 441
L	33 742	45 830	852	4 110	0	250	137	375	833	475	221	732	35 786	51 771	87 556
X	167 993	31 009	5 289	100	9 250	183	7 431	467	5 117	1 513	4 015	3 589	199 094	36 860	235 955
Y	63 283	43 602	6 771	600	7 366	0	13 025	1 860	7 419	1 205	3 690	444	101 554	47 711	149 266
FAOR	0	0	39 929	6 037	13 666	3 465	2 116	125	14 978	3 891	6 655	681	77 343	14 199	91 542
PCT	20 196	0	35 334	0	21 299	0	9 132	0	16 008	0	7 253	0	109 221	0	109 221
6	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	600
8	30 604	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 604	0	30 604
9	23 955	789	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 955	789	24 744
Total	632 321	1 014 397	112 937	70 859	63 150	92 287	40 873	12 614	59 475	70 432	32 310	32 980	941 0671	293 5692	234 635

**ANNEXE VI: PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR UNITÉ
ORGANISATIONNELLE
(EN MILLIERS D'USD, AUX TAUX DE 2008-09)**

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
ODG – Direction générale	8 490	0	0	8 490
OED – Bureau de l'évaluation	6 493	0	3 000	9 493
AUD – Bureau de l'Inspecteur général	9 129	2 405	400	11 934
LEG – Bureau droit et éthique	7 530	580	0	8 110
OCE – Bureau des communications internes et des relations extérieures	22 782	2 034	0	24 816
OSP – Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources	8 590	3 400	450	12 440
DDK – Directeur général adjoint (Connaissances)	5 176	7 960	0	13 136
OEK – Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation	30 480	11 628	0	42 108
DDO – Directeur général adjoint (Opérations)	3 878	0	0	3 878
OSD – Bureau d'appui à la décentralisation	7 065	400	0	7 465
CIO – Division du Directeur de l'informatique	43 462	3 591	0	47 054
	153 075	31 998	3 850	188 924
AGD – Bureau du Sous-Directeur général	4 834	2 616	0	7 450
AGA – Division de la production et de la santé animales	17 359	5 079	21 221	43 658
AGE – Division mixte FAO/AIEA	6 153	0	0	6 153
AGN – Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	21 373	7 089	520	28 983
AGP – Division de la production végétale et de la protection des plantes	29 680	11 408	12 854	53 942
AGS – Division des infrastructures rurales et agro-industries	14 383	1 180	529	16 092
AG – Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	93 781	27 372	35 124	156 277
ESD – Bureau du Sous-Directeur général	2 469	0	0	2 469
ESA – Division de l'économie du développement agricole	14 318	7 494	0	21 812
ESS – Division de la statistique	15 464	2 500	275	18 239

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
EST – Division du commerce et des marchés	21 576	3 312	297	25 184
ESW – Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural	9 564	4 500	0	14 064
ES – Département du développement économique et social	63 391	17 805	572	81 768
FID – Bureau du Sous-Directeur général	3 340	14 330	0	17 670
FIE – Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture	21 932	6 071	55	28 058
FIM – Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture	19 798	13 184	3 185	36 167
FI – Département des pêches et de l'aquaculture	45 070	33 585	3 240	81 894
FOD – Bureau du Sous-Directeur général	2 778	0	0	2 778
FOE – Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers	13 624	16 339	599	30 562
FOM – Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts	13 274	26 873	6 306	46 453
FO – Département des forêts	29 675	43 212	6 905	79 792
NRD – Bureau du Sous-Directeur général	8 116	2 251	0	10 367
NRC – Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	10 322	8 777	5 049	24 148
NRL – Division des terres et des eaux	11 113	14 129	3 157	28 398
NR – Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	29 550	25 157	8 206	62 913
TCD – Bureau du Sous-Directeur général	10 195	2 343	307	12 845
TCE – Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	936	574	669 554	671 064
TCI – Division du Centre d'investissement	26 816	46 188	1 482	74 486
TCS – Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes	27 901	3 352	7 489	38 742
TC – Département de la coopération technique	65 849	52 458	678 832	797 138
CFD – Bureau du Sous-Directeur général	5 400	50	0	5 450
CFF – Division des finances	17 497	795	1 200	19 492
CFH – Division de la gestion des ressources humaines	20 850	22 817	700	44 367

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
CFA – Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	22 554	7 365	0	29 920
CFS – Division des services administratifs	36 973	7 090	5 150	49 213
SSR – Centre des services communs – Rome	3 104	0	0	3 104
SSB – Centre des services communs – pôle de Budapest	8 513	0	1 260	9 773
CF – Département des services internes et des finances	114 891	38 117	8 310	161 318
LOB – Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique	1 148	0	0	1 148
LOG – Bureau de liaison avec les Nations Unies, Genève	3 796	0	0	3 796
LON – Bureau de liaison avec les Nations Unies, New York	3 496	0	0	3 496
LOJ – Bureau de liaison avec le Japon, Yokohama	1 398	0	0	1 398
LOW – Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord, Washington	4 460	125	0	4 585
LOR – Bureau de liaison avec la Fédération de Russie	1 508	0	0	1 508
LO – Bureaux de liaison	15 806	125	0	15 931
TPI – Projets du PCT – Fonds international et d'urgence	18 887	0	0	18 887
TPA – Projets du PCT – Afrique	34 417	0	0	34 417
TPP – Projets du PCT – Asie et le Pacifique	20 650	0	0	20 650
TPL – Projets du PCT – Amérique latine et Caraïbes	15 488	0	0	15 488
TPN – Projets du PCT – Proche-Orient et Afrique du Nord	6 883	0	0	6 883
TPE – Projets du PCT – Europe	8 604	0	0	8 604
TP – Programme de coopération technique - projets	104 929	0	0	104 929
RAF – Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	15 291	27	2 445	17 763
SFC – Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	5 166		53	6 113
SFE – Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est	6 007		85	1 081
SFS – Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 250		400	1 608
				8 257

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
SFW – Bureau sous-régional pour l’Afrique de l’Ouest	5 877	200	733	6 810
FRA – Représentants de la FAO en Afrique	43 649	539	57 575	101 763
Afrique	82 240	1 304	69 555	153 099
RAP – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	22 369	625	24 147	47 141
SAP – Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	3 559	0	66	3 625
FAP – Représentants de la FAO Asie et Pacifique	15 777	340	67 109	83 226
Asie et Pacifique	41 705	965	91 322	133 992
REU – Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	7 145	110	1 320	8 575
SEC – Bureau sous-régional pour l’Asie centrale	4 646	600	2 509	7 755
SEU – Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale	4 906	200	5 494	10 599
FEU – Représentants de la FAO en Europe	2 199	0	1 122	3 321
Europe et Asie centrale	18 896	910	10 444	30 250
RLC – Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	14 915	700	17 731	33 345
SLC – Bureau sous-régional pour les Caraïbes	4 653	345	5 623	10 621
SLM – Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	4 356	677	4 187	9 220
SLS – Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud	5 086	0	1 041	6 127
FLA – Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	17 176	641	39 486	57 304
Amérique latine et Caraïbes	46 186	2 363	68 069	116 618
RNE – Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	9 782	77	24 937	34 796
SNO – Équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient	3 497	0	0	3 497
SNE – Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	5 493	0	189	5 682
SNG – Bureau sous-régional pour les pays du Golfe	0	0	4 193	4 193
FNE – Représentants de la FAO au Proche-Orient	6 992	181	3 404	10 576
Proche-Orient	25 764	258	32 722	58 745
AOS – Recettes à l’échelle de l’Organisation	(44 900)	0	0	(44 900)

Unité organisationnelle/Département	Crédits budgétaires nets	Contributions volontaires de base	Autres contributions extrabudgétaires	Total
Imprévus	600	0	0	600
8 – Dépenses d'équipement	30 604	0	0	30 604
9 – Dépenses de sécurité	23 955	188	601	24 744
Total	941 067	275 817	1 017 751	2 234 635

**ANNEXE VII: OUVERTURES DE CRÉDITS NETS PAR UNITÉ
ORGANISATIONNELLE 2008-09 (COMPTE TENU DES GAINS
D'EFFICIENCE) EN MILLIERS D'USD**

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
ODG	Direction générale	11 400
UNC	Bureau de la coordination à l'échelle des Nations Unies et du suivi des OMD	3 500
OCD	Bureau de la coordination et de la décentralisation	8 800
AUD	Bureau de l'inspecteur général	7 000
LEG	Bureau juridique	6 600
PBE	Bureau du programme, du budget et de l'évaluation	17 500
ODG	Direction générale	54 800
AGD	Bureau du Sous-Directeur général	4 900
AGA	Division de la production et de la santé animales	16 400
AGE	Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture	5 900
AGN	Division de la nutrition et de la protection des consommateurs	20 700
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes	29 600
AGS	Division des infrastructures rurales et des agro-industries	15 000
AG	Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	92 500
ESD	Bureau du Sous-Directeur général	2 500
ESA	Division de l'économie du développement agricole	14 100
ESS	Division de la statistique	14 300
EST	Division du commerce et des marchés	21 800
ESW	Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural	9 600
ES	Département du développement économique et social	62 300
FID	Bureau du Sous-Directeur général	2 600
FIE	Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture	17 900
FII	Division des produits et de l'industrie de la pêche	10 700
FIM	Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture	13 500
FI	Département des pêches et de l'aquaculture	44 700
FOD	Bureau du Sous-Directeur général	2 600
FOE	Division de l'économie et des politiques forestières	10 100
FOI	Division des produits et des industries forestiers	8 500
FOM	Division de la gestion des forêts	8 100
FO	Département des forêts	29 300
NRD	Bureau du Sous-Directeur général	9 200
NRC	Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	9 000
NRL	Division des terres et des eaux	13 500

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
NRR	Division de la recherche et de la vulgarisation	6 300
NR	Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	38 000
TCD	Bureau du Sous-Directeur général	5 600
TCA	Division de l'assistance aux politiques et de la mobilisation des ressources	13 100
TCE	Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation	1 300
TCI	Division du Centre d'investissement	25 700
TCO	Division des opérations de terrain	24 000
TCP	Programme de coopération technique	104 000
TC	Département de la coopération technique	173 700
AFD*	Bureau du Sous-Directeur général	21 900
AFF	Division des finances	20 700
AFH	Division de la gestion des ressources humaines	15 600
AFS	Division des services administratifs	38 200
AF	Département des ressources humaines, financières et matérielles	96 400
KCD	Bureau du Sous-Directeur général	2 800
KCC	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	19 500
KCE	Division de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités	18 200
KCI	Division de la communication	23 000
KCT	Division des technologies de l'information	38 100
KC	Département des connaissances et de la communication	101 600
LOB	Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique	1 100
LOG	Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)	3 800
LON	Bureau de liaison avec les Nations Unies (New York)	3 500
LOJ	Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama)	1 400
LOW	Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington, D.C.)	4 400
LOR	Bureau de liaison avec la Fédération de Russie	1 500
LO	Bureaux de liaison	15 700
RAF	Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	14 000
SFC	Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale	5 800
SFE	Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale	6 400
SFS	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe	6 500
SFW	Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest	5 200
FRA	Représentants de la FAO en Afrique	43 600
Région Afrique		81,500
RAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	21 500
SAP	Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique	3 000
FAP	Représentants de la FAO en Asie et Pacifique	15 800
Région Asie et Pacifique		40,300
REU	Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	6 600
SEC	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale	5 100

Unité de l'Org./ Département	Description	Crédits nets
SEU	Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale	5 400
FEU	Représentants de la FAO en Europe et l'Asie centrale	2 200
Région Europe et Asie centrale		19,300
RLC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	14 100
SLC	Bureau sous-régional pour les Caraïbes	5 000
SLM	Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale	5 200
SLS	Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud	5 400
FLA	Représentants de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	17 200
Région Amérique latine et Caraïbes		46 900
RNE	Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Caire)	12 200
SNE	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord	3 900
FNE	Représentants de la FAO au Proche-Orient	7 000
Région Proche-Orient		23 100
CONT	Imprévus	600
MDA	Ressources pour les travaux multidisciplinaires	3 100
PBX	Dépenses de réaffectation	3 600
AOS	Recettes	(41 000)
8	Dépenses d'équipement	20 100
9	Dépenses de sécurité	23 300
Total		929 800

* Les ressources du Centre des services communs (CSC) de Budapest sont insérées sous AFD.

ANNEXE VIII: VUE D'ENSEMBLE DES RESSOURCES TOTALES DISPONIBLES (COMPTE NON TENU DES AUGMENTATIONS DES COÛTS)

231. Le Tableau ci-après donne un aperçu de la disponibilité totale de ressources, des ouvertures de crédits nets proposées et de contributions volontaires estimatives. Il compare le PTB 2008-09 au PTB 2010-11 avant augmentations des coûts. Alors que la présentation globale est analogue à celle des PTB précédents, les catégories et leur composition ont changé de manière à tenir compte du budget intégré de façon cohérente. Le texte explicatif indique où ces montants sont maintenant prévus dans le PTB 2010-11.

Aperçu de la disponibilité totale de ressources (avant l'augmentation des coûts 2010-11, au taux de change du budget 2008-09, à savoir 1 Euro = 1,36 USD)

	2008-09	2010-11
Contributions nettes des États Membres	924 800	939 067
<i>Total des recettes accessoires</i>	5 000	2 000
Ouvertures nettes de crédits	929 800	941 067
Contributions volontaires visées à l'Article 6.7 du Règlement financier:		
Contributions volontaires de base créditées au Fonds général dans les comptes financiers		
Banque mondiale	24 000	26 048
Autres institutions financières et organismes de financement	4 465	11 846
Services d'appui technique	6 245	6 000
Coûts d'appui aux projets (services d'appui administratif et opérationnel) ³⁹	40 739	70 082
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	5 044	4 199
Rapports de fin de projet	1 231	1 086
Autres rubriques (par exemple, remboursements pour des services administratifs fournis au PAM et au CODEX, etc.)	3 725	8 778
<i>Total partiel Contributions volontaires de base créditées au Fonds général</i>	85 449	128 039
Contributions volontaires générales des Fonds fiduciaires		
Organismes de coparrainage du Conseil scientifique	5 440	N/A
Frais de soutien aux projets imputés aux projets d'urgence	33 101	35 217
Autres (par exemple, détachements divers)	1 516	N/A
Contributions volontaires de base aux Fonds fiduciaires ⁴⁰	N/A	162 197
Contributions de base au PAI ⁴¹	N/A	47 713
<i>Total partiel Contributions volontaires de base aux Fonds fiduciaires</i>	40 057	245 127

³⁹ Le crédit net comprend les recettes SAO de l'Organisation

⁴⁰ Nettes des recettes de frais de soutien des projets

⁴¹ Nettes des recettes de frais de soutien des projets

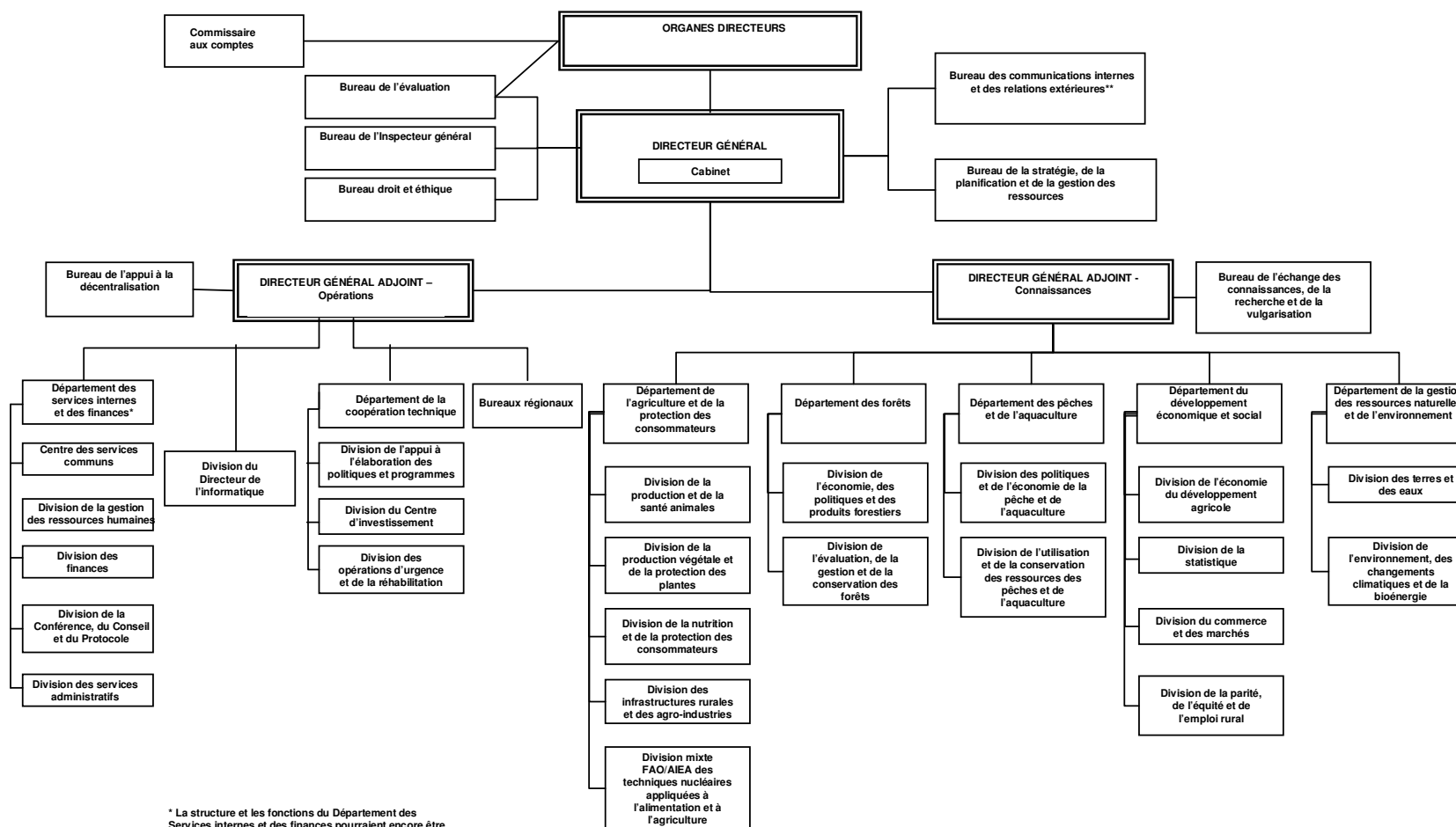
Total Contributions volontaires de base	125 506	373 166
Autres fonds fiduciaires alimentés par des contributions volontaires (au net des recettes des frais de soutien aux projets)		
Autres projets de fonds fiduciaires	523 665	N/A
Programme de terrain et assistance aux Membres	N/A	333 452
Projets des urgences	312 900	586 951
<i>Total partiel Autres contributions volontaires</i>	<i>836 565</i>	<i>920 403</i>
Total Contributions volontaires	962 071	1 293 569
TOTAL ESTIMATIF DES RESSOURCES DISPONIBLES	1 891 871	2 234 636

232. À la rubrique *Contributions volontaires de base créditées au Fonds général* (précédemment appelées Autres recettes créditées au Fonds général), le principal changement est que le remboursement de soutien aux projets, le rapport de fin de mission et les services d'appui technique sont maintenant prévus dans le cadre des contributions volontaires au Fonds fiduciaire.

233. La rubrique Autres recettes non créditées au Fonds général a été remplacée par la catégorie plus vaste *Contributions volontaires de base aux fonds fiduciaires*. Dans les précédents PTB, seuls quelques projets étaient sélectionnés pour rendre compte au titre de cette rubrique (par exemple, organismes de coparrainage du Conseil scientifique, autres), tandis que dans un programme de travail intégré, toutes les contributions volontaires qui relèvent de cette catégorie sont inscrites (par exemple appui aux Commissions). Le PAI figure dans une catégorie distincte.

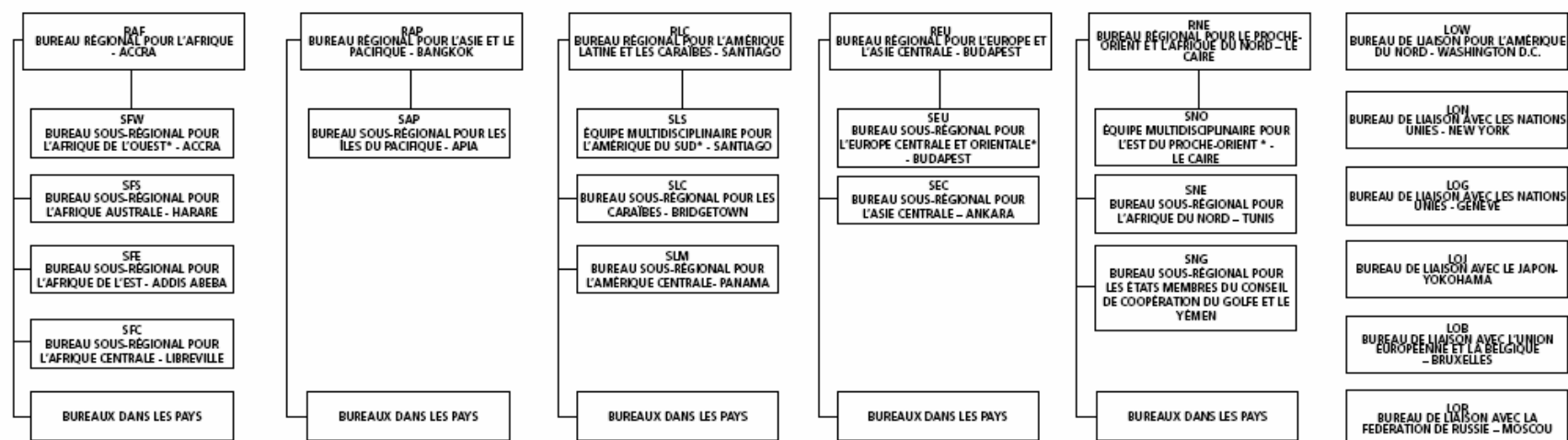
234. Le total de 2,2 milliards d'USD correspond à ce qui est prévu intégralement dans le PTB 2010-2011 proposé, tandis qu'en 2008-2009, seuls les crédits nets, la catégorie des autres recettes créditées au Fonds général et certains postes de la catégorie Autres recettes non créditées au Fonds général étaient inscrits au programme de travail.

ANNEXE IX – ORGANIGRAMMES DU SIÈGE



Service

ANNEXE IX – (FIN) ORGANIGRAMMES DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS



* Situé au même endroit qu'un bureau régional existant

ANNEXE X: EFFECTIFS PAR GROUPE DE CLASSES ET PAR UNITÉ ORGANISATIONNELLE

Unité organisationnelle	PTB 2010-11			Total
	D	P	G	
Direction générale (ODG)	3	7	14	24
Bureau de l'évaluation (OED)	1	7	3	11
Bureau de l'Inspecteur général (AUD)	2	14	5	21
Bureau droit et éthique (LEG)	2	11	9	22
Bureau des communications internes et des relations extérieures (OCE)	2	30	23	55
Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)	2	12	5	19
Directeur général adjoint (Connaissances) (DDK)	1	2	2	5
Bureau de l'échange de connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK)	1	57	38	96
Directeur général adjoint (Opérations) (DDO)	1	2	2	5
Bureau d'appui à la décentralisation (OSD)	2	7	9	18
Division du Directeur de l'informatique (CIO)	2	75	40	117
Total Direction générale	19	224	150	393
Bureau du Sous-Directeur général (AGD)	1	3	7	11
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)	3	40	28	71
Division de la nutrition et de la protection des consommateurs (AGN)	3	27	19	49
Division des infrastructures rurales et des agro-industries (AGS)	1	24	14	39
Division de la production et de la santé animales (AGA)	2	29	12	43
Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AGE)	1	6	-	7
Total Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)	11	129	80	220
Bureau du Sous-Directeur général (ESD)	1	1	5	7
Division de la statistique (ESS)	2	20	26	48
Division du commerce et des marchés (EST)	2	37	28	67
Division de l'économie du développement agricole Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESA)	2	22	12	36
Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW)	2	15	7	24
Total Département du développement économique et social (ES)	9	95	78	182
Bureau du Sous-Directeur général (FID)	1	1	6	8
Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture (FIE)	3	34	30	67
Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture (FIM)	2	33	17	52
Total Département des pêches et de l'aquaculture (FI)	6	68	53	127
Bureau du Sous-Directeur général (FOD)	1	1	5	7
Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers (FOE)	2	23	11	36

Unité organisationnelle	PTB 2010-11			Total
	D	P	G	
Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts (FOM)	2	19	13	34
Total Département des forêts (FO)	5	43	29	77
Bureau du Sous-Directeur général (NRD)	2	5	12	19
Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie (NRC)	2	17	9	28
Division des terres et des eaux (NRL)	2	17	9	28
Total Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR)	6	39	30	75
Bureau du Sous-Directeur général (TCD)	2	13	22	37
Division du Centre d'investissement (TCI)	5	63	32	100
Division de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes (TCS)	4	33	25	62
Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation (TCE)	1	1	-	2
Total Département de la coopération technique (TC)	12	110	79	201
Total Département des services internes et des finances (CF)	12	141	356	509
Représentations de la FAO	37	198	480	715
Bureau de liaison avec les Nations Unies (Genève)(LOG)	1	4	4	9
Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington) (LOW)	1	3	11	15
Bureau de liaison avec les Nations Unies (New York) (LON)	1	3	5	9
Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (LOB)	2	1	1	4
Bureau de liaison avec le Japon (LOJ)	1	1	1	3
Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (LOR)	1	1	1	3
Total Bureaux de liaison	7	13	23	43
Bureau régional pour l'Afrique (Accra) (RAF)	1	23	39	63
Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale (SFE)	1	10	6	17
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe(SFS)	1	11	9	21
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (SFC)	1	9	3	13
Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (SFW)	1	8	5	14
Total Région Afrique	5	61	62	128
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) (RAP)	2	40	75	117
Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique (SAP)	1	6	7	14
Total Région Asie et Pacifique	3	46	82	131
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest) (REU)	1	12	15	28
Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC)	1	9	6	16
Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU)	1	7	5	13
Total Région Europe et Asie centrale	3	28	26	57
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) (RLC)	1	20	47	68
Bureau sous-régional pour les Caraïbes (SLC)	1	8	9	18
Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale (SLM)	1	9	5	15
Équipe multidisciplinaire pour l'Amérique du Sud (SLS)	1	9	2	12
Total Amérique latine et Caraïbes	4	46	63	113
Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire) (RNE)	1	18	29	48
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (SNE)	1	12	12	25

Unité organisationnelle	PTB 2010-11			Total
	D	P	G	
Équipe multidisciplinaire pour l'est du Proche-Orient (Le Caire) (SNO)	1	6	5	12
Total Proche-Orient et Afrique du Nord	3	36	46	85
Total général	142	1 276	1 636	3 054

Notes:

- La structure et les fonctions de plusieurs départements et bureaux sont sujettes à ajustements ultérieurs, en particulier le Département des services internes et des finances qui est indiqué au niveau départemental dans les effectifs qui précèdent.
- Les postes du Bureau sous-régional pour les États Membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (SNG) sont financés par des fonds fiduciaires et ne figurent donc pas dans les effectifs qui précèdent.

**ANNEXE XI: CRÉDITS BUDGÉTAIRES NETS PAR RÉSULTAT DE
PROPOSITION DE BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF
STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉSULTAT DE
L'ORGANISATION AVANT ET APRÈS LES AUGMENTATIONS DE COÛTS
(EN MILLIERS D'USD)**

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets avant les augmentations de coûts	Augmentations de coûts	Crédits budgétaires nets après augmentations de coûts
A01	18 343	1 004	19 348
A02	13 163	881	14 044
A03	6 779	402	7 181
A04	9 295	509	9 804
A	47 579	2 797	50 376
B01	10 339	597	10 936
B04	2 397	127	2 524
B02	11 795	739	12 533
B03	6 230	402	6 632
B	30 760	1 865	32 625
C01	18 226	995	19 221
C06	6 444	319	6 763
C03	7 325	417	7 742
C04	9 416	533	9 949
C05	5 205	269	5 473
C02	7 346	494	7 841
C	53 963	3 026	56 989
D01	12 825	661	13 486
D03	4 176	239	4 415
D02	3 344	189	3 533
D04	3 633	210	3 843
D	23 978	1 298	25 277
E04	5 712	306	6 018
E05	7 086	359	7 445
E01	9 334	448	9 783
E03	6 424	377	6 801
E02	5 709	357	6 066
E06	7 095	422	7 517
E	41 361	2 269	43 630
F06	8 802	436	9 238

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets avant les augmentations de coûts	Augmentations de coûts	Crédits budgétaires nets après augmentations de coûts
F01	10 366	637	11 004
F05	12 124	722	12 846
F04	4 875	232	5 107
F02	11 042	758	11 801
F03	4 440	211	4 650
F	51 648	2 997	54 645
G01	9 256	599	9 855
G02	2 791	134	2 925
G03	7 021	491	7 512
G04	20 139	1 116	21 255
G	39 208	2 339	41 547
H01	15 174	944	16 117
H02	3 929	216	4 144
H03	3 495	201	3 697
H04	11 356	635	11 991
H05	23 310	1 180	24 489
H	57 264	3 175	60 439
I01	4 399	227	4 625
I02	1 938	107	2 045
I03	1 074	77	1 150
I	7 410	411	7 821
K01	1 970	87	2 056
K02	2 400	147	2 547
K03	3 062	165	3 227
K04	2 306	125	2 431
K	9 738	523	10 261
L01	10 534	616	11 150
L02	7 731	424	8 155
L03	17 520	1 010	18 531
L	35 786	2 050	37 836
X01	41 031	3 461	44 492
X04	53 289	2 920	56 209
X03	22 258	257	22 515
X02	82 516	3 888	86 404
X	199 094	10 526	209 620
Y01	65 200	3 541	68 740

Objectif stratégique/fonctionnel et résultat de l'Organisation	Crédits budgétaires nets avant les augmentations de coûts	Augmentations de coûts	Crédits budgétaires nets après augmentations de coûts
Y02	24 526	1 639	26 165
Y03	11 829	497	12 325
Y	101 554	5 676	107 231
FAOR01	39 929	7 050	46 979
FAOR04	14 978	2 729	17 707
FAOR06	0	0	0
FAOR07	2 116	63	2 178
FAOR05	6 655	1 270	7 925
FAOR02	13 666	974	14 640
FAOR	77 343	12 087	89 430
TCP01	4 292	381	4 672
TCP02	104 929	2 140	107 069
TCP	109 221	2 521	111 741
601	600	0	600
6	600	0	600
805	10 700	441	11 141
803	5 169	244	5 413
802	4 833	70	4 903
801	2 884	89	2 973
806	5 300	0	5 300
807	4 068	160	4 228
804	2 650	86	2 736
808	(5 000)	(391)	(5 391)
8	30 604	699	31 303
901	11 333	326	11 660
903	(1 400)	(38)	(1 438)
902	14 022	396	14 418
9	23 955	685	24 640
Total	941 067	54 945	996 012